FRC 4 29312
Cesc
Frc
24458

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

DES OUVRAGES IMPRIMÉS ET MANUSCRITS DE L'ABBÉ RIVE, des secours dans les Lettres, que cet ABBÉ a fournis à tant de Littérateurs François ou Etrangers, de quelque rang & profession que ce soit, de la confiance dont divers illustres Amateurs l'ont honoré en lui remettant divers ouvrages très-savans à faire imprimer avec ses corrections & ses notes, & des jugemens que divers journaux François aussi, ou Etrangers ont portés sur ses ouvrages.

Docti semper in pretio fuere.
V. le 28e. Livre du Comment. Urbanorum, par Raphaël de Volterre, Basil, Froben, in-fol., M. DXLIIII, fol. *verso* 33, &c.

---

pour l'abbé Rive.

A ÉLEUTHEROPOLIS.

DE l'Imprimerie des *Anti-Copet*, des *Anti-Jean-de-Dieu*, des *Anti-Pascalis*, ces anti-redoutables fléaux de la régénération Françoise, & de la vraie liberté Nationale, l'an 2ond du nouveau Siecle François.

à Aix,
de l'imprimerie de Mouret. 1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

AVANT-PROPOS.

L'OUVRAGE que nous donnons au jour ne seroit pas encore paru, si la malheureuse ancienne Province de Provence n'eût fourni tant d'horribles scélérats qui l'ont arraché à la presse.

Tout ces scélérats sont connus par six ouvrages que l'Abbé RIVE *a été obligé de publier depuis le commencement de* 1789.

Comme il a voué une haine implacable à ces horribles mortels, à cause des atroces injustices qu'ils ont commises contre lui par le tyrannique abus de leurs places, il ne produira aucun livre où il ne leur offre à avaler la mortelle ciguë dont ils ont abreuvé eux-mêmes tant d'infortunés dans la déplorable ancienne Province que leur tyrannie vexoit par tant de maux.

Qu'on ne soit pas surpris de cet acharnement inextinguible contre de pareils scélérats. Ce n'est que par la répétition d'écrits très-foudroyans qu'on rend le calme aux Provinces, parce que ceux que ces écrits y poursuivent craignent une irritation universelle, & qu'ils deviennent, sinon meilleurs, au moins plus circonspects, & plus contraires à l'insatiable desir qu'ils avoient de mal faire.

Il faut nécessairement une guerre ouverte & non interrompue entre les vrais hommes libres & les scélérats qui en veulent à notre repos, à notre liberté, à notre santé, & à nos propriétés.

Ce n'est que lorsque nous sommes troublés dans

la poſſeſſion de ces biens ſi néceſſaires à l'homme ; que nous devons nous armer des écrits les plus forts, & en même tems les plus juſtes contre les exécrables envahiſſeurs qui veulent nous les ravir.

Endurer leur fureur par des ménagemens timides, c'eſt les endurcir dans le mal.

Il ne faut abſolument ſouffrir rien d'injuſte de la part des hommes publics, parce qu'ils n'obtiennent des places, qu'à cauſe que leur hypocriſie nous a trahis, & maſqué leur ſcélérateſſe.

Mais du moment que nous nous en appercevons, il faut qu'une grêle d'écrits les crible ſur le champ & les anéantiſſe pour toujours dans le regne de l'opinion publique, qui ne doit être que celui des vertus & de la ſainteté Nationale.

Nous eſpérons qu'en abattant de nouveau tant de ſcélérats, nous confirmerons nos nouvelles adminiſtrations dans la magnificence du deſir qu'elles ont témoigné pour la vraie régénération nationale, & qu'elles auront toujours la plus vive horreur pour tout ce qui pourroit les éloigner de la juſtice qu'elles nous doivent.

FIN.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

Des Ouvrages, soit imprimés, soit Manuscrits de l'Abbé Rive.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

1°. Lettres philosophiques contre le système de la nature, en 1770 & 1771, *in*-8°. (dans le porte-Feuille Hebdomadaire, tom. 3 & 4, (1).)

2°. Eloge à l'Allemande de la 2de Edition de la Préface de l'Abbé Maury sur les Sermons de Bossuet, donnée par d'Alembert, en 1773, *in*-8°. (Paris, Merlin.)

L'auteur ignore à quel prix Merlin en vendoit les exemplaires. Il n'y en a plus.

3°. Notices sur la Guirlande de Julie & les fleurs de Daniel Rabel, en 1779, *in*-4°. Paris, Didot l'aîné sur très-beau papier (2).

Premier prix 4 liv. Ce prix a doublé depuis. Tout eſt épuiſé.

Il y en a deux exemplaires tirés ſur papier *in-fol.*

Ils ont été vendus l'un & l'autre 24 liv. L'un d'eux eſt à la Bibliotheque Royale des *Mſts.*, & l'autre dans le cabinet d'un curieux.

4°. Notice ſur la vie, & les Poëſies de Guillaume de Machau, qui floriſſoit après le milieu du 14me. ſiecle.

Cette Notice eſt imprimée à la ſuite du 3me. vol. *in*-4°. de l'Hiſtoire de la Muſique ci-deſſous.

Il n'y en a que 24 exemplaires tirés ſéparément ſur papier d'Hollande pour des préſents.

Elle doit valoir dans les ventes au moins 9 liv., parce qu'elle eſt très-rare ſur ce papier.

Il faut y joindre un *errata* d'un feuillet qui a été imprimé après coup. (3)

5°. Lettre ſur l'ancienne formule des Souverains appellés *par la grace de Dieu*, 1779, *in*-4°., Paris, chez Pierres.

Cette lettre eſt à la ſuite du 3me. volume, *in*-4°. de l'Hiſtoire de la Muſique, par Laborde, & ſéparément en 50 exemplaires tirés exprès pour l'auteur ſur papier d'Hollande.

De ces 50 exemplaires, il n'en reſte plus.

L'auteur en donnera une nouvelle édition avec des augmentations & des corrections. (4)

6°. Eclairciſſemens ſur les cours d'amour.

Cet ouvrage devoit être encore inſéré dans la même Hiſtoire; mais comme l'Imprimeur Pierres y trouva un morceau terrible de critique contre le Moine Mercier de Ste. Génevieve ſon ami, ſur l'invention de l'Imprimerie, il vouloit le faire retrancher à l'Auteur, qui aima mieux retirer ſon *Mſt.*, que de ſe prêter à ce retranchement.

Il n'y en a que 9 feuilles imprimées ; le reſte eſt encore *Mſt.*

De ces 9 feuilles, l'Imprimeur eut la méchanceté de lui en garder trois.

7°. Notices ſur le Roman du petit Artus, Roi de la petite Bretagne, & ſur celui de Perthenay ou de Luſignhen, 1779, Paris, *in*-4°., Didot l'aîné ſur ſon beau papier (5).

Premier prix 5 liv. Ce prix a également doublé.

Ces deux Notices manquent auſſi depuis long-tems.

8°. Eclairciſſemens ſur l'invention des Cartes à jouer, Paris, Didot l'aîné, 1780, *in*-8°. (6).

Il y a eu trois tirages de cet Ouvrage.

L'un en petit *in*-8°. ſur beau papier ſimple de Didot ; il a été de 500 exemplaires compoſés de trois feuilles, qui ſe ſont vendus chacun 2 liv. ; il en reſte environ une ſoixantaine à l'Auteur.

L'autre auſſi *in*-8°. ſur le grand papier fort du même Artiſte. Ce tirage n'a été que de 100 exemplaires, qui ſe ſont vendus chacun 4 liv. 4 ſ. ; il n'y en a plus depuis dix ans.

Enfin l'autre ſur velin. Il n'a été que de quatre exemplaires, qui ſe ſont vendus 100 liv. la piece.

L'Auteur donnera un *Appendix* pour ce traité contre celui du Monde Primitif, qui, dans ſes rêves littéraires, fait venir les Cartes à jouer des anciens Egyptiens, contre le pauvre critique Dupuy de l'Académie des Inſcriptions, & contre l'inſolent & très-inſenſé Auteur de l'Almanach de Gotha, en 1782.

9°. Ode ſur la naiſſance du Meſſie, dans le Journal de Paris, Décembre, 1780.

10°. Ode ſur l'abolition de la ſervitude en France, avec des notes critiques, imprimée à Bruxelles en 1781, très-rare en France, & réimprimée à Nîmes en 1789, *in*-8°.

Il n'y a de cette impreſſion que 20 exemplaires ſur papier d'Hollande ; leur premier prix étoit de 30 ſ.

11°. *Proſpectus* ſur l'eſſai de vérifier l'âge des Miniatures peintes dans des *Mſts.* depuis le 14me. juſqu'au 17me. ſiecles incluſivement, en 1782, *in*-8°., Paris, Didot l'aîné, ſur ſon même beau papier.

Ce *Proſpectus* n'eſt que de trois feuilles ; il ſe vendit d'abord 2 liv., & monta enſuite à 6 liv.

Il n'y en a plus également ; on n'en avoit tiré que 250 ou 300.

L'Auteur le fera réimprimer à la tête de ſon Diſcours ſur cet eſſai (7).

12°. Explication des ſix figures du ſépulcre de Ceſtius, avec des notes critiques, *in*-fol., en 1783, chez Molini & Lami, de l'Imprimerie de Didot l'aîné, ſur très-beau papier.

130 exemplaires en tout, prix 500 liv.

L'Auteur a toujours eu le bonheur d'être traité d'une maniere *très-juſte* par divers Imprimeurs *d'une probité très-remarquable*, ainſi que nous l'avons vu ci-deſſus ſous le n°. 6°.

Le ſieur Lami s'eſt aviſé de retrancher plus de 300 notes de ſon explication des figures de ce ſépulcre qu'il a imprimée, parce qu'il vouloit engager l'auteur à faire un volume de plus pour les Souſcripteurs, & augmenter leur ſouſcription de 450 livres.

C'eſt ce à quoi l'Auteur ne voulut jamais conſentir, parce qu'il eût trompé le public.

Sur ſon refus, ce Libraire s'adreſſa au nommé *Vidaud de la Tour*, qui préſidoit alors à la Librairie, & lui préſenta un Mémoire plein de fauſſetés, dont l'Auteur fera imprimer un jour la réfutation qu'il en a faite, & qui eſt encore *Mſte.*

Mais ce pauvre *Vidaud* comprit très-bien avec qui il avoit affaire, & le laiſſa très-tranquille.

Le même Auteur fera auſſi imprimer à part ces notes ſéparées ſous le même format.

Ce qui eſt très-plaiſant & *très-juſte*, c'eſt que l'Auteur qui a fait gagner à Lami plus de 70000 liv. par ſon volume, a été fruſtré inhumainement par ce gueux de Libaire, des 6 exemplaires qu'il s'étoit réſervés, dont quatre devoient être ſans enluminures, & deux autres devoient être enluminés, & que de ces ſix exemplaires, à peine en a-t-il pu retirer un ſeul enluminé, avec les planches auſſi enluminées d'un ſecond (8).

13°. Notices ſur le traité manuſcrit de Galeotto Martio, intitulé *de excellentibus*, en 1785, *in*-8°., Paris, veuve Valade, 100 exemplaires ſeulement ſur papier d'Hollande, & de 8 F^os., prix 2 liv.

Charactere auſſi beau que celui de Didot l'aîné, avec divers types fondus exprès pour certaines abréviations.

Il n'y en a également plus.

Outre ces 100 exemplaires ſur papier d'Hollande, l'Auteur en a fait tirer un ſur velin, *in*-4°., pour un de ſes amis.

Cet exemplaire, qui eſt unique, ſe vendra au moins de 6 à 12 louis (9).

14°. Les 26 planches de l'eſſai ſur l'Art de vérifier l'âge des Miniatures, délivrées ſucceſſivement à chacun des 40 Souſcripteurs qui ont avancé leurs 600 liv. pour la confection de cet Ouvrage.

Ces planches ſont grand *in-fol.* Elles ſont gravées au ſimple trait, imprimées au biſtre, & peintes en or, argent, & couleurs, avec une parfaite reſſemblance à leurs originaux, ainſi que cela eſt certifié dans le Journal de Paris du 22 de Juillet 1783, par des témoins oculaires de ce Journal.

La ſouſcription n'étoit que de 80 exemplaires en tout, dont chacun ſe vendoit 25 louis.

L'Auteur n'a que 40 ſouſcriptions, dont trois ſont ſur velin, au prix de 1600 liv., preſque toutes payées d'avance en entier.

Ce qui a diſcontinué cette ſouſcription, ç'a été la venue de l'Auteur en Provence.

En retournant à Paris, il réduira cette ſouſcription à 50 exemplaires, dont les dix derniers ne ſeront tirés que ſur velin.

15°. La chaſſe aux Bibliographes & aux Antiquaires mal-aviſés, 1789, 2 vol. *in*-8°., dont 150 ſur ſon papier ordinaire, & 50 ſur papier d'Hollande.

Ceux-là vendus 18 liv. du commencement, & réduits enſuite, par l'envoi de 20 exemplaires que l'Auteur en a fait en forme de don patriotique à l'Aſſemblée Nationale, au prix de 12 liv.

Ceux ci vendus auſſi au commencement 36 liv., & réduits à 30 liv. par ſon envoi de dix à la même Aſſemblée (10).

16°. Lettres violettes & noires, &c., *in*-8°, Nîmes, ſous deux noms pſeudonymes; l'un de Ville, & l'autre d'Imprimeur, 1789.

Ces lettres ſont contre le ſoi-diſant Abbé de Crouſeilhes, l'Archevêque Jean de Dieu Bois-gelin, & l'Evêque Emmanuel-François Bauſſet de Frejus.

250 exemplaires en tout, dont dix ſeulement ſur papier d'Hollande.

Prix ſur papier ordinaire 2 liv. 8 ſ., & ſur papier d'Hollande 5 liv.

17°. Lettres Purpuracées, ou Lettres Conſulaires & Provinciales, écrites contre les Conſuls d'Aix & Procureurs du Pays de Provence, à Nîmes (auſſi ſous deux noms pſeudonymes, chez C. Belle), 1789.

Même tirage que celui des Lettres violettes ci-deſſus, tant ſur papier commun, que ſur papier d'Hollande.

Prix du papier commun 3 liv., & du papier pier d'Hollande 6 liv. (11).

18°. Accompliſſement de la Prophétie faite en 1772 (ſur la deſtruction légale des Parlemens), ou vrais principes de Gouvernement politique contre les erreurs & la baſſeſſe des Nomoclaſtes ou Briſeurs de Loix, ſans noms de lieu ; mais à Nîmes, ainſi que la réimpreſſion de l'Ode ſur la liberté naturelle & politique, les Lettres violettes, & les purpuracées, *in* 8°., 1789.

Il n'y a eu de cet Ouvrage que 20 exemplaires ſur papier d'Hollande, dont ceux qui ont été vendus, avoient pour prix 1 liv. 10 ſ. (12).

Comme ces éclairciſſemens, & l'Ode ci-deſſus ont été imprimés aux dépens de l'Imprimeur, il ne ſait combien il en a été tiré d'exemplaires ſur papier commun.

19°. Lettre vraiment philoſophique à l'Evêque de Clermont, ſur les différentes motions qu'il a faites dans notre auguſte Aſſemblée Nationale, depuis la fin de Septembre dernier juſqu'à préſent,.....

Dans laquelle on trouvera la diſcuſſion critique de pluſieurs autres motions de divers honorables Membres, & le CURA UT VALEAS *du Sacerdotiſme préſent.* Par l'Abbé Rive, à Nomopolis, chez le compere Eleuthere (à Aix, mais non pas chez les Imprimeurs Ariſtocrates de cette Ville.) 1790, *in*-8°.

250 exemplaires en tout.

200 ſur grand papier bâtard de Dauphiné, prix 7 liv.

50 ſur très-beau papier d'Annonay en façon d'Hollande, prix 15 liv. (14).

20°. Lettre au célebre Camille Des-Moulins ſur l'inſcription en faux qu'il a gliſſée, à la pag. 483 de ſon N°. XXIV, contre une aſſertion de Pline le Nat., touchant le changement de ſexe, ſuivie d'un *Poſt-ſcriptum*, *ſur deux Décrets très-peu preſſans de la ſéance du 8 Mai au ſoir*, *dans notre auguſte Aſſemblée Nationale*, par l'Abbé Rive (ſans noms de Ville & d'Imprimeur, mais à Aix, chez un très-grand Anti-ariſtocrate) 1790.

200 exemplaires en tout.

100 ſur grand papier bâtard de Dauphiné, prix 16 ſ.

100 ſur beau papier d'Annonay en façon d'Hollande, prix 1 liv. 10 ſ. (12).

21°. La Ligue Monachale *anti-éléémoſynaire*, le 3 Septembre 1790, *in*-8°. (15).

Ce Livre eſt d'environ trois feuilles & demie. Les Chartreux & les Jacobins d'Aix y ſont traités comme des Moines ſtupides, orgueilleuſement entêtés, & comme de vrais Anti-Chrétiens.

Nous n'avons pas inſéré dans cette liſte les Ouvrages que l'Auteur ci deſſus a dictés mot à mot, & qui ſe trouvent imprimés dans divers Journaux, tels que la piece qui eſt dans le mois d'Avril du Mercure de l'an 1780 (V. la pag. 226 du premier tome de la Chaſſe aux Bibliographes) contre l'Auteur des Fabliaux de rimes en proſe françaiſe, communiquée à ce Journal par l'Ecuyer Mayer de Toulon.

Nous n'y avons également pas fait mention des ouvrages pour leſquels l'auteur a fourni des matériaux, & de ceux qu'il a dirigés, parce que cette liſte auroit été trop longue.

Mais nous ne pouvons paſſer ici ſous ſilence un beau traité de gravures, dont il a dirigé au moins un grand tiers, & qu'il auroit dirigé tout

entier, ſans les aſtuces perpétuelles contre leſquelles il lui fallut tant & tant lutter.

La carriere des lettres eſt ſemée d'épines, dont les unes ſont produites par la jalouſie, les autres par les aſtuces des Imprimeurs, & les autres par la callidité & la ſordide avarice des Artiſtes.

Voici ce Traité.

Recueil d'Eſtampes, repréſentant les grades, les rangs, & les dignités, ſuivant le coſtume de toutes les Nations exiſtantes, avec des explications hiſtoriques, & la vie abrégée des Grands-Hommes qui ont illuſtré les dignités dont ils étoient décorés, &c., à Paris, chez Duflos le jeune, Graveur, Cloître St. Benoît, près la rue St. Jacques, M. DCC. LXXIX., &c., in-fol.

Ce recueil devoit contenir au moins 36 cahiers de ſix planches chacun, dont les uns devoient être coloriés en couleurs tranſparentes, comme celles des planches Angloiſes de la même ſorte, & dont les autres devoient être au ſimple trait.

Le prix de ceux-là devoit être de 9 liv. piece, & celui de ceux-ci de 4 liv. 10 ſ. pour les ſouſcripteurs.

L'Abbé Rive n'en a que les ſept premiers cahiers, quoiqu'il en ait dirigé au moins onze.

Comme il s'apperçut de la callidité de l'Artiſte qui lui ſoutiroit continuellement des renſeignemens par écrit, pour faire enſuite compoſer les explications de ces planches, au moins cinq fois au deſſous du prix de la feuille dont ils étoient convenus, cet Abbé ceſſa la direction de cet ouvrage, dont les onze premiers cahiers ne pourront jamais avoir qu'une explication maſſacrée, & bien peu conforme aux coſtumes, ſelon leſquels les planches ſont deſſinées & gravées.

L'Abbé Rive conſerve dans ſon cabinet plus de 2400 cartes écrites, *recto* & *verſo*, ſur les explications qu'il avoit préparées par rapport aux planches de ces onze premiers cahiers.

Tel eſt le ſort des excellens ouvrages en France, parce que les plats Gardes des Sçeaux qui ſe ſont emparés deſpotiquement de la haute Police de leur Direction, n'entendent abſolument rien à leur conduite, & n'inclinent dans leurs Bureaux vénaux, qu'en faveur des Imprimeurs & des Artiſtes entrepreneurs, à cauſe de l'or qu'ils en extorquent.

OUVRAGES MANUSCRITS.

1°.

Ouvrages Polygraphiques.

1°. Dictionnaire de Critique littéraire contre divers Auteurs francais & étrangers, tels que l'Almanach de Gotha de 1782, ſur les Inventeurs dans les Arts & dans les Sciences, les Annales poëtiques, Argelati, Bailly, Bandini, Bartolocci, Bayle, Bunau (le ſoi-diſant Comte de), Caille (la), (Hiſtoire de l'Imprimerie & de la Librairie), Chaudon, Chevillier, Crevenna, Debure, (l'auteur de la Bibliographie), Debure (le gros Cuillaume), Duker, Du-Pin, Du-Puy, & à ſon occaſion contre divers Académiciens des Inſcriptions & des Sciences; Eſpagnac (l'Abbé d'), Falconet (le Médécin), Force (Piganiol de la), Francken,

Gaillard de l'Académie Françaiſe, &c. Gebelin (Court de), Goujet (l'abbé), Heineccius (Hans Gottlieb), Heineken (le Baron d'), Jablonski, Jaurnaux (eſprit des), Juvigny, Labb, Laborde (Eſſai ſur la Muſique), Laire (le Pere), Minime de Rome, Lalande de l'Académie des Sciences, Larcher de l'Académie des Belles-Lettres, Leblond (l'Abbé) de la même Academie, Legrand, auteur de la verſion Françaiſe des Fabliaux en rimes, Le Long (le Pere), Le mierre de l'Académie Françaiſe, Lenglet (l'Abbé) Linguet, Maichel, Marchand (Proſper), Martin (Dom), Maury (l'Abbé), Moreri, derniere édition, Naudé, Niceron (le Pere) Barnabite, Oſmont, Papillon, Panckouke, le Pere Papon (l'ex-oratorien & enſuite l'Abbé), Paulmy (le ſoi-diſant Marquis de), Raynal (l'Abbé) ſur divers points de Droit naturel, ſur pluſieurs faits littéraires, & principalement ſur l'invention de la Bouſſole, ainſi que ſur divers faits d'Hiſtoire naturelle & d'Hiſtoire politique, Saxi, (ſon *Onomaſt. litt.*, Senebier, ſous-bibliothécaire de Geneve, (ſon catalogue de cette Ville), Simon (Richard), Sivry (Poinſinet de), Treſſan (le ſoi-diſant Comte de), Winckelmann, Vogtius, Voltaire (en pluſieurs de ſes ouvrages de proſe).

2°. Dictionnaire ſphalmatographique ou d'erreurs littéraires, commiſes principalement dans les deux ſiecles précédents & dans celui-ci par les plus célébres Auteurs Allemands, pour fermer la bouche à ce petit Denis, ex-Jéſuite & Bibliothécaire de la Bibliorheque Impériale Garelli à Vienne en Autriche, dont il eſt queſtion ſur la page 51 des Notes à la Lettre vraiment vol. philoſoqhique à l'Êvêqne de Clermont, en un gros *in*-8°.

2°.

Glanures Encyclopédiques ſur toute ſorte de matieres, au moins en 20 vol., *in*-8°.

3°.

Ouvrages ſur matieres ſéparées.

1°. THÉOLOGIE.

Divers diſcours ſur Dieu, ſur l'ame, principalement ſa ſpiritualité, ſon immortalité, ſon ſort; diſcours ſur la liberté, ſur la Création du monde, ſur le mouvement, ſur la diviſibilité de la matiere à l'infini, ſur l'exiſtence du mal Phyſique, & ſur celle du mal moral, ſur la Religion en général, ſur le Baptême des enfans & des Adultes, pluſieurs volumes.

2°.

Diverſes Juriſprudences, ſavoir la naturelle, la Civile & la Canonique.

1°. Diverſes lettres ſur le droit naturel, & principalement ſur ſa ſanction, ſur pluſieurs points hiſtoriques du droit Romain & du droit François, publics & privés, & particuliérement ſur ce qui concerne la ſouveraineté, ſon cérémonial, & ſes Miniſtres.

2°. Lettres ſur la Hiérarchie Eccléſiaſtique, ſa vraie origine, ſes divers membres, & leur ſupériorité reſpective.

3°. Lettre ſur le refus des Sacremens, où l'on prouve que la notoriété de droit eſt abſolument requiſe, d'après Jeſus-Chriſt, l'Apôtre St. Paul, l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & pluſieurs ſavans Commentateurs

rateurs de l'écriture ſainte, & les plus habiles Canoniſtes.

3°. PHILOSOPHIE.

1°. Lettres ſur les vrais & les faux Philoſophes.

2°. Diverſes queſtions de Philoſophie, principalement métaphyſique, morale en général, & morale œconomique & politique, mais ſur-tout d'Hiſtoire naturelle & de Phyſique.

3°. Diſſertation ſur le ſyſtême des Climats, dans laquelle on fait voir contre *Monteſquieu* que ce ſyſtême remonte à plus de 2400 ans, & dans laquelle on prouve par conſéquent qu'*Algarotti* a eu tort de ne la dater que du tems de Machiavel.

4°.
BELLES-LETTRES.

1°.
HISTOIRE LITTÉRAIRE.

1°. Hiſtoire critique des livres renfermant l'origine, la matiere, les liqueurs, & les inſtrumens de l'écriture, tout ce qui concerne la forme intérieure & la forme extérieure des Livres; leur diviſion en Manuſcrits, & en imprimés, les regles pour diſcerner l'âge des différens Manuſcrits, & juger de leur valeur.

2°. Diſſertations critiques ſur la TACHYGRAPHIE & ſur la STÉGANOGRAPHIE, que d'ignorants Libraires, & divers auteurs, entr'autres le moine Mercier de Ste. Génévieve, confondent mal-à-propos avec la STÉNOGRAPHIE qui eſt la même choſe que la TACHYGRAPHIE.

3o. Mémoire pour ſervir à l'Hiſtoire de l'Imprimerie, renfermant l'origine de l'Imprimerie XYLO-

GRAPHIQUE (en bois) & Typographique, les Villes qui ont le droit de s'en attribuer l'invention, & le nom de celles où ces deux arts ſe ſont établis dans le 15me. ſiecle, les noms des Imprimeurs & Correcteurs d'Imprimerie de ce même ſiecle, les progrès & découvertes de cet Art dans la façon d'imprimer, conſiſtant en celle des regiſtres, réclames, ſignatures, chiffres romains & Arabes, pages OPISTOGRAPHES & non OPISTOGRAPHES, parentheſes, guillemets, virgules, lettres fleuries, figures de mathématique, d'aſtronomie, d'hiſtoire naturelle, d'anatomie, figures hiſtoriées d'animaux raiſonnables & non raiſonnables.

4°. Eſſai Chalcographique de characteres de près de 300 éditions du 15me. ſiecle, tout prêts à être gravés.

5°. Environ ſix mille notices calligraphiques & typographiques de Manuſcrits de tous les ſiecles & d'éditions du 15me. ſiecle, ſemblables par leur longueur & leurs recherches à celles du manuſcrit *de excellentibus*, par Galeotto Martio.

6°. Environ douze ou quinze mille deſcriptions de livres en toutes ſortes de langues, excepté en François, & en Italien, depuis le 16me. ſiecle juſqu'à préſent, enrichies des notes critiques.

7°. Bibliothéque de livres François en proſe & en vers manuſcrits ou imprimés depuis le 12me ſiecle juſqu'à préſent, pour ſervir de ſupplément & de correction aux Bibliotheques de la Croix du Maine & de Duverdier, ainſi qu'aux notes de la Monnoie, du Médecin Falconet, & de Juvigny ſur leſdites Bibliothéques, enfin pour ſervir encore de ſupplément & de correction au tréſor de la langue Françoiſe par Borel, à la Bibliothéque Françoiſe de l'Abbé Goujet, à la nouvelle édition de la bibliothéque de France par le Pere le Long, à celle de

la méthode pour étudier l'Hiſtoire par l'Abbé Lenglet Dufreſnoy, & aux annales Poëtiques.

8°. Bibliothéque de livres Italiens pour ſervir de ſupplément & de correction aux Bibliothéques de Fontanini, d'Haym, aux éditions de ces Bibliothéques par Apoſtolo-Zeno & par Gian Donati, aux Catalogues de Capponi, de Jackſon, & au *Lexicon* Italien de Mazzchelli, ſous le nom *de' Scrittori d'Italia*.

9°. Bibliothéque Gunécographique ou ſur les femmes, comprenant pluſieurs traités écrits pour & contre elles, dans tous les genres.

10°. Bibliothéque Apodémique ou des Auteurs qui ont écrit ſur l'Art de voyager.

11°. Bibliothéque de livres en tout genre portant le uom d'extraits, d'Abrégés, ou de fleurs, ou d'élite d'ouvrages.

12°. Bibliothéque cométographique, ou de livres ſur les cometes, manuſcrits ou imprimés en toutes ſortes de langues, pour ſervir de ſupplément au traité du P. Pingré, Génovefain, ſur les cometes.

13°. Bibliothéque de livres *Sotadiques* ou *Pornographiques*, manuſcrits ou imprimés, en toutes ſortes de langues, mais ſans aucune eſpece d'analyſe, & avec les qualifications que ces livres infernaux méritent.

14°. Bibliothéque d'éditions de la farce de Pathelin, au nombre de plus de 24, en latin & en François.

Ce livre eſt contre l'ancien ex-duc de la valliére qui croyoit avoir toutes les éditions de cette farce, parce qu'il en avoit ſept.

15°. Bibliothéque d'éditions des voyages de Ramuzzio.

16°. Bibliothéque de différentes éditions des Bibles

latines du 15me. ſiecle, depuis 1462, juſqu'en 1485, de Bibles Polyglottes, & de Bibles Orthodoxes & Hétérodoxes du 16me. & 17me. ſiecles, en toutes ſortes de Langues, & principalement de celles qui paſſent pour les plus rares.

17°. Bibliographie de livres TACHYGRAPHIQUES, ou concernant l'écriture en abréviation.

18°. Bibliographie de livres Stéganographiques, ou ſur l'écriture occulte.

19°. Bibliographie de livres ſur les tremblemens de terre & ſur les Montagnes ignivomes.

20°. Bibliographie des éditions des Hiéroglyphiques d'Orapollon en Grec & en Latin, Gréco-Latines, Allemandes, Angloiſes, Flamandes.

21°. Bibliographie des éditions de la danſe Macabre ou Maccabre, en toutes ſortes de langues.

22°. Bibliothéque profeſſionale pour les ſciences & les Arts, ou choix de livres encyclopédiques.

23°. Bibliothéque pédagogique, & principalement pour les livres concernant l'éducation des Princes.

24°. Divers Mémoires ſur les bibliothéques périodiques, ſur les Bibliothéques locales, publiques & privées, & amuſemens littéraires ſur les Bibliothéques Bibliopoliques.

25°. Tableau ſynoptique de tous les catalogues de Guillaume Debure, depuis celui de M. Gayot en 1770, juſqu'à celui de l'ancien ex-duc de la Valliere, en 1783.

26°. Obſervations critiques ſur les meilleurs Catalogues de livres dont les ventes ſe ſont faites à Paris, depuis 1769, juſqu'en 1786, dans leſquelles on relevera toutes les erreurs groſſieres qui ſont dans ces Catalogues, ainſi que les fauſſes dates, les livres chimériques, & les éditions ſuppoſées qu'on y trouve, en pluſieurs volumes.

27°. Le Réveil-Matin littéraire pour exciter les

auteurs pareſſeux ou trop confiants, aux recherches & aux vérifications, en forme de lettres adreſſées aux MM. du Journal de Paris, pour ſervir de correction ou de ſupplément à un nombre infini de pieces de leur Journal.

28°. Dictionnaire des Troubadours, où l'on releve Foncemagne, Dom Vaiſſete, ſainte Palaye, l'Abbé Millot, l'Abbé Papon, Creſcimbeni & Quadrio.

29°. Réfutation d'un nombre infini d'articles du Monde primitif & de la verſion des Fabliaux en proſe Françoiſe.

30°. Diſſertation ſur Michel Servet & ſes ouvrages, pour ſervir de Supplément & de correction à ce qu'un torrent d'auteurs en ont dit, & nommément à ce qu'en a écrit l'Abbé Mosheim dans ſa vie Latine de cet auteur, *in*-4°.

31°. Obſervations critiques ſur la béatitude des Chrétiens, ou le *Fléo* (pour fleau) de la foi.

32°. Diſſertation ſur le fameux livre des trois Impoſteurs.

Hiſtoire Naturelle, Littéraire, & Politique.

1°. Divers Mémoires ſur différents objets des trois regnes de l'Hiſtoire naturelle, & ſur-tout touchant les erreurs des Anciens ſur divers objets de ces trois regnes.

2°. Traité dogmatique, & traité Chronologique & Géographique ſur les tremblemens de terre, & ſur les montagnes ignivomes.

3°. Diſſertation ſur le Cinnabre naturel & factice, végétal & minéral.

4°. Diſſertation ſur le chant des Cygnes, dans laquelle on démontre que le moine Mongés de Ste. Genevieve a copié, dans le mémoire qu'il a fait imprimer là-deſſus, Aldrowand tout entier, & n'a

pas connu une Diſſertation de Voigtius, écrite *ad hoc* très-ſavamment & très-techniquement ſur la même matiere où il ſoutient la négative.

5°. Diverſes Obſervations de Chronologie & de Géographie techniques & hiſtoriques, d'Hiſtoire politique en général, & en particulier ſur l'Hiſtoire de France publique & privée.

6°. Divers Mémoires ſur l'Hiſtoire littéraire, politique & eccléſiaſtique de Provence.

7°. Eclairciſſemens critiques ſur l'Hiſtoire des Cours d'Amour de Provence, qu'on prouve contre Dom Vaiſſete, Foncemagne, Ste. Palaye, l'Abbé Millot, & le Pere Papon, remonter juſqu'en l'an 1160.

Il y a déja neuf feuilles de cet ouvrage, imprimées depuis 1779. Il le ſeroit tout entier depuis lors, ſans l'impertinence d'un Imprimeur qui ne voulut pas le continuer, ſous prétexte que le Moine Mercier de Ste. Génévieve y eſt fortement critiqué.

Voyez ci-deſſus dans la liſte des ouvrages imprimés, N°. 6°., & vous y obſerverez que de ces neuf feuilles qui étoient imprimées, l'Imprimeur *très-honnête* n'en rendit que ſix.

GÉNÉALOGIE.

Diverſes Notes Généalogiques en général & en particulier ſur diverſes Généalogies de France & de Provence.

ANTIQUITÉS.

1°. Queſtions d'Antiquités en général & en particulier ſur l'Egypte, la Phénicie, l'Arabie, la Perſe, les Indes Orientales; la Grece, Rome, les Gaules, & la Germanie.

2°. Origine des uſages du Chriſtianiſme, & ſes rits dans le moyen âge.

°3. Dissertation sur Jupiter Ammon.

4°. Dissertation sur les Divinités Egyptieunes qu'on nomme *Pterophores*, ou porteuses d'ailes, contre Winckelmann, dans laquelle on prouve que les statues, les peintures, & les médailles de ces prétendues Divinités ne datent que du siecle des premiers Empereurs Romains du moyen âge, & que la Table d'Isis, sur laquelle on en voit, est apocryphe.

5°. Deux Dissertations, l'une sur le Dieu *Serapis*, principalement contre Jablonski & Dom Martin, & l'autre sur le Dieu *Summanus*, presque toute entiere contre Dom Martin.

6°. Dissertation sur le culte d'Isis, à Rome.

7°. Dissertation sur la Minerve de Saïs.

8°. Dissertation sur l'Ambrosie & le Nectar.

9°. Dissertation sur la Mitre ancienne, moyenne & moderne, sacrée, ecclésiastique & profane, & sur les prêtres & peuples Mitrophoresde l'Antiquité.

10°. Observations critiques sur l'usage des Anciens & des Modernes, touchant la barbe, & Bibliographie des ouvrages que nous avons sur cet usage.

11°. Dissertation sur les Couronnes conviviales.

12°. Dissertation sur Architas de Tarente.

13°. Dissertation sur Timothée de Milet, inventeur de la Lyre à sept cordes.

1°.

Écrits, Vues, Plans, Secours, Notes, communiqués à d'autres.

1°. Cet Abbé communiqua en 1769 à Mr. de Montclar, Procureur-Général au feu Parlement

de Provence, une liſte de Pieces & d'Auteurs qui lui étoient néceſſaires pour l'ouvrage qui fut imprimé contre le Pape d'alors ſur le Comté d'Avignon & le Comté Vénaiſſin, & qu'on lui attribue communément.

Mais l'Abbé *Pithoncurt* penſe différemment, & ſe l'attribue à lui-même.

On ſait qu'il eſt l'Auteur du Nobiliaire du Comtat Vénaiſſin en 4 volumes *in*-4°. ; qu'il étoit, bien avant l'an 1769, Curé d'une Paroiſſe éloignée de Paris d'environ 20 ou 25 lieues, & qu'il rodailloit autour de l'Évêque d'Orléans pour attraper de lui une penſion.

Pour l'obtenir plus facilement, il fit une cour ſervile à Mr. de *Monclar*, & comme il alloit ſouvent chez lui, il paſſa chez les connoiſſeurs pour être l'auteur de cet ouvrage, & c'eſt ce dont il faiſoit lui-même l'aveu à divers de ſes amis. (*)

(*) L'Abbé Rive apprit cette anecdote de ce Curé, en dinant un jour avec lui chez leur Relieur commun qui habitoit la maiſon des Étienne, ces célebres & ſavans Imprimeurs d'autre-fois, dans la rue St. Jean de Beauvais.

C'eſt cette même maiſon dans laquelle, juſqu'aux domeſtiques même, chacun parloit latin, depuis le toît juſqu'à la cave.

L'Abbé Pithoncurt eut, pour la compoſition de ce Traité, une penſion eccléſiaſtique de 4000 liv.

L'Evêque d'Orléans qui la lui accorda, à la priere de M. de Monclar, étoit meilleur connoiſſeur des petites & maigres Archives de l'Opéra, que des excellens ouvrages polémiques.

Comme l'Abbé *Rive* excelle en droiture d'ame, une perſonne, très affidée à Mr. de *Monclar*, à laquelle cet Abbé avoit eu l'occaſion de communiquer cette anecdote, avant de la faire imprimer, lui témoigna un regret extrême ſur la trop grande confiance qu'elle lui voyoit dans le récit de l'Abbé *Pithoncurt*.

Cette perſonne convient bien que l'Abbé *Pithoncurt* avoit

L'Abbé Rive, auquel le Procureur-général Monclar le propoſa d'abord, refuſa de l'entteprendre, parce qu'il ſavoit très-bien par l'Ex-Duc de la Valliere, que cet ouvrage ne plairoit pas à Louis XV. que cet Ex-Duc lui avoit peint comme un des plus grands croyans à l'infaillibilité des Papes, (**) & que la diſtribution n'en ſeroit jamais permiſe.

---

conféré très-ſouvent ſur cet ouvrage avec Mr. de *Monclar*, & qu'il s'étoit véritablement donné la peine de courir en diverſes Bibliothéques de Paris, pour vérifier pluſieurs citations qui y ſont employées.

Mais elle jura à l'Abbé *Rive* avoir des preuves d'une force irréſiſtible, comme cet ouvrage appartient réellement à Mr. de *Monclar*

Ce Magiſtrat & l'Abbé *Pithoncurt* ſont morts, par conſéquent l'Abbé laiſſe cette queſtion aux pieds du grand Juge en préſence duquel ſe trouvent l'un & l'autre.

(**) C'eſt ainſi que les *Egliſiers* inſtruiſent la plûpart de nos Rois.

Ils ont leur but; en les enchaînant aux Papes, ils ſe les ſoumettent entiérement, parce que les Pontifes Romains, en reconnoiſſance, intimident nos Rois trop crédules, & les courbent depuis la tête juſqu'aux pieds ſous la fanatique autorité de notre Clergé.

Puiſqu'il eſt démontré que tous les hommes ſont égaux, d'où vient que contre la raiſon & la juſtice naturelle, les Papes & nos *Egliſiers*, qui ne ſont que des payſans, comme étoient les premiers fils d'Adam, uſurpent ſur les Français un pouvoir & une autorité qu'ils ne peuvent tenir que du fanatiſme & de notre ignorance.

N'en avons-nous pas un exemple tout récent?

La Lettre françoiſe que le Pape d'aujourd'hui a envoyée à notre bon Roi, & les deux lettres latines qu'il a adreſſées aux Evêques de France en Août dernier, pour inſinuer par de pareilles miſſives, que ſi l'élection des Evêques de France ſe fait conformément au Décret de l'Aſſemblée Nationale, l'unité avec le St. Siege ſera rompue, & le ſchiſme formé, n'en ſont-elles pas une preuve manifeſte?

Le retard de notre auguſte Aſſemblée Nationale à naturaliſer les Avignonois comme François, ne décele-t-il pas les intrigues auliques & miniſtérielles qui l'enchaînent, confor.

Non seulement elle ne l'a jamais été, mais même il y eut une partie de cet ouvrage brûlée par ordre exprès du Roi, dans la cour de l'Imprimeur, & réimprimée après avec de grands changemens.

Ce qui détourna encore l'Abbé Rive de cette entreprise, c'est que ce Procureur-général ne lui parut pas assez instruit dans le droit des gens & dans le droit public de France.

En effet, la véritable conquête d'un tel pays ne peut se faire, que lorsqu'on en gagne les sujets par de meilleures loix, & qu'on leur apprend à s'arracher volontairement à la superstition & au fanatisme sacerdotal.

En 1764 il lui avoit envoyé de sa cure de Mollèges un plan très-philosophique & très savant de réformes pour le College que régissoient autrefois les Jésuites dans la Ville d'Aix.

Le Procureur général l'accueillit avec le plus grand plaisir, & fut frappé de la plus grande admiration pour tout son contenu.

Mais comme il étoit presque le seul à avoir

---

ment à la croyance de nos Rois, à l'infaillibilité ultramontaine ?

Au reste, la croyance à cette infaillibilité n'est qu'un jeu, & elle n'est imaginée que pour assurer au despotisme son alliance avec le fanatisme, ainsi que l'Abbé *Rive* le dit aux pages 147 & 148 de sa *Lettre vraiment philosophique à l'Evêque de Clermont.*

En effet, n'enseigne-t-il pas très-évidemment aux pages 138 = 240 des Notes de cette même Lettre, que les Papes ne sont que des Intrus dans les Etats Politiques, qu'ils n'y ont aucune autorité par la raison, & que celle qu'ils y usurpent ne vient que du fanatisme, puisque si cela n'étoit, il seroit impossible qu'aucun Député s'avisât de dire que la naturalisation des Avignonois doit être interdite à la France, parce qu'elle seroit une conquête, & qu'elle s'est interdit le droit de conquérir ?

de grandes idées dans ſa bicoque de Ville, il s'y trouva très-embarraſſé pour l'y faire exécuter.

Le même Abbé remit auſſi l'an d'après au même Magiſtrat une Lettre *ſur le refus des Sacremens*, que la perverſité des idées du tems d'alors rendoit ſi fréquent, dans laquelle il lui prouva avec la plus grande clarté & les raiſons les plus fortes, que le Pape, le Clergé de France, que tous les Parlemens du Royaume, & que le Miniſtére frauçais avoient tous tort dans une affaire ſemblable.

Cette Lettre exiſte ; elle ſera un jour imprimée dans un Recueil de pieces canoniques, que l'auteur mettra au jour.

2°. L'Abbé Rive fit connoître en 1770 à d'Açarq les Oraiſons latines de *Jacques Facciolati*, un des principaux ornemens, non ſeulement de l'Académie de Padoue, mais encore de toute l'Italie, intitulées ... *Orationes decem de optimis ſtudiis* ; imprimées *in*-8°., en 1723 en la même Ville, & réimprimées enſuite en pluſieurs endroits ſous le même format, & principalement à Leipſick, en 1725, par les ſoins de *Sigiſmond - Jacques Apinus*.

Ces dix Otaiſons ſont excellentes, & on doit les regarder comme les ſeuls dix échellons par leſquels la jeuneſſe doit arriver aux Arts & aux Sciences.

Jean - François Buddée en fait très-grand cas dans ſon *Iſagoge Hiſtorico-Theologica, &c. Lipſiæ*, &c. M. DCC. XXX., pag. 144, col. 2, & dans ſes Additions, pag. 16, col. 1., *in*-4°. 2. tomes.

D'*Açarq* comprit en les liſant que l'Abbé Rive ne l'avoit pas trompé. Il les trouva ſi excellentes qu'il les traduiſit en Français, & qu'il les fit imprimer en cette langue dans le premier ou dans le

ſecond volume de ſon *Porte-feuille Hebdomadaire* qui parurent en 1770, & où nos Milliflores littéraires, qui ſont ſi ſuperficiels, n'iront certainement pas les chercher, s'ils n'ont pas le goût des bonnes études, & ſi cet Abbé ne les indique pas ici à certains bons eſprits qui pourroient l'avoir.

3°. L'Abbé Rive, dont il eſt grandement queſtion à la page 11 des Pieces préliminaires qui ſant à la tête de *la Vie de Nicolas-Claude Peireſc*, par le Sr. *Requier*, (d'un Village de Provence, près de Toulon, & domicilié enſuite à Marſeille, avant de l'être à Paris.) Paris, 1770, *in*-12., a été très-utile à cet Auteur pour cette Vie; il lui a fourni pluſieurs éclairciſſemens, & pluſieurs Notes ſur les Hiſtoires naturelle, littéraire & politique.

Il eût été grandement à ſouhaiter pour les Lettres que ce Biographe eût eu moins d'entêtement, & il ne ſe ſeroit pas gliſſé dans ſa *Vie* tant de contradictions entre lui & le fameux *Gaſſendi*, bien plus ſavant Biographe de *Peireſc*, que lui dans le dernier ſiecle.

4°. Diſſertation ſur le mot latin *Delatio*, communiquée à *Luneau de Bois-jermain*, & par lui employée dans la réponſe qu'il a ſignifiée au précis des Libraires aſſociés à l'impreſſion de l'*Encyclopédie*, & diſtribuée le 15 Juin de l'an 1772, *in*-4°.

Cette Diſſertation, qui eſt contre l'avocat *Gerbier*, très-peu inſtruit dans le Droit public Romain, a été eſtropiée par l'auteur de cette réponſe, parce qu'il a voulu la trop reſſerrer, & qu'il n'en a aucunement ſoigné les citations.

Cette réponſe eſt de 20 pages en tout, & c'eſt à ſa ſeizieme, que cette Diſſertation commence. Elle y eſt reſſerrée en deux pages.

5°. Le 2 Avril de l'an 1773, Dom Patert, bibliothécaire de St. Germain-des-Prez, lui écrivit ainſi.

« Je me ſuis préſenté chez vous, Monſieur, » il y a quelques jours, pour vous rendre mes de- » voirs, je n'ai pas eu le bonheur de vous trou- » ver; je me propoſois auſſi, tout en cauſant de » vos raretés & de vos richeſſes littéraires, de vous » conſulter ſur un magnifique manuſcrit en deux vol. » *in*-fol. ſur velin que vous poſſedez, & dont le » titre eſt : *Le Roman de Godefroi de Boüillon & » de Salahedin*, &c. écrit ſur trois colonnes & » cité par Mr. de *Fontete*, dans la nouvelle édi- » tion *de la Bibliothéque des Ecrivains de l'Hiſt. » de France* du P. *Le Long*, N°. 16596, tom. » 2., pag. 132.

» Celui des Nôtres qui eſt chargé de recueil- » lir tous les monumens de notre Hiſtoire re- » latifs aux guerres d'outre-mer ou croiſades, vou- » droit ſavoir l'eſpace de tems que comprend ce » Roman, l'époque où il commence, & celle » où il finit. Je me ſuis engagé à obtenir de votre » complaiſance une petite note ſur le commence- » ment & la fin de ce curieux Manuſcrit.

L'Abbé Rive mit tout de ſuite la main à la plume, & envoya à Dom *Patert* une Notice très-ſûre & très-approfondie ſur ce Roman.

Le public la trouvera dans un des volumes du *Recueil des Hiſtoriens de France*, publié en pluſieurs volumes *in*-fol., par différens Auteurs de la laborieuſe & très-érudite Congrégation de St. Maur.

Il eſt bon d'obſerver ici que Dom *Patert* parle dans cette lettre au même Abbé de ſon *Eloge à l'Allemande* contre l'Abbé *Maury*, (ce prétendu faquin litteraire depuis long-tems.)

Ce moine d'une tête excellente & de beaucoup de doctrine, lui dit que ſon *Eloge* eſt public, &

lui ajoute : « J'en ai entendu parler avec éloge, il » vous fait l'honneur qu'il mérite & que j'avois prévu. »

En effet voici la copie d'une autre lettre que ce même Moine lui avoit écrite quelques jours auparavant, pour le remercier de l'exemplaire de cet *Eloge* dont cet Abbé lui avoit fait préſent.

« Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur de la Bro» chure eût le courage & le loiſir de faire de fré» quentes ſorties dans le champ de la littérature » pour la purger avec l'arme terrible de la logi» que & du ridicule, de toutes les productions » inutiles, dangereuſes & funeſtes, que le Néolo» giſme, le faux bel eſprit ne ceſſent d'y répan» dre tons les jours.

» La Préface & les réflexions ſont trop incon» nues, trop inligibles pour allarmer les rares » amateurs du vrai goût, & pour mériter les » honneurs d'une critique auſſi vigoureuſe.

» Le défaut de génie tourmenté par le démon » de la ſuffiſance, s'eſt, dans tous les tems, » couvert du maſque des fauſſes idées & du gali» mathias dans la maniere de les rendre. Les » uns en ont ri, les autres s'en ſont indignés. » Delà les deux différentes manieres de conjurer » le fléau de la corruption dans les Sciences & » dans les Arts.

On doit juger par cette lettre de l'excellent morceau de critique que nous fournit *l'Eloge à l'Allemande* de cet Abbé, dont il eſt queſtion au N°. 2 de la Liſte de ſes ouvrages imprimés.

Ce qui eſt très-sûr, c'eſt que ce faquin de *Maury* ne rencontroit jamais l'Abbé *Rive*, depuis cette époque, ſans baiſſer cette tête ſi altiere qu'il a l'arrogance d'élever ſi inſolemment contre nos Auguſtes Députés, & ſans la ſentir en même tems ſur-

montée d'une rougeur ſi ardente, qu'elle eût terni celle du cuivre le plus rouge.

Ce qui eſt très-sûr encore, c'eſt que cet *Eloge* le recula pour dix ans de l'Académie Françaiſe, & que ſi l'Abbé *Arnaud*, qui joignant à quelques idées ſur les Arts & ſur les Sciences le vermillon & non le deſſin de notre Langue, eût encore vécu, lorsqu'il y fut reçu, la porte de cette Académie lui eût toujours été fermée, parce que, quoique l'Abbé *Arnaud* n'excellât pas en vaſtitude & en profondeur de doctrines, il y écraſoit cependant tous les bas *Therſites Jean-de-Dieu*, & autres Auteurs de cette trempe, qui ont donné entrée, dans ce ſénat ridicule des Muſes de Rambouillet, à un bipede auſſi effronté & auſſi *inconfuſionnable*.

Puiſqu'il eſt queſtion ici de Dom *Patert*, il eſt bon que le public juge de certains *Rabulas* d'Aix en Provence, dont la tête eſt encore aſſez charbonnée, c'eſt-à-dire, garnie de très-peſantes & de très-obſcures idées.

En 1767 le Sr. *Lenfant* qui, en qualité d'Intendant de Monaco pour le Roi, occupoit jadis un appartement chez le Prince de ce nom, écrivit à un moine de l'Abbaye de St. Denis, qui étoit un des cordons bleus de la Congrégation de St. Maur, pour avoir de lui une lettre qui lui attirât, & à l'Abbe *Rive*, un bon accueil de Dom *Patert*, dans ſa bibliotheque & dans ſon cabinet des *Manuſcrits* de St. Germain-des-Prez.

Lorſque cette lettre lui eut été rendue, le Sr. *Lenfant* qui avoit autant d'amitié pour cet Abbé, que lui-même en avoit pour lui, lui propoſa de ſe rendre le lendemain chez lui pour le mener dans ſon carroſſe en cette Abbaye.

Le nommé *Pazery*, *ce très-digne Rabula* de la bicoque d'Aix, qui étoit préſent, lorſque cette in-

vitation fut faite à cet Abbé, eut la fantaiſie d'aller voir auſſi cette bibliorheque & ce cabinet.

Il crut que ſa qualité de Député des ſoi-diſants Etats de Provence d'alors lui donneroit le mérite d'y figurer. Il ſe trompa sûrement. Ces ſortes de Députations ne peuvent procurer à des hommes tels que lui d'autre mérite que celui de faire des capitaux.

Le lendemain la partie fut liée, & les trois curieux de ces deux beaux monumens ſe préſenterent à Dom *Patert* qui les reçut très-poliment.

Introduits dans le cabinet des *Mſts.*, Dom *Patert* montra à l'Abbé *Rive*, entre autres monumens rares, un beau Manuſcrit *in*-fol. ſuperbement *calligraphié* ſur vélin.

Ce Manuſcrit contenoit, parmi les diverſes pieces dont il pouvoit être compoſé, les fameuſes Notes Tachygraphiques de *Tiron*, que Dom *Patert* vouloit donner à l'Abbé *Rive*, pour éprouver ſes connoiſſances dans les anciennes écritures, ou l'*Archaiologie*, & dans la Diplomatique, pour avoir été *calligraphié* du tems de *Ciceron* même.

L'Abbé *Rive* lui démontra, par la maniere dont l'Ecriture de ce *Mſt.* étoit exécutée, qu'elle ne pouvoit être aucunement d'un âge auſſi ancien, & lui prouva invinciblement qu'elle ne pouvoit être que du commencement du 12me. ſiecle.

Dom *Patert* fit ſemblant de ſe fâcher, & voyant qu'il avoit deviné au juſte le ſiecle de cette écriture, il lui arracha, avec un air de vivacité ſimulée, le *Mſt.* d'entre les mains.

Le *Rabula Pazery* baiſſant les yeux, & regardant l'Abbé *Rive* comme un excommunié, courut vîte à la porte du cabinet pour s'évader. Le Sr. *Lenfant* qui étoit plein d'eſprit & qui jugea ſur l'air de Dom *Patert* que l'Abbé *Rive* avoit raiſon,

pouſſ

pouſſa de grands éclats de rire ſur l'étourdiſſement & la fuite du Député *Pazery*.

L'Abbé *Rive* redemanda le *Mſt.* à Dom *Patert*, & comme il en parcourut les gardes très-attentivement pour ſçavoir s'il n'y trouveroit pas quelque note qui en déterminât le ſiecle, il y en rencontra une qui portoit que ſon écriture étoit au plutôt du onzieme, & que Montfaucon avoit corrompue, en changeant cet onzieme en ſeptieme.

Le *Rabula Pazery* reprit alors un peu de courage, mais ſe reſſouvenant toujours de cette anecdote qui eſt ſi glorieuſe pour l'Abbé *Rive*, il s'en eſt ſervi ici en 1787. pour manquer très-groſſiérement à cet Abbé, tant il eſt vrai que la honte qui enveloppe certains *Rabulas* d'Aix eſt d'un poids très-oppreſſif!

L'Abbé Rive ſe promenoit avec un *quidam* en Juillet de 1787 ſur le cours de cette Ville. Il vit venir devant lui les *Rabulas Pazery* & *Portalis*. Le *quidam* qui étoit avec cet Abbé dit à ces deux *Rabulas* : *Nous avons enfin ici Mr. l'Abbé Rive.*

Portalis s'approcha très-poliment de lui ; mais *l'anti-blanc Pazery* n'ayant jamais pu débarraſſer ſa tête de l'épaiſſe fumée que les vapeurs du charbon y ont excitée, paſſa outre ſans rien dire & ſans ſaluer, & prit un air effaré & tout confus.

Ce fut alors que l'Abbé *Rive* obſerva au *quidam* qui étoit avec lui, que s'il ſe trouvoit avec ce *Rabula* vis-à-vis de quelques objets curieux & ſçavans de la Mappemonde littéraire, ils n'auroient jamais l'un & l'autre vis-à-vis d'eux la même portée d'idées, & la même clairvoyance de lumieres.

Ainſi de pareilles rencontres font briller le ſçavant & anéantiſſent totalement l'ignorant.

L'Abbé *Rive* n'attaque jamais perſonne ; il abhorre ſouverainement la guerre offenſive ; mais il

eſt terrible dans ſa défenſe, & la rigoureuſe juſtice arme ſon bras des plus vigoureuſes jettées, que la plus forte balliſte puiſſe lancer.

Les traits qu'il décoche alors ramenent les prétendus géans d'une fauſſe Ariſtocratie, à la taille modeſte qu'ils doivent avoir.

En effet, doit-on voir parmi des Patriotes une exagération de rang & de condition, autre que celle que les différences d'organiſations naturelles mettent entr'eux ?

Eh, quoi ! parce que le vaſſelage d'un *Pazery* vis-à-vis d'un deſpote métropolitain, lui fera obtenir le ſordide droit d'aſſeoir ſes dures feſſes en qualité de cautionneur du tréſorier général de ſon ancienne province, ſur de lourds ſacs d'argent, qu'il ramaſſe par le griffonnage d'un jour au bout de chaque année, faudra-t-il que cet homme auſſi baſſement cupide, bruſque dans ſa Patrie tous les égards qu'il avoit dans Paris vis-à-vis d'une perſonne dont la ſocieté lui obtenoit de la conſidération ?

Telle étoit jadis la trempe des bas Monopoleurs de la Bande Purpuracée de notre infortunée ancienne Province.

Son adminiſtration eſt changée aujourd'hui ; faſſe le Ciel qu'elle ne ſoit jamais remplie que par des membres véritablement régénérés.

Des têtes inſidiatrices de la malheureuſe Cité d'Aix ſe ſont épuiſées en aſtuces & en labeurs, pour obtenir de nos auguſtes Repréſentans, qu'elle devînt le ſiege de notre Département.

De telles têtes ont eu leurs raiſons, & elles ſe ſont bien propoſées de communiquer inſenſiblement aux honorables Membres qui le compoſeroient, le vil amour qu'elles ont toujours eu pour l'argent ; faſſe encore le Ciel que leurs complots ſoient vains, & que le véritable amour de

la Patrie n'amene jamais dans ſes murs, que des Membres très-deſintéreſſés & très-juſtes.

Qu'on ſache que le ſeul Philoſophe eſt le ſeul Théologien & le ſeul Avocat qu'il faille conſulter !

Le Philoſophe contourne la raiſon qui eſt la rectrice des hommes & la gubernatrice de leurs volontés, ſous toutes les faces poſſibles qu'elle peut montrer.

Mais le Théologien ne puiſant ſa doctrine que dans des faits non prouvés, & non viſiblement démontrés, ne nous aborde qu'avec une toile captieuſe, que le fanatiſme a ourdie pour nous lier ſous ſon autorité, & nous dépouiller de nos biens.

L'Avocat ne vaut pas mieux que le Théologien, & il ne nous étale l'ampleur de ſon éloquence maudite, que pour nous envelopper dans des pieges qui, dans un autre ſens, ſont auſſi funeſtes.

Qu'on évite donc avec grand ſoin les charlatans de ſuperſtition & les grands vendeurs de paroles.

Comme le judicieux Dom *Patert* n'eſt pas un Bibliothécaire dont on aime à s'éloigner, obſervons ici avec l'Abbé *Rive*, qu'il fût beaucoup plus heureux que *Sinner*, Bibliothécaire de la Ville de Berne en Suiſſe, par rapport à la Notice du *Roman de Godefroi de Boüillon*, qu'il lui avoit demandée.

Ce *Sinner* lui avoit fait paſſer le premier Octobre de l'an d'auparavant un Mémoire, par le moyen de l'Ex-Duc de *Cailus* avec lequel il s'étoit rencontré à Lauſanne, par lequel il prioit l'Abbé *Rive* de lui communiquer une Notice de tous les Romans écrits en Français, en proſe & en vers avant le 16me. ſiecle, qui pourroient ſe trouver dans la Bibliothéque de l'Ex-Duc *de la Valliere*, & de lui faire ſavoir auſſi qu'elles étoient les pieces qu'elle contenoit ſur *Godefroi de Boüillon.*, en proſe & en vers, ou en *Mſts.* ou en éditions imprimées.

Comme ce *Sinner* ignoroit que les Notices qu'il demandoit, conſtitueroient un jour une très-grande partie des grands travaux de l'Abbé *Rive* ſur cette Bibliothéque, cet Abbé lui répondit, qu'il ne lui feroit quelque communication là-deſſus, que lorſque ſes travaux bibliographiques s'imprimeroient.

D'ailleurs ce *Sinner* ne lui plut pas, parce qu'il ſe glorifioit d'être l'Auteur des *Extraits de Poéſies des XII, XIII & XIVme. ſiecles*, dont il ne nommoit pas la langue, & d'être fort lié avec *La Curne de Ste. Palaye*, que l'Abbé *Rive* regardoit avec raiſon comme un littérateur très-mal-adroit & très-borné.

6°. Nouveau Syſtême *Bibliothécal* de livres *iconographiques*, inventé par l'Abbé *Rive*, & communiqué à *Baſan* pour ſon *Catalogue raiſonné des différens objets de curioſités dans les Sciences & Arts qui y compoſoient le Cabinet de feu M. Mariette*, &c. Paris, Baſan, &c. 1775, *in*-8°.

Il eſt fort plaiſant que *Baſan* ait eu la gloriole & la ſotte fantaiſie d'eſtropier ce Syſtême pour s'en faire croire l'inventeur.

Peut-on trouver de pareilles putidités ?

7°. Voyez la page 225, col. 2. du *Journal des Sçavans* de l'an 1776, *in*-4°. (Avril).

L'Abbé *Rive* n'eſt pas nommé ſur cette page ; mais il eſt cependant l'Anonyme qui y eſt indiqué.

Si le Moine *Mercier* de Ste. Génévieve, connu tant de fois ſous le nom inſoient *d'Abbé de St. Leger*, eût été plus honnête & plus reconnoiſſant, il l'auroit certainement nommé.

Mais la crainte de déroger à la *belle loyauté* de ſon charactere, l'en a empêché.

Il s'eſt ſervi des lumieres de l'Abbé *Rive*, pour corriger ſur cette même page, une lourde bévue qui lui étoit échappée dans la 2de. édition de ſon

Supplément à l'Hiſtoire de l'Imprimerie par *Pr. Marchand* ; mais il n'a pas merveilleuſement réuſſi, & l'Abbé Rive aura encore, nonobſtant cette imperfection de correction, plus de 400 fautes à corriger dans la 2de. édition de ce Supplément.

Tant il eſt vrai que l'Abbé *Rive* a raiſon de ne regarder les ouvrages de ce Moine, que comme les étables du Roi *Augias*.

8°. L'Abbé *Rive* eſt nommé ſur la page 36 de la Diſſertation qui eſt à la tête de la Tragédie du Sr. *Gudin*, intitulée .... *C. M. Coriolan*, Paris, Ruault, 1776. *in*-8°. de la façon ſuivante, à cauſe des ſervices qu'il avoit rendus à cet Auteur.

Cette Piece, (le *Coriolan* de *Herman Kirchner* en latin) eſt preſque auſſi ancienne que celle *d'Alexandre Hardy*, puiſqu'elle fut imprimée à Straſbourg, en 1608, un an après que celle de *Hardy* eut été jouée à Paris.

C'eſt Mr. l'Abbé *Rive*, un des plus ſavans Bibliographes qu'il y ait en Europe, qui me l'a indiquée.

Sans ſon zele & ſon exactitude, « cette Piece » abſolument oubliée auroit (pour ſeroit) échappé » (pour échappée) à toutes mes recherches. »

Ce n'eſt qu'une Tragi-Comédie.

Ibidem, pag. 38. « Mais tandis qu'on me ré» pondoit ſi mal d'Italie, Mr. l'Abbé *Rive*, tou» jours infatigable dans ſes recherches, me fit con» noître pluſieurs *Coriolans* Italiens. »

9°. Lettre de l'Abbé *Rive* à l'auteur de *l'Origine des Découvertes attribuées aux Modernes*, appellé *Dutens*, Paris, 2 vol. *in*-8°. M. DCC. LXXVI., au ſujet du livre intitulé .... *Chriſtianiſmi reſtitutio*, par *Michel Servet*.

Cette Lettre eſt d'environ quatre pages & demie ; elle eſt imprimée d'une maniere très-incorrecte.

L'Auteur y eſt ſurnommé très-mal-à-propos *Bibliothécaire de Mr. le Duc de la Valliere.*

Toute la France ſçait qu'il s'eſt toujours roidi contre cette qualité, que l'ex-Ducheſſe de *Chatillon* vouloit le forcer, même en Juſtice, de prendre dans la quittance qu'elle avoit à en retirer pour le paiement de la délivrance des 6000 liv. que feu ſon pere avoit encore léguées à cet Abbé

L'oppoſition de l'Abbé *Rive* à cette qualité a été juſtifiée, nonobſtant toutes les injuſtes déclamations de divers vils & plats Académiciens, ſoit de l'Académie Françoiſe, ſoit de celles des Belles-Lettres & des Sciences, par l'auguſte déciſion de notre Souveraine Aſſemblée Nationale.

C'eſt ce qui éleve le génie & les lumieres de l'Abbé Rive bien au deſſus de ceux de tant de bas ſatellites du rampant vaſſelage de certaines têtes auxquelles l'on donnoit jadis le nom de *Grandes Perſonnes.*

Cette lettre eſt après la 358me. page du 2ond. tome de cet ouvrage.

Dutens qui en parle à la page 15 de ce même tome, juſques à ſa page 21, fait près de 80 fautes, ou dans ce qu'il rapporte ſur la diviſion du livre de *Servet* qui contient ſon paſſage ſur la circulation du ſang, ou ſur les véritables leçons de ce paſſage, ou contradictoirement à la lettre de cet Abbé.

Auſſi ce même Abbé le releve avec grande force dans ſon *Réveil-matin*, non ſeulement relativement à ce paſſage, mais encore ſur une quantité étonnante d'autres Auteurs & matieres critiques.

10°. Eclairciſſemens fournis à Mr. de *Laporte*, Conſeiller d'Etat, ſur tout ce qui avoit été écrit vers les années 1731, 1732 & 1733, pour & contre le *Roman de Sethos*, par l'Abbé *Terraſ-*

ſon, ainſi que ſur l'épigramme qu'on avoit faite contre lui, & dont le dernier vers finiſſoit ainſi :

Fouëttez fort, il a fait *Sethos*.

Voici les premieres lignes de la lettre que ce Magiſtrat lui écrivit pour les lui demander.

« Si j'avois beſoin, mon cher & docte Abbé, » de trouver des fonds pour une groſſe acquiſition, » je m'adreſſerois à Mr. de *la Borde*. J'ai beſoin de » connoiſſances, c'eſt à vous que j'ai recours, & je » me flatte que je ne vous donnerai pas beaucoup » de peine pour raſſembler celles qui me manquent » en ce moment-ci.

» Le plus ennuyeux, quoique le plus érudit de » tous les Romans, qui s'appelle *Sethos*, & qui » ſortit en 1731. de la plume froide & tant ſoit » peu obſcure de l'Abbé *Terraſſon*, fait depuis » quelques jours l'objet d'un travail que je me » ſuis impoſé, (je vous dirai à quelle fin) mais » je vous prie de croire que ce n'eſt pas pour » en rendre compte au Conſeil à Fontainebleau. »

11°. Une très-grande quantité de ſecours de tous genres, fournis en la même année au Docteur Carrère pour ſa *Bibliothéque littéraire*, *hiſtorique & critique de la Médecine ancienne & moderne*.

Auſſi c'eſt ce qui engagea ce Docteur à dire de cet Abbé (pag. xvij & xviij de ſa Préface) ce qui ſuit.

« Nous devons un tribut de reconnoiſſance à un » Savant, non moins recommandable par ſon éru- » dition, que par l'accès facile qu'il donne dans » ſa Bibliothéque aux gens de lettres. Mr. *l'Abbé* » *Rive*, qui réunit à des connoiſſances profondes » dans la Bibliographie, des lumieres dans tous » les genres, eſt aujourd'hui à la tête de la nouvelle Bibliothéque de Mr. le Duc de *la Valliere*, qu'il a formée, & qui eſt devenue, par ſes ſoins,

» une des plus nombreuſes, des mieux choiſies,
» & en même tems des plus riches en livres rares
» & en manuſcrits précieux. Nous avons trouvé
» auprès de lui les plus grandes reſſources. Non
» content de nous ouvrir ſa Bibliothéque, il nous
» a aidé de ſes lumieres, & a ſouvent facilité
» & abrégé nos recherches. Il a plus fait, il a bien
» voulu nous communiquer un grand nombre de
» Notes hiſtoriques & critiques, relatives à la Bi-
» bliographie, & qui caractériſent l'étendue de ſes
» connoiſſances, & la juſteſſe de ſon génie; il
» nous a donné en même tems la liberté d'en faire
» uſage. Mais s'il nous a permis de nous appro-
» prier une partie de ſes travaux, nous ne de-
» vons pas héſiter à lui en rendre un hommage
» public. »

Cette Bibliothéque de ce Docteur n'eſt pas encore finie; il n'y a que les deux premiers volumes qui aient été diſtribués à Paris, chez Ruault, en M. DCC. LXXVI. en 2 gros vol. *in*-4°.

12°. Réponſe au Pere Papon, alors de l'Oratoire, ſur la lettre ſuivante qu'il lui écrivit le 17. Janvier de l'an 1777.

Voici cette lettre, & viendra après la réponſe de l'Abbé Rive, datée du jour ſuivant du même mois.

Nous copions ici cette réponſe, parce que ſa briéveté & la profonde doctrine qui y regne la rendent très-intéreſſante pour le public.

Copie de la Lettre du P. Papon.

« MONSIEUR,

» Permettez-moi de m'adreſſer à vous pour
» ſavoir le nom & quelques détails ſur la vie du
» traducteur de Xenophon qui publia ſon ouvrage,

» il y a plus de cent trente ans. Comme je ne » l'ai pas ſous les yeux, je ne puis pas vous en » dire au juſte la date. Il l'avoit entrepris à la » priere de Pyrame de Candole de Marſeille. Son » nom ou ſes titres commençoient par ces trois » lettres S. G. S. Si vous pouvez me ſatisfaire » ſur cet article, comme je n'en doute pas, fai- » tes-moi l'honneur de m'écrire à votre premier » moment de loiſir. Vous obligerez ſenſiblement » celui qui a l'honneur d'être avec une véritable » eſtime,

Monſieur,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur,
Signé, Papon de l'Oratoire.

Copie de la Réponſe de l'Abbé Rive à ce Pere.

» Monsieur,

» L'Auteur de la verſion françaiſe des Œuvres » de *Xenophon* ſur lequel vous m'avez demandé des » éclairciſſemens, eſt *Simon Goulart* Senliſien » (ou de Senlis.) Il cachoit ordinairement ſon » nom ſous ces trois ſigles S. G. S. Il embraſſa » le parti des Reformés, ſe retira à Geneve, & » mourut en 1628. Il fit paroître cette verſion » en Janvier de 1613, & chargea *Pyrame de* » *Candole*, qui étoit ſon ami, du ſoin de la faire » imprimer. Il avoit déja publié pluſieurs autres » verſions françoiſes d'Auteurs grecs.

» Vous trouverez un article ſur *Simon Gou-* » *lart* dans les Bibliothéques de la *Croix du Maine*, » de *Du Verdier*, dans les Dictionnaires de *Mo-* » *reri*, & de *Bayle*, & dans le tom. 29 des » Hommes illuſtres de *Niceron*.

» Comme ſa verſion de *Xenophon* n'eſt que de
» 1613, *La Croix du Maine* & *Du Verdier* qui
» ont écrit depuis 1584, n'ont pas dû en parler.
» Mais *Moreri*, ſes continuateurs, *Bayle*, *Ni-*
» *ceron*, *Lenglet*, ſon nouvel éditeur, & celui
» de la *Croix du Maine* & de *Du Verdier* au-
» roient dû la connoître.

» *Jean Albert Fabricius*, l'Auteur du Cata-
» logue de Sardiere & celui de la *Bibliothéque*
» *hiſtorique & critique des Thereuticographes*,
» ont cité une verſion françoiſe des Œuvres de
» *Xenophon*, qu'ils ont attribuée à *Pyrame de*
» *Candole*. Ils ſe ſont trompés. Ce *Candole* n'a
» donné aucune verſion de *Xenophon*. Il n'a été
» que l'éditeur de celle de *Goulart*. C'eſt ce qu'il
» dit lui-même dans l'Épitre dédicatoire qu'il y
» a miſe à la tête.

» Cette Épitre eſt adreſſée à trois ſeigneurs de
» de la Ville & Canton de Berne. On y lit que
» *c'eſt un de leurs plus affectionnés ſerviteurs qui*
» *a depuis quelque tems en ça équippé Xénophon*
» *à la Françaiſe, & qu'il l'a commis à celui*
» *qui a l'honneur de leur dédier pour le conduire,*
» *& l'offrir en toute reverence à leurs Grandeurs.*

» La premiere édition de cette verſion a été
» imprimée à Geneve ſous le nom de Cologne,
» par *Aubert in*-fol., en 1613. *Jean Albert Fa-*
» *bricius* n'a pas ſçu que le nom de Cologne qu'on
» lit ſur ſon titre eſt ſuppoſé. L'Auteur de la *Bi-*
» *bliothéque des Thereuticographes* a été mieux
» inſtruit, & il n'a pas omis cette anecdote.

» Nous avons dans la Bibliothéque du Duc de
» *la Valliere* une autre édition de cette verſion.
» Elle eſt in-8°. Elle a été imprimée en 1519
» à Yverdun. Elle eſt citée dans le Catalogue de
» Sardiere, dont la Bibliothéque fut vendue après

„ ſa mort au *Duc de la Valliere*, preſque en
„ entier.

„ Vous ne lirez dans aucun Bibliographe au-
„ cunes particularités ſur *Pyrame de Candole*. *Rai-*
„ *mond de Solier*, *Bouche* & *Ruffi* n'en ont
„ également rien dit. Il étoit de Marſeille, & deſ-
„ cendoit de ces *Candoles* qui ſe diſtinguerent dans
„ le fameux ſiége que le *Connetable de Bourbon*
„ fit de cette Ville en 1524.

„ Il paſſa auſſi ſous les drapeaux de *Calvin*,
„ j'ignore en quelle année & en quel lieu il eſt
„ mort. *Baillet* eſt tombé ſur ſon compte dans
„ une bévue bien étrange; il a cru que ce *Can-*
„ *dole* n'eſt qu'un auteur pſeudonyme, & que c'eſt
„ le Préſident *Claude Fauchet* déguiſé ſous ce nom.

„ *Vincent Placcius* a copie cette bévue au lieu
„ de la relever. Il eſt impoſſible que *Candole* ne ſoit
„ que le Préſident *Fauchet*, parce que ce Préſident
„ étoit mort en 1602, ainſi que *Niceron* l'a dé-
„ montré, & que *Candole* vivoit encore en 1613,
„ puiſqu'il fit imprimer en cette année la premiere
„ édition de la verſion dont nous venons de parler.

„ Si vous écrivez ſur l'Hiſtoire littéraire de Fran-
„ ce, méfiez-vous, Monſieur, de ceux qui vous ont
„ dévancé ſur cette matiere. Je ne connois aucun
„ de nos Auteurs qui ne fourmille de fautes. Il
„ faut travailler à neuf les morceaux qui ſortiront
„ de votre plume. Il n'y a aucun Mémoire biblio-
„ graphique de l'Académie des Belles-Lettres qui
„ ne ſoit fautif. J'ai trouvé plus de 1800 fautes dans
„ les nouvelles éditions de la *Croix du Maine* &
„ de *Du Verdier*, & environ 600 dans les diverſes
„ pieces que le Moine *Mercier* a miſes depuis 1764
„ dans les Journaux, & principalement dans les 2
„ éditions de ſon Supplément à *Pr. Marchand*;

„ il eſt convenu lui-même dans une lettre qu'il a „ fait inſérer en Avril dernier dans le Journal des „ Sçavans, qu'il lui eſt échappé pluſieurs bévues dans „ ce Supplément. Il n'en a corrigé que 40; il en fait „ plus de 20 nouvelles en les corrigeant, & il en „ a laiſſé plus de 400 autres. Adieu, *cura ut* „ *valeas*. „

L'Abbé *Rive* comprit, par les renſeignemens que l'ex-Oratorien *Papon* lui demandoit dans la lettre que nous venons de rapporter, qu'il ne vouloit les lui ſoutirer qu'à la ſuggeſtion perfide du Moine *Mercier*.

Les aſtuces ne coûtent rien à la plupart des ex-Oratoriens, & ſur-tout à ceux qui portent le nom de *Papon*.

On ſait par la derniere page du N°. 29 de *Des-Moulins*, que ce bélitre *Papon* eſt devenu, ſous le coſtume calotin dont il s'eſt décoré depuis quelques années, un Grand Prophête anti-révolutionnaire.

Ainſi l'Abbé *Rive* mena très-mal cet exécrable Moine dans ſa Lettre à l'ex-Oratorien *Papon* que nous venons de copier ici.

13°. Le 11 7bre. de l'an 1777, le libraire *Prault*, ſurnommé *par de Bievre*, *Probleme*, écrivit à l'Abbé Rive pour lui demander un double de la Notice que cet Abbé avoit faite chez lui des Heures *Mſtes.* & enrichies de belles Miniatures, qu'il avoit eues dans la Bibliothéque du Prince de *Conti*, qu'il avoit achetée.

Ce Libraire marqua à l'Abbé *Rive*, qu'il lui demandoit cette Notice pour la faire paſſer à Sa Majeſté Britannique.

L'Abbé *Rive* ne ſe fit aucune peine de la lui communiquer.

Elle ſera un jour imprimée dans la Bibliothéque des beaux *Mſts.* dont l'Abbé *Rive* fera tôt ou tard

préſent au public en pluſieurs volumes in-8°.

14°. Le 10 xbre. de la même année l'Abbé *Rive* reçut de *Lacombe* d'Avignon la lettre ſuivante, à laquelle il *répondit* dans le courant du même mois.

Copie de la lettre de Lacombe.

MONSIEUR,

» Les Poëtes ou Troubadours que vous connoiſſez à fonds, & qui ſont ſi difficiles à entendre, ont été pillés ou imités par *Chaucer*, » Poëte Anglois. L'édition de d'Ury, folio de 1721 » que vous avez ſous les yeux, contient une foule » d'articles qui portent des titres François. On » croit que *Chaucer* a puiſé dans nos Troubadours la plûpart des ſujets inſérés dans cette édition.

» Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu » de vous, Monſieur, j'oſe eſpérer que vous voudrez bien éclaircir mes doutes ſur ce Poëte Anglois, & me dire ſi vous croyez que les articles » ci-après ſont imités ou traduits de nos vieux » Poëtes. Je ſais que vous aimez à obliger les gens » de lettres qui s'adreſſent à vous, & que vous » vous faites un vrai plaiſir de leur communiquer » vos lumieres. Si vous daignez me ſacrifier quelques momens à cette vérification, je me ferai » un devoir de vous témoigner ma reconnoiſſance.

» J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre très-» humble & obéiſſant ſerviteur, LACOMBE, d'A-» vignon. »

Copie de la Réponſe de l'Abbé Rive à la lettre précédente.

MONSIEUR,

» J'ai vérifié toutes les pieces des Troubadours » que nous avons dans la bibliothéque, toutes celles » que la *Croix du Maine*, *du Verdier*, *Noſtradamus*, *Creſcimbeni*, *Quadrio*, *Redi* (Bacco in » Toſcana, 1691 in Firenge, in-4°. 4a. edit.) » l'Editeur de *Franceſco Barberini*; (Docum. » d'amore, in-4°., in Roma, 1640) *Montfaucon* » & l'Abbé *Millot*, ont citées, je n'y ai vu aucune » de celles ſur leſquelles vous m'avez demandé des » renſeignemens.

» Nous n'avons pas l'édition de *Chaucer*, imprimée en 1721; c'eſt pour cela que je ne puis » dire de quels Auteurs ſont les pieces qui portent » des titres François dans cette édition. *La belle* » *Dame ſans mercy* n'eſt d'aucun Troubadour, » mais elle eſt d'*Alain Chartier*. Vous la trouverez » dans l'édition que *Ducheſne* a donnée de ſes œuvres.

» Les autres pieces ſont vraiſemblablement de » nos Poëtes François du XIV & du XV ſiecles. » Il eſt encore très-sûr qu'elles ne ſont pas mentionnées dans Fauchet; il en eſt qui peuvent avoir » été miſes de proſe en vers. Pour vous en éclaircir, liſez le 3me. conte des 100 *Nouvelles* » *Nouvelles*, pour ſavoir ſi vous n'y découvrirez pas » le conte du *Chevalier* & du *Meûnier*. Quand » vous deſirerez voir la Bibliothéque, vous m'y » trouverez toutes les matinées, & je vous y ren-

» drai tous les offices littéraires qui dépendront de » moi.

J'ai l'honneur d'être,
Monſieur,

Avec toute la conſidération poſſible
Votre très-humble & très-obeiſſant
ſerviteur. L'Abbé RIVE.

15°. Le 23 Février de l'an 1778, il reçut de l'Abbé *Mulot*, Bibliothécaire de St. Victor, ce petit Mémoire, dans lequel ce Bibliothécaire lui demandoit, ſi les notes qui ſont dans l'hiſtoire des Troubadours en 3 vol. in-12. ſont de lui, & dans le cas où elles n'en ſeroient pas, quelles ſont celles que le 3me. numéro du *Journal des Sciences* lui attribue, à l'article du Diſcours de l'Abbé Millot à l'Académie de la façon ſuivante..... » Si l'on jette » les yeux ſur les remarques du *ſavant Abbé de* » *R****, *Bibliothécaire de M. le Duc de la V****, » on ſe mettra à portée d'apprécier cette hiſtoire, dont nous nous propoſons de parler.

Voici la réponſe de l'Abbé Rive à ce Bibliothécaire.

» L'Abbé *Forès* de Toulouſe, qui vous a fourni, » Monſieur, cette note, eſt très-mal-aviſé.

» Je ne me ſuis jamais qualifié l'Abbé *de*, & j'ai » toujours regardé une pareille qualification comme » très-indigne de moi.

» Je n'ai jamais porté celle de Bibliothécaire » de perſonne, & encore moins d'un Duc que je » n'ai jamais eſtimé.

» Je n'ai aucune part aux notes ſur l'Hiſtoire » des Troubadours de l'Abbé Millot, que l'on m'at- » tribue dans le *Journal des Sciences & Beaux* » *Arts*.

» Il y en a au contraire pluſieurs dans leſquelles
» je trouve beaucoup de fautes.

» Je ne ſuis aucunement admirateur de cette
» Hiſtoire, ni pour le fonds, ni pour la forme,
» ni pour le ſtyle.

Elle n'eſt ni aſſez ſçavante, ni d'une critique aſſez
» lumineuſe. Le Style en eſt ſouvent fautif, &
» l'Abbé Millot n'y a pas toujours employé le mot
» propre. En voici un exemple.

» *La Phyſique*, dit-il, *nous en garantit, & la*
» *raiſon & encore plus la religion nous avertiſ-*
» *ſent, que ſi le Juge Suprême ne fait pas écla-*
» *ter ſes jugemens, on ne peut y échapper dans*
» *une autre vie, où ſe manifeſteront les ſecrets*
» *de ſa Providence*, (pag. 312 tom. 3.)

» Il n'eſt plus queſtion de Providence dans l'autre
» vie. L'Abbé Millot auroit dû ſe ſervir du mot
» de *juſtice*. Sa Théologie lui a fait faux bond
» en cet endroit, (comme elle le fait ſouvent à
» l'Abbé Raynal, dans ſon Hiſtoire philoſophique
» des deux Indes.)

» Un homme de ſon état auroit dû auſſi mieux
» étudier les décences. Sa plume n'a pas toujours
» été aſſez *véréconde*. Témoins ſes obſervations ſur
» un uſage qu'il a prétendu ne s'être introduit que
» contre Robert d'Arbriſſelles, (tom. 2, pag. 242.)

» D'ailleurs il a eu tort. Cet uſage date de plus
» haut. M. de *Ste. Palaye*, qui lui a fourni les
» matériaux de ce livre, a omis pluſieurs Trouba-
» dours qui ſont dans le *Mſt.* qui eſt paſſé de la
» Bibliothéque de Madame *d'Urfé*, dans celle de
» Mr. le Duc de *la Valliere*.

» J'ai l'honneur d'être, Monſieur, avec toute
» l'eſtime poſſible, votre très-humble & très-obéiſ-
» ſant ſerviteur. L'Abbé Rive.

15°.

15°. Le 22 Avril 1778, il reçut de l'Oratorien *Papon* la Lettre ſuivante.

» J'ai l'honneur de ſouhaiter le bonjour à M. » l'Abbé Rive, & de le prier de me dire s'il a un » Voyage de Jéruſalem compoſé par Jean Thavoud » ou Tenaud, Gardien des Cordeliers d'Angou- » lême, au commencement du XVme. ſiecle, & » indiqué dans la Bibliothéque de La-Croix-du- » Maine. Il en exiſte une édition poſtérieure qu'on » ne trouve nulle part, non plus que la précédente. » Je prie M. l'Abbé Rive de me marquer ce qu'il » ſçait de cet Ouvrage, & de m'envoyer, quand il » aura le tems, ce qu'il m'a promis. Je l'embraſſe » & lui ſouhaite le bonjour. PAPON de l'Oratoire.

L'Abbé *Rive* comprit encore mieux par cette nouvelle demande du Pere *Papon*, qu'il ne ſollicitoit auprès de lui des éclairciſſemens *recondits*, que pour le mal-adroit & l'exécrable *Moine Mercier*, cet indigne Genovéfain.

D'ailleurs il jugea ce pauvre *Papon* comme un homme très-leſte, très-étourdi, & comme très-mal habile à s'expliquer.

Il dit à l'Abbé *Rive*, dans ſa lettre, que ce Cordelier floriſſoit au commencement du 15me. ſiecle.

Cela ne peut pas être, puiſque La-Croix-du-Maine, d'après lequel il le lui nomme, ne le met qu'en 1512 & 1523.

Comment peut-il ſe faire qu'un Frere Mineur qui n'a vécu qu'au commencement du 16me. fût en vogue dans les premieres années du 15me.? (La-Croix-du-Maine, nouv. édit. tom. 1, in-4°., pag. 592.)

En donnant deux noms à ce Cordelier *Thavoud* ou *Tenaud*, il devoit au moins écrire le ſecond avec une h après le T, ainſi qu'on le trouve dans pluſieurs catalogues, & nommément dans celui

du Maréchal d'Eſtrées, tom. 2, in-8°., pag. 13, n°. 12468, & dans le ſupplément de *Maittaire*, au 1er. tom. de ſes *Annales*, pag. 790.

Il s'explique ſinguliérement ſur la date de l'édition dont il demande des éclairciſſemens à l'Abbé Rive.

Ne diriez-vous pas que *La-Croix du-Maine* a daté celle dont il parle dans ſon article, & que le Pere *Papon* recherche une date poſtérieure à celle que *la Croix-du-Maine* lui a donnée ?

Mais celui-ci n'ayant indiqué que la Libraire de celle dont il faiſoit mention, ne peut-il pas ſe faire que cette même Libraire en eût vendu auſſi pluſieurs autres ſans date avant celle-ci ?

Ce qui perſuada l'Abbé *Rive* qu'il ſeroit la dupe de l'Oratorien *Papon*, s'il continuoit à lui fournir des éclairciſſemens *Bibliologiques*, c'eſt qu'il vit le Moine *Mercier*, environ ſix mois après dans la même année, citer ce Jean Thenaud, Cordelier, dans ſes *nouvelles remarques critiques ſur les deux premiers volumes de la Bibliothéque générale des Ecrivains de l'Ordre de St. Benoît*, imprimées ſéparément in-12, d'après *l'eſprit des Journaux*, où elles ſont inſérées au mois d'octobre de l'an 1778, ſans aucune indication de raretés touchant les ouvrages de ce bon Frere Mineur qui a été inconnu au Pere *Wading* (v. pag. 227 de ſon *ſcriptores Ordinis Minorum*, &c. *Romæ* M. DC. L., & dans *l'Index Materiarum* de ce même Livre, pag. XLI,) ainſi qu'à *Jean Albert Fabricius* (tom. 4 de ſa *Biblioth. de la moyenne latinité*, in-4°., Patavii, 1754, pag. 149 = 161.) & à *Simler*. (*Epitome Geſneri*, *Tiguri* M. D. LXXXIII, pag. 502 = 105.)

Ce que le Pere *Papon* rappelle dans cette lettre à l'Abbé *Rive* étoit un Dict. *d'Adam d'Arras*, ou *d'Adam le Boçu* ſur Charles 1er. d'Anjou,

Comte de Provence, que ce Poëte, qui étoit venu à la Cour de ce Comte, lui avoit dédié, & qui eſt très-curieux pour pluſieurs Anecdotes qu'il renferme.

L'Abbé *Rive* auroit deſiré que le P. *Papon* l'eût fait imprimer à la ſuite des inſtrumens qu'il devoit placer à la fin du regne de ce Prince ; mais comme il n'en ſçut ni deviner les abréviations, ni expliquer le langage, il le renvoya ſans en faire aucun uſage.

Delà vient qu'il n'eut pas de très-grands éclairciſſemens ſur ſon *Jean Thenaud*, & qu'il fut traité très-meſquinement comme il le méritoit.

16°. Vers le même mois d'Avril de la même année, l'Abbé *Rive* fut obligé de reſſuſciter le pauvre Médecin *Carrere*, que le Docteur *Becher* paroiſſoit avoir enterré dans ſon *Journal de Médecine*.

Ce fut dans les lettres que répondit *Carrere* à ce Docteur, que ſa réſurrection littéraire eut lieu.

L'Abbé *Rive* fit tomber la plume de la main contre le Médecin de Perpignan, à ce fat & à cet étourdi *Becher*.

Il le prit même par le bras, lui paſſa un licol autour du col, & l'attacha au foin du ratelier de la crêche du Sauveur, en le critiquant ſur un livre auquel il n'avoit rien entendu.

Les principaux endroits des lettres du Médecin *Carrere*, auquel l'Abbé Rive a influé, ſe trouvent aux pages 32, 34, 46, 54, 55, 57, 59, 70, 72, 73, 76, & ſont ſous les noms ſuivants..... *Girone il Corteſe*, *La-Croix-du-Maine*, *Keſtner*, *Amico*, *Ancillon*, *Arpe*, *Acontius*, *Amort*, & *Biringuccio*.

Ce pauvre *Becher* eſt miſérablement écraſé dans ces articles.

Au reſte, comme ces lettres du Médecin *Carrere* ſont de 1777, in-8°., elles appartiennent à l'an-

née antécédente, & si nous les avons mises ici sous le mois d'Avril 1778, ce n'a été qu'à cause que nous avons été trompés par la date d'une lettre qu'écrivit *Rigoley de Juvigny*, le 7 Mai de la même année à l'Abbé Rive, au sujet de la critique que ce Médecin avoit faite de ses *Bibliothéques Françoises* de *La-Croix-du-Maine* & de *Du-Verdier*, d'après les renseignemens que l'Abbé Rive lui avoit fournis là-dessus.

La Lettre de ce pauvre diable de *Juvigny* prouve qu'il avoit perdu la tête en l'écrivant, & qu'il étoit extravagamment outrecuidé contre ce Médecin, à cause de cette critique.

Voici les premiers mots de sa Lettre, dans lesquels on trouve cependant un très-grand éloge de l'Abbé *Rive*.

„ Je ne puis me persuader Monsieur (l'Abbé „ *Rive*,) que ce soit vous qui ayiez écrit la lettre que „ le hasard m'a fait tomber entre les mains, portant le nom de M. Carrère, Médecin du garde-„ meuble, que je n'ai jamais connu de ma vie, „ & qui cependant a la mal-honnêteté de déchirer, „ à tort & à travers, mon Edition des Bibliothéques Franç., qu'il avoue ne pas connoître, mais „ contre laquelle un *savant & profond Bibliographe de ses amis*, dit-il, prépare une énumération „ raisonnée des erreurs qui s'y trouvent, montant „ à dix-huit cents de chaque espece. Or je ne connois de *savant* & de *profond Bibliographe* que „ vous. „

17°. Vers les premiers mois de l'année 1778, l'Abbé *Rive* fournit divers renseignemens au Poëte *Le-Mierre* sur le costume des anciens Persans, & principalement sur la Cidare de leurs Rois.

Il lui fit retoucher aussi plusieurs morceaux de ses Fastes où il y avoit, outre une quantité de

ſolœciſmes littéraires, une infinité de mots bas & familiers, & de vers très-entortillés.

Son poëme intitulé *les Faſtes*, qu'il a commencé au moins en 1770, quoiqu'il diſe le contraire, puiſque l'Abbé Rive ſe reſſouvient très-bien de lui en avoir entendu lire le commencement alors, n'étoit pas encore fini en 1778.

Les retouchemens que cet Abbé lui conſeilla d'y faire ne datent que de cette derniere année.

Nous parlerons ailleurs de ces retouchemens. Ce ſera lorſque l'Abbé *Rive* nous communiquera, pour le faire imprimer, ſon Dictionnaire de Critique Littéraire contre divers Auteurs François & étrangers, dont il eſt queſtion dans cette *Chronique Littéraire de ſes Mſts*, *No.* 1.

Les Faſtes de *Le-Mierre* n'ont été imprimés que l'an d'après, c'eſt-à-dire, en 1779.

L'Abbé *Rive* lui fit encore retoucher divers endroits de ſa Lettre au Lieutenant Sartine, & de la nouvelle édition qu'il fit in-8° en 1778, chez la veuve Ducheſne, de ſon *Artaxerce*.

Parmi ces retouchemens, il y en eut un principal qui tomba ſur un vers de la 4me. ſcene de ſon 1er. acte.

Le-Mierre diſoit dans ce vers, comme preſque tous les Académiciens François & une infinité d'auteurs de proſe & de vers dans notre langue :

Eh, quel eſt donc celui que votre eſprit ſoupçonne?

L'Abbé Rive lui fit obſerver qu'il n'étoit pas queſtion dans ce vers de la qualité de celui qui y étoit ſoupçonné, mais ſeulement de ſon nom, & qu'il falloit par conſéquent *qui* & non pas *quel*, & changea ainſi ſon vers.

Eh, qui donc eſt celui que votre eſprit ſoupçonne?

L'Abbé *Rive* a repris la même faute dans ſa

Lettre vraiment Philoſophique contre l'Evêque de Clermont, pag. 219, dans un diſcours d'un orgueilleux diſciple de ce Poëte.

Cet orgueilleux diſciple eſt le J. F. *Maury* de *des-Moulins*.

Il ne peut nier qu'à ſon ſortir de Val-Reas il ne ſe ſoit mis à l'Ecole Françoiſe de *Le-Mierre*, ce très-beau parleur.

Ah, France! c'eſt dans ta région de l'eſprit, que l'on attend des grandes réformes.

Preſque tous les hommes de Lettres ſont encore très-jeunes dans la philoſophie de ta langue, & ils penſent plutôt à en broyer les couleurs, qu'à en apprendre la correction du deſſin. Voyez contre le ſolœciſme françois réproché au très-faquin, très-faquin Maury, la note 36, (pag. 52,) qui répond au texte de la Lettre de l'Abbé *Rive*, que je viens de citer.

18°. Le 6 Juillet de la même année, il reçut le billet ſuivant.

„ Je vous envoie, mon cher Maître, la lettre „ des Docteurs de Hall (en Saxe) au ſujet du „ mémoire paſſé par votre étamine, que je leur „ envoyai, concernant le faux Catalogue de St. „ Irenée, inſéré dans Euſébe ſur la ſucceſſion des „ Papes. Voyez ce qu'il faut y répondre, & ce „ qu'on peut faire pour les ſervir dans ce qu'ils de„ mandent. Adieu, mon cher Maître.

L'Auteur de ce billet eſt bien bon de dire ſeulement que ſon mémoire ſoit paſſé par l'étamine de l'Abbé *Rive*, tandis qu'il a reçu plus de 2000 éclairciſſemens épiſtolaires de lui, ſur preſque toutes les matieres polygraphiques.

Ce dont il étoit prié dans ce billet, c'étoit de vérifier certains *Mſts.* grecs de *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, qui étoit dans la Bibliothéque du Roi.

Il reçut de Frederic André *Stroth* une lettre en la même année pour faire cette vérification ; mais l'incendie, qui étoit arrivé alors dans un bâtiment qui confinoit à la Bibliothéque du Roi, en rendit les *Mſts.* Grecs inviſibles pendant quelques années.

C'eſt ce qui empêcha l'Abbé *Rive* de faire la vérification dont il étoit prié.

Nonobſtant l'impuiſſance où il fut, le même Frederic André *Stroth*, que le Duc de Saxe *Gotha* avoit créé ſon Conſeiller Eccléſiaſtique & Recteur du College illuſtre de Gotha, écrivit de cette Ville le 12 Novembre de l'an d'après, & lui fit paſſer le 1er. tome de ſon Hiſtoire grecque d'Euſébe, in-8°. dans la préface duquel il le nomme très-honorablement (*ſummè venerandi Abbatis* RIVE *favore*, pag. 19.)

C'eſt après cette même Préface que les pieces préliminaires françoiſes que l'Abbé Rive a fait tranſmettre pour cette édition, & qui certainement ſont très-réjouiſſantes pour les Papes, *ces très-redoutables ennemis des fauſſetés*, & ces jolis conteurs de tant *d'inſignes* vérités eccléſiaſtiques, ſe trouvent pag. XXXVIII. = XLIX.

19°. Le 16 Juillet de la même année, l'Abbé *Rive* fit paſſer à l'Abbé *Guerin du Rocher*, Auteur de *l'Hiſtoire véritable des tems fabuleux*, chez les nouveaux convertis près la pitié, la lettre ſuivante.

Quoique l'Abbé *Rive* fut intimement perſuadé du parfait délire & de l'entier radotage de cet ex-Jeſuite, il ne voulut pas, à cauſe d'une foule de très-ignorans Evêques qui le protégeoient contre toute raiſon, & par vrai abus de la bonne philoſophie, lui refuſer les ſecours qu'il étoit venu lui demander ſur le Royaume de Babylone & ſur Semiramis.

Mais quand ce faquin d'ex-Jeſuite les eut reçus, il

eut l'insolence de ne pas l'en remercier par lettre ou autrement, afin qu'il ne pût conster dans le public qu'un orgueilleux ex-Jesuite qui se mêloit de délirer en écrivant, eût besoin d'éclaircissemens étrangers.

Voici la copie de cette Lettre.

„ Monsieur,

„ Je suis faché d'avoir différé si long-tems de vous „ faire passer la notice de quelques ouvrages peu con- „ nus, concernant l'ancienne Histoire de Babylone „ & d'Assyrie que je vous avois promise. Je vous en „ fais mes excuses, & je vous l'enyoie aujourd'hui. „ Je vous prie, Monsieur, d'être persuadé des senti- „ mens d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être „ votre très-humble & très-obéissant serviteur,

l'Abbé Rive.

„ 1°. *Joannis Baptistæ Grammaye Hypomne- „ mata sive illustria facta gentium Asiaticarum,* „ dont je connois trois éditions. Elles sont toutes „ trois *in*-4°. La premiere a été imprimée à Co- „ logne en 1591; la seconde à Anvers en 1604, „ & la troisieme à Francfort en 1611.

„ Cet Auteur ne s'est pas laissé tromper par le „ faux Berose. Il a mis à la fin de l'Histoire de cha- „ que Nation un spicilege sur ses mœurs & usages. Ce „ spicilege est fort court. Grammaye y a cité à la mar- „ ge les Auteurs desquels il a extrait ce qu'il rap- „ porte.

„ 2°. *De Semiramide* Ἀθκημα (Askéma) *histo- „ ricum Andreæ Schüller*, en M. DC. LXIX. *die* „ xij. *Maii*, *in*-4°.

„ Cette piece n'est en tout que de 8 feuillets. „ Elle a été inconnue à l'Abbé Lenglet, & à son „ nouvel éditeur (voyez T. XI. de sa *Méthode pour*

„ *étudier l'Hiſtoire*, Paris, 1772, pag. 11 = 14, „ *in*-12.)

„ Vie de Semiramis, Londres, ſans nom d'Im- „ primeur, *in*-12, 1748. Cette vie a été inconnue „ aux mêmes. (v. *ibid.*)

„ *Imperium Babylonis & Nini ex monimentis* „ *antiquis auctore Joh. Friderico Schræero Archi-* „ *diacono Luccarienſi, Francofurti & Lipſiæ,* „ *apud Georg. Marc. Knochium*, M DCC XXVI. „ *in*-8°.

„ Ces trois derniers ouvrages ſont dans la Biblio- „ théque de Mr. le Duc de la Valliere.

„ M. *Guerin* doit avoir vu les Traités d'*Hermann* „ *Conringius*, *d'Ulric Huber*, *de Chriſtophle Cel-* „ *larius*, *de Scurtzfleiſc*, *de Jean Chriſtophle* „ *Artopeus*, *de Jean Loccenius*, *& de Reinerus* „ *Reineccius*, ſur les Aſſyriens. S'il ne les a pas „ vus, Mr. l'Abbé *Rive* lui en fera paſſer des notices,

„ Il y a eu jadis une Ville du nom de *Semiramis* „ dans l'Aſie mineure. M. l'Abbé *Guerin* la connoît „ sûrement, & ſait qu'il y a un Auteur moderne qui „ nous a donné quelques renſeignemens ſur cette „ Ville. „

20°. Il eſt beaucoup queſtion de l'Abbé *Rive* dans l'Avant-Propos des *Hieroglyphes dits d'Horapolle*, ouvrage traduit du Grec par *Requier*, Paris, 1779, *in*-12.

Mais ce qu'on y lit, quoiqu'il ſoit très-avantageux à cet Abbé, eſt plein de contre-vérités involontaires.

Comme le *Bon-homme Requier* n'avoit jetté les yeux qu'en paſſant ſur la Diſſertation *Myſte.* que cet Abbé lui avoit faite exprès ſur ces *Hieroglyphes*, il fit autant de fautes qu'il en dit de mots.

Auſſi *Deguignes* l'Académicien des Belles-Lettres eut l'injuſte gaucherie, en déférant beaucoup trop aux mépriſes de ce traducteur, de les attribuer à cet

Abbé, qui s'en plaignit très-fortement au Sr. *Ameilhon*, Bibliothécaire de la Ville de Paris, qui étoit alors Abbé, & qui a pris femme depuis, & à l'Abbé *Barthelemi* l'oncle, l'un & l'autre Membres de la même Académie.

Ces deux Académiçiens imaginerent une entrevue entre l'Abbé *Rive* & *Deguignes*.

Celui-ci convint d'avoir agi trop précipitamment. Il demanda à l'Abbé *Rive* ſa Diſſertation pour l'imprimer dans le Journal des Sçavans.

Mais comme cet Abbé releve aſſez ſouvent *Deguignes* ſur les fautes qui lui ſont échappées à l'égard d'Horapollon dans l'*Hiſtoire & Mémoires de l'Académie des Belles - Lettres*, il ſe défia avec raiſon de ſa bonne-foi dont l'Abbé *Auger* a été la victime, (*) & il la conſerva lui-même pour la faire imprimer à part.

Au reſte le *bon Requier* fit tirer un ſeul exemplaire de ſa verſion françaiſe des *Hieroglyphes d'Horapolle*, & en fit préſent à cet Abbé, qui le conſerve comme un livre d'un tirage unique, dans ſon cabinet.

Il fit plus ; très-faché contre *Deguignes* pour la ſortie injuſte & très-indécente qu'il avoit eu la hardieſſe de faire contre l'Abbé Rive, il lui écrivit la lettre ſuivante pour l'inſérer tout de ſuite dans ſon Journal des Sçavans, & en prévint le même jour l'Abbé *Rive* par une copie qu'il lui en fit paſſer.

Cet Abbé, comme ſupérieur à *Deguignes* dans le genre littéraire & dans l'univerſalité des connoiſſances, s'eſt très-peu ſoucié de vérifier dans le Journal des Sçavans, ſi la lettre que nous allons tranſcrire ici, y a été inſérée.

Nos Lecteurs ſoucieux de bien connoître l'eſprit

(*) L'Abbé Rive explique comment il a été cette victime dans ſon *Reveil-Matin*.

qui anime les gens de lettres, ſur-tout lorſqu'ils ont le malheur d'être Académiciens, feront cette vérification d'eux-mêmes.

Lettre du littérateur Requier *au collaborateur du Journal des Sçavans, nommé* Deguignes, *en date du 16 Mai 1779.*

„ Monsieur,

„ En liſant plus attentivement que je n'avois d'abord fait, la ſçavante Diſſertation de Mr. l'Abbé „ *Rive* ſur Horus-Appollo, j'ai vu qu'il y avoit à rectifier, dans ce que j'ai dit du Diſſertateur dans la „ Préface de la traduction que j'ai donnée de cet ouvrage. J'ai vu que Mr. l'Abbé *Rive* n'attribuoit „ point à Jean Albert Fabricius, ce qu'il avançoit „ tant ſur Horus-Appollo, que ſur Jean Mercier; „ mais qu'il en étoit uniquement redevable à ſes lumineuſes conjectures & à ſa ſagacité. Je vous prie, „ Monſieur, de rendre public l'aveu que j'en fais, „ en inſérant cette lettre dans votre Journal, afin „ que rien ne paſſe à la poſtérité qui puiſſe faire tort „ à la ſaine critique de Mr. l'Abbé *Rive*, & dont „ j'ai le malheur d'être cauſe. Je ſuis avec la plus „ parfaite eſtime, Monſieur, votre très-humble & „ très-obéiſſant ſerviteur, Requier.

21°. Dans le courant du Mois de Juillet de la même année les Auteurs des Annales poétiques, parmi leſquels ſe trouvoient les Srs. *Imbert* & *Sautreau*, vinrent demander des ſecours à l'Abbé *Rive*, d'après les beaux monumens poétiques qu'il avoit ſous ſa main dans la nouvelle Bibliothéque de l'*Ex-Duc de la Valliere* dont depuis dix ans il avoit commencé la formation.

Mais comme ces perfides entrepreneurs ſe laiſſoient diriger par l'exécrable *Mercier*, Moine de Ste. Genevieve, ils ne témoignerent aucune reconnoiſſance à l'Abbé *Rive* dans les divers volumes de leurs Annales poétiques, qu'ils ont mis au jour d'après les renſeignemens qu'il leur a fournis, & les pieces *Mſtes.* ou imprimées qu'il leur a communiquées pendant près de 18 Mois.

Comme ce malheureux Moine fourniſſoit alors des broutilles miſérables à deux d'entr'eux qui travailloient auſſi à la petite feuille de Paris pour être inſérées dans ce Journal, ces auteurs manquerent tous de reconnoiſſance à l'Abbé *Rive*, & quoiqu'ils lui euſſent offert en cette même année un exemplaire de leurs Annales poétiques, ils ceſſerent de continuer leur cadeau après qu'ils lui eurent remis leur vingt-ſeptieme volume.

L'Ex-Duc de la *Valliere* étoit mort alors, & les *très-dignes* Auteurs crurent qu'environ les cent jours de dérangement qu'ils avoient cauſés à l'Abbé *Rive*, pendant 4 ou 5 heures par jour, étoient bien payés par ces 27 *beaux* volumes dont preſque toutes les Notices ſont faites avec le même ſoin, que celle que l'Abbé *Rive* releve dans la ſeconde Note de ſa *Lettre vraiment philoſophique à l'Evêque de Clermont*, pag. 1 = 5.

Pour ne pas paroître eux-mêmes les auteurs de ce refus, ils le jetterent ſur leur fourniſſeur d'argent nommé *Benezet*, qui étoit venu lui-même en perſonne prier l'Abbé *Rive* de leur être utile dans la belle Bibliothéque dont il étoit le formateur.

C'eſt ce qu'ils lui firent écrire par un nommé *Voiron* dont la lettre ne fut pas datée.

Parmi les ſecours importans que l'Abbé Rive leur fournit en divers tems, il leur fit connoître principalement un *Mſt.* de *Jean-le-Maſle* qu'ils n'avoient trou-

vé dans aucune Bibliothéque, & qui avoit même été inconnu à l'Abbé *Goujet*.

Quoique le Poëme qui étoit contenu dans ce *Mſt.* ſous le nom de *Temple des Vertus* fût d'un exécrable Ligueur, & qu'il ne fût pas bien merveilleux, ils turent le nom de celui qui le leur faiſoit connoître & en donnerent un extrait quelconque dans leur neuvieme volume, pag. 79--84.

L'Abbé *Rive* leur fit connoître auſſi les quatre vers que Marie Stuart, femme de François II, Roi de France, mit, dans une viſite qu'elle fit à Anne de Lorraine ſa tante, à meſure qu'elle ne la trouva pas, au bas d'un feuillet de ſes *Heures Mſtes.* ſur vélin, & qui ſont conçus ainſi ſelon eux.

Si ce lieu eſt pour écrire ordonné
Ce qu'il vous plaît avoir en ſouvenance,
Je vous requiers que lieu me ſoit donné,
Et que nul tems n'en ôte l'ordonnance.

Il eſt vrai qu'en rapportant ces vers, ils eurent ſoin de dire qu'ils étoient tirés des *Heures Mſtes. d'Anne de Lorraine*, qu'on conſervoit dans la Bibliothéque de l'*Ex-Duc* de la *Valliere*. (v. la pag. 166 de leur onzieme tome.)

Mais ce compte étoit-il exact, & auroient-ils pu deviner d'eux-mêmes ce quatrain dans ces Heures, ſi l'Abbé *Rive* ne le leur eût indiqué ?

Le gros Guillaume & ſon fidele Achate, cette fameuſe taupe que le *ſçavantiſſime* Abbé Deſaunais a tiré de ſon comptoir pour le placer dans la Bibliothéque Royale, ont bien parlé de ces Heures à la pag. 111 du N°. 300 du 1er. tome de leur catalogue de la Bibliothéque de cet *Ex-duc* ; mais quoique le onzieme tome des Annales poétiques qui avoit été imprimé en 1779 leur retraçât ce quatrain, ne l'ont-ils pas magnifiquement oublié ? Il eſt

donc très-sûr que les Auteurs des Annales poëtiques ne l'euſſent jamais trouvé d'eux-mêmes dans ce *Mſt.*

Leur ingratitude eſt ſoulevante, & ne diſpoſe pas les Sçavans à faire toutes les communications qui peuvent ſervir à étendre la Biographie littéraire, & augmenter la ſomme des connoiſſances en ce genre.

Auſſi ces Auteurs ſe ſont indignement privés de beaucoup d'anecdotes, & de beaucoup de corrections que l'Abbé *Rive* auroit pu leur faire gliſſer dans des notices ou imparfaites ou fautives qu'ils ont miſes dans leur livre, que de meilleures mains refondront un jour avec grand ſuccès, ſi notre Nation ſe pénétre une bonne fois de la très-importante néceſſité d'établir chez elle un ordre littéraire cent fois plus exact & plus correct que celui qui s'y eſt élevé juſqu'à préſent, ſoit de la part de certains Auteurs faméliques, ſoit de la part de ſes Académies, & ſur-tout de celle de ces Inſcriptions qui, ſur les faits littéraires, eſt preſque toujours très-ignorante & beaucoup trop haſardeuſe.

22°. Le 23 Octobre de la même année, l'Abbé *Hemey*, grand-vicaire de l'Evêque d'Autun d'alors, qui voulut avoir enſuite l'Archevêché de Paris, non ſans indignation de la part du Roi, & qui n'obtint après, que celui de Lyon, lui écrivit la lettre ſuivante, à laquelle l'Abbé *Rive* répondit par celle que nous rapporterons après.

Copie de la Lettre de l'Abbé Hemey.

Dans divers ouvrages, Monſieur, je vois cité un livre intitulé *Judicium Francorum.* Permettez-moi de vous demander ce que c'eſt : je connois un petit Mémoire touchant l'origine & l'autorité du Parlement de France, inſéré dans les *Mémoires hiſtoriques & critiques de Mezeray* (tom. 2. p. 114., éd.

d'Amſterdam, 1732.) Seroit-ce, par haſard ce Mémoire qui m'a paru (1) beaucoup exalter la prérogative réelle ou prétendue du Parlement ? Si c'eſt bien là ce qu'on cite & qu'on appelle *Judicium Francorum*, vous m'obligerez infiniment de m'apprendre en quel tems & dans quelles circonſtances ce Mémoire a paru (2), quel (3) en eſt l'auteur, & quels ont été les contradicteurs. Vos connoiſſances vraiment prodigieuſes par leur exactitude & leur étendue, ne me permettent pas de douter que vous ne ſoyiez parfaitement inſtruit ſur ce point, & je m'adreſſe à vous avec la confiance qu'on doit à un homme auſſi poli qu'éclairé.

Autre queſtion qui m'embarraſſe : J'entends dire & répéter, qu'aux derniers Etats de Blois il a été décidé que le Parlement de Paris ſeroit regardé comme des Etats au *petit pied* & en *raccourci*, & que c'eſt cette déciſion qui fonde la néceſſité de l'enregîtrement des impôts qui devoient auparavant être conſentis par la Nation aſſemblée. Pourriez-vous me dire où ſe trouve cette déciſion ? Ce doit être ou dans la Relation de Bodin qui avoit aſſiſté à ces Etats de Blois comme Député, ou dans le Recuiel de Quinet. Mais je n'ai ni l'un ni l'autre de ces ouvrages. Auriez-vous la bonté dans un quart d'heure de loiſir de vérifier cela ; peut-être m'avez-vous déviné d'avance & n'aurez-vous beſoin d'aucune recherche. Les points les plus difficiles de notre Hiſtoire vous ſont ſi familiers, que je penche à croire que celui-là n'a pas échappé à votre ſagacité. (4)

Pardon de mon importunité, Monſieur l'Abbé, mais vous m'avez ſéduit & enhardi ; on ne peut être avec plus d'eſtime, de reſpect & d'attachement,

Paris, 23 Octobre. Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur

Hemey.

Les crochets qui ſont en cette lettre, & la réponſe que l'Abbé *Rive* lui a faite & qui va ſuivre, font connoître que l'Abbé *Hemey* ſe piquoit d'être puriſte. Mais on verra qu'il conjuguoit comme les puriſtes de Rambouillet, qui ſont remplacés aujourd'hui, ſous le nom d'Académiciens Ftançais, par nos *habiles Maury & Jean-de-Dieu.*

[1] Qui m'a paru. Un vrai philoſophe qui conjugue le verbe paroître ſans cas, lui donne toujours au parfait une conjugaiſon paſſive. Il eſt inutile d'en faire ſentir la raiſon ici, parce que l'Abbé *Hemey* a cru plus à propos d'imiter les conjugateurs *vernaculaires* tels que les *Maury* & les *Jean-de-Dieu*, que de mieux refléchir ſur ſa langue.
Ainſi il devoit dire: *m'eſt paru.*

[2] Même faute de conjugaiſon.

[3] Quel en eſt l'auteur. Eſt-il queſtion ici de la qualité de l'auteur, pour dire très-mal-à-propos .... Quel ? N'y s'agit-il pas plutôt de ſon nom & n'y faut-il pas dire ... Qui ?

[4] Voici encore une conjugaiſon fautive; n'a pas échappé, il falloit dire ... n'eſt pas échappé. Tant il eſt vrai que les mauvais exemples des *Jean-de-Dieu* ſont ineffaçables, & qu'ils auront des imitateurs juſqu'à ce que notre auguſte Nation arrache d'au milieu d'elle la pépiniere infecte des mauvais parleurs ou des Académiciens Français.

Réponſe de l'Abbé Rive à la lettre précédente.

MONSIEUR,

En parcourant mes Notes ſur divers points de notre Droit public Français, j'en ai trouvé une que j'ai faite, il y a 25 ans, ſur le *Judicium Francorum.* Elle porte qu'un gentilhomme de ma province, dont vous me permettrez de taire le nom, m'a communiqué un manuſcrit *in*-8°. écrit en latin & intitulé *Judicium Francorum.* Ce Manuſcrit étoit d'environ 40 pages

pages, & il y avoit beaucoup de notes marginales. On n'y liſoit ni date ni nom d'auteurs ; quel a été ſon ſort, je l'ignore ; celui qui me l'avoit prêté autrefois eſt mort ici depuis 7 à 8 ans dans la plus grande miſere, à l'age d'environ 70 ans. Il avoit paſſé les trois quarts de ſa vie à copier des Manuſcrits & à faire des traductions. Il étoit venu à Paris pour les vendre, mais la fortune ne l'avoit pas ſervi.

Ma note porte de plus que je vérifiai alors ce Manuſcrit ſur une copie françaiſe du même ouvrage, intitulée... *Mémoire touchant l'origine & l'autorité du Parlement de France*, appellé *Judicium Francorum*, & que je trouvai le Manuſcrit latin conforme à la copie françaiſe, aux notes près, dont les marges du Manuſcrit latin étoient chargées.

Cette copie françaiſe avoit été exécutée d'après un exemplaire imprimé du *Mémoire touchant l'origine & l'autorité du Parlement.*

L'original de ce Mémoire eſt-il en latin, eſt-il en français, je l'ignore encore ?

Je l'ai vu en ces deux langues. Comme il a été mis au jour vers l'an 1730 ou 1732, & qu'alors on ſe piquoit encore d'écrire en latin, il a pu ſe faire que ſon auteur l'ait écrite en latin & en français pour en rendre la lecture plus univerſelle. S'il ne l'a écrit qu'en français, ce ſera quelque autre anonyme qui l'aura traduit en latin. *Nous avons pluſieurs productions* de ce genre écrites dans ces deux langues.

Je pencherois à croire que l'original de ce Mémoire a été écrit en français, s'il étoit vrai qu'il fût émané du Corps des Avocats de Paris, auquel il fut attribué dans ſa naiſſance, parce qu'il eſt à préſumer que ce Corps l'auroit écrit en notre langue. Mais comme il exiſte une profeſſion de foi ſignée en 1730 (1) par 252 Avocats du Parlement de Paris qui le déſavouent, je ſuis toujours indécis ſur la langue originale de cette pieoe. (2)

Ce qui eſt certain, c'eſt que je crois qu'il y a bien peu de perſonnes qui l'aient vue en latin.

Quoi qu'il en ſoit, le Parlement de Provence fit brûler par la main du bourreau une copie de ce livre imprimée en français. Ce fut le 2 Septembre de 1732 que fut rendu l'Arrêt de ce Parlement tenant alors la Chambre des Vacations.

L'Avocat-Général qui en requit la condamnation au feu, s'appelloit de Guaidan ; ſon Requiſitoire eſt imprimé dans un volume intitulé . . . *Diſcours prononcés au Parlement de Provence*, &c. à Paris, chez Quillau. 1739.

On l'a réimprimé vers 1772 ou 1773 dans le tems des diſputes entre le Chancellier Maupeou & les Parlemens.

Ce fut le parti du Chancellier qui le fit réimprier. Cette réimpreſſion eſt de 8 pages in-8°.

Le Requiſitoire de l'Avocat-Général d'Aix eſt infidele. Je l'ai vérifié.

Il fait dire à l'auteur du *Judicium Francorum*, que c'eſt dans le Parlement de Paris *ſeulement* que réſide la Souveraineté. Cet auteur dit *principalement* & non pas *ſeulement*. Vous n'avez qu'à vous en convaincre vous-même en reliſant ce Mémoire en français dans le ſecond tome des *Mémoires hiſtoriques* de *Mezeray*, où on l'a réimprimé depuis la ſuppreſſion que divers (3) Parlemens en firent dans le même tems. Liſez la page 124 de ce ſecond. tom.

La réimpreſſion françoiſe qui a été faite de cette piece dans ces *Mémoires* auroit dû les rendre rares ; ils ne le ſont pas pour cela, & on les voit paſſer dans toutes les ventes. Ils devroient l'être encore, puiſqu'on s'éleva contr'eux lorſqu'ils parurent. Divers Prélats les cenſurerent préciſément à cauſe de ce petit morceau ; vous devez avoir vu à ce ſujet un Mandement de M. de *Tencin*, alors Archevêque d'Embrun. Il eſt de 4 pages *in*-4°.

Il eſt bien ſingulier que les Journaliſtes de Leipſick (4), la Barre de Beaumarchais (5), les Auteurs de la Bibliothéque raiſonnée (6), & l'Abbé *d'Artigny* (7), qui ont fait mention de ces Mémoires, n'aient rien dit de la réimpreſſion françaiſe de cette piece qu'on y a inſerée.

Le nouvel éditeur de la méthode pour étudier l'Hiſtoire, par l'Abbé Lenglet (8) n'a pas été plus exact qu'eux.

Il n'y a eu que les nouveaux éditeurs de la *Bibiothéque hiſtorique de la France* par le Pere Le Long, qui aient obſervé que ces Mémoires ont été cenſurés par M. de *Tencin.* (9)

Il eſt bien ſingulier que les Parlemens du Royaume aient eu la mal-adreſſe de ſe faire ſupprimer pour ſoutenir la cauſe de celui de Paris, que l'on a toujours ſoupçonné d'avoir fait fabriquer le *Judicium Francorum*, pour s'attribuer la prérogative d'être le ſeul Corps de Magiſtrature eſſentiel à la Monarchie, & pour ne faire regarder les autres Parlemens que comme ſes échos. (10)

Venous actuellement à la demande que vous m'avez faite.

C'eſt avec raiſon que je vous ai renvoyé aux *Mémoires* de Nevers, pour la qualification *d'Etats reduits au petit pied*, donnée au Parlement de Paris.

Voici le paſſage de ces Mémoires... « d'où vient » qu'il faut que tous Edits ſoient vérifiés & comme » contrôlés ez Cours de Parlement, devant qu'ils » obligent à y obéir.

» Leſquelles, combien qu'elles ne ſoient qu'une forme des *Trois Etats raccourcie au petit pied*, ont pouvoir de ſuſpendre, modifier & refuſer leſdits Edits. pag. 449. tom. I. des *Mémoires de Monſieur le Duc de Nevers, Prince de Mantoue, Pair de France*, &c., Paris, Billaine, M. DC. LXV., *in*-fol., 2 tomes.

On le trouve cité dans les derniers écrits que le Parlement de Paris a fait publier ; mais les citations en ſont inexactes. Vous le lirez dans le *Tableau des différens âges de la Monarchie Françaiſe*, inſéré dans le quatrieme tome *des efforts de la Liberté & du Patriotiſme contre le deſpotiſme du Sr. de Maupeou*, *in*-8°. M. DCC. LXXV., pag. 85 (11), & dans le tom. Ier. des Maximes du Droit public Français, Amſterdam, Marc-Michel Rey, M DCC LXXV, *in*-4°. ſeconde édition, pag. 130. (12)

Je deſire, Monſieur que les éclairciſſemens que je vous envoie puiſſent vous ſatisfaire, afin que vous continuiez de m'honorer de votre eſtime, & vous prie d'être bien perſuadé de tout l'attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, vorre trs-humble & très-obéiſſant ſerviteur, l'Abbé RIVE.

(1) Je ne garantis pas cette date. On la lit *dans les Lettres Provinciales* de M. Bouquet ; mais tout eſt ſi fautif dans ce livre, qu'on ne peut gueres s'en ſervir ſans heurter la vérité des faits ou des dates. Voyez p. 120.

(2) Si cette piece a été miſe au jour par le Parlement de Paris, ainſi que quelques-uns l'ont prétendu, l'original doit en avoir été écrit en français. On peut mettre au nombre de ceux qui l'ont attribué à ce Parlement, l'Auteur *du Journal hiſtorique du rétabliſſement de la Magiſtrature, pour ſervir de ſuite à celui de la révolution opérée dans la conſtitution de la Monarchie Françaiſe, par M. de Maupeou, in*-12., *Londres*. M DCC LXXVI. pag. 286. tom. 6.

(3) Le Parlement de Rouen fut un des premiers à le ſupprimer. Le Parlement de Paris, pour faire tomber le ſoupçon qu'on avoit contre lui, le ſupprima auſſi par Arrêt du 13 Avril 1732. Voyez le Journal cité ci-deſſus, *ibid.*

(4) N. Supplem. du J. de Leipſick, pag. 257., *in*-4°.

(5) La Barre de Beaumarchais, *Lettres ſérieuſes & badines*, &c. pag. 214., tom. 7., *in*-8°.

(6) Tom. 8., pag. 237., *in*-8°.

(7) Mem. de l'Abbé d'Artigny, tom. 1, pag. 316., *in*-12.

(8) Tom. 14, pag. 521. nouv. édition de la méthode pour étudier l'Hiſt.

(9) N. édit. de la Biblioth. hiſt. de la France par le Pere Le Long, pag. 379. col. 1. Supplém. au num. 15, 620.

Ces Editeurs ont obſervé auſſi ſous ce nuémro, tom. 2, pag. 38, col. 2, que l'Editeur des Mém. de Mezeray eſt M. Camuſat, Auteur de la Bibliothéque Françaiſe en pluſieurs volumes *in*-8°., Amſterd., Henri du Sauzet.

(10) Il eſt indubitable que telle a toujours été la prétention du Parlement de Paris, puiſqu'il ſe regarde comme la ſeule & unique Cour des Pairs. Il a eté autoriſé à ſe regarder ainſi par les Pairs eux-mêmes, qui ſe ſont toujours flattés d'enchaîner avec plus de facilité ſes ſuffrages que ceux des autres Parlemens. Il y a plus de corruptibilité ſur un théatre où ſe jouent de plus grandes paſſions, que dans les Provinces où les deſirs ſont plus bornés, & où par conſéquent il y a plus d'intégrité profeſſionale. Dans les révolutions il eſt plus facile aux Pairs de s'aboucher avec les Membres du Parlement de Paris, qu'avec ceux des Provinces. Voilà la raiſon pour laquelle le Parlement de Paris porte ſi haut ſes prétentions.

Quoi qu'il en ſoit, il n'a jamais été, n'eſt, & ne ſera jamais qu'un Corps de Magiſtrats, créé dans la Nation pour juger. Il a beau réclamer en ſa faveur l'ancienneté des Enrégiſtremens des Traités, Édits, Ordonn. &c., ces Enrégiſtremens n'ont été faits par le Parlement qu'en envahiſſant un pouvoir uſurpé ſur les États-Généraux, qu'on a minés ſourdement depuis le commencement du XIVe. ſiecle. En rendant fixe & ſtable le Parlement de Paris, on a voulu le faire regarder inſenſiblement comme le Repréſentant perpétuel des États-Généraux, & quand on a vu qu'il s'entêtoit de cette folle prérogative, on l'a caſſé comme un roſeau, en le ramenant à ſa vraie origine.

Tant il eſt vrai que ce Corps a toujours manqué de politique, & que l'ambition n'a ceſſé de faſciner ſes yeux ſur ſon état eſſentiel & les attributions captieuſes que les Miniſtres lui ont faites pour détruire les Aſſemblées Nationales.

(11) On cite dans ce livre la pag. 44 du 1er. T. de ces Mém. c'eſt la pag. 449.

(12) On cite dans cet ouvrage la p. 444. du même tome. Cette citation eſt encore fauſſe.

Le 3 Novembre de l'an 1779 l'Abbe Hemey témoigna ſa reconnoiſſance à l'Abbé Rive par la lettre ſuivante, dont les expreſſions frapperont ſûrement les têtes abſurdes & très-ignorantes des cinq ſixiemes

de la Ville d'Aix, qu'on peut regarder comme l'antipode de la profonde érudition & des vraies lumieres.

Réponſe de l'Abbé Hemey à la lettre précédente.

Je ne puis, Monſieur, vous exprimer aſſez vivement ma reconnoiſſance *des ſçavantes & lumineuſes recherches* que vous avez eu la bonté de me communiquer. Il faut que ce pamphlet ait excité dans le tems une grande rumeur, puiſque les Parlemens l'ont condamné & ſupprimé, & que 252 Avocats l'ont déſavoué. Il paroît cependant par pluſieurs tentatives, que ces ſuppreſſions & déſaveux n'étoient pas bien ſinceres, puiſqu'on a cherché à accréditer les principes qui y ſont établis, & à ſe faire un titre de l'ouvrage lui-même. Quelle pitié, que de pareilles manœuvres aux yeux des gens ſenſés !

Mais ce qui me ſurprend juſqu'au prodige, c'eſt l'uſage de l'enrégiſtrement des impôts ſubſtitués pour ainſi dire, ſans qu'on s'en apperçut, au conſentement de la nation aſſemblée en états-généraux. Je croyois bonnement qu'il y avoit eu à cet égard un décret des états de Blois; & point du tout. M. de Nevers ſeul fait mention du principe qu'on avoit intérêt d'accréditer; c'eſt un grand embarras en effet d'aſſembler des états, & un bien plus grand embarras d'obtenir leur aveu; il eſt bien plus aiſé de gagner un corps moins nombreux dont on connoît l'ambition & les intérêts. Il me ſemble qu'en cela l'autorité royale a fait un pas de géant.

Agréez, Monſieur, tous les ſentimens *de ma reconnoiſſance*, *de mon eſtime*, & de *mon reſpect*.

HEMEY. 3 Novembre 1779.

Nous n'avons commencé les relations littéraires de l'Abbé Rive avec l'Abbé Hemey qu'en Octobre de 1779: nous aurions dû les commencer en Août de la même année. Mais comme l'Abbé Rive avoit inféré dans ſon *Hiſtoire Philoſophique de la langue Françoiſe* deux lettres de l'Abbé Hemey, datées l'une du commencement d'Août de cette année, & l'autre du 16 du même mois, après les avoir lues & relues, nous avons jugé très-à-propos de les retirer pour un inſtant de cette *Hiſtoire philoſophique*, parce qu'elles contiennent des demandes littéraires, qui ont une grande connexion avec celles que nous traitons ici.

Dans la premiere, l'Abbé Hemey avoit fait quelques obſervations grammaticales ſur quelques expreſſions des *Notices* de l'Abbé Rive, & ſur l'origine des Pénitens, qu'il avoit confondus avec les Flagellans. Mais il comprit que ſes réflexions ſur la langue avoient été très-haſardées, & que c'étoit très-mal-à-propos qu'il avoit confondu les Flagellans avec les Pénitens.

Voici la lettre que l'Abbé Rive lui écrivit là-deſſus le 6 Août.

MONSIEUR,

L'obſervation grammaticale que vous avez faite ſur une de mes *Notices*, & que vous avez eu la bonté de me communiquer, m'a engagé à faire des recherches qui ont bleſſé la délicateſſe de votre oreille. Vous n'aimez pas ces mots que vous croyez y avoir lus (pag. 12)... *avoient causé un ſi grand ravage.*

Vous les trouverez, Monſieur, dans l'Hiſtoire de France du Pere Daniel (tom. 6. *in*-4°. Paris 1755, pag. 205.) Cet auteur dit en parlant de la peſte qui ravagea Milan en 1525.... *Elle y fit un grand ravage, tant parmi les Français que parmi les Suiſſes.*

Il auroit parlé plus purement s'il eût dit . . . *Elle y fit un grand ravage*, &c. Auſſi Rollin, qui étoit plus puriſte que lui, a parlé avec plus d'exactitude en employant les mêmes mots . . . . *Scopas menant avec lui une partie des troupes Étoliennes, pénétra juſques dans la Macédoine, y fit un grand ravage.* (Voyez pag. 375, Hiſtoire ancienne, tom. IV, Paris, Veuve Etienne. M DCC XL. *in* 4°.) On voit les mêmes expreſſions, pag. 21 des Demandes curieuſes avec leurs Réponſes, par Henri Lebret, Prévôt de l'Egliſe de Montauban, à Montauban, Raymond Bro M DCC II, *in*-8°.

D'ailleurs je n'ai pas dit . . . . *avoient cauſé un ſi grand ravage*, mais . . . *avoient cauſé un ravage ſi horrible.*

Il y a encore un exemple de cette phraſe dans le tome 5 du Pere Daniel. (pag. 406, ann. 1348) *La famine cauſée par la guerre fut ſuivie d'une peſte qui fit ſur-tout à Paris un ravage effroyable pendant deux ans.*

Dire *un ravage horrible*, ou *un ravage effroyable*, c'eſt dire à-peu-près la même choſe.

Racine s'eſt ſervi auſſi du mot *ravage* au *ſingulier*. (voyez ſon Athalie, Scene III, Acte III, pag. 462, tom. 2, *in*-12. Paris M DCCXLI.)

Rien ne peut de leur temple empêcher le ravage.

L'Académie auroit dû inſérer ces exemples dans ſon Dictionnaire ; mais ceux qui l'ont rédigé n'étoient pas aſſez inſtruits de leur langue. Ce Dictionnaire eſt une copie de celui de Trevoux, qui fourmille de contradictions ; & celui de Trevoux n'eſtqu'une refonte de celui de Furetiere.

J'ai revu, Monſieur, mes notes ſur l'origine des Pénitens ; je ne me ſuis pas trompé en vous diſant qu'elle eſt du commencement du 13e. ſiecle.

La premiere Confrérie de Pénitens a pris naiſſance en Provence.

Elle eſt de 1226. Elle a été érigée à Avignon qui appartenoit alors aux Comtes de Provence, ſous le nom de Confrérie des Pénitens Gris. (Voyez Fantoni, Iſtoria della Citta d'Avignone, &c. in Venetia M DC LXXVIII, *in*-4°. 2 tomes, pag. 78 du tom. I. Liv. I. Chap. 12.)

Le Pere Heliot a eu tort de dire que les Pénitens n'ont été fondés qu'en 1268 (tom. 8, Hiſtoire des Ordres Monaſtiq., *in*-4°. ,p. 260.); comment cela ſeroit-il poſſible, puiſque Fantoni rapporte que Louis VIII, Roi de France en 1226, ſe trouva préſent à l'érection de cette Confrérie ?

C'eſt mal-à-propos que Fleuri, (Hiſt. eccleſ., *in*-12, tom. 20, p. 452 & 453, édition de 1740, & liv. XCIX, n. XXXII, p. 504, *in*-4°., M DCC XXIII, Paris, Emery fils, &c.) ne parle des Pénitens que ſous l'an 1398, d'après Thierri de Niem, & c'eſt encore plus mal-à-propos qu'il ne mentionne que les blancs (ibid.)

Quand même nous mettrions de côté le Fait rapporté par Fantoni, il y avoit déja des Pénitens à Rome en 1264, tels qu'ils ſont habillés à préſent, (voyez le P. Heliot ci-deſſus, pag. 260.)

Fleuri ne cite d'autre garant que Thierri de Niem. (Liv. 2, chapitre 26. de ſon Traité du Schiſme.) Il auroit pu citer auſſi la Chronique de Philippe de Bergame, ſous l'an 1399.

Il eſt ſurprenant qu'il n'ait pas connu les Poéſies de Guill. de Machau, ſur leſquelles j'ai donné des éclairciſſemens en Mars dernier.

Il auroit vu dans une piece de cet Auteur datée du 9 Novembre 1349, & intitulée *le Jugement du Roi de Navarre*, une ſecte de gens qui ſe battoient en chantant, & qui étoit plus ancienne que celle qu'il a citée d'après Thierri de Niem.

M. le Comte de Caylus (tom. XX des Mém. de l'Acad. des B. Lett. *in*-4°., p. 407,) s'eſt imaginé que c'eſt de cette Secte que ſont ſortis les Pénitens de nos Provinces méridionales. Vous voyez, Monſieur, qu'il s'eſt trompé.

Il eſt tombé en même tems dans une autre erreur, en diſant que cette Secte a été la premiere Secte des Flagellans. Il y en avoit déja en Italie dans le XI ſiecle. (Voyez Thiers, crit. de l'Hiſt. des Flagellans, pag. 287; Mabillon, préface ſur le ſixieme ſiecle de l'Ordre de St. Benoît; Baillet, Vie de St. Dominique le cuiraſſé, 31 Mai.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Paris ce 6 Août 1779.

Le 19 Août de la même année l'Abbé Hemey ſe voyant bien battu ſur la langue françaiſe, par l'Abbé Rive, lui écrivit une lettre d'excuſes & de prieres par leſquelles il l'engageoit à faire part au plutôt poſſible au public de ſes réflexions ſur cette langue. Voici ſa lettre.

Je crains bien, Monſieur l'Abbé, d'avoir mis vos bontés (*) indiſcrétement à l'épreuve; le tems de me lire, & celui de répondre ont abſorbé des heures que vous auriez plus utilement employé (ſic) : je ne puis vous exprimer aſſez vivement ma reconnoiſſance.

De vos réponſes, la juſteſſe des unes m'a frappé ſur le champ; les autres m'ont paru plus compliquées, & je les ai moins facilement ſaiſies; un eſprit plus pénétrant ou plus exercé n'y eût ſans doute pas trouvé de difficulté.

Sans vous fatiguer déſormais de mes vains ſcrupules, je prendrois (ſic) la liberté de vous inviter à nous donner vos remarques ſur la langue; car il eſt impoſſible que vous n'en ayiez pas beaucoup. Notre langue eſt *gueuſe & glorieuſe*, il faut cacher la main

qui lui fait l'aumône. Or la rendre plus exacte, plus pure ; apprendre à ceux qui n'ont pas le tems ou la faculté de la réfléchir, les véritables régles, eſt un ſervice important, & je crois, Monſieur, que perſonne ne rempliroit cette tâche mieux que vous. Agréez ma reconnoiſſance pour ce que vous avez bien voulu m'apprendre, mes excuſes pour mon importunité, & tous les ſentimens d'eſtime & d'attachement dus à vos talens & à vos bontés, l'Abbé *Hemey*. Paris 19 Août 1779.

[*] Le mot *indirectement* eſt mal placé ici ; il falloit l'avoir mis immédiatement après le verbe, parce que l'adverbe modifiant ordinairement le verbe, doit toujours, ſous la plume d'un puriſte, tomber directement ſur lui, & ſa chûte n'eſt jamais auſſi directe, quand il le ſuit que quand il le précede. D'ailleurs il eſt trop éloigné de lui dans cette phraſe, quand même on pardonneroit à l'auteur ſa négligence à ne l'avoir mis qu'après lui.

Il faut bien éplucher les puriſtes & ne leur rien pardonner.

Comme l'Abbé Hemey étoit un des meilleurs Sorboniſtes, il devoit être meilleur Métaphyſicien qu'un autre ; mais la pureté de la langue françaiſe étant toute métaphyſique, c'eſt pour cela que les bons métahyſiciens ne doivent jamais lui tourner le dos.

Nous avons placé deux *ſic* dans cette lettre, parce que les deux expreſſions après leſquelles ils ſe trouvent ſont très-fautives, il falloit dans l'une, *employées*, & dans l'autre, *je prendrai*, au lieu de *jeprendrois*.

L'Abbé Hemey continua juſqu'au 18 Janvier 1780, ſa correſpondance avec l'Abbé Rive, & ſes affaires l'engagerent enſuite à l'interrompre.

Voici la lettre qu'il lui écrivit ce jour-là.

Pardon, Monſieur l'Abbé, ſi depuis mon retour de Bourgogne je n'ai point eu l'honneur de vous voir. J'ai eu ma part du rhume preſque univerſel qui regne ici, & je n'en ſuis pas quitte encore. Sans ce petit

obſtacle, j'aurois été vous chercher avec bien de l'empreſſement.

Permettez-vous que je recoure à vos lumieres pour l'éclairciſſement d'une queſtion qui m'a été propoſée, & que je n'ai pu réſoudre, à l'occaſion d'un Recueil très-eſtimable de Fabliaux qui vient de paroître & auquel je ſais que vous avez eu part. On m'a demandé d'où venoit le proverbe... *C'eſt la Cour du Roi Pétaut, les valets y ſont maîtres*... Je conjecture avec quelque vraiſemblance qu'il eſt né ou d'un ancien roman, ou d'un Fabliau, ou d'une piece de théatre. Comme vous êtes *profondément* verſé dans *les origines de notre littérature*, j'ai penſé qu'il vous ſeroit probablement facile de m'éclaircir cette difficulté. Pardon mille fois de ne vous être qu'importun. Agréez les hommages d'eſtime, d'attachement & de reſpect avec leſquels j'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. *Hemey*. Vic. gén. d'Autun. Paris 18 Janvier 1780.

Quelle obligation ne doit-on pas nous avoir, pour avoir retiré de *l'Hiſtoire philoſophique de la langue françaiſe*, une partie du commerce épiſtolaire que les Abbés *Hemey* & *Rive* ont eu pendant quelques années enſemble? Auroit-on ſans cela la ſçavante & curieuſe lettre de l'Abbé *Rive* qui va ſuivre?

Elle eſt du 4 Fevrier 1780, & elle eſt conçue ainſi.

MONSIEUR,

Le proverbe ſur lequel vous m'avez demandé des éclairciſſemens, n'a pas une origine fort reculée. Il ne faut remonter ni à nos anciens Fabliaux, ni à nos anciens Romans, ni à nos anciennes Pieces de théatre pour la trouver.

Il y avoit en France dans le XIVe. ſiecle des ſoldats tirés de la charrue, que Froiſſart a appellés *Pe-*

taux, & Monſtrelet *Pitaux*. C'eſt à cauſe de leur air agreſte, qu'ils ont porté ce nom. Mais ce n'eſt pas d'eux qu'eſt venu le proverbe de la Cour du Roi *Peto*.

On voit dans le *Pantagruel* de *Rabelais* (liv. III, ch. VI) un Roi *Petault* qui ſe trouva à la journée des Cornabons, ou de Sr. Aubin du Cormier, dont la date eſt de 1488.

Un des commentateurs du *Pantagruel* prétend que *Rabelais* a caché ſous le maſque de ce Roi, notre Roi *Charles VIII*. Mais il n'a pas ſçu l'étymologie du mot *Petault*; je ſoupçonne que comme *Charles VIII* entreprit de gravir contre le ſommet des Alpes (1) pour aller ſe jetter ſur le Royaume de Naples, ſans beaucoup d'argent & de troupes (2), *Rabelais* a voulu le ridiculiſer en l'appellant *Petault*: il a compoſé ce nom de ces deux mots latins, *petens alta*, & mieux *petens altiora*. Ce Roi *Petault* n'eſt pas non plus celui de notre proverbe.

On ne lit *la Cour du Roi Peto*, & le nom *Petaudiere* qui en eſt dérivé, dans aucun gloſſaire & dictionnaire français.

On n'en découvre aucune trace dans *Fauchet*, *Paſquier*, *Borel*, *Du Cange* & *Dom Carpentier*.

Le premier livre qui nous a donné ce proverbe, eſt celui de *Fleury de Bellingen*, qui a été imprimé à la Haye chez Adrian Vlacq en M DC LVI, *in*-8°. (3) ſous le titre... *l'Étymologie ou Explication des proverbes français*, &c.

Comme ce livre n'eſt poſtérieur que d'une année au Tréſor (ſic) des recherches & antiquités gauloiſes & françaiſes par *Borel*, &c. (Paris, Auguſtin Combe, M DC LV, *in* 4°.) & que *Borel* n'a pas mentionné ce proverbe, c'eſt une preuve que ſon origine n'eſt ni gauloiſe ni françaiſe.

Quoique *Borel* n'ait pas parlé de ce proverbe, ce n'eſt pas à dire qu'il n'exiſtât pas de ſon tems.

Le laps d'une ſeule année qui s'eſt écoulé entre la publication de ſon *Tréſor*, & le *Livre de Fleury de Bellingen*, ne ſeroit pas ſuffiſant pour lui avoir donné naiſſance. Il faut un intervalle plus conſidérable pour accréditer un proverbe.

Si l'on connoiſſoit le Roi *Peto* avant *Borel*, c'eſt donc dans les Colleges qu'il a reçu l'être.

Je me reſſouviens, Monſieur, que lorſque je faiſois mes cours de latinité, aux Jéſuites de la Capitale de ma Province, nous donnions le nom de *Peto Romam* aux pélerins qui venoient mendier à la porte de nos claſſes.

Nous tenions cette qualification de nos Régens. Les Jéſuites avoient des Colleges par toute la France. Cette qualification y étoit devenue univerſelle. Un pélerin mendiant étoit un *Peto Romam*; & un ſimple mendiant étoit un *Peto* ou un gueux; de-là le plus gueux des gueux a été le Roi des *Peto*, ou plus briévement le Roi *Peto*.

Cette expreſſion de College a été vraiſemblablement tirée du *Pantagruel*, où les pélerins ſont nommés *Romipetes*.

C'eſt d'après cette origine claſſique que ce proverbe eſt paſſé dans le livre de *Fleury de Bellingen*.

Environ huit ans après, *Moliere* l'introduiſit dans la premiere ſcene du premier acte de ſon *Impoſteur*, ou de ſon *Tartuffe*, qui fut joué pour la premiere fois en 1664, & ſeulement en trois actes; mais il en changea le mot *Peto* en celui de *Petaut*, pour le faire rimer avec *haut*.

Depuis *Moliere* ce proverbe eſt paru dans nos Dictionnaires de l'Académie & de Trevoux.

On y a cité les vers de cet Auteur, ſans indiquer la piece d'où ils ſont tirés.

Le *Duchat* qui étoit aſſez verſé dans notre ancienne littérature françaiſe, & *Philibert Joſeph le Roux* ont

assigné à ce proverbe la même origine ; l'un dans le *Ducatiana* (partie seconde, pag. 527) & l'autre dans son *Dictionnaire comique, satyrique, critique, burlesque, libre & proverbial*, &c. (Amsterd. chez Zacharie Chastelain. M DCC L, *in*-8°., p. 88, col. 2, & 191, col. 1, part. 2.)

Bret l'a également adoptée, & il a observé (pag. 401, t. IV de son édit. de *Moliere in*-8°., Paris. M DCC LXXIII) qu'il faut écrire ainsi le nom de ce Roi *Peto*, & non pas *Pétaut*.

Si cette étymologie ne vous paroît pas satisfaisante, vous pouvez recourir au verbe latin *pedare*.

Toute assemblée de gens, où le bruit est exprimé par ce verbe, se fait sans gêne & sans contrainte, n'est qu'une assemblée où les valets sont les maîtres, & le plus mal-honnête d'entr'eux est celui qu'on appelle le Roi *Petaut*, *quia pedat altius*.

Vous m'avez parlé, Monsieur, des Fabliaux ou Contes du XII & du XIII siecles, & vous êtes dans l'idée que j'y ai eu part.

J'ai fourni divers matériaux rares à l'Auteur de cette version, quoiqu'il ne m'ait nommé dans aucun endroit de son livre, & qu'il se soit contenté de m'y designer une seule fois. C'est à la page 336 de son premier tome.

Il avoit formé le projet de faire passer sous mes yeux ses trois volumes, mais je n'ai vu que le corps du premier. J'y ai fait un nombre considérable de corrections, soit pour le fonds des notes critiques, soit pour le style. Mais l'auteur, au lieu d'en profiter, a mieux aimé supprimer la totalité, ou une partie des endroits que j'avois retouchés, que d'associer mes foibles lumieres aux siennes.

Il ne m'a communiqué ni sa préface ni ses deux autres tomes.

J'avois rectifié son titre, qui contient trois fautes, sous la forme qu'il lui a donnée.

Il n'y dit pas 1°. de quelle langue ſont traduits les Fabliaux ou Contes qu'il publie. N'y a-t-il pas des Contes latins & provençaux du XII & XII ſiecles ?

2°. Il n'y dit pas ſi les originaux qu'il a traduits, ou deſquels il a fait des extraits, ſont en vers ou en proſe.

3°. Il y dit : *Fabliaux traduits ou extraits d'après divers Mſts. du tems.* Extrait-on d'après un *Mſt.* ou d'un *Mſt.*, & l'extrait d'un Fabliau peut-il s'appeller un Fabliau extrait ? Un extrait d'un Fabliau n'eſt qu'une portion d'un Fabliau, il ne peut être un Fabliau entier.

Il n'y a rien de ſi difficile que de donner en raccourci, tout le corps d'un livre, dans le titre qu'on y met à la tête.

Sa préface n'eſt qu'un tas d'anachroniſmes, de faits contraires à la vérité, de fauſſes conſéquences, & de paradoxes inſoutenables.

Si nos journaliſtes étoient véritablement ſçavans, auroient-ils répété les mêmes fautes ? L'Abbé Grozier, ceux du Journal de Paris n'auroient-ils pas dû relever la bévue énorme dans laquelle il eſt tombé ſur Raymond, IV Comte de Toulouſe, & Marquis de Provence, qu'il a confondu avec RaymondIV, Comte de Provence ?

Cet auteur n'y débite que des rêves, lorſqu'il y traite de l'origine de la langue & de la poéſie françaiſe, ſoit narrative ſoit dramatique. Il n'eſt pas plus heureux en ce qu'il y dit de l'origine de nos Romans français. (*)

Il y parle des Troubadours ſans en ſavoir le nombre : il le fixe à celui de 140 qui en donne à peine la moitié. En oppoſant à ce nombre celui des poëtes français, il dit, d'une jactance incroyable, qu'on compteroit plutôt les inſectes qu'un été voit éclore, que la multitude de nos poëtes.

Il faudroit, Monſieur, vous écrire un volume entier, au lieu d'une ſeule lettre, s'il falloit vous faire paſſer en revue les fautes de tout genre qui ſont dans ce livre. Comme je craindrois de vous ennuyer, je me borne à me rappeller dans l'honneur de votre ſouvenir, &c. &c. &c.

(*) V. contre ce petit Auteur Picard à grandes prétentions que l'Ex-Jéſuitiſme entretient ordinairement dans les petits eſprits & dans les cœurs trop bouffis, la pag. 226-228 du premier tome de la *Chaſſe aux Bibliographes*.

23. Comme nous n'avons pas voulu interrompre le précis que nous avons donné ici du commerce épiſtolaire entre l'Abbé Hemey & l'Abbé Rive, nous avons ſuſpendu une lettre du petit Auteur Picard dont nous venons de parler, datée du 11 Novembre de la même année.

Il y témoigne tous ſes remercîmens à l'Abbé Rive; il le prévient que ſes Fabliaux vont paroître; il lui dit qu'il recevra bientôt les deux exemplaires ſur papier d'Hollande, (*) qu'il avoit ſoin de lui en faire tirer, & il le prie de vouloir permettre qu'il retourne dans ſa belle bibliothéque, ſoit pour de nouveaux renſeignemens qu'il attend de lui, ſoit pour de nouveaux ſecours qu'il lui prêtera. Telle eſt ſa lettre.

Les Fabliaux vont paroître, mon cher Abbé, j'en ai reçu ce matin les premiers exemplaires, & on doit les annoncer demain ou après-demain. J'ai donné ordre qu'on portât chez vous les deux exemplaires en papier fin, que vous m'aviez demandés. C'eût été pour moi un vrai plaiſir d'aller vous les porter moi-même; mais j'arrive de campagne où j'ai paſſé ſix mois entiers, ſans autre intervalle que quelques jours paſſés de tems en tems à Paris, & vous ſentez très-bien qu'à un moment de retour, on eſt accablé d'affaires. J'irai, le plutôt qu'il me ſera poſſible, vous

voir, & vous remercier du zele officieux avec lequel vous m'avez obligé toutes les fois que j'ai eu beſoin de votre Bibliotheque. J'aurai peut-être occaſion de vous importuner encore. Vous avez-là le tréſor (ſic) des Heſpérides, mais heureuſement vous ne reſſemblez pas au dragon, car vous profitez des fruits que vous gardez, & vous êtes même bien aiſe que d'autres en profitent. Sans adieu, je vous embraſſe.

(*) Ces deux exemplaires ſont uniques; cet Auteur n'en fit tirer que ces deux-là; l'Abbé Rive fut obligé de les céder tous les deux à deux divers amateurs qui étoient pleins de bontés pour lui, & auxquels il lui étoit impoſſible de les refuſer.

24. Le 15 Janvier 1780 l'Abbé *Rive* reçut une lettre de l'Ex-Marquis du *Chaſteler*, réſidant à Bruxelles, dans laquelle il lui apprend qu'il a été reçu en l'Académie de cette Ville le 11 de Novembre, & que comme on n'y prononce aucun diſcours de réception, mais qu'on y lit au contraire une Diſſertation quelconque qu'on a produite, il y a lu lui-même *un Plan à former pour écrire l'Hiſtoire générale des Pays-Bas.*

Paſſant enſuite aux *Notices* que l'Abbé *Rive* avoit eu la complaiſance de lui envoyer, il l'aſſure *qu'il ne peut que joindre ſon ſuffrage aux éloges unanimes & mérités que tous les journaliſtes en ont faits. Il lui ajoute qu'elles ſont marquées au coin d'un goût ſûr & délicat, & qu'elles annoncent autant d'érudition que de bonne critique.*

Il fait plus, il l'exhorte par les mots ſuivans à rendre un ſervice à toute l'Europe, en donnant au public la connoiſſance de tous les livres précieux de l'Ex-Duc (aujourd'hui) de la Valliere..... » Je ne » peux que joindre mon ſuffrage aux éloges unani» mes & mérités que tous les journaliſtes en ont fait;

» elles ſont marquées au coin d'un goût ſûr & délicat ;
» & annoncent autant d'érudition que de bonne
» critique.

» Vous rendriez, Monſieur, un vrai ſervice à l'Eu-
» rope ſçavante, ſi vous faiſiez connoître avec au-
» tant de ſoin tous les livres précieux qui compoſent
» la ſuperbe Collection de Mr. le Duc de la Val-
» liere, elle renferme des tréſors [ſic] ignorés, & qu'il
» vous eſt ſans doute réſervé de faire rentrer dans
» la circulation.

Le 12 de Juin de la même année, le même Ex-Marquis lui écrivit de la même Ville, qu'il arriveroit à Paris le 19 ou le 20 du même mois, qu'il lui porteroit en préſent les trois premiers volumes des Mémoires *in*-4°. de ſon Académie, qu'il lui diſoit alors être les ſeuls imprimés, & en même tems il le prioit, ainſi qu'il s'enſuit, de vouloir lui communiquer ſes *remarques* ſur le plan qu'il avoit donné pour *une Hiſtoire des Pays-Bas*. « Ce premier diſcours, lui di-
» ſoit-il, n'eſt qu'une foible eſquiſſe, & je profi-
» terai avec reconnoiſſance de vos lumieres & de
» vos conſeils, Monſieur, pour perfectionner cette
» ébauche dans les diſcours que je compte donner
» en forme de ſuite au premier.

Comme l'Abbé *Rive* conféra de bouche avec lui là-deſſus, nous n'avons aucun éclairciſſement ſur ce que ſon improviſation & ſes études lui fournirent dans ſon entretien avec cet Ex-Marquis.

Cet Ex-Marquis qui lui avoit voué alors la plus grande eſtime & la plus parfaite reconnoiſſance, lui fit préſent *de la généalogie de la Maiſon du Chaſteler* (avec les preuves), ſeconde édition, M DCC LXXVII, *in*-fol. qu'il avoit fait imprimer environ quatre ans auparavant.

Cet Ex-Marquis en lui faiſant ce cadeau l'aſſura qu'il étoit de toute rareté, & qu'il n'y en avoit alors

dans Paris que trois exemplaires, l'un entre les mains de l'Avocat *Gerbier*, l'autre entre celles de l'Avocat *Target*, & la troiſieme entre les ſiennes.

Il lui dit en même tems que l'Impératrice Reine l'avoit reconnu pour ſon parent, qu'elle avoit payé tous les frais de la procédure qui avoit été faite à Malines, entre lui & l'Ex-Marquis du *Chaſtelet*, mais qu'elle lui avoit fait défenſe de ne plus diſtribuer aucun exemplaire de ce Mémoire ; c'eſt ce qui le rend encore plus rare.

Le haſard en ayant fait paſſer un dans le commerce, il ſe vendit huit à dix louis.

Quoique les Mémoires généalogiques ſoient proſcrits dans notre ſage Conſtitution, ceux qui exiſtoient avant elle, ne peuvent qu'augmenter infiniment de rareté.

25. Le 24 du même mois, l'Ecuyer *Mayer* de Toulon, Gendarme de la garde du Roi, commença une correſpondance littéraire avec l'Abbé *Rive*, qui dura environ deux ans & demi. Voici la premiere lettre qu'il lui écrivit pour l'engager à cette correſpondance.

Premiere Lettre de l'Ecuyer MAYER (*) *à l'Abbé* RIVE, *en date du* 24 *Janvier* 1780.

(*) Cet Ecuyer travailloit alors au Mercure, & à la Bibliothéque univ. des Rom., comme il le dit à la fin de la Lettre qui va ſuivre.

Vous venez de publier, Monſieur, une Diſſertation ſçavante (ſic) ſur l'origine des Cartes. L'Auteur d'une nouvelle édition des Fabliaux, en parlant des Cartes, donne aux quatre Valets les noms ſuivans : d'*Hector*, d'*Ogier*, de *la Hire* : il donne au Valet de Trefle celui de *Lancelot*. Quoique le Cartier ſemble avoir été toujours en poſſeſſion de metrre ſon nom ſur le

Valet de Trefle, le Pere Meneſtrier aſſure n'avoir point eu connoiſſance que le Valet de Trefle ait été nommé autrement que du nom du Cartier. Vous, Monſieur, qui êtes plus ſçavant que l'éditeur des Fabliaux & que le Pere Meneſtrier, voudriez-vous avoir la bonté de me dire le nom propre au Valet de Trefle, & pourriez-vous fixer l'époque où le Cartier a ſubſtitué ſon nom à celui de *Lancelot* ou à un autre ? Vous m'obligeriez infiniment, & vous obligeriez une Dame de la Cour qui m'a chargé de ces recherches.

Voudriez-vous encore, Monſieur, me rendre un ſecond ſervice. Le même Editeur des Fabliaux dépouille ſans pitié les Troubadours Provençaux de la gloire dont ils étoient en poſſeſſion, d'avoir créé la poéſie. Il ſoutient que la Provence n'a point eu de poëtes, d'ouvrages de poéſie, d'ouvrages gais, & que les ſeules Provinces qui ont donné le jour à Racine & à Moliere, ont créé la poéſie ; il ne me manque pas de preuves pour détruire ces aſſertions fauſſes ; mais vous, Monſieur, dont l'érudition eſt immenſe, vous pouvez m'épargner bien des peines, en me donnant une notice des ouvrages un peu conſidérables des Troubadours Provençaux & des Auteurs qui enſuite ſe ſont diſtingués. Vous êtes plus exact que l'Hiſtoire même de Provence. Vous n'oublierez point les ouvrages écrits en langue Provençale. Connoiſſez-vous un livre intitulé : *Le Jardin des Muſes Provençales* ? Où ſe trouve-t-il ?

Je vous demande, Monſieur, un million de pardons. La réputation que vous vous êtes faite d'obliger volontiers, m'a encouragé à vous prier. Je ſuis un des Auteurs de la Bibliothéque univerſelle des Romans, & du Mercure. Je ſuis avec l'eſtime *la plus diſtinguée*, Monſieur, &c.

MAYER Ecuyer.

La reponſe que l'Abbé *Rive* fit à ſa lettre ne fut pas lente ; elle eſt datée du 3 Février de la même année, & la voici toute entiere.

Il ne m'a pas été poſſible, Monſieur, de répondre plutôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; j'ai été obligé d'aſſiſter à une vente de beaux livres qu'on a faite à l'Hôtel de Bullion, depuis le 17 juſqu'au 31 du mois dernier. C'eſt ce qui m'a enlevé une partie très-conſidérable de mon tems, & m'a privé du plaiſir de me prêter à votre demande, auſſi-tôt que vous auriez pu le deſirer.

On ne peut déterminer au juſte l'année, en laquelle le Cartier a ſubſtitué ſur le Valet de Trefle, ſon nom à la place de celui de *Lancelot*, qu'il portoit auparavant. Mais il eſt de toute certitude que ce changement de nom ne peut être antérieur à l'année 1575. Un Auteur qui a écrit ſur les jeux de haſard, atteſte qu'alors le Valet de Trefle ſe nommoit *Lancelot*.

Ces ſortes d'époques ſont très-difficiles à découvrir, parce qu'elles ſont très-peu intéreſſantes, & qu'il eſt très-rare que quelque contemporain daigne nous les tranſmettre. Quoi qu'il en ſoit, celle ſur laquelle vous m'avez demandé des éclairciſſemens, eſt aſſez fixée, puiſqu'elle ne peut être au delà de l'année que je viens de vous indiquer.

Je ne ſuis pas ſurpris que le Pere Meneſtrier n'ait pas ſatisfait à votre curioſité ſur ce point. (Biblioth. curieuſe & inſtructive, T. 2., pag. 175.) Il en eſt des Auteurs qui écrivent ſur tant de matieres différentes, comme des fleuves qui perdent de leur profondeur pour étendre leur ſurface.

Quand on veut approfondir un fait, & l'épurer parfaitement ſelon les loix de la critique, il faut ſe livrer à des recherches infinies.

Les Auteurs qui cedent à la démangeaiſon d'écrire ſans avoir mûrement réfléchi, ne peuvent être que

très-fautifs & très-ſuperficiels. Tel eſt le Pere Meneſtrier ; tel eſt encore celui dont vous me parlez auſſi dans votre lettre.

Son ouvrage n'eſt depuis le titre juſqu'à la fin qu'un tiſſu d'anachroniſmes, de paradoxes inſoutenables, de contradictions, d'inconſéquences, d'affectations ridicules, de fatuité, d'ignorance & de fautes de ſtyle.

Si vous êtes curieux de voir la Bibliothéque que toute l'Europe admire, pour les précieuſes & innombrables raretés qu'elle contient, choiſiſſez une matinée ; faites-moi la grace de m'en avertir par la petite poſte, & nous parlerons fort au long des défauts notables dont cet ouvrage fourmille, & que j'ai voulu faire obſerver à ſon Auteur, avant qu'il le rendît public par l'impreſſion.

Mais indocile aux corrections que j'avois faites au corps de ſon premier tome, dont il me communiqua le *Mſt.*, il n'a point fait paſſer les deux autres ſous mes yeux. Il m'a caché ſa Préface, & il a mieux aimé retrancher les articles que j'avois corrigés, que de témoigner au public qu'il m'étoit redevable de ces corrections.

Ce n'eſt pas ſeulement la Préface & le corps de ſon Ouvrage, qui ſont repréhenſibles, il y a au moins trois fautes dans ſon titre. Je l'avois rectifié. l'Auteur eſt paſſé outre. Sa Table eſt inexacte, & elle eſt chargée de pluſieurs obſervations chétives, qui vous renvoyant au corps de l'ouvrage, vous font regretter la peine que vous prenez pour les vérifier. Vous croyez, d'après ces renvois, rencontrer quelques éclairciſſemens curieux, vous êtes obligé de revenir ſur vos pas, plein d'indignation d'avoir été trompé. (*)

(*) V. ſur ces Fabliaux la lettre de l'Abbé *Rive* à l'Abbé *Hemey* en date du 4 Fevrier 1780.

Nous avons le Jardin des Muſes provençales. Si vous avez beſoin de le conſulter, je vous le communiquerai très-volontiers. Je ſuis très-flatté de pouvoir vous être utile, & j'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. L'Abbé RIVE.

Le 14 Février de la même année, il répondit ainſi à la lettre que nous venons de publier.

Un voyage à Verſailles, Monſieur, m'a empêché de répondre plutôt à l'obligeante lettre que vous avez bien voulu m'écrire. Vous êtes venu au devant de mes deſirs en m'offrant un entretien avec vous, dans votre ſuperbe Bibliothéque. Je m'y rendrai certainement, Monſieur, pour faire connoiſſance avec vous, pour vous entendre, & tout ce que vous me direz je le graverai ſur mes tablettes. Si jeudi matin étoit un jour dont vous n'euſſiez point diſpoſé, voudriez-vous me le ſacrifier ? Obligez-moi d'un mot de réponſe pour ce jour, ou pour tel autre qu'il vous plaira. En outre des *Fabliaux*, dont nous cauſerons, du *Jardin des Muſes Provençales*, que j'ai à conſulter en cette occaſion, j'ai beſoin auſſi de parcourir *les Sermons de Boucher*, Curé de St. Severin, *de juſta abdicatione Henrici III.* (*) Ils ſont ſans doute dans votre Bibliothéque.

J'ai l'honneur d'être avec l'eſtime *la plus ſentie*, Monſieur, MAYER Ecuyer.

[*] Nous renvoyons pour la Bibliothéque profeſſionale des Sciences & des Arts, ou Bibliothéque de choix de livres encyclopédiques par l'Abbé *Rive*, énoncée ci-deſſus dans le N°. 22. de ſes Ouvrages *Mſts.*, ſect. 4me., ce que ce ſçavant Abbé a à dire de curieux, touchant la premiere & la ſeconde édition de ce livre.

Le 25 Mars de la même année l'Ecuyer *Mayer* prévint l'Abbé *Rive* qu'il iroit lui montrer ſous deux

jours le travail qu'il avoit fait contre les *Fabliaux* ſous ſa dictée.

Le 18 Avril ſuivant il lui témoigna combien il étoit faché que le tems ne l'eût pas bien ſervi pour les renſeignemens qui lui manquoient.

Le 3 Juin d'après il l'engagea à une autre conférence contre les mêmes *Fabliaux*.

Le 12 Août de la même année, il lui marqua combien il étoit preſſé de revenir au même travail, & combien il deſiroit d'avoir une notice très-exacte des Poëtes que les Auteurs des Annales poétiques ont omis dans leur Collection, ainſi que l'époque de leur exiſtence, & le genre de leur poéſie.

Le 8 Octobre de l'an 1782, ce collaborateur du *Mercure* s'excuſa auprès de lui ſur ce que l'analyſe de ſes *Eclairciſſemens hiſtoriques ſur les Cartes à jouer* nétoient point encore parus dans le *Mercure*, & lui apprit une circonſtance très-curieuſe, c'eſt que Monſ. *Panckouke*, *ce Littérateur univerſel* & *ce très-ſçavant* Collaborateur, n'avoit pas encore jugé à propos de l'y inſérer.

L'Ecuyer *Mayer* lui dit dans cette même lettre, qu'elle ſe trouvera dans le *Mercure* du 12 du même mois d'Octobre 1782, & lui réitere ſes prieres pour permetrre qu'il aille retravailler avec lui contre les Fabliaux de Le Grand; mais l'Abbé *Rive*, beaucoup trop mécontent de la diatribe qu'il avoit gliſſée contre les Fabliaux dans le Mercure de France du 22 Avril 1780, eſquiva de lui répondre ſur la continuation des nouveaux éclairciſſemens auxquels il s'attendoit de ſa part.

Cependant l'Ecuyer *Mayer* ne s'étonna pas du ſilence de l'Abbé *Rive* là-deſſus. Il s'obſtina à lui faire la cour de près ou de loin, & lorſqu'il fit imprimer en 1784, *in*-12 ſes trois volumes des *Aventures* & *plaiſante éducation du courtois Chevalier*

Charles-le-Bon, ſire d'Armagnac, il ne put s'empêcher d'appeller l'Abbé *Rive*, un *Bibliographe d'une érudition vaſte & rare.*

26 Le premier Février de la même année, le cidevant Prince de Tingry envoya le billet ſuivant à l'Abbé Rive, pour être inſtruit ſur l'Encyclopédie originale *in*-fol. que les Genevois, &c. venoient de contrefaire.

» Mr. le Prince de Tingry fait ſes complimens » à Monſieur l'Abbé Rive, & le prie de lui dire ſi » l'exemplaire d'Encyclopédie ci joint eſt de l'edi- » tion de Paris; s'il n'en eſt pas, quelle eſt la mar- » que diſtinctive à laquelle on peut reconnoître cette » édition de celle d'Hollande, Geneve, &c.

L'Abbé Rive eut l'honneur de lui répondre de la maniere ſuivante; nous faiſons imprimer ſa lettre, parce que nous la regardons comme un monument de typographie très-utile, & nous renvoyons nos lecteurs à ſon *eſſai chalcographique* pour l'impreſſion de quelques mots qu'il aura fait graver d'après l'édition originale, lorſque ce même *eſſai* ſera ſorti de la preſſe. Voici ſa lettre.

Monſeigneur, l'Edition des deux tomes de l'Encyclopédie que vous m'avez fait examiner, eſt contrefaite.

Il n'y a aucune édition de ce livre exécutée en Hollande.

Il y en a une d'Yverdon, & une autre de Lucque.

Elles portent le nom de la ville où elles ont été imprimées. Ainſi il n'y a aucun renſeignement à donner pour ces deux éditions.

On en a imprimé deux à Geneve; l'une eſt en 32 vol. *in*-4°., ſon format la fait reconnoître; l'autre eſt *in*-fol., & elle eſt imprimée page à page, ſur celle de Paris. C'eſt de celle-ci qu'on ſe

ſe ſert dans la Librairie, pour tromper les acquéreurs.

Voici, Monſeigneur, des marques certaines pour la reconnoître.

1°. L'accent aigu qui eſt ſur le premier mot du titre du premier tome de l'originale, eſt fait ainſi ', & dans la contrefaite, il a cette forme. '

2°. Ces mots du titre du 1er. tome de l'originale (TOME PREMIER) ont depuis la pointe gauche du pied de la lettre T, juſqu'au point qui eſt après le mot PREMIER, environ trois pouces deux lignes ½ de long; ils ont trois pouces trois lignes entieres dans la contrefaite.

3°. Le mot MONSEIGNEUR du bas de l'Epitre Dédicatoire du 1er. tome, a deux pouces 8 lig. dans l'originale, depuis la pointe gauche de la 1re. jambe de la lettre M. juſqu'à la jambe droite de la lettre R. Ce mot dans la contrefaite n'a pas tout a fait deux pouces cinq lignes. J'en ai fait une copie ſur du papier ſerpente, d'après l'édition originale, & j'ai l'honneur de vous la faire paſſer, afin qu'en l'appliquant ſur le même mot de la contrefaite, vous voyez au premier coup d'œil que le mot *Monſeigneur* de la fin de cette Epitre, y eſt plus court que dans l'originale, d'environ trois lignes.

4°. La ſignature Bij, qui eſt au bas de la page XI de la préface, eſt diſpoſée dans l'originale, de maniere que ſa ſeconde unité répond parfaitement à la jambe droite de l'Y qui eſt l'avant-dernier mot de la derniere ligne de cette page; cette ſeconde unité répond au contraire dans la contrefaite au milieu de l'eſpace qui eſt entre cet avant-dernier mot, & le mot *joindre* qui eſt le dernier de cette page.

Ces renſeignemens vous ſuffiront, Monſeigneur,

pour ne pas vous laiſſer tromper. Je ſuis très-flatté de la confiance dont vous m'avez honoré pour cet objet. Je vous prie de me faire la grace de recourir à mes foibles lumieres, dans d'autres circonſtances de même genre.

Je ſuis, Monſeigneur, &c. l'Abbé RIVE.

Paris, ce 2 Février 1780.

27. Vers le même tems, ou peut-être dans les derniers jours du mois précédent, le Baron de *Clerbrok*, Flamand de nation, & Conſeiller au Parlement de Paris, vint trouver l'Abbé *Rive* pour le conſulter ſur une piece de poéſie qu'il vouloit faire ſous le nom de *Dithyrambe*.

L'Abbé Rive lui en apprit l'étymologie d'après l'*Antiquæ Lectiones* de Rhodigin, d'après le *Thréſor de la langue Grecque par H. Eſtienne*, & d'après le *Lexicon antiquit., &c., de Pittiſcus*, &c; il le fit remonter au tems de ſon invention, & à l'origine de ſes auteurs, d'après *Herodote*, (liv. 1, Chap. 24) & d'après *Pindare*; il lui en développa la nature, d'après Horace, dans ſes Odes (liv. 4, Ode 2, vers 10, &c.)

> Seu per audaces nova Dithyrambos
> Verba devolvit, numeriſque fertur,
> Lege ſolutis.

En effet, il le convainquit que cette ſorte de poéſie eſt une eſpece de fureur bachique, qu'elle n'a ni invention, ni diction, ni meſure déterminées, & qu'elle n'eſt que le produit d'une licence, d'une audace, & d'une enflure extrêmes.

Il finit par le renvoyer au liv. 1er. de la Poétique de Jules-Scaliger, ſect. 44, & à la Diatribe latine

d'*Eraſme Schmid*, intitulée de *Dithyrambis*, qu'on trouve dans quelques Editions de Pindare, à la ſuite du Commentaire fait ſur ce poëte, ainſi qu'à Quadrio, (tom. 1, tom. 2, & tom. 7, *in* 4°. de ſon Hiſtoire Italienne de la Poéſie ancienne & moderne.)

28. Le 6 mars de la même année, l'Abbé Rive fut prié par M. l'Ex Comte de Treſſan de lui donner des éclairciſſemens ſur un petit poëme Provençal dont on verra le nom dans la lettre de cet Ex-Comte C'eſt ainſi qu'elle eſt écrite.

Routte (*ſic*) de Pontoiſe à Franconville ce 6 mars 1780.

Vous m'avez inſpiré, Monſieur autant de confiance dans votre envie d'obliger, que dans vos connoiſſances profondes, & j'oſe vous prier, Monſieur, de me rendre un ſervice que je ne peux, (*ſic*) eſpérer que de vous.

Il exiſte un petit poëme Provençal du 12me. ou du commencement du 13me. ſiecle, intitulé *Las manieras d'amar*. Ce petit poëme a été compoſé par Guillaume d'Agoult, homme de grande qualité de Provence, & l'un des plus célebres Troubadours. Je meurs d'envie de donner une traduction, ou du moins un extrait étendu de ce petit poëme. Je ſuis ami intime de l'Abbé d'Agoult, & d'ailleurs je trouve qu'il ſera agréable de voir l'ouvrage d'un homme de qualité qui écrivoit dans le 12me. ſiecle, reſtitué par un homme de ſa ſorte dans le 18me. Si vous pouvez, Monſieur, me confier ce petit poëme pendant quinze jours, vous me pénétrerez de reconnoiſſance.

Je deſire vivement que vous ayiez été content de mon extrait du petit Jehan de Saintré. Je l'ai fait au milieu des plus vives douleurs d'un accès de goutte qui me dure depuis plus de quatre mois, & qui ne

me permet encore de me traîner qu'avec des béquilles.

La ſolitude de la campagne, & ce long repos forcé m'ont animé pour trouver quelque travail qui pût me plaire ; depuis long-tems d'anciens amis me preſſoient d'entreprendre une traduction de l'*Orlando furioſo de l'Arioſte*, ouvrage qui manque encore à notre littérature Françoiſe ; dans Janvier, Février & les trois premiers jours de Mars, j'ai traduit les 30 premiers Chants ; il m'en reſte ſeize à traduire, & j'eſpere que cette beſogne ſera faite le 1er. Mai ; Dieu veuille qu'elle ſoit bonne. J'oſe vous prier, Monſieur, d'aſſurer M. le Duc de la Valliere de mon tendre & ancien attachement, & d'être perſuadé de celui que je joins à la *haute eſtime* avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c. le Comte de Treſſan-Lieutenant-Général des Armées du Roi.

La réponſe de l'Abbé Rive à cette lettre, la ſuivit de bien près ; elle eſt datée du 15 mars de la même année : on la lira ainſi.

Monſieur le Comte, ſi j'ai différé de répondre à votre lettre, c'eſt que j'ai feuilleté toutes les Bibliothéques de *Mſſ.*, imprimées, pour y trouver le Traité de Guillaume d'Agoult, intitulé... *La Maniero d'ama deu tem paſſat.* Mes recherches ont été infructueuſes. Je ne l'ai vu indiqué dans aucune.

Il n'eſt ni au Vatican, ni à Florence, ni à Veniſe, ni à Milan, ni a Ferrare, ni chez l'Empereur, ni chez le Roi, &c.

Aucun des 24 *Mſſ.* que M. de Ste. *Palaye* a cités à la tête de ſon Hiſt. , Litt. des Troubadours, rédigée par M. l'Abbé *Millot* ne le contient.

Le plus complet de tous ces *Mſſ.* eſt celui qui eſt paſſé de la Bibliothéque des d'Urfé dans celle

du Duc de la Valliere. Je l'ai parcouru d'un bout à l'autre ; ce traité n'y a pas été inséré.

Le tems nous l'a enlevé, ainsi que plusieurs autres traités & pieces de Théâtre de nos anciens Troubadours.

Nous ne connoissons Guillaume d'Agoult que par Jean *Nostradamus Crescimbeni* (pag. 20, tom. 2, partie 1re., *Istoria della volgar poesia*, *in*-4°. Venise 1730) & *Quadrio* (p. 112, tom. 2 ; *Storia e ragio d'ogni poesia*, *in* 4°.) n'en ont parlé que d'après lui.

Nostradamus lui a donné la qualification de *Bienheureux* que *Quadrio* a rendue en Italien par le mot *Aventuroso*. Vous Jugez, Monsieur le Comte, par cette épithete qu'il devoit être un preux de son siecle dans le genre galant.

L'auteur du Dictionnaire de la noblesse n'a pas connu ce Troubadour ; il l'a omis dans sa généalogie des *d'Agoult*.

M. de Ste. *Palaye* ayant trouvé une de ses pieces, mêlée avec celles de *Guillaume de Montagnagoute*, dans un *Mst.* dont il n'a fait connoître ni le possesseur, ni la date, a inséré que ces deux Troubadours sont le même (pag. 92, tom. 3, Hist. Litt. des Troubad.) Cette conséquence n'est rien moins que juste. Je la réfuterai dans un Dictionnaire des Troubadours, que je donnerai un jour au public.

Le Pere *Papon* l'a adoptée dans un endroit de son Hist. de Provence, & rejettée dans un autre. Il n'est pas rare de trouver des contradictions dans les Auteurs qui se laissent écraser par le poids de leurs matériaux.

Il a confondu (tom. 2, pag. 215 & pag. 603) Guillaume d'Agoult avec Guilhen *Montagnagout*.

Il en a fait au contraire un Troubadour différent à la pag. 401 du même tome.

Noſtradamus a manqué d'obſerver ſi le Traité de *Guillaume d'Agoult*, *ſur la maniere d'aimer du temps paſſé*, étoit en vers.

Creſcimbeni a fait la même omiſſion. *Quadrio* n'a pas dit un mot de ce Traité.

Vous voyez, Monſieur le Comte, avec combien peu de critique notre hiſtoire littéraire eſt traitée.

Guillaume d'Agoult étoit ſeigneur d'un village de Provence qui eſt à deux lieues de la Ville d'Apt, dont je ſuis natif, & eſt enclavé dans le dioceſe de Cavaillon. Il s'appelle en latin *Agouſta* ou *Angouſta*. C'eſt du nom de ce village, que la maiſon d'Agoult a tiré le ſien.

Du temps de ce Troubadour, cette maiſon étoit partagée en deux branches. L'ainée, qui avoit changé ſon nom en celui de *Simiane*, poſſédoit la Seigneurie d'Apt, ancienne colonie Romaine, & dont l'Evêque eſt le premier ſuffragant de l'Archevêché d'Aix.

La cadette étoit ſouveraine de la terre de Sault qui eſt dans le dioceſe de Carpentras, & non pas dans celui d'Apt, ainſi que les PP. *Bougerel* & *Desmolets* de l'Oratoire l'ont dit : (tom. 1 de la continuation des mémoires de littérature & d'hiſtoire *in*-12, 2de. édit. pag. 159, note 6.)

Elle a donné pluſieurs grands Sénéchaux au Comté de Provence. La charge du grand Sénéchal a été autrefois la premiere, & la plus importante des charges de ce Comté.

J'ai lu avec beaucoup de plaiſir votre morceau ſur la chronique du petit Jehan de *Saintré*.

Si les Manes de l'*Arioſte* pouvoient être ſenſibles à l'honneur que vous lui accordés en l'habillant,

de

de vos élégantes mains, à la Françoiſe, ils ſe féliciteroient de voir briller par votre plume toutes les richeſſes d'un ſi beau génie dans notre langue.

M. le Duc de *la Valliere* m'a chargé de vous témoigner toute ſa reconnoiſſance, pour votre bon & aimable ſouvenir, & de vous prier de venir un jour dîner chez lui, à votre retour en cette ville.

Pour moi, Monſieur le Comte, je ſuis très-flatté de la confiance dont vous m'avez honoré en me demandant des renſeignemens ſur Guillaume d'Agoult.

Je ſuis, Monſieur le Comte, &c.

P. S. Comme vous êtes lié, M. le Comte, avec M. l'Abbé d'*Agoult*, je vous prie de lui dire que feu le ſçavant Peyreſc poſſédoit jadis nne généalogie *Mſte.* des d'Agoult. Ce *Mſt.* eſt actuellement dans la Maiſon de Gaufridi de Provence. Voyez le ſecond tome du *Bibliotheca Bibliothecarum manuſcript. nova de Montfaucon* pag. 1188, col. 1.

On trouve à St. Germain-des-prez une autre Généalogie de cette illuſtre Maiſon. Elle provient de la Biblioth. de Mr. de Coiſlin. Voyez *Montfaucon* ci-deſſus, p. 1116, col. 2., Num. 1225.

L'Abbé *Rive* avoit obtenu une ſi grande eſtime de la part de l'Ex-Comte de Treſſan, que ſe trouvant obligé de parler dans ſon Extrait du Roman de Gerard, Comte de Nevers, de l'autographe de ce Roman, qui étoit conſervé dans la belle & ſuperbe Bibliothéque de l'Ex-Duc de la Valliere, il ſe fit un devoir de s'exprimer ainſi ſur le compte de cet Abbé, vers les cinq premiers mois de la même année.

L'autographe de ce Roman, dit-il, ſe trouve aujourd'hui parmi les *Mſts.* de la belle Bibliothéque de Mr. le Duc de la Valliere. Tout paroît ſe réu-

nir à prouver qu'il eſt très-ancien. Cependant quelques raiſons portent à croire que l'imprimé, d'après lequel nous avons tiré cet Extrait, peut avoir eſſuyé bien des altérations.

C'eſt à Mr. l'Abbé *Rive* que nous nous en rapportons, & nous ſoumettrons toujours notre avis au ſien.

V. le Prince Gerard dans la *Bibliothéque des Romans*, pag. 4, Juillet, 1780, ſecond tom., & pag. 1 de *l'Avertiſſement* de l'édition *in*-24 de *Didot* l'aîné pour Mr. le Comte *d'Artois*.

Le 11 Novembre de la même année, l'Abbé *Rive* reçut de cet Ex-Comte cette nouvelle lettre, à laquelle il ne répondit que de bouche, parce que le même Ex-Comte vint le trouver peu de tems après à Paris.

A Franconville, ce 11 Novembre, 1780.

Je regrette (ſic) bien, Monſieur, de ne pouvoir avoir l'honneur de vous porter moi-même ma nouvelle traduction de *l'Arioſte*, quoyque (ſic) j'ais [ſic] ſaiſi le tems d'une goutte cruelle pour la faire, j'eſpere que vous y trouverés quelque gayeté (ſic), & je deſire vivement que vous jugiés que je me ſois (ſic) approché plus que mes prédéceſſeurs du vrai ſens de l'Autheur (ſic). Recevez-le, Monſieur, comme un *homage* (ſic) que j'aime à rendre au ſavant (ſic) qui ſçait le mieux éclairer notre ancienne littérature françaiſe, & qui conoit (ſic) auſſi le mieux le génie de l'italienne.

Je ſuis, je vous l'avoue, bien aiſe de prouver à nos jeunes gens qu'on eſt encore capable d'un travail ſuivi à 75 ans ſonés (ſic), lorſqu'on a fait travailler ſon eſprit de bone (ſic) heure.

J'ai promis à Mr. le Comte d'Artois de lui faire

un extrait uniquement pour lui, qu'il veut faire imprimer dans sa jolie Collection que de son costé (sic) il me promit de me doner (sic), & je vous serai véritablement obligé, Monsieur, si vous voulez bien me choisir quelque sujet dont je puisse me servir. Ce qui sera le plus antique & le moins conu (sic) est ce qu'il me faut, je n'en aurai que plus de facilité à le tourner à ma petite maniere.

Je compte passer les mois de Decembre & de Janvier à Paris, & je ne perdrai pas ce tems d'avoir [sic] l'honeur [sic] de vous voir.

Si Mr. le Duc de la Valliere s'amuse encor quelquefois de lectures un peu gayes [sic], je vous prie de lui faire lire le vingt-huitieme Chant de l'*Arioste*, j'ai taché de me glisser entre l'obscénité de l'*Arioste*, & la charmante narration de *La Fontaine*. C'est le seul chant où je me sois permis de m'écarter quelquefois de mon Autheur [sic].

J'ai l'honeur [sic] d'estre [sic] avec la plus hautte [sic] estime & un véritable attachement, Monsieur, &c. *Tressan*, Lt. Gl.

On trouve beaucoup de *sic* dans cette lettre, mais on pourroit y en trouver davantage, si nous eussions été plus rigides observateurs de son *in-orthographe*.

Au reste nous n'avons marqué tous ces *sic* que pour faire connoître à nos rogues Aristocrates, combien ils sont malheureux de ne pas veiller eux-mêmes à l'éducation de leurs fils, puisqu'on voit que ceux qui ont parmi eux le plus d'esprit, le plus de talens, & le plus de connoissances, sont inexperts dans les regles de l'orthographe.

L'Abbé *Rive* indiqua à l'Ex-Comte de Tressan un Roman fait sous la Comtesse Beatrix, femme de Charles I d'Anjou, Comte de Provence, dont il

donnera le nom & le genre de compoſition dans ſon *Dictionnaire des Poëtes Provençaux.*

29 L'Abbé *Rive* a eu le plaiſir de fournir en 1779 [*] au Sr. *Laborde*, Fermier-Général & ſon délicieux ami, deux pieces qui ſont inſérées dans le quatrieme tome, & non dans le troiſieme, comme l'Imprimeur l'a marqué ci-deſſus, pag. 6, N°. 4, & 5, *in*-4°. de ſon *Eſſai ſur la Muſique*, &c. l'une ſous ce titre....*NOTICE d'un Manuſcrit de la Bibliothéque de Mr. le Duc de la Valliere, contenant les Poéſies de* GUILLAUME DE MACHAU, *accompagnée de recherches hiſtoriques & critiques, pour ſervir à la vie de ce Poëte, par Mr. l'Abbé* RIVE. Et l'autre ſous ce titre : *LETTRE de Mr. l'Abbé* RIVE *à Mr.* LABORDE, *ſur la formule, Nos Dei gratia.*

Voici ce que le Sr. *Laborde* a cru devoir dire de cette *Notice* à l'Abbé *Rive* dans ſon ſecond tome, pag. 374, & 375.

» Nous renvoyons ſur *Guillaume Machau* à une » ſçavante Diſſertation que nous devons à Mr. l'Abbé » *Rive*. Ce Sçavant, auſſi aimable qu'eſtimable, & » qui ne fait cas de ſes richeſſes que pour les parta- » ger, a bien voulu nous communiquer ſon inté- » reſſante Diſſertation, & nous ſaiſiſſons avec em- » preſſement cette occaſion de déclarer toutes les » obligations que nous lui avons, & combien nous » faiſons cas de ſes lumieres & de ſon amitié. »

Il faut convenir qu'il y a des Journaliſtes bien peu impartiaux & bien peu juſtes.

Celui du Journal de Litt. des Sciences & des Arts, faiſant mention de cette *Notice* dans le compte qu'il rend de ce tome du Sr. *Laborde*, dit ſeulement qu'on y trouve à la fin la Notice d'uu *Mſt.*

do la Bibliothéque de Mr. le Duc de *la Valliere*; pag. 48.

Agir ainſi, c'eſt nuire aux lettres, & être indigne d'être Journaliſte.

Ce ne ſont pas ſeulement ces deux pieces que l'Abbé *Rive* a fournies au Sr. *Laborde*. Il lui a refondu dans ſon ſecond tome ſon morceau ſur *Raoul de Couci*, & le lui a rendu parfaitement vraiſemblable.

Il l'a enrichi de plus, de diverſes notes très-curieuſes, à la ſuite de chacune deſquelles, il eſt déſigné dans ſon *Eſſai ſur la Muſique* par ces deux lettres L. R.

Mais comme c'eſt l'indigne *Pierres* qui a réimprimé en petit ce Roman, il a eu la méchanceté de les retrancher des notes de ſon édition.

(*) Nous avertiſſons nos lecteurs, que ſi nous avons deſcendu de l'année 1779, en celle de 1780, ces deux pieces, c'eſt à cauſe que l'ouvrage de *Laborde*, qui les contient, n'eſt paru qu'en 1780.

30 Le 5 Juillet de la même année, l'Abbé *Leblond*, ſous-Bibliothécaire de la Bibliothéque *Mazarine*, & membre de l'Académie des Belles-Lettres, lui écrivit la lettre ſuivante, pour le conſulter ſur le coſtume d'une ſtatue de St. Alippe, Evêque d'Afrique & ami de St. Auguſtin, qu'il s'étoit chargé de diriger.

Il avoit déja conféré avec l'Abbé *Rive* pluſieurs fois ſur le coſtume des Evêques d'Afrique d'alors, & il continua dans cette lettre ſes demandes en les référant au ſiecle de St. Alippe. Voici ſa lettre.

Je me ſuis préſenté hier au ſoir à votre porte, mon cher ami, pour vous remercier des éclairciſſemens que vous avez bien voulu me donner ſur le coſtume des Evêques d'Afrique; mais je voulois

vous en demander d'autres encore ſur le même ſujet. 1°. Il n'eſt point queſtion de St. *Auguſtin*, mais de St. *Alippe* ſon ami. 2°. Il ne ſera point exécuté en peinture ; c'eſt une ſtatue qu'on doit faire. Le détail que vous m'avez donné ſur les couleurs de ſon ajuſtement eſt donc inutile pour notre objet. Voyez, je vous prie, un ouvrage que je crois être du pere ou du grand-pere de *Cochin*, & où ſont gravées les différentes peintures des Invalides. On y voit auſſi des ſtatues, & parmi ces ſtatues il y en a une de St. *Alippe*, qui a même été exécutée en plâtre ; on veut la changer, & c'eſt pour cela que je fais des recherches ; ce ſujet me paroît bien ingrat ; entre les mains de l'Artiſte il pourra s'embellir. J'ai dépouillé les Bollandiſtes à l'article de St. *Alippe*, & je ne trouve gueres d'étoffe.

Que le diable vous emporte, à propos, pour votre myſticité & vos ſymboles de pantoufles liées ou déliées qui ſignifient la tradition, ou la prédication de l'Evangile ; c'eſt-là un charmant Hiéroglyphe.

Vous avez ſans doute le livre des Invalides dont je vous parle ; jettez-y un coup d'œil, & faites-moi vos remarques.

Je vous embraſſe. L'Abbé *Leblond*.

Nous prions nos lecteurs de faire la plus grande attention à la maniere dont l'Abbé *Rive* répond à cette lettre, & de méditer profondément le génie avec lequel ſa réponſe eſt conçue, & cet Abbé eſt amené à une doctrine eccléſiaſtique qu'il ne connoiſſoit aucunement.

La partie des gens d'Aix, qui auroit la groſſiéreté d'admirer le ſous-Bibliothécaire de la Bibliothéque *Mejanes*, en ce qu'il nous dit des viſites qu'il faiſoit fréquemment à la Bibliothéque du Roi, pour

ſe rendre *ſçavant* dans ſa place [pag. 9 de ſes Obſervations ſur cette Bibliothéque, *in*-4°.] eſt priée de ſe reſſouvenir de la maniere dont l'Abbé *Rive* traite les Gardes de la Bibliothéque Royale, dans le premier tome de ſa *Chaſſe aux Bibliographes*, pour bien apprécier le mérite *étonnant* de ce ſous-Bibliothécaire.

Elle l'eſt encore plus de bien approfondir auſſi la maniere dont l'Abbé *Rive* inſtruit, dans la lettre ſuivante, le ſous-Bibliothécaire de la *Mazzarine*, qui a toujours mérité de tenir un rang bien au-deſſus de celui des Gardes des livres imprimés de la Bibliothéque du Roi, contre leſquels l'Abbé *Rive* a tant de diatribes à fournir à une autre Légiſlature, qui ſera néceſſairement obligée de les détruire, pour donner au concours la premiere place de ces Gardes, ſi elle ſe perſuade de l'importante néceſſité d'illuſtrer la France en ne plaçant, dans un pareil monument qu'un véritable Bibliothécaire, & un homme exceſſivement ſçavant dans cette partie.

C'eſt parce que cette Bibliothéque en a toujours manqué, qu'elle éprouve une ſi grande pénurie dans la ſuite des livres qui concernent l'Hiſtoire littéraire.

C'eſt à cauſe de cette pénurie que les Pariſiens & autres Français ſont ſi ignorans dans cette Hiſtoire. Il eſt très-sûr que cette Bibliothéque manque, depuis Guillaume Budé incluſivement, non de ſçavans, mais de grands Bibliothécaires, qui poſſédent à fonds toutes les parties qui concernent l'Art bibliothécal.

Si ceux dont parle ce ſous-Bibliothécaire *tant & tant ſçavant*, euſſent aujourd'hui illuſtré leur place, n'auroient-ils pas fourni à notre Auguſte Aſſemblée Nationale de très-excellents traités ſur les matieres préſentes, ainſi que celui que vante Des-Moulins, dans ſon N°. 41, pag. 50 & 51, not. 1?

Copie de la Réponſe de l'Abbé RIVE *à la Lettre précédente.*

On m'a dit, cher ami, que vous êtes venu hier à l'Hôtel. J'ai été fâché de ne m'y être pas trouvé. Comme je n'y mange pas pendant tout le voyage de Pougues, je ſors toujours à une heure après-midi.

Nous avons l'Hiſt. de l'Egliſe des Invalides. J'y vérifierai ce que vous deſirez. Permettez-moi d'obſerver que ce n'eſt pas ſans raiſon que je vous ai parlé des habillemens d'Egliſe du tems de St. Augnſtin. Si votre Statuaire eſt habile, il les déſignera par les traits caractériſtiques de chacune, qu'il empruntera de l'Art héraldique. Il n'y a qu'un Art en général; les ſous-diviſions par leſquelles on l'a coupé en tant d'eſpeces différentes, n'ont été inventées que pour ſoulager les Artiſtes, mais non pas pour les enclaver dans des limites excluſives. Tous les Arts ſont freres, & lorſqu'il eſt queſtion d'un objet, ils doivent ſe prêter un ſecours mutuel. L'Art ſtatuaire exécute en ſolidité, ce que la peinture ne repréſente qu'en ſurface. La peinture déſigne tous les objets par les couleurs qui leur ſont propres. Il faut que l'Art ſtatuaire l'imite en empruntant du Blaſon, les figures de chaque couleur que celui-ci a inventées. Il me paroît que c'eſt de cette façon que vous devez guider votre Sculpteur.

Vous croyez que la myſticité des ſandales eſt chimérique, & qu'elle ne doit pas entrer dans la ſtatue de votre St. Alippe; mais vous ſeriez bien ſurpris ſi je vous renvoyois à St. Jerome & à St. Auguſtin pour cette myſticité.

Qu'importe qu'elle reſſemble aux Hiéroglyphes d'Egypte, pourvu qu'elle tienne au coſtume eccléſiaſtique d'alors?

Preſque toutes les cérémonies d'Egliſe ne ſont-elles pas tirées des Rits Judaïques, Egyptiens, Grecs & Romains ?

Les peuples qu'on enrôla ſous les drapeaux du Chriſt étoient accoutumés à ces Rits ; on en changea l'objet, & on les incorpora dans le Rituel des nouveaux convertis. Combien de Temples Payens changés en Egliſes ? Ce changement fait-il diſparoître l'exiſtence de ces anciens Temples, & les fait-il paſſer pour des Temples chimériques ?

Au reſte j'ai à vous obſerver encore qu'en vous preſcrivant la raſure de la tête & du menton de votre ſtatue, j'ai cru, ainſi que vous me l'aviez dit, que vous vouliez un St. Auguſtin.

Comme ce bon Saint étoit une eſpéce de ſerf de la Papauté Romaine, je vous ai déſigné la repréſentation de ſa tête conformément à celle des Prêtres de Rome de ſon ſiecle. Il y a un Canon d'un Concile d'Afrique qui eſt contraire à cette repréſentation. Les Romains & le *P. Labbe* l'ont rendu d'une maniere contraire à la plûpart des *Mſſ.* qui nous en reſtent. C'eſt pour cela que nous ferons de nouvelles recherches pour le coſtume de votre St. Alippe. Adieu, très-cher ami, je vous embraſſe *Corde & animo.* L'Abbé *Rive.*

5 *Juillet mercredi à* 11 *heures du matin*, 1780.

L'Abbé *Leblond* écrivit le 16 du même mois à l'Abbé *Rive* pour vérifier les nouvelles recherches qu'il lui avoit promiſes dans la lettre précédente. L'Abbe *Rive* lui promit de lui envoyer le 23 du même mois le coſtume de ſon St. Alippe. Il le fit très-exactement le meme jour, & voici ce qu'il lui preſcrivit à ce ſujet.

1°. Point de Mitre, de Croſſe & de Croix pectorale.

2°. Point de Pallium & d'Etole.

3°. Des Sandales ouvertes au deſſus du pied, & fermées à ſa pointe, d'environ trois doigts

4°. La Barbe, mais pas ſi longue que celle de la ſtatue déja faite.

5°. Les Cheveux courts, & le front un peu dégarni.

6°. Un Aube de lin ſans dentelles.

7°. Une Chaſuble comme celle de l'ancienne ſtatue, en obſervant très-ſtrictement qu'elle n'ait d'autre ouverture que celle qui environne le col.

8°. La Ceinture ſur l'Aube de lin. Cette Ceinture peut être comme un cordon.

9°. Les bords de l'ouverture de la Chaſuble qui euvironneront le col, ſeront entourés d'un linge blanc, appellé *Orarium*, qui a été remplacé par l'Etole des tems poſtérieurs.

Vous me demandez, Monſieur, quelle étoit la forme des livres ou *Mſts.* du quatrieme ſiecle.

Ils étoient alors quarrés. Il y avoit plus de 400 ans qu'ils avoient cette même forme chez les Romains. [C'eſt ce que l'Abbé *Rive* démontre évidemment dans une des figures du Sépulcre de Ceſtius, environ cinq ou ſix ans après.]

Quoique les livres fuſſent quarrés alors, on ſe ſervoit encore auſſi de Rouleaux. Le Statuaire ſuivra en cela ſon génie & ſon goût, & il mettra un Livre quarré ou un Rouleau dans une des mains de ſon St. Alippe, ſelon qu'il jugera que l'un ou l'autre doit produire un plus bel effet.

Le 10 Août d'après, l'Abbé *Leblond* écrivit à l'Abbé *Rive* les mots ſuivans.

Vous m'avez dit que ni la Croſſe ni la Mitre n'étoient encore en uſage au quatrieme ſiecle. Je croyois la Croſſe fort ancienne, comme dérivant du *Lituus* ou Bâton augural.

Quelle eſt donc l'origine de la Mitre ? Si vous avez la réponſe préſente à l'eſprit, faites-la moi ſçavoir tout de ſuite, je vous prie.

L'Abbé *Rive* lui répondit par le même exprès de la façon ſuivante.

Les repréſentations d'un objet, quoique très-ancien, n'ont pas toujours la même ancienneté que lui ; elles ont quelquefois une époque bien poſtérieure ; or celle de la Croſſe Epiſcopale ne vient qu'après le ſiecle de votre St. Alippe. Il en eſt de même de l'époque de la Mitre Epiſcopale, qui n'eſt tout au plus que de la fin du ſixieme ſiecle, & dont la forme étoit alors bien différente de celle des Mitres de nos jours. L'origine de la Mitre vient de la diſtinction que les Evêques ont, par le laps du tems, mis entre leur Barrette & celles des Prêtres du ſecond ordre.

La Barrette Epiſcopale s'introduiſit du tems de St. Auguſtin, mais ſa modeſtie l'empêcha d'en faire uſage.

Adieu, très-cher ami.

Les Curieux ſur l'origine de la Croſſe & de la Mitre, pourront lire la ſeconde note de l'Abbé *Rive* ſur ſa *Lettre vraiment philoſophique à l'Evêque de Clermont*, pag. 1 = 5 ; & ſa note 22 ſur le même livre pag. 33, ainſi que la page 20 de ſon Explication des figures du Sépulcre de Ceſtius, *in*-fol., Paris, Didot l'aîné, M. DCC. LXXXIII.

C'eſt à l'anxiété des recherches qu'on reconnoît les vraies gens d'étude. On verra par la lettre qui va ſuivre combien l'Abbé *Leblond* étoit jaloux de s'inſtruire d'une maniere très-ſolide ſur le coſtume eccléſiaſtique dont il étoit affecté. On ne voit point dans ſa perſonne ce même préſomptueux & très-igno-

rant ſous-Bibliothécaire d'Aix, qui jouiſſant du bonheur de pouvoir ſe faire inſtruire dans l'Art *Bibliothécal*, où il ſera toujours très-étranger, par le plus ſçavant homme qu'il y ait en France dans cette partie, a eu l'inſolence d'uſurper le droit de vouloir exercer une maîtriſe ſouveraine dans la Bibliothéque des anciens Etats de Provence, où il ne doit avoir aucune place, ſi la nouvelle Adminiſtration la conſerve, & où il n'avoit, par ſa fauſſe création dans l'ancienne, qu'une place très-ſubordonnée, & la fatuité de ſe glorifier d'être un perſonnage très-conſéquent, pour avoir, pendant près de quatre ans, fait, dans cette même Bibliothéque, le métier de laquais, en appareillant les divers tomes de ceux de ſes livres qui en ont pluſieurs.

O illuſtres Départemens de Provence, jettez les yeux ſur la pag. 8 & 10 des obſervations très-plattes & très-inſenſées d'un tel homme, & prononcez. Si un tel automate bourſouflé peut concourir à votre bien littéraire & réhauſſer votre gloire. Comment ce pur appareilleur de livres oſe-t-il vous dire qu'il a employé près de quatre ans à appareiller trente mille volumes, tandis que l'Abbé *Rive* plaça, par facultés ſagement diſtribuées, & ſous une invention des plus ſçavantes, dans le ſeul eſpace de cinq mois en 1756, la Bibliothéque de Mr. de Lenfant, dont les livres avoient été roulés les uns ſur les autres, depuis ſon pavillon, juſques dans l'Hôtel où il logeoit, & qu'il en avoit même commencé le Catalogue de la maniere la plus critique & la plus ſcientifique, quoique cette Bibliothéque fût d'environ 35 à 40 mille volumes.

O très-ſages Départemens, écoutez bien, nous vous prions, ce téméraire & cet indigne préſomptueux; n'oſe-t-il pas vous dire encore, que pour ſuivre le même train de laquais, c'eſt-à-dire, d'appa-

reilleur de volumes, il lui reſte encore un travail très-long à finir, de façon qu'il faudroit encore, outre les quatre ans qui ſe ſont écoulés, au moins ſept à huit autres, pour rendre cette Bibliothéque publique, & la mettre totalement ſous la direction du ſçavant Abbé *Rive*.

Ce ſous-Bibliothécaire n'oſe-t-il pas [aux mêmes pages 8 & 10] dire au public, qu'il pourroit aujourd'hui *jouir de la principale partie de ce tréſor* [tic] *littéraire*, ſous prétexte que ſes mains, comme celles d'un laquais en ont appareillé environ trente mille volumes ?

Il faut réellement avoir une tête tout-à-fait écraſée, & ſuppoſer que tous les gens d'Aix & des trois Départemens ne ſont que de vrais idiots, en ayant la très-puante arrogance de parler ainſi.

Eſt-ce qu'une Bibliorhéque & aucune de ſes parties peuvent ſervir à aucun uſage public, ſi elles ne ſont parfaitement arrangées par ordre de Sciences & d'Arts, & par des diviſions ſçavamment méditées & chronologiquement arrangées dans chacun d'eux ?

Etoit-ce bien par un Inventaire ſommaire des livres confondus pêle mêle, que les ſcélérats purpuracés précédens devoient ſi étrangement préjudicier à l'avantage & à la gloire de la Bibliothéque des anciens Etats de Provence ?

Il n'y a que de francs ignorans comme eux & comme *l'inſigne Jean-de-Dieu*, & de très-aveugles prévaricateurs, qui aient pu, dans le Cahier de 1786, preſcrire un Inventaire auſſi inſenſé, auſſi coupable, & auſſi *damnifere*, ſoit à leur ancienne Province, ſoit au premier Bibliothécaire qu'ils ont eu l'audace de faire venir de Paris pour le tant & tant maltraiter.

De tels hommes ne ſont dignes que d'être menés

pieds & poings liés parmi les races humaines les plus barbares, avec leur *Violet Jean-de-Dieu* à la tête.

Mais n'apperçoit-on pas dans la page 11 des *Observations* de ce ſous-Bibliothécaire, le but ridicule & très-injuſte de cet Inventaire ?

Celui-ci ne demande-t-il pas des gratifications pour ſa manœuvre de pur laquais ? Les Départemens en doivent-ils ?

Un *ſoi-diſant* ſous-Bibliothécaire n'eſt-il pas obligé au travail de ſa place, & après l'avoir fait à demi doit-il avoir l'effronterie de prétendre à des gratifications ?

Tel étoit le coſtume de l'ancienne Adminiſtration. Que de gratifications n'accordoit-elle pas à la fin de chaque année, à ſes Greffiers, & à un de ſes Agens qu'on nomme *Leblanc*, pour des travaux convenus, & toujours exécutés très-imparfaitement ?

N'eſt-il pas horrible de voir ſortir des Archives de l'ancienne Province un *Leblanc* très-vorace de gratifications, ſans laiſſer aucun des trois regiſtres qu'il auroit dû y faire, pendant plus de vingt-cinq ans qu'il y a été attaché ?

Cet inſenſé ſous-Bibliothécaire fait plus ; il a encore le front ſans vergogne de demander des dommages pour ſon déplacement de Paris, qu'il a opéré à deſſein en voyages différens, l'un de Paris ici, ſans aucune raiſon légitime ; l'autre d'ici à Paris, & la troiſieme, encore de Paris ici, après avoir été lui-même implorer le 6 Janvier 1787, le pardon de l'Abbé *Rive* en préſence de témoins, pour avoir oſé lui diſputer la premiere place. Eſt-il poſſible qu'un bas mortel qui court après une place dont il n'a jamais été, n'eſt, & ne ſera jamais digne, oſe demander des dédommagemens, pour une autre qu'il obtient dans la même Ville & en ſous-ordre ?

Un homme qui prétend à une premiere place, a-t-il jamais la baſſeſſe de ſe contenter d'une ſeconde, dans laquelle il doit être écraſé par la ſupériorité irréſiſtible de ſon Chef?

Ce même ſous-Bibliothécaire prouve à la même page 11, qu'il eſt totalement brouillé avec la Minerve qui dirige les penſeurs, mais fort lié avec *Jean-de-Dieu*, dont il eſt l'inſigne bas valet. Il ſe plaint de n'avoir encore reçu aucun encouragement dans ſa place. Mais de qui veut-il recevoir cet encouragement? Eſt-ce de la plûpart des automates de ſa Ville, qui n'ont jamais eu qu'une très-ſotte préſomption, & aucun vrai ſçavoir?

Mais ne ment-il pas très-impudemment quand il s'aviſe de parler ainſi?

L'Abbé *Rive* ne lui dit-il pas à Paris ce même 6 de Janvier, en lui pardonnant ſa demande inſolente, que quoiqu'il ne ſçût parfaitement rien dans l'ordre *Bibliothécal*, il le rendroit le premier homme dans cette partie, s'il vouloit renoncer à ſa Médecine & à ſon décrotage des Muſes Anglaiſes à la Françaiſe? En effet traduire, eſt-ce produire de nouvelles penſées, & n'eſt-ce pas ſe condamner à ne nourrir que des ſots, du haut d'un mauvais ſixieme étage de la République des Lettres, qui eſt abandonné par pitié aux traducteurs?

Ne lui fit-il pas ſentir qu'il n'y a point d'état au deſſus de celui d'un très-ſçavant Bibliothécaire?

Ne lui apprit-il pas que, quoique *Leibnitz* fût déja un très-grand homme par lui-même, il crut que rien n'exalteroit plus ſa gloire que la régie de la Bibliothéque de Wolffembutel? Ne lui mit-il pas auſſi ſous les yeux l'exemple de l'illuſtre *Naudé* qui ſe détacha de la Médecine, où il auroit certainement plus réuſſi que ce plaiſant ſous-Bibliothécaire, pour prendre la garde de la Bibliothéque *Mazzarine*?

Mais quelque habile que ſoit un mortel, peut-il jamais ſe flatter de redreſſer une tête écraſée.

N'a-t-on pas vu ici ce ſous-Bibliothécaire très-idiot dans le genre Bibliothécal y reprendre ſa Médecine, [V. la pag. 8 de ſon Mém.] ſe faire Fondateur d'une Société, je ne ſais quelle, & pouſſer l'extravagance juſqu'à s'enrôler dans une Compagnie de notre brave Garde Nationale, comme ſi un vrai ſoldat des Muſes *Bibliothécales* pouvoit & devoit jamais s'éloigner d'elles ?

Mais revenons à la très-édifiante anxiété de l'Abbé *Leblond*, & examinons très-attentivement ſa derniere demande, ainſi que la réponſe qu'il reçut de l'Abbé *Rive*.

Le 22 Septembre de la même année, tel fut le redoublement d'anxiété de cet Abbé.

Bonjour, mon cher ami, écrivit-il à l'Abbé *Rive*, je viens de lire dans l'*Encyclopédie* les Articles *Croſſe* & *Mitre*. J'ai trouvé une forte préſomption contre l'uſage de ces deux ornemens Pontificaux dans les 3 ou 4 premiers ſiecles : mais des préſomptions ne ſuffiſent pas quand on peut avoir des preuves ; or je crois que vous en avez. Voulez-vous bien m'indiquer les paſſages qui prouvent qu'on ne s'en ſervoit pas ?

Dites-moi auſſi, je vous prie, s'il exiſte une Année 59 dans la Collection du *Journal Etranger*, & ſi ce *Journal*, qui a commencé en Avril 1754, finit incluſivement en Septembre 62.

Je vous embraſſe.

Telle fut la réponſe qu'il reçut.

Je crois, Monſieur & cher ami, être sûr de ce que j'avance. Vous pouvez vous en rapporter à moi ſur le coſtume de votre St. *Alippe*. L'*Encyclopédie* n'a pas dû vous donner des renſeignemens ſuffiſans. Ce livre auroit dû être travaillé dans preſque tous ſes Articles,

Articles, avec plus de profondeur & de ſoin pour fournir des lumieres ſûres.

Vous connoiſſez les anciens *Ordres Romains*, & les *premiers Sacremenaires* ; feuilletez-les, vous n'y trouverez rien de relatif à ce que vous cherchez pour le ſiecle de votre St. *Alippe*. Vous ne rencontrerez même aucun livre ſous ce titre, de ſon tems. Remontez au plus ancien *Ordre Romain*, & au *premier Sacrementaire* ; redeſcendez enſuite, & ramaſſez, en deſcendant, ſur votre route les additions que vous trouverez. Prenez les ſiecles des livres où vous les lirez, & vous verrez par vous-même, que ce que je vous dis, eſt vrai.

Votre exemplaire du *Journal Etranger* n'a point d'année 1759, & il finit en Septembre 1762 inclusivement.

On s'eſt trompé dans la nouvelle édition du *Biblioth. Hiſt. Litt. Sel.*, par Struve, *in*-8°. [3. tom., Jenæ, ſumpt. Chriſtian. Henr. Cunonis M DCC LXIV] en diſant, [tom. 2, pag. 808, & 809], que ce *Journal* eſt paru depuis 1754 juſqu'en 1761, réguliérement chaque année.

Je vous embraſſe *corde & animo*.

O préſomptueux ſous-Bibliothécaire de Provence, lis avec des yeux plus attentifs que ceux que tu portes ſur ta face effrontée, la demande Bibliographique qu'un Membre de l'Académie des Belles-Lettres de Paris, & que le ſous-Bibliothécaire d'une des Bibliothéques les plus celébres de cette Ville, fait à ton Chef, que tu as eu l'inſolence pendant quatre ans de fuir, & devant lequel tu traînes ta tête odieuſement ſuperbe, couverte de ton indigne *Pétaſe*, comme ſi tu avois l'honneur d'être un très-puiſſant & *très-docte* Conſeiller de certaines de nos anciennes Cours de Parlement & des Aides ; étoit-ce bien de telles gens que tu devois imiter ? Ne voyoit-on pas dans elles autant de taupes

littéraires & *Bibliothécales* qu'on y trouvoit de muſeaux ?

31. Peut-être un mois auparavant que l'Abbé *Rive* fut conſulté par l'Abbé *Leblond*, ſur le coſtume de ſon St. *Alippe*, il l'avoit été déja par l'Hiſtorien *Richer* ſur la vie de Jean *Bart*. Comme nous avons retrouvé dans une des cartes de l'Abbé *Rive* la véritable date de la conſultation que vint faire auprès de lui ce *Richer*, & qu'elle nous indique le 27 Mai de la même année, nos lecteurs auront le ſoin de placer cette conſultation avant celle de l'Abbé *Leblond*.

Il y a plus, l'Abbé *Rive* nous a fait reſſouvenir que nous devions placer auſſi une autre de ſes conſultations ſur le même *Jean-Bart*, vers la fin de Janvier de la même année.

Cet autre conſultateur ſe nomme *Graincourt*. Il eſt l'Auteut des Hommes illuſtres de la *Marine Françaiſe*, *in*-4°., en différens Cahiers.

Il vint voir l'Abbé *Rive* pour le conſulter ſur *Jean-Bart*, après avoir parcouru toutes les Bibliothéques publiques de Paris, ſans avoir pu puiſer dans aucun de leurs Gardes, les juſtes renſeignemens dont il avoit beſoin.

C'eſt ce qu'il avoua à l'Abbé *Rive* auquel il fut adreſſé par le Cardinal de *Luynes*.

L'Abbé *Rive* lui indiqua d'abord la *Deſcription hiſtorique de Dunkerque* par *Pierre Faulconnier*, en deux tom. *in*-fol., M. DCC. XXX. &c. après le *Mercure Galant* du mois d'Octobre de l'an 1694, [pag. 207═228.] la page 318 du même *Mercure* pour le mois de l'année 1696, enfin les pages 199═200 du *Teatro Gallico*, *overo la Monarchia di Louigi XIV*, *&c. da Gregorio Leti*, *Amſterdamo*, *&c.* 1696, *in*-4°.

Ce *Graincourt* parla de *Jean Bart* dans ſon troi-

ſieme Cahier, mais il n'y dit pas qu'il tenoit les renſeignemens qui l'avoient guidés, de l'Abbé *Rive*.

Le portrait de ce célebre Marin, qu'il y deſſina, eſt gravé par *Hubert*, mais il ne reſſemble en aucune façon à celui qui eſt ſur la pag. 122 du ſecond tom. de *la Deſcription de Dunkerque*. Il auroit dû donner les raiſons, pour leſquelles il en a publié un, qui eſt totalement différent. V. ſon troiſieme Cahier, pag. 96.

Quoique ce *Graincourt* n'eût par parlé des renſeignemens dont il étoit redevable à l'Abbé *Rive*, il crut devoir réparer ſon petit orgueil, en venant lui faire préſent d'un exemplaire de ſon Ouvrage, qu'il lui fit tirer ſur papier d'Hollande, & qu'il lui aſſura être l'unique tiré ſur ce papier.

Quelques mois après, & le 27 Mai de la même année, l'Hiſtorien *Richer* vint auſſi chez l'Abbé *Rive* pour puiſer chez lui les mêmes renſeignemens, après avoir également parcouru toutes les Bibliothéques publiques de la même Capitale, & après en avoir interrogé tous les Gardes ſur le même objet. Il ſe préſenta chez l'Abbé *Rive* de la part de Dom *Patert*, Bibliothécaire de St. Germain-des-Prez, qui lui apprit que dans la déſertion des monumens où peuvent ſe trouver les Gardes des Bibliothéques de Paris, leur ſeule reſſource, quand ils ſont juſtes & ſans jalouſie, c'eſt l'Abbé *Rive*. Voilà ſans doute un excellent Bibliothécaire, qui n'a d'autre envie que l'aggrandiſſement de l'Empire de la Vérité.

Mais le ſous-Bibliothécaire de l'ancienne Province de Provence, qui vous paroît ſi enthouſiaſte du prétendu mérite de nos ignorans Gardes des livres imprimés du Roi, imiteroit-il, en faveur de l'Abbé *Rive*, la ſincérité & la ſageſſe de Dom *Patert* ?

Qu'eſt-ce qu'un pareil ſous-Bibliothécaire dans l'Empire littéraire ? N'eſt-ce pas un petit ver-luiſant ſeulement dans les cinq parties de la Ville d'Aix,

vendues à l'eſprit de parti, aux intrigues, à la baſſeſſe, aux injuſtices, & totalement croupiſſantes dans l'ignorance la plus craſſe, & entiérement frappées de la léthargie littéraire la plus étonnante ?

Qu'alleguent ces cinq miſérables & très-infames parties, & que peuvent-elles même alléguer contre l'Abbé *Rive* ? C'eſt qu'il eſt plein de vengeance, diſent-elles. Mais s'il eſt tel qu'elles ont la groſſiere méchanceté de le dire, ne confeſſent-elles pas dans leur ivreſſe, qu'on a accablé ce ſçavant homme, qui étoit venu former leur gloire, des plus criantes injuſtices ? Ces malheureuſes ne voyent-elles pas que le mot *vengeance* dont elles ſe ſervent mal à-propos, eſt néceſſairement relatif, & qu'il ſuppoſe par lui-même les plus inſignes mauvais traitemens exercés par les *Violets* les plus ſcélérats, & les *Purpuracés* les plus idiots, les plus voraces d'argent, contre l'homme de bien le plus juſte & le plus patriote, & contre l'homme de lettres certainement le plus éclairé de l'Europe, non dans la vaſtitude immenſe des Faits, mais dans l'art de les déterrer, quelques cachés qu'ils puiſſent être, de les lier dans le plus grand ordre, & de les épurer par la critique la plus ſolidement inventrice & la plus certaine en ſagacité & en juſteſſe.

Très-viles cinq parties, ne vous ſentez-vous pas tomber dans le déshonneur le plus grand quand vous vous cabrez ſi opiniâtrement contre un homme auſſi irréprochable, auſſi integre & auſſi éclairé ? N'eſt-ce pas parce que vous voulez malheureuſement ſoutenir avec les plus grands efforts les malheureuſes injuſtices des *Violets* ſcélérats & des coquins de *Purpuracés*, auxquels vous êtes infamement vendues ?

Reprenons notre *Richer*. L'Abbé *Rive* lui redonna les mêmes renſeignemens & les mêmes inſtructions dont il avoit fait part à *Graincourt*. Mais *Richer* fut

bien plus reconnoiſſant que celui-ci, & il ne manqua pas d'apprendre au public de qui il les tenoit. Ecoutons ce qu'il nous dit dans ſon Avertiſſement.

« Nous n'avons adopté que ce qui eſt appuyé ſur » des autorités ſolides. C'eſt à Mr. l'Abbé *Rive*, » Bibliothécaire de Mr. le Duc de la *Valliere*, que » nous ſommes redevables de la connoiſſance des » ſources où il falloit puiſer. A une des plus vaſ- » tes éruditions que l'on connoiſſe, il joint cette » complaiſance qui caracteriſe les hommes véritablement ſçavans. Pag. vj & vij de l'Avertiſ. de » la premiere édition de la Vie de *Jean-Bart*.

L'Abbé *Rive* fit des reproches très-vifs à cet Auteur incirconſpect & très-ignorant dans les qualités de domeſticité, pour l'avoir qualifié *Bibliothécaire* du Duc de la *Valliere*; *Richer* promit de corriger dans une ſeconde édition l'erreur dans laquelle il étoit tombé. Nous ne ſçavons s'il l'a fait; nos lecteurs le vérifieront, s'ils veulent.

32. Vers le mois d'Août de la même année, l'Abbé *Rive* conſulté en 1778 par le Sr. *Meſſier*, Aſtronome de la Marine & Membre de l'Académie Royale des Sciences, ſur les grands Hivers de 1458, de 1468, de 1594 & de 1608, reçut en préſent un exemplaire de l'imprimé de la lettre qu'il lui avoit écrite deux ans auparavant.

Ce très-honnête Académicien trouva très-à-propos de la faire réimprimer dans le Journal de Phyſique de l'Abbé *Rozier*, dont on a oublié ici le tome, *in*-4°., mais dont l'année eſt celle de 1780.

L'Abbé *Rive*, en faiſant cette lettre, avoit égaré une de ſes Notes qu'il avoit faites auparavant ſur les grands froids, d'après l'Epitre XCI. de la ſeconde centaine des Epitres de J. Lipſe *ad Belgas*, pag. 930=932, tom. 2. *Operum*, *Veſaliæ*, *Typis Andreæ* Hoogenhuyſen, M. DC. LXXV., *in*-8°.

La lettre de l'Abbé *Rive* au ſieur *Meſſier*, eſt dans ce Journal de 3 pages de Texte ou de Notes.

L'Abbé *Rive* a à ſe plaindre contre le Journaliſte, en ce que ſur ſes pages 16 & 17, il a la mal-adreſſe littéraire de l'appeller très-mal-à-propos l'*Abbé* DE *Rive*, comme ſi un Littérateur a beſoin de l'expreſſion DE qui *ariſtocratiſoit* jadis les petites têtes, pour être un grand ſçavant & un grand homme.

Peut-il y a avoir pour les hommes ſenſés & vraiment vertueux une Ariſtocratie plus écraſante que celle que leur procurent, ſans exciter dans la ſociété politique aucun murmure, la force, & la richeſſe de leur organiſation naturelle ?

Jérémie-Jacques Oberlin a fait une ſemblable faute dans un Programme latin qu'il a fait paſſer à l'Abbé Rive, de Strasbourg, à Paris en 1782.

33°. Le ſamedi, 16 ſeptembre de la même année, on lit, en faveur de l'Abbé *Rive*, l'article ſuivant dans le Mercure de France, N°. 38.

« Quelques recherches que nous ayons faites, * » nous n'avons pu découvrir qu'une ſeule Tragédie » dont *Nadir* ait fourni la Fable. M. l'Abbé Rive **, » homme auſſi honnête qu'éclairé, nous a remis un » exemplaire d'après lequel nous allons donner l'ex- » trait que nous préſentons à nos lecteurs. Toutes » les dramaturgies que nous avons compulſées ne » nous ont fourni que le titre de la mort de *Nadir*

---

* Cette Piece eſt du ſieur de B.

* * Note du même Mercure.

» C'eſt encore à M. l'Abbé *Rive*, que nous devons la » connoiſſance de *l'Hiſtoire Perſane* dont nous avons tiré » la Notice qui ſe trouve à la fin de cet article. V. page » 133 = 136. »

» ou de *Thamas Koulikan*, uſurpateur de l'Empire » des Perſes, Tragédie dédiée à, &c.

34. Vers le 10 octobre de l'an 1779, l'Abbé *Rive* reçut de l'Avocat-Général *Seguier* de Paris la lettre ſuivante, dont nous allons donner la Copie.

Nous avions égaré cette lettre dans le tems que nous écrivions notre Chronologie pour cette année; dans les recherches que nous en faiſions, comme nous ne la croyions que de 1780, nous les ſuſpendîmes, & nous nous perſuadâmes, que ce ne ſeroit que ſous cette année, que nous la trouverions.

Venue aujourd'hui entre nos mains, ſa date nous fait reconnoître que nous nous étions trompés, & nous apprenons à nos lecteurs, que quoique cette lettre ſe trouve placée ici ſous l'an 1780, elle appartient indubitablement à l'an 1779.

Voici cette lettre.

M. *Seguier* envoye (*ſic*) a Monſieur l'Abbé Rive l'Eſtampe qu'il lui a promis, (*ſic*) le réquiſitoire qu'il lui demande depuis ſi long-tems.

Il y joint le compte qu'il a rendu de l'affaire de la Librairie. S'il trouvoit quelques réflexions qui lui ſoient (*ſic*) échappées, il le prie de les lui communiquer, & de lui renvoyer ſon manuſcrit mercredi matin.

M. Seguier fait mil (*ſic*) complimens a Monſieu l'Abbé Rive.

On voit par les différens *ſic* qui ſont dans cette lettre, avec quelle négligence les Pariſiens, même ceux de l'Académie Françoiſe, écrivent leurs miſſives.

Cette lettre a occaſionné à l'Abbé *Rive* une note critique dans *ſa Lettre vraiement Philoſophique* à *l'Evêque de Clermont*, pag. 115. où il parle

» des connoiſſances Françoiſes ſur l'hiſtoire de l'im-
» primerie. Nous y renvoyons nos lecteurs, afin d'ê-
» tre convaincus de la morgue que cet Avocat Gé-
» néral mettoit à la production du compte qu'il
» avoit rendu au Parlement dans l'affaire de la Li-
» brairie. »

On va voir par la réponſe de l'Abbé *Rive* à ſa lettre, la maniere dont il lui écrivit ſur ce prétendu compte, qu'il lui bouleverſa totalement, & qu'il rendit entiérement contraire aux fauſſes & injuſtes prétentions de la Librairie de Paris, contre celles du Royaume.

On verra dans ſa réponſe un homme toujours animé pour le bien public, & tel qu'on pourroit le deſirer aujourd'hui dans notre auguſte Aſſemblée nationale, pour l'établiſſement de laquelle il avoit depuis vingt-ans conçu & diſſéminé par-tout, & devant les plus puiſſants perſonnages dans les lettres, les plus hautes & les plus fortes idées.

MONSIEUR,

« Vous avez élevé à votre gloire quatre ou cinq
» beaux Monuments. Il faut que celui dont vous
» m'avez confié le *Mſt.* en augmente le nombre ;
» mais méfiez-vous de la bonté de votre cœur.
» Vous m'êtes paru lui avoir laiſſé prendre trop
» d'empire dans votre compte rendu. Ce ne ſeront
» pas les Libraires de Paris qui vous illuſtreront,
» mais vos ouvrages. J'ai jetté beaucoup de notes
» dans votre *Mſt.* ; elles ſont faites avec la plus
» grande impartialité. Je ne ſuis porté que pour la
» gloire de la Nation & pour la vôtre. Je ne prends
» ni le parti des Auteurs, ni celui des Libraires.
» Liſez-moi avec attention. J'eſpere que vous ré-

» formerez bien des endroits eſſentiels, puiſqu'ils » ſont relatifs à la légiſlation, & à l'honneur de » la Magiſtrature.

» Je vous ſupplie de me pardonner tant de ré- » flexions, c'eſt le zele qui me les a dictées. J'ai » retouché tout ce que vous avez écrit ſur l'inven- » tion de l'Imprimerie. Vous avez puiſé dans des » ſources infectées d'erreurs. Nous n'avons encore » aucun livre ſur l'iHſt. de l'Imprimerie qui ne ſoit » très-fautif. Ceux qui en ſont les auteurs n'ont » pas vu autant de Mouumens que j'en ai parcou- » rus la-deſſus. Auſſi j'ai à combattre tout ce qu'on » a écrit juſqu'à préſent ſur cette matiere. Pardonnez- » moi auſſi quelques obſervations grammaticales, » & accordez-moi la grace de ne ceſſer d'être, » &c. »

35. Sur la fin de Novembre 1780, l'Abbé *Rive* reçut diverſes lettres de l'Ex-Duc de *Penthievre* ſur divers *Mſts.* de la Bibliothéque de l'Ex-Duc de la *Valliere*. Les réponſes que l'Abbé *Rive* eut l'honneur de lui envoyer ſeront imprimées avec les notices des mêmes *Mſts.* de la Bibliothéque de l'Ex-Duc de la *Valliere*, ſur leſquels l'Ex-Duc de *Penthievre* l'avoit conſulté.

Comme ces notices ſont très-profondes & très-ſçavantes, nous ne voulons pas détacher d'elles toutes les pieces qui contribuent à leur donner plus d'intérêt.

36. En Janvier de 1781, l'Abbé *Rive* fut prié par deux Dames qui avoient travaillé en filets, un devant d'Autel, dont elles vouloient faire préſent à Madame Louiſe, ſœur de la *pieuſe* Ste. Thereſe, aux Carmelites de St. Denis, de leur faire une vingtaine de vers François par rapport à l'écuſſon qui devoit ſe trouver au milieu de ce devant d'Au-

tel, & ſur lequel cette bonne Dame Louiſe devoit être repréſentée.

Comme ſon portrait quelqu'auſſi bien qu'il fut répréſenté, devoit être très-difforme, à cauſe de ſon exécution en un ſemblable travail, elles prierent l'Abbé *Rive*, de ſi bien combiner ſes vers, qu'ils fiſſent totalement oublier la mauvaiſe exécution de ce portrait, & qu'ils le rendiſſent au contraire le travail le plus merveilleux.

Cet Abbé s'acquitta dans 3 ou 4 heures de cette tâche qui étoit exceſſivement difficile, de la maniere ſuivante, & les connoiſſeurs apprécieront certainement les vers qu'il fit à ce ſujet, & que nous rapportons immédiatement ci-deſſous.

Je n'oſe m'approcher de ta Royale main ;
Sous ces traits rebutans, ſous cet air ſi barbare !
L'art qui m'a miſe au jour ſous cet affreux deſſin
N'a pas moins inventé l'ouvrage le plus rare.
La nature aſſervie à des moules hideux
Peut-elle en retirer des êtres agréables ?
Quoiqu'elle crée alors des objets monſtrueux,
Elle a ſous leur laideur des beautés admirables.
Eh ! l'art qui m'a produite a-t-il pu par ſes loix
Me créer, me vêtir ſous un meilleur modéle ?
Dans ſon invention, il n'a pas eu le choix
De me communiquer une forme plus belle.
Je ſuis laide, il eſt vrai ; mais ma difformité
Eſt par ſon méchaniſme un prodige incroyable.
Après moi, s'il paroît un morceau mieux traité,
Je ſervirai toujours d'époque mémorable.

Fais grace à ma laideur, & ne jettes les yeux
Que ſur ce cœur de feu, que j'ai pris pour emblême
Je n'en ai pu trouver un qui re peignît mieux,
Combien l'ardeur que j'ai de te plaire, eſt extrême !

La gratification que cette BONNE ſœur *Louiſe*, fit à l'Abbé Rive pour ces vers, fut un Chapelet

de coco enlaſſé avec un fil de cuivre couvert d'une lame d'argent.

Cette BONNE ſœur s'imagina qu'un ſçavant & un Philoſophe parle à Dieu autrement, qu'en méditant ſur ſes bontés & ſes ineffables grandeurs, & qu'il s'aſſervit malheureuſement aux petits cailloux jettés dans un trou par un nigaud d'Anachorete, ou aux cocos enlaſſés du plus cruel ennemi des Albigeois.

Tant il eſt vrai que l'éducation des Filles Royales eſt admirable juſqu'à préſent, pour la belle & grande direction du plus illuſtre Royaume de l'Europe.

37. En février de la même année, *Barbeau de la Bruyere*, mort le 20 Novembre d'après, vint prier l'Abbé *Rive* de lui communiquer toutes les corrections, & toutes les additions qu'il pouvoit avoir faites ſur la *nouvelle édition* de la *Bibliothéque hiſtorique de la France* par le Pere *Lelong*.

Comme l'Abbé *Rive* fut choqué contre les nouveaux éditeurs de cette *Bibliothéque*, parce qu'ils ne lui avoient pas attribué une grande quantité de celles qu'il leur avoit fournies auparavant, & qui étoient très-eſſentielles, ne fût-ce que celle qui concerne le *Juriſprudentia Heroïca Belgarum* dont nous allons rendre compte tout-à-l'heure, l'Abbé *Rive* fut peu ſenſible à ſa demande, & il le renvoya, ſans lui donner aucune autre fourniture, & en lui diſant qu'il n'inféreroit aucunement plus une de ſes corrections & de ſes additions dans un ouvrage travaillé par des Artiſtes auſſi peu experts dans le genre bibliographique.

Ce pauvre Barbeau fut touché juſqu'aux larmes de ce refus, & il s'aviſa de dire à l'Abbé *Rive* s'il vouloit lui renouveller les rigueurs qu'il avoit eu le malheur d'éprouver de la part de celui qui eſt devenu *le dernier perſonnage noble* des François,

c'eſt-à-dire, de l'orgueilleux & très-contradictoire *Necker*, qui, au lieu d'accorder une récompenſe à cet infortuné Barbeau, pour le travail que lui & ſes aſſociés avoient fait à cette Bibliothéque, avoit ordonné de la maniere la plus rigoureuſe, la plus tyrannique, & la plus injuſte, qu'il fût enfermé dans une priſon de Verſailles, où il y avoit malheureuſement des oubliettes.

L'Abbé Rive touché par ce récit juſqu'au fonds de l'ame, ſe radoucit, & promit à ce lamentable Barbeau qu'il retireroit de ſes cartes tout ce qui pourroit appartenir à cette nouvelle, édition pour le faire imprimer en forme de ſupplément, dans un *in-folio* à part.

Mais comme ce malheureux *Barbeau* mourut en novembre de cette année, les corrections & additions de l'Abbé *Rive* à cette Bibliothéque ſe trouveront mêlées avec ſes divers ouvrages bibliographiques.

Diſons ici un mot ſur la correction qu'il avoit fournie contre cette nouvelle Bibliotheque, ſur le *Juriſprudentia*, &c. dont il a été queſtion ci-deſſus, & contre l'ignorantiſſime Necker, qui n'appréciоit d'autres livres que ceux qui rouloient ſur le commerce de l'argent, dont il a ſçu ſi bien profiter.

1°. Sur le *Juriſprudentia Heroïca Belgarum.*

Les nouveaux Editeurs du Pere Lelong appellent à la page 705, de leur tome 3, col. 1, n°. 40409, ce livre *Chriſtiana Juriſprudentia Heroïca, &c.* C'eſt ainſi qu'ils font du nom de ſon Auteur, qui s'appelloit *Chriſtyng*, un nom adjectif imaginaire. D'après la correction de l'Abbé *Rive*, ils ont fait diſparoître cet adjectif en divers endroits de leur édition, mais ils l'ont malheureuſement laiſſé ſubſiſter dans celui que nous venons d'en citer.

Voilà des Correcteurs très-habiles, & très-exacts.

Cette faute groſſiere n'eſt pas la ſeule que l'Abbé *Rive* ait à leur reprocher par rapport au même livre.

Ne nous diſent-ils pas que les *Statuts de l'ordre de la toiſon d'or* y ſont contenus ? Eſt-ce parler correctement, & très-bibliographiquement, que de s'exprimer ainſi ? Des Correcteurs plus attentifs n'auroient-ils pas dû obſerver que ce livre eſt diviſé en deux parties, & que ces Statuts ne ſe trouvent que dans ſa ſeconde, qui manque à beaucoup d'exemplaires, & qui par cette défectuoſité diminue de beaucoup leur prix? Quand ce livre eſt bien complet, & qu'il eſt bien beau, il vaut ordinairement de ſoixante, à ſoixante douze livres.

N'auroient-ils pas dû obſerver encore, en parlant des Statuts de la toiſon d'or, qu'outre l'Edition d'Amſterdam, *in*-12, 1689, en François, qu'ils citent, il en exiſte au moins une *in*-4°. en latin ſous ce titre : *Conſtitutiones ordinis aurei velleris*, dont *Vogtius* nous parle ſur ſa pag. 505, & dont l'Abbé *Rive* avoit mis un bel exemplaire ſur vélin dans la Bibliotheque de l'Ex-Duc de la *Valliere*.

Vogtius ajoute qu'il s'en vendit un ſemblable, en 1738, à Nuremberg, au prix de cent florins.

Mais revenons au nom propre de l'auteur de ce livre, que nous avons appellé *Chryſting*.

Quel nom de Baptême portoit-il ? *Vogtius* dans ſon *Catalogue de livres rares en latin*, pag. 196, & Freytag, dans ſon *Catal. litt.*, pag. 243., l'appellent Jean.

Struve lui donne tantôt le même nom, à la page 1693 du 2d. tom. *in*-8°. de ſon *Bibliot. hiſt. Sel. Buderiana*, & tantôt celui de *Paul*, pag. 556 du même livre.

Ce n'eſt pas ſeulement ſur le nom de Baptême de cet Auteur que Struve ſe trompe, dans l'un de ces deux endroits. Il erre auſſi ſur la date de l'édition de ſon livre qu'il dit être de 1698, au lieu de nous la donner ſous celle de 1689. Cette derniere faute lui a été reprochée par Freytag.

Au reſte, qu'on faſſe bien attention au *Juriſprudentia Heroïca Belgarum* en voulant s'en procurer un exemplaire bien complet. On doit y trouver à la tête de la premiere partie un faux titre, après un frontiſpice gravé en T. D; enſuite le titre, & les autres pieces préliminaires, plus, dix-huit Tables héraldiques, précédées d'un faux titre, qui n'annonce que ſeize familles. Il exiſte quelquefois des exemplaires imparfaits de ce livre, où il n'y en a que quatorze.

Comme il eſt coupé en deux parties, ſa ſeconde doit être précédée d'un faux titre, & d'un avis au lecteur.

Cette ſeconde partie eſt de 174 pages ſans *l'Elenchus Nominum & Verborum.*

2°. Revenons auſſi au barbare Necker, qui au lieu de donner au moins une gratification de ſoixante mille francs aux pauvres & infatigables Entrepreneurs de cette nouvelle édition, en fit incarcérer inhumainement le chef, parce qu'il lui faiſoit beaucoup valoir les ſoins & les peines multipliés qu'ils avoient pris depuis ſi long-tems.

Un trait auſſi horrible ne doit-il pas faire regarder cet homme, comme un très-ignorant bourreau, & comme le plus indigne de tous les Miniſtres ?

Eh ! quoi ! un ſcélérat qui donne des trois millions à la fois à une Polignac, & qui refuſe une auſſi légere gratification à de très-malheureux travailleurs, peut-il jamais être regardé comme un

homme probe & juſte, & comme un Miniſtre vraiment appréciateur des travaux littéraires, exceſſivement utiles à la Nation ?

Ce malheureux n'a-t-il pas eu l'audace de prendre le préſent que l'Abbé *Rive* lui a fait de *ſa Chaſſe aux Bibliographes* ſur papier d'Hollande, ſans l'en remercier par lettre ? Une telle conduite ne juſtifie-t-elle pas qu'il n'eſt abſolument verſé dans aucune partie de la grande érudition qui eſt ſi néceſſaire à ces hommes inſolens qui courent avec une audace extrême au haut des places Miniſtérielles ?

38. Au même mois de Février, l'Abbé *Auger* de l'Académie de Belles-Lettres, auquel l'Abbé *Rive* a voué l'amitié la plus intime, & l'eſtime la plus parfaite, à cauſe de l'ardeur avec laquelle il recherche la vérité dans ſes ouvrages, fit de lui l'éloge ſuivant dans le Journal des ſçavans de ce mois, en reconnoiſſance des grands ſervices qu'il devoit à l'Abbé *Rive*, pour les différentes & grandes recherches qu'il lui avoit pendant ſi long-tems occaſionnées.

» 1°. *Scaliger* & *Volſius*, donnent à ce Sophian » le ſurnom * de *Nicolas*, *& Piettro Vettori*, » celui de *Michel*. M. l'Abbé *Rive* dont l'érudition » eſt connue, & qui a aidé M. l'Abbé *Auger* dans » ſes recherches, avec un zele qui égale ſon éru- » dition, a fait ſur ce même Sophian une diſſerta- » tion profonde, & fort curieuſe, d'après laquelle » il réſulte qu'il portoit ces deux ſurnoms (**). La » diſſertation fait connoître pluſieurs Sçavans qui ont » porté le nom de *Sophian*, & qu'il ne faut pas

(*) l'Abbé Auger devoit dire en cet endroit, *Prénom*, & non pas *ſurnom*.

(**) Corrigez la même faute, qu'auparavant, ſous ce deux étoiles.

» confondre. Elle releve avec ſagacité toutes les er-
» reurs des Bibliographes à leur ſujet. V. la p. 341,
» *in*-12, Paris, au bureau du Journal de Paris.
» M. DCC. LXXXI.

» 2°. On trouvera dans la diſſertation de M. l'Abbé
» *Rive*, dont on a parlé plus haut, des éclairciſ-
» ſemens ſur ce paſſage de Scaliger, ſur la biblio-
» théque Palatine. *Ibid*, p. 344.

» 3°. M. l'Abbé *Rive* a fait part à M. l'Abbé
» *Auger*, d'une 1re. édition d'Iſocrate faite à Mi-
» lan, en 1493, ſur un *Mſt.* de la Biblioth. de
» Laurent de *Medicis*.

» Cette édition eſt *in*-8°. & a été juſqu'à pré-
» ſent inconnue à tous les Bibliographes, & M.
» l'Abbé *Rive*, dans ſa diſſertation, en donne une
» deſcription bien détaillée. Il y releve pluſieurs
» omiſſions & erreurs Bibliographiques. p. 345 &
» 346.

Le même Abbé Auger fait encore un très-grand éloge du même Abbé *Rive*, dans la préface latine qu'il mit à la tête de ſon édition d'Iſocrate en grec & en latin, en l'année 1782. V. en les pag. 16 & 17.

C'eſt ſur-tout à l'occaſion de cette fameuſe édition d'Iſocrate de l'an 1493, tirée ſur papier *in*-8°.

Comme la jalouſie & l'ignorance éborgnent les mortels, ne vit-on pas dans *l'avertiſſement* que le très-fier *Gros Guillaume* mit à la tête de ſon Catalogue des livres rares de l'Ex-Duc de la *Valliere*, une critique inſenſée de l'éloge que l'Abbé *Auger* avoit fait de l'Abbé *Rive* par rapport à cette édition *in*-8°. d'Iſocrate, en 1493 ? Mais ce pauvre *Guillaume* qui s'eſt laiſſé duper par l'ignorant Moine Mercier, comment ſera-t-il de nouveau mené par l'*Abbé Rive*, dans la Diſſertation qu'il a faite ſur le *Sophian*, dont nous a parlé l'Abbé *Auger*,

&

& que nous avons eu le malheur d'omettre dans la liſte que nous donnons des ouvrages *Mſts.* de l'*Abbé Rive* ? Cette diſſertation paroîtra bientôt. Il y a plus de dix ans qu'elle eſt compoſée, & l'Abbé *Rive* a le plus grand deſir de la publier dans le tems le plus prochain pour achever d'écraſer ce balourd Libraire, qui a cru pouvoir & devoir ſe compromettre avec lui, quoiqu'il lui eût auparavant tant d'obligations en tout genre, depuis plus de dix ans.

39. Depuis le 29 mars = au 5 mai, nous pourrions donner une correſpondance très-ingénieuſe, très-fine, très-élégante, de la part de l'ancien Evêque de Leſcar, avec l'Abbé *Rive* ; mais comme elle allongeroit extrêmement cet ouvrage, nous nous contenterons de rapporter ſeulement quelques mots de diverſes de ſes lettres, & de joindre ici en même tems un morceau très-intéreſſant de l'Abbé Rive, ſur la véritable valeur militaire, que cet Evêque lui demande.

Qu'on admire la maniere élégante dont cet Evêque le remercia le vingt-neuf mars de la même année, de ſes *éclairciſſemens ſur l'invention de s Cartes à jouer.*

» Je vous rends mille graces, mon cher Abbé, » du jeu de Cartes que vous m'avez envoyé, ce » ſont les ſeules qui ne faſſent pas perdre le tems » & l'argent. Je vous prie encore de me donner » un petit renſeignement ſur les objections que l'on » peut faire contre la milice Chrétienne, c'eſt-à- » dire, contre le courage du ſoldat Chrétien.

Il dit encore dans une lettre qu'il écrit à ſon frere le Chevalier de Noé le 10 avril, de l'an 1782, & que ce Chevalier a laiſſée dans les papiers de l'Abbé Rive.... » Dis quelque choſe pour moi à cet Abbé. » Il n'y a que lui au monde pour la connoiſſance » des livres, & le ſiége des matieres ; ſes idées

» ſont nettes & vives. Les particuliers nous don-
» nent des renſeignemens ſans s'en douter, & nous
» en ferons enſuite notre miel, & notre cire. Adieu.

Voici le morceau ſur la véritable valeur militaire des Chrétiens, que l'Abbé Rive envoya le 18 avril de la même année à cet Evêque.

Mais qu'il nous ſoit permis avant de le copier, de faire encore une apoſtrophe à l'Etourdi ſous-Bibliothécaire de notre ancienne Province, qui ſçait ſi bien diſtinguer les hommes & les ouvriers en matiere *Bibliothécale.*

Diras-tu, ſtupide préſomptueux, que cet ingénieux & judicieux Prélat ne connoiſſoit pas auſſi bien que toi, ton ignorant pédant l'Abbé Deſaunays, que tu nous donne comme un grand connoiſſeur, & comme un homme très remarquable dans l'art bibliothécal? Eſt-ce bien à lui, qu'il adreſſe ſon frere, pour recueillir le miel dont il doit avoir tant beſoin dans ſes ouvrages?

Connois-tu, ſi tu n'étois pas un vrai fat, & le plus ignorant mortel dans la nouvelle profeſſion que tu as mendiée, l'homme ſous lequel la providence t'avoit placé?

Nous voici à ce morceau.

Sur la valeur des Chrétiens.

Cette valeur a éprouvé deux Adverſaires, l'un chez les Anciens, dans les premiers tems du Chriſtianiſme, & l'autre chez les Modernes, principalement ſous Jean-Jacques Rouſſeau.

1°. Celſe, contre lequel Origene a écrit, nous repréſente les Chrétiens comme une ſecte lâche & timide (1).

Origene n'a répondu que très-vaguement aux reproches que ſon Adverſaire a faits aux Chrétiens. Celſe avoit certainement le plus grand tort, puiſqu'indépendamment des têtes qui ont mérité la Couronne du Martyre pour avoir réſiſté avec audace, aux Tyrans du Paganiſme, qui vouloient les détourner de la religion qu'elles profeſſoient, les Payens eux-mêmes ſont convenus qu'il n'y a point de ſecte qui ſe ſoit dévouée à la mort avec plus de courage, que le Chriſtianiſme. C'eſt ce que Lucien atteſte dans le dialogue qu'il a intitulé *Peregrinus*.

Y avoit-il de meilleurs ſoldats, que ceux qui étoient Chrétiens. L'apoſtrophe de ceux de la légion Thébéenne (2) au Tyran Maximian Hercule en fournit la preuve la plus complette. » Milites qui-» dem, Cæſar, tui fuimus, & ad defenſionem » Réipublicæ Romana arma ſuſcepimus; nec un-» quam deſertores bellorum, aut proditores mili-» tiæ fuimus : aut ignavæ formidinis meruimus, » ſubire ſupplicium (3).

Deux motifs rendoient les légions Chrétiennes, les meilleures de l'Empire, la Religion ſacrée du ſerment, & l'eſpoir de la récompenſe dans une autre vie.

Lucien dit, dans le même *Peregrinus*, que ce qui formoit le courage des Chrétiens, étoit la croyance qu'ils avoient de l'immortalité de l'ame.

Il n'y a que cette croyance qui puiſſe enfanter la vraie valeur. Nos anciens Gaulois étoient imbus de cette idée, & c'étoit un des principaux dogmes de leurs Druides.... *non interire animas ... atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglectæ.* (4).

S'il n'y a que le dogme de l'immortalité de l'ame qui puiſſe enfanter la vraie valeur, il n'y a auſſi que l'eſpérance de la récompenſe Chrétienne qui

puiſſe lui communiquer tous les degrés capables de la perfectionner.

» Si ſon prix eſt purement temporel, l'héroïſme » eſt entiérement ſans récompenſe. Le Guerrier » doit le ſacrifice de ſa perſonne au ſalut de la pa- » trie. Son ſang doit couler ſur les autels de la juſ- » tice politique ; ſi ſa récompenſe ne s'étend pas » au-delà du tombeau, quel ſera le ſalaire de ſa » généreuſe immolation ? L'honneur & la joie de » périr pour ſauver la patrie ne peuvent être le prix » du ſang qu'il offre. Ils l'encouragent au mépris du » trépas, mais ils ne le récompenſent pas de la » perte de la vie.

» La récompenſe ne doit pas prévenir la conſom- » mation de ſon ſacrifice, mais elle doit le ſuivre. » Il ne devient parfait que par ſa mort. Les ſenti- » mens de l'honneur & de la joie le quittent dans » le temps même que ſon ſacrifice s'acheve ; la ré- » compenſe périt donc avec lui, tandis qu'elle doit » lui ſurvivre. Si elle lui ſurvit, elle n'eſt donc pas » temporelle.

» Si la récompenſe du ſacrifice de la vie ne con- » ſiſtoit qu'en la gloire de mourir pour la Patrie, » le Guerrier qui ſe dévoueroit à la mort ſeroit in- » juſte, en ce qu'il voudroit exiger le prix avant la » victoire, & le ſalaire avant la conſommation de » ſon ſacrifice ; ce n'étoit point, dit Plutarque, » dans la lice que les vainqueurs des Jeux ſacrés » étoient couronnés, ce n'étoit qu'après qu'ils l'a- » voient parcourue. [5]

La vraie valeur ne reçoit donc ſa perfection, que de l'eſpérance de la récompenſe Chrétienne. Il n'y a abſolument que ce motif qui en conſtitue le véri- table charactere, & qui en la ſoumettant aux loix auxquelles elle eſt ſubordonnée, puiſſe l'épurer de

tout alliage qui pourroit la ſouiller, & lui imprimer le ſceau immortel du vrai héroïſme.

2°. L'adverſaire moderne de la valeur Chrétienne, eſt ce Citoyen de Geneve, ſi fameux par ſes paradoxes, ſes principes faux & ſes contradictions; il rejette cette valeur, parce que le Soldat Chrétien lui paroît marcher au combat ſans paſſion pour la victoire. [6]

Eſt-ce la paſſion pour la victoire qui produit la véritable valeur? Codrus, & les Guerriers des Thermopyles, qui ſe dévouerent à une mort certaine pour le ſalut de la Patrie, doivent donc être rayés des Faſtes de l'héroïſme du Paganiſme? Ne peut-on être héros que ſous les lauriers de la victoire, & ceux que la fureur des armes épargne dans un combat, ſont-ils plus braves que ceux dont le ſang couvre la terre? Ce n'eſt pas la ſeule paſſion pour la victoire qui forme le vrai héroïſme. Elle concourt à ſa formation; mais la vraie valeur ne conſiſte que dans l'art de venger au prix de ſon ſang, les inſultes faites à la Patrie, ſoutenu par l'eſpoir d'une couronne inflétriſſable qui eſt aſſurée par la Religion Chrétienne.

(1) V. pag. 357 de l'édit. gr. lat. du Traité d'Origene contre Celſe, in-4°., Cambridge M. DC. LVIII.

(2) V. la Diatribe *d'Hermann Witſius*, intitulée *de Legione Fulminatrice Chriſtianorum*, & inſérée dans ſon *Ægyptiaca*, &c. Amſtel. in-4°.; Gerardus Borſtius M. DC. LXXXVIII. pag. 449.

(3) Il y a des Auteurs qui ſe ſont inſcrits en faux contre l'authenticité des Actes des Martyrs de cette Légion. Mais la maniere dont le ſçavant Abbé Mosheim a diſcuté le pour & le contre, ne nuit aucunement à la preuve de la valeur des Chrétiens, qu'on tire de ces Actes, ſoit que les Latins aient pris des Grecs, les faits qu'ils contiennent, ſoit que ce ſoit les Grecs qui les aient pris des Latins. Voyez pag. 564-571..... *De Rebus Chriſtianorum ante Conſtantinum Magnum, Commentarii.* Helmſtadii M DCC LIII. in-4°.

(4) J. J. *Cæsar* L. VI de ses Commentaires sur la Guerre des Gaules, pag. 120 pour la pag. 220 de l'édition *Cum Variorum notis*, in-8°. Lug. Bat. M DCC XIII. *Pomponius Mela*, Lib. III, C. II, & *Lucain*, Liv. I. de sa *Pharsale*, vers 454.

Qu'il nous soit permis d'ajouter ici une observation sur le Dogme de l'Immortalité que prêchoient les Druides.

Etoit-ce bien d'après l'ancienne croyance qui s'étoit répandue chez les hommes depuis la création du monde, que ces Prêtres mettoient ce Dogme en avant ? N'a-t-on pas lieu de les soupçonner, à cause de l'amour incroyable qu'ils avoient pour l'or, de ne l'avoir inculqué dans leur doctrine, que pour tromper les malheureux mortels dont ils avoient la direction ?

Qu'on lise, pour bien vérifier ce soupçon, les pag. 63 & 91 du texte de la *Lettre vraiment philosophique à l'Evêque de Clermont*, & la pag. 25 des Notes de la même *Lettre*, Not. 13. On sera sans-doute convaincu que l'avarice insatiable de ces coquins de Prêtres, les rendoit plutôt prédicateurs de ce Dogme, que la tradition universelle, qui s'en étoit répandue sur la terre depuis les plus anciens tems, & qui est si clairement & si évidemment démontrée par le droit naturel.

(5) V. Les *Lettres Philosophiques* de M. l'Abbé *Rive*, tom. 3., in-8°., du *Porte-feuille Hebdomadaire*, pag. 380 & 381, voyez aussi la lettre ci-dessus (not. 4) pag. 57 & 58.

(6) *Contrat Social*, pag. 183 & 184 du second *Tome de ses Œuvres*, Amsterd. Marc, Michel Rey, M DCC LXIX, in-8°.

Ce fut le 24 Avril de la même année que ce Prélat reçut ce très-court, très-sçavant, & très-fort éclaircissement : il en remercia tout de suite le lendemain l'Abbé *Rive* de la façon suivante.

» J'ai reçu, mon cher Abbé, les notes que vous
» m'avez envoyées sur la valeur.

» J'en suis actuellement au monument que je vou-
» drois élever à la mémoire des Guerriers morts les
» armes à la main pour la Patrie. Si vous avez
» quelque chose à m'indiquer là dessus, Livres,
» Gravures, Peintures, Réflexions, *sur-tout les*
» *vôtres*, vous me rendrez service de me les com-
» muniquer, & je passerai chez vous dimanche ou

» lundi pour recevoir la manne ſpirituelle que vous » me diſtribuerez. Adieu.

L'Abbé *Rive* lui envoya ſous deux jours ce qu'il lui demandoit encore, dans cette lettre. Nous n'en donnons pas ici l'impreſſion pour ne pas trop allonger cet ouvrage.

Mais nous prions nos lecteurs d'attendre que la Providence permette à ce ſçavant homme de faire préſent au public de ſes *Queſtions d'Antiquités en général*, & de ſon *Origine des Uſages du Chriſtianiſme*, que nous annonçons ſur la pag. 22 de cette *Chronique littéraire*. Alors on trouvera ce morceau dans l'une ou l'autre de ces deux queſtions.

4o. Nous voici arrivés à une correſpondance bien ingrate & bien ſéche pour le pauvre Abbé *Rive*. Tel eſt le ſort des vraies perſonnes de Lettres, qui ne reſpirent que pour l'étendue immenſe de l'empire littéraire, & des hommages perpétuels qui doivent y être rendus à la vérité.

Ces hommages ne s'y exercent preſque toujours qu'à travers les épines les plus piquantes, & leur exercice n'y eſt contemplé que par un très-petit nombre de Connoiſſeurs, dont les uns ſont quelquefois très-reprochables d'inertie, de négligence, d'indifférence & de manquement de grandes idées métaphyſiques, comme ſi la vérité des Faits, de quelque ſorte qu'ils ſoient dans l'empire des Lettres, ne devoit pas être conſtatée de la maniere la plus sûre, & dont les autres, qui ſont très-raiſonnables & infiniment ſpirituels, ſont exceſſivement rares dans le regne intellectuel, & rempli d'une critique des plus ſagaces & des plus juſtes.

Cette correſpondance littéraire eſt entre l'Abbé *Rive* & ce fameux *Bartoli*, Correſpondant de l'Académie des Belles-Lettres, & natif des belles

contrées que notre ex-Comte d'Artois, ce très-excellent *Patriote Français* honore aujourd'hui de sa consécration, pour l'auguste Nation sur laquelle la Providence lui avoit destiné une portion d'Empire.

Nous n'avons trouvé dans l'empire des Lettres aucun homme qui nous soit paru plus méprisable que cet indigne *Bartoli*, environ dix ans après la correspondance qu'il s'attira avec l'Abbé *Rive*.

Aussi cet Abbé l'a joué autant qu'il a pu dans la seconde partie de sa *Chasse aux Bibliographes & aux Antiquaires mal avisés*, par rapport aux grandes ignorances & aux grandes erreurs qui lui sont échappées sur la Piece qu'il inséra vers le même tems dans le Journal de Paris, le moins exact de tous les Journaux en profonde & vraie érudition, touchant les Diptyques Consulaires.

La Critique de l'Abbé *Rive* contre ce *Bartoli*, sur ces Dyptiques, formera au moins le tiers de la seconde partie de l'Ouvrage dont nous venons de parler.

On lira à la tête de cette Critique une lettre très-sage & très-modeste du Sosthene de la *Galerie Nationale*, ou du très-bon citoyen & très-vertueux Prince de *Beauveau*, dans laquelle il prie extrêmement l'Abbé *Rive*, de ne pas le lui dédier, parce qu'il n'a pas dans les Antiquités les connoissances que la Critique de l'Abbé *Rive* lui suppose.

Si cet ex-Prince n'eût écrit à l'Abbé *Rive* cette lettre, la Critique que cet Abbé lui auroit dédiée, n'auroit été contre lui qu'un long & cruel persiflage que *l'ignorantissime Jean-de-Dieu* lui auroit attiré d'après le discours fanfaron, & très-fanfaron, qu'il fit aux premiers Etats de Provence en 1788.

Il eut l'incroyable adulation & l'étonnante incapacité de le qualifier dans ce même discours, *un homme aussi éclairé que son siecle*.

Les bons penseurs virent alors que ce misérable

Jean-de-Dieu étoit en ce moment d'une force corporelle des plus inconcevables, puiſqu'il avoit réuſſi par une jactance ſi déraiſonnable à aſſeoir la Roche de Ste. Victoire ſur ſon petit chef, & ſur ſon nombril ſi enflé.

La Correſpondance dont il eſt queſtion ici commença par une Note que *Bartoli* mit ſur l'Abbé *Rive*, dans ſon livre intitulé..... *Reflexions impartiales ſur le progrès réel ou apparent que les Sciences & les Arts ont fait dans le dix-huitieme ſiecle*, &c. Paris, &c. *in*-8°., M DCC LXXX.

Ce qui lui occaſionna cette Note, fut une demande qu'il vint faire à l'Abbé *Rive*, relativement au *Bibliotheca Thuana*, & dont il déprava la réponſe dans ſa Note.

Voici comment eſt-ce qu'il y qualifia l'Abbé *Rive* .... *Bibliographe très-érudit*, pag. 212., not. 6.

Par cette qualification dont l'Abbé *Rive* n'avoit aucunement beſoin, parce que ſa réputation étoit déja formée dans l'univers par de beaucoup meilleurs connoiſſeurs dans la Bibliographie, que ne l'étoit certainement le vil adulateur *Bartoli*, il vint s'introduire chez lui en qualité de Conſultateur, & il voulut lui faire préſent d'un des ſix exemplaires du livre ci-deſſus, qu'il avoit fait tirer ſur papier d'Hollande.

L'Abbé *Rive* s'y vit réduit par complaiſance à accepter le livre le plus faſtidieux, le plus rebutant, le plus mal digéré & le moins in-exempt de fautes auſſi groſſieres qu'on puiſſe trouver, & le 23 de 1781, ce *Bartoli* le queſtionna ſur un Littérateur Flamand nommé *Tuningius*.

Voici la premiere lettre que l'Abbé *Rive* lui écrivit après ſa conſultation.

MONSIEUR,

Voici des nouvelles ſur votre *Tuningius*. Il eſt n

dans le XVIe. ſiecle. Il avoit pour nom de Bapteme celui de *Gerhard*, ou de *Gerard*. On rapporte de lui qu'il apprit parfaitement la langue latine dans l'eſpace de ſix mois.

On trouve en ſon honneur une épigramme latine de *Janus Rutgerſius*, dans le recueil de ſes Poéſies.

La Collection d'Adages, que *Gerard Tuningius* a publiée, eſt imprimée, j'en connois une édition *in*-8°., exécutée à Leyde en 1609; elle eſt très-rare; car j'ai parcouru plus de 160 Catalogues pour la trouver, & je ne l'ai vue que dans un ſeul [1]. Elle y eſt indiquée ainſi.... *Apophtegmata* [ſic] *Græca*, *Latina*, *Italica*, *Gallica*, *Hiſpanica*. Morhof. [2] & *J. Albert Fabricius* n'ont pas connu ce Recueil d'Adages. Soyez perſuadé de tous les ſentimens d'amitié, &c.

L'Abbé Rive.

(1) Catal. du Maréchal d'Eſtrées, tom. 1., B. Lettres in-8°., Paris.

(2) Morhof. Poly. Hiſt. litt., Tom. 1., in-4°., Lubecæ, 1747, liv. 1., ch. XXI., N°. 62-120. Cet Auteur parle dans ce Chapitre de différens recueils d'Adages.

(3) Fabricius, Biblioth. Gr., tom. 3. Hamburgi, in-4°., apud Chriſtianum Liebezeit, anno CIↃIↃCCXVII, pag. 280.-304. Cet Auteur mentionne auſſi en ce même endroit divers recueils d'Adages, anciens & modernes, en différentes langues.

On verra par la réponſe de *Bartoli* qui va ſuivre qu'il ne venoit conſulter l'Abbé *Rive* que pour faire le ſçavant ſur les réponſes qu'il en recevoit.

Comme l'Abbé *Rive* ne lui répondoit que ſur les éclairciſſemens qu'il lui avoit demandés, il avoit l'impertinence, en le remerciant, de faire des additions étrangeres à ces mêmes éclairciſſemens, pour ravir, par ſon accord avec le Moine *Mercier*, à ce trop complaiſant Abbé, un tems infiniment précieux.

Mais dès que l'Abbé *Rive* s'en fut apperçu, il rompit ſon commerce épiſtolaire avec un faquin de cette eſpece, qui ne ſçavoit ce qu'il demandoit, & qui eſtropioit ordinairement les renſeignemens qu'il recevoit, témoin la lettre ſuivante, où il donne le nom de *Turingius* à celui ſur lequel il avoit conſulté l'Abbé *Rive*, & dans laquelle il falſifie la date de ſon âge, expreſſément pour cauſer à l'Abbé *Rive* des recherches plus fatigantes.

Lettre de Bartoli 23 Mars de la même année.

Dès que j'ai eu l'honneur de vous voir j'ai trouvé [*] que *Turingius* [**] avoit pour nom de Baptême *Gerard*, qu'il étoit de Leyde, qu'il mourut en 1610, agé de 54 ans [***], & que l'on a auſſi de lui un Commentaire latin ſur les quatre Livres des Inſtitutions de Juſtinien, & un volume intitulé *Diſputationes Juris ſelectæ.*

C'eſt avec la plus grande reconnoiſſance que j'apprends de vous le titre de ſa Collection d'Apophthegmes. On en a tiré delà pluſieurs qui ſe trouvent dans un livre imprimé à Toulouſe ſans date, avec ce titre: *Extrait des Apophthegmes*, ou *bons mots*, dédiés à Mr. de Bourgogne. Connoiſſez-vous ce dernier Ouvrage ? [****]

On ne peut rien ajouter aux ſentimens d'*eſtime*, d'*amitié* & de *reſpect*, avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c. BARTOLI.

(*) Le beau parleur *Bartoli* en langue françoiſe auroit dû dire.....*dès que j'eus eu l'honneur de vous voir, je trouvai.*

(**) *Turingius*, ce *ſçavantas*, ſera relevé là-deſſus dans la lettre ſuivante. Il l'avoit déja été par l'Abbé *Rive* dans ſa lettre précédente.

(***) Le même *ſçavantas* ſera également relevé ſur l'erreur qui lui échappe ici, dans la même lettre ſuivante.

(****) Qu'on remarque ici la fourberie de ce *Bartoli* en se contredisant le plus indignement possible.

Il remercie l'Abbé Rive de lui avoir fait connoître le titre du recueil d'Apophthegmes de *Tuningius*, & il lui observe ensuite qu'on a inséré beaucoup de ses Apophthegmes dans un extrait qu'on a donné à Toulouse de pieces sous ce nom.

Comment cite-t-il celles qui appartiennent dans ce Recueil Toulousain à *Tuningius* ? Peut-on s'imaginer que dans ce livre on n'ait pas mentionné dans une Préface tous les autres recueils, dont celui-ci n'est que l'extrait ?

S'y sera-t-on contenté de mettre dans cet extrait le nom des Auteurs dont on y a emprunté des proverbes, sans rapporter les éditions de ces mêmes proverbes, qu'on a suivis.

On voit par-là que *Bartoli* n'étoit qu'un faquin qui n'avoit d'autre envie que de passer pour érudit, quoiqu'il ne le fût véritablement pas, & qu'il n'eût que des connoissances arrogantes & indigestes.

Mais on verra par la lettre ironique de l'Abbé *Rive* qui va suivre, & qui est conçue d'une maniere très-polie, que ce pédant se voyant découvert, cessa son commerce littéraire avec lui, & le remercîment qu'il lui fit, & que nous rapporterons après cette lettre, est une preuve très-manifeste de la maniere dont il sentit cette ironie.

Autre Lettre de l'Abbé RIVE *à* BARTOLI.

Paris 24 *Mars* 1781.

MONSIEUR,

Vous me marquez que *Gerard Tuningius* est mort en 1610, âgé de 54 ans. J'admets la premiere de ces deux dates, mais je vous prie de me permettre de n'être pas de votre avis pour la seconde.

Il naquit en 1566, & mourut en 1610, il n'a donc vécu que 44, & non pas 54 ans.

Les dates de sa naissance, du tems qu'il a vêcu, & de sa mort, sont attestées par un Biographe d'un très-grand poids. Vous le connoissez. C'est le célébre *Meursius*. Si vous prenez la peine de vérifier son *Athenæ Belgicæ* de l'édition de la Collection

in-folio de ſes Œuvres [tom. X.] , vous y verrez qu'il naquit en 1566 , [col. 585] & qu'il mourut en 1610, âgé de 44 ans. [*ibid* col. 587]

Je ſuis charmé , Monſieur , d'avoir pu vous être de quelque utilité en vous indiquant l'édition des Apophthegmes de *Tuningius* , qui a été imprimée à *Leyde* , *in*-8°. , en 1609.

J'inſiſte encore à vous dire qu'elle eſt de toute rareté , non ſeulement parce qu'elle ne paroît pas dans plus de 160 Catalogues que j'ai parcourus pour la découvrir , mais encore parce que *Meurſius* ne l'a pas connue , & qu'il n'a pas même ſçu que ces Apophthegmes ont été imprimés.

Struve ne fait aucune mention des Œuvres de Juriſprudence de *Tuningius*. (V. ſon *Biblioth. Juris ſelecta* , derniere édit. *in*-8°.) Jugez de ſon exactitude.

Morhof ne les a pas non plus connus. *Meurſius* n'a cité (ci-deſſus) que ſes quatre Livres ſur les Inſtituts de Juſtinien , & il a obſervé que c'eſt *Vinnius* qui les a mis au jour.

Si j'avois ſous la main la *Biblioth. Belgique de Foppens* , *l'Hiſt. litt. des Provinces des Pays-Bas* , & la *Bibliothéque de Juriſprudence de Lipenius* , j'y puiſerois pour mon inſtruction de plus grands éclairciſſemens ſur *Tuningius*.

Je connois , Monſieur , non ſeulement l'édition des Apophthegmes ou bons mots , qui a été imprimée à Toulouſe , ſans date ; (1) mais j'en ai noté , il y a déja bien long-tems , encore deux autres exécutées toutes deux *in*-12. en la même Ville , l'une en 1694 (2) , & l'autre en 1695 (3).

Au reſte , je crois que vous ne faites aucun cas de ces ſortes de livres , & que vous ne les regardés que comme les broutilles de la *Bibliologie* , quelques rares qu'ils puiſſent être. Je penſe là-deſſus comme

vous, & si je suis obligé quelquefois de faire des recherches sur de pareils sujets, ce n'est que dans l'espérance de pouvoir relever diverses erreurs ou omissions de certains Bibliothécaires, qui en ont traité *ex professo*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

l'Abbé RIVE.

[1] V. cette édition dans le Catal. de Mallard, pag. 241, Num. 4834, in-8°., Paris, De Bure fils aîné, M DCC LXVI.

(2) V. le Catal. de Gersaint, Paris, Barrois, M DCC L, in-8°., p. 108, N°. 1529.

(3) V. le Catal. de Turgot, Paris, Piget, M DCC XLIV, in 8°., p. 247, N°. 2854.

Cette seconde lettre n'a eu d'autre réponse que le billet suivant, que Mr. *Bartoli* laissa à la porte de l'Abbé *Rive* le 28 Mars 1781.

M. BARTOLI, *pour remercier infiniment M. l'Abbé* RIVE. 28 *Mars* 1781.

41. Le 15 Mai de l'an 1781, Mr. *Dupré de Geneste*, ci-devant Seigneur de *Villosne*, écrivit de son Hôtel d'Arros qu'il possédoit à Metz, une lettre très-honnête & très-polie à l'Abbé *Rive*, pour tirer de lui deux éclaircissemens sur deux livres rares, l'un du XVme. & l'autre du XVIme. siecle, sur lesquels il le consulta.

Cette lettre fut la seule qu'il lui écrivit, parce qu'apparemment il se vit dérouté par la réponse très-sçavante que lui fit l'Abbé *Rive*.

Voici la lettre de ce Mr. *Dupré*; celle de l'Abbé *Rive* viendra tout de suite.

Metz, 15 *Mai* 1781.

Monsieur l'Abbé, si la perte que vous avez faitte (sic) d'un ami précieox (*) [Mr. le Duc de la *Val-*

liere], que votre vaſte érudition & votre aménité vous avoient acquis, vous laiſſe encore quelque goût (**) pour les livres rares, & pour écclairer (ſic) ceux qui, en les aimant, manquent de lumieres ſuffiſantes pour juger & les apprécier, vous me pardonnerés d'oſer vous diſtraire, & vous demander votre avis ſur deux ſortes d'ouvrages, de genres bien differens; mais qui me paroiſſent tous deux intéreſſer beaucoup la Bibliographie.

Il s'agit, primò, d'une édition du Pogge indiquée dans la Bibliographie de M. de Bure (ſous l'art. 3591, pag. 26 de ſon quatrieme vol.) & qui, ſuivant Mettaire (ſic), doit être de l'année 1472., mais qu'il regarde comme fort apocriphe (ſic), attendu que Beughem, d'après qui Mettaire le rapporte, eſt, dit-il, un Auteur peu fidele & peu eſtimé. Or il me ſemble, ſauf votre jugement, auquel je me ſoumets d'avance; il me ſemble, dis-je, démontré que cette édition de 1472-*in*-fol. indiquée par Mettaire eſt réelle, & que celle que j'ai ſous les yeux, & qui fait partie de mes éditions du 15me. ſiecle, eſt celle-là même dont il fait mention.

Le vol., *in*-fol. parvo, dont il fait partie, imprimé ſur beau papier à la tête de Beuf, eſt de 201 feuillets : le premier des 4 ouvrages qu'il contient, eſt précédé de 2 Tables alphabetiques relatives à ce premier ouvrage; la premiere, de 5 feuillets, & la ſeconde, d'un ſeul, & eſt intitulé : INCIPIT LIBELLUS DE VITA ET MORIBUS PHOꝝ ET POETAꝝ. Il comprend 83 feuillets, & il eſt terminé par cette Formule détachée : EXPLICIT VITA PHILOSOPHOꝝ & puis un feuillet blanc.

L'ouvrage qui ſuit, de 64 feuillets, eſt intitulé : CHRISTIANUS AD SOLITARIUM QUENDAM, DE YMAGINE MUNDI HONORIO : & finit par ces mots, CONRADUS REGNAVIT ANNOS XIIII : ſans *explicit* :

ſuivent trois feuillets blancs & puis viennent les Facécies (ſic) du Pogge en 37 feuillets, dont l'intitulé eſt : POGGII FLORENTINI ORATORIS ELOQUENTISSIMI AC SECRETARII APLICI. FACETIA?. LIBBR INCIPIT FELICITER. ¶ PREFATIO : & finit ainſi : POGGY FLORENTINI AC SECRETARII APOSTOLICI FACECIARUM LIBER EXPLETUS EST FELICITER : ſuivent trois feuillets blancs.

Puis vient le dernier ouvrage en 22 feuillets, qui a pour titre : ALCINOI DISCIPLINARUM PLATONIS EPITOMA, ID EST BREVIARIUM INCIPIT ¶ EPISCOPI TROPIENSIS AD NICOLAUM CUSENSEM CARDINALEM CONVERSIO ; & finit ainſi : EPITOMA ALCINOI IN DISCIPLINARUM PLATONIS DESINIT. ANNO SALUTIS M CCCC LXXII, DIE VERO XXIIII MENSIS NOVEMBRIS ; mais le lieu de l'impreſſion n'eſt pas inſcrit.

Les caracteres de l'impreſſion de ces Ouvrages, ſont ronds, d'une belle forme, bien taillés, & toujours les mêmes ; mais les pages des deux premiers n'ont que 30 lignes, & celles des deux autres en ont 33.

Je crois cette légere deſcription ſuffiſante, ſurtout vis-à-vis de vous, Monſieur, pour que je puiſſes (ſic) eſpérer que vous me déciderés ſur la date de 1472, à laquelle il faut fixer cette édition du Pogge, faiſant partie d'une édition portant datte (ſic), & retablir, à cet égard, la réputation de Beughem, vis-à-vis de M. de Bure.

Secondement le même M. de Bure préſente dans ſa *Bibliographie*, ſous le N°. 787. un Ouvrage de CASPARUS SUENCKFELDIUS (ſic) DE DUPLICI STATU, &c., comme unique : il ſe trompe ; je l'ai auſſi. Il ſe trompe peut-être encore en indiquant ainſi l'année de l'impreſſion ; ANNO 1546. ; du moins

moins sur celui que j'ai, au bas du dernier feuillet { *Scriptum* M. D. XLVI. ; & au bas du premier feuillet { *Jam denuo impressum.* M. D. XCIII. Il peut effectivement se faire que mon exemplaire ne soit qu'une seconde édition de celle qu'il décrit ; cependant tout le reste de ce qu'il en dit, est si semblable à mon exemplaire, que je suis bien tenté de croire que c'est le même ; mais c'est à vos lumieres que j'ai recours pour me fixer.

Il y a encore quelques autres ouvrages de ce *Suenckfeld*, (sic) qui me sont connus, & que je crois plus rares encore ; tel que le NOVUS HOMO, de 27 feuillets *in*-8°., dont l'Auteur (*Schuenckfeld*) (sic) s'est caché sous le nom de *Valentinus Cralvaldus*, *scriptum anno* 1543 ; tel que le *Traité de la Chair de Jesus-Christ* ; en Allemand ; &c.

Ce même Traité se trouve aussi en latin ; mais sans que le nom de l'Auteur, ni (sic) l'année de l'impression soient indiqués.

Si ce n'est pas, Monsieur, tenter indiscrétement d'abuser de votre tems & de votre bienfaisance, j'oserois vous supplier de vouloir bien m'éclaircir sur ces objets, je vous en aurai une obligation que rien n'égalera que le respect avec lequel je suis, Monsieur l'Abbé, &c. *Dupré de Geneste.*

[*] La perte d'un homme faux comme *Judas*, d'un ingrat, d'un très-ignorant appréciateur, d'un vrai tyran, qui n'a retenu l'Abbé *Rive* chez lui que par les menaces les plus odieuses, & qui ne l'a jamais considéré que parce qu'il lui faisoit gagner près de cent mille écus sur la Bibliothéque qu'il lui formoit, & que son héritiere très-*reconnoissante*, & un peu *plus spirituelle* que la plus maussade villageoise, lui a fait perdre après sa mort, parce qu'elle a eu le plat mérite de se laisser tromper, en écartant l'Abbé *Rive* de chez elle, par di-

vers infames escrocs de livres, dont la cour pullule quelquefois, peut il s'appeller un *ami précieux*?

L'Abbé Rive le dit à haute voix à toute l'Europe. . . . Que des Ex-Ducs de cette espece soient tous emportés par les diables que les calotins nous ont forgé, dans les cavernes noires qu'ils habitent, & où ils attendent les *Jean-de-Dieu* & les *Emmanuel François*, pour les croquer d'un seul morceau, à cause des cruelles injustices dont ils ont accablé un homme tel que cet infortuné Abbé.

Quand est-ce que nos lanternes nous régaleront de quelque *Violet* de cette espece? Si tout continue sur le même train qu'il va, avons-nous à désesperer de ce bonheur?

[**] Penser ainsi, n'est-ce pas penser en seigneur de *Villosne*? Comment est-ce qu'un homme qui a passé toute sa vie dans la *Bibliognosie*, dans la *Bibliologie* & dans la *Bibliographie*, peut renoncer au goût des livres rares?

Réponse de l'Abbé Rive à la lettre précédente.

Cette lettre est pleine d'urbanité & de complaisance, mais elle est si profonde en principes *Bibliologiques*, & elle contient une érudition si immense, que ce bon Seigneur n'osa pas en demander une autre.

MONSIEUR,

Je n'ai pas eu jusqu'à présent le tems de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'édition des Facéties du *Pogge*, exécutée sans nom d'Imprimeur, à Milan, *in*-fol., en 1472, que Corneille de Beughem a citée, peut être chimérique, mais il n'y a qu'un très-mauvais Critique qui puisse l'affirmer.

Il est certain que cet Auteur fourmille de fautes; s'ensuit-il pour cela que tout ce qu'il a écrit, est fautif?

Pour s'inscrire en faux contre une édition mentionnée chez lui, il faut pouvoir en démontrer la

non-exiſtence par des raiſonnemens très-concluans.

L'Auteur de la *Bibliographie* n'eſt qu'un bien petit Bibliopole qui n'a aucune regle de critique, & aucune eſpece d'érudition.

La Bibliographie n'eſt qu'un Almanach de livres, dont pluſieurs n'auront jamais une grande valeur, nonobſtant le charlataniſme avec lequel ils y ſont prônés.

Il y a peu de vrais *Bibliognoſtes*; (1) il y a un peu plus de *Bibliologues*, mais preſque tous médiocres; les bons Bibliographes ſont encore plus rares que les *Bibliognoſtes*.

Pourquoi l'Auteur de la *Bibliographie* rejette-t-il cette édition des Facéties du *Pogge*, n'eſt-ce pas parce qu'il ne l'a jamais vue? Mais qui eſt l'homme qui eſt créé pour tout voir? Combien de livres rares & inconnus n'ai-je pas fait entrer dans la Bibliothéque que j'ai formée, & que le vil intérêt d'un exécuteur teſtamentaire a livré à l'ignorance de deux Libraires de cette Ville, & a refuſé à l'impreſſion l'Hiſtoire critique qûe j'en aurois faite moi-même?

Auroit-il fallu nier pour cela l'exiſtence de ces mêmes livres, ſous prétexte qu'ils n'étoient pas connus dans Paris, avant que je les y euſſe fait venir?

L'édition de Corneille de Beughem n'a été rejettée ni par *Maittaire*, (2) ni par *Saxius*. (3) Ces deux Auteurs ont cent mille fois plus de poids qu'un millier d'Auteurs ſemblables à celui de la Bibliographie.

Comme Corneille de Beughem n'a pas décrit cette édition, je ne veux pas vous dire que la vôtre ſoit la même.

Vous avez omis, Monſieur, une circonſtance dans la deſcription de votre édition; vous ne m'avez pas marqué ſi elle a des ſignatures.

Si elle en a, elle ne peut pas être de 1472.

Les Signatures ſont poſtérieures à cette époque, & alors cette édition ne peut pas avoir été exécutée à Milan.

Si les Signatures euſſent été inventées dans cette Ville, preſque tous les livres qui y ont été imprimés en la même année, devroient nous fournir des traces de cette aſſertion. Je n'en ai vu aucun ſorti de ſes Preſſes, ſous cette date, avec des Signatures; ainſi il n'eſt aucunement vraiſemblable que cette édition ſoit la même que celle que Corneille de Beughem a rapportée, ſi elle a des Signatures.

Il eſt certain que la date de M. CCCC. LXXII. qu'on lit à la fin de la partie de votre volume, intitulée.... ALCINOI DISCIPLINARUM PLATONIS, eſt une vraie date d'impreſſion.

Pietro Balbi de Piſe, Evêque de *Tropea* ou *Tropia*, petite Ville Epiſcopale du Royaume de Naples, eſt l'Auteur de cette verſion latine de l'Abrégé d'*Alcinoüs*. Il l'a dédiée au Cardinal Nicolas de Cuſa.

Comme celui-ci eſt moat en 1464, (4) il s'enſuit que cette date ne peut être celle de la compoſition de cette verſion. Mais elle eſt la vraie date de ſon impreſſion.

De là, j'infere que cette même édition eſt ſans Signatures; mais je ne crois pas de même que celle des Facéties de votre *Pogge* ſoit celle de Corneille de Beughem.

Il faudroit avoir ces deux éditions ſous les yeux, pour juger par l'identité de leurs characteres, de leur orthographe & de leur ponctuation, ſi elles n'en ſont qu'une ſeule.

Au reſte J. A. Fabricius (5) n'a pas connu cette édition de votre verſion latine d'*Alcinoüs*.

Il faudroit auſſi, Monſieur, que je viſſe votre édition du Traité de Gaſpard Schwencfeld, intitu-

lée . . . . . DE DUPLICI STATU, pour voir si elle est la même que celle qui porte la date de M D XLVI.

Comme l'Auteur de la *Bibliographie* n'a pas assez caractérisé cette édition, vous suppléerez à son inexactitude, (6) par tout ce que je vais vous ajouter ici.

Cette édition est en caracteres italiques, leur grosseur est celle du *Cicero ordinaire.*

Elle est sans chiffres, mais elle a des Signatures. Celle de ses pages qui sont entieres, ont 29 lignes. On n'y voit ni nom de Ville ni noms d'Imprimeur. Sa totalité est de trois Cahiers de Signatures, dont les deux premiers sont de quatre feuillets, & dont le dernier n'en a que trois.

D'après ma description, il vous sera facile, Monsieur, de juger si votre exemplaire ne differe de ceux sur lesquels on ne voit que la date de M D XLVI, que par l'addition d'une nouvelle date.

L'Auteur de la *Bibliographie* n'a parlé de ce livre qu'en parfait ignorant; il a cru d'après un autre ignorant, (Piget Libraire) qu'il traite du Péché contre le St. Esprit. (7)

Ce qui est plaisant, c'est que le Moine *Mercier*, loin de le relever à cause d'une pareille mépriſe, l'a loué d'avoir donné une sçavante Notice de ce livre: (8) tant il est vrai que celui qui ne juge que d'après les autres, ne peut que se précipiter avec eux dans la même erreur, & donne des preuves évidentes de son peu de jugement.

Il est encore assez plaisant que l'Auteur de la *Bibliographie* mette ce *Schwenckfeld* au rang des Sociniens, (9) tandis que *Sandius* n'en a pas dit un mot dans son *Bibliotheca Anti-Trinitariorum.*

Cet Auteur étoit au contraire Anabaptiste. (10)

Je connois, Monsieur, les autres Traités de *Schwenckfeld*, dont vous m'avez parlé.

Si vous voulez d'autres renſeignemens ſur cet Auteur, vous n'avez qu'à parcourir le *Bibliotheca Latino-Hebraica* d'*Imbonati*, (11) le *Theatrum Virorum eruditione clarorum*, par Paul *Freher*, (12) le *Bibliotheca Hiſtoriæ Litt. Sel.*, par *Struve* (13), le *Bibliotheca Theol.* de J. G. *Walchius*, (14) le *Catalogus Hæret.*, par *Schlüſſelburg*, (15) l'*Hiſt. Hæreſ. & Eccleſ.* de *Geofroi Arnold*, (16) & l'*Hiſt. Eccleſ. de la Confeſſ. d'Ausbourg*, par *Saligs.* (17)

Je ſuis très-flatté, Monſieur, de l'honneur de faire connoiſſance avec vous. Ayez la bonté de me faire paſſer une liſte de vos éditions du quinzieme ſiecle ; je vous en aurai la plus grande obligation.

Je vous prie d'être perſuadé, Monſieur, des ſentimens reſpectueux avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c. l'Abbé RIVE.

Paris, 13 *Juin*, 1781. *Rue du Cherche-midi, vis-à-vis de celle du Regard.*

(1) *Bibliognoſte*, très grand connoiſſeur en livres.

(2) Maittaire, tom. 1. du Supplém. à ſon premier tom. pag. 322.

(3) Saxius [Joſ. Ant.] Hiſtor. Litt.-Typograph. Mediol., Mediolani, M DCC XLV, &c. in-fol., pag. DLX.

(4) Dupin, pag. 327., part. 1. de ſon Hiſt. des Controv, & des Mat. Eccleſ. traitées dans le quinzieme ſiecle, ſeconde édit., Paris, A. Pralard, M. DCC. 1., in-8°., & J. A. Fabricius, Biblioth. Lat. Med. Æt. tom. 1., in-4°., pag. 438, col. 2. ; Pat., M DCC LIV.

(5) J. A. Fabric., B. G. tom. 4., pag. 42., Hamburgi, M DCC XXIII.

(6) Bibliogr. Inſtr. tom. 1., pag. 433.

(6) Ibid. eâd. pag.

(8) Le Moine Mercier, J. de Trevoux, 1773, pag. 206.

(9) B. Inſtr., tom. 1., pag. 443.

(10) V. la pag. 37. du Traité de Balth. Bebelius, intitul. *Memor. Hiſt. Eccleſ. recent.* 1731, in-4°.

[11] B. Lat. Hæbr. d'*Imbonati*, Romæ, 1694, in-fol., tom. 1., pag. 230.

[12] *Freher*, &c., tom. 1, pag. 190, col. 1 & 2.

[13] Struve ci-deſſus, pag. 1782, tom. 3, in-8°. Jenæ, M DCC LXIII.

[14] J. G. Walch., ibid. tom. 1., pag. 437, 438 & 550, in-8°., Jenæ, M DCC LVII, tom. 2., pag. 67, & 68.

[15] Catal. hæret. de Schlüſſelburg, in-8°. Francof. 1597--1599.

[16] G. Arnold; ibid., tom. 1., ſeconde part., pag. 249, Ce livre eſt cité dans le Cat. de Vogtius, pag. 617., Hamb., M DCC LIII, in-8°.

[17] Conf. d'Ausbourg, en Allemand, de Saligs; elle eſt en trois parties, in-4°.

La premiere eſt parue en 1730, la ſeconde en 1733, & la troiſieme en 1735..... V. la pag. 950 de ſa troiſieme partie.

42. Vers le mois d'Août de la même année, l'Abbé *Rive*, qui étoit tant & tant conſulté par ſon bon ami *Laujon*, qui poëtiſoit alors au Palais Bourbon pour le *trop célebre Ex-Prince de Condé*, lui envoya ſon *Ode ſur la Liberté naturelle & politique*; ce Poëte, dans la lettre qu'il lui écrivit en ce tems ſur pluſieurs matieres Bibliographiques, lui parle ainſi de cette piece..... « J'ai trouvé dans votre » Ode l'enthouſiaſme, l'énergie & le ſtile, (ſic) » & vos Notes ſont bien faites. J'avouerai cepen- » dant que ſi vous avez raiſon de ſupprimer la né- » gative après *nul*, je crains bien que l'on ne vous » oppoſe l'uſage, & que vous ne perdiez votre » procès. »

V. ſur ce Poëte la France litt., tom. 1, tom. 3, & tom. 4, de l'an. M. DCC. LXXXIV.

Le Poëte Laujon n'étoit pas aguerri dans la diſtinction qui eſt néceſſaire entre le légitime uſage de la langue Françoiſe & les abus des gens de Cour qui la dépravent.

Auſſi l'Abbé *Rive* lui répondit fiérement que l'uſage eſt très-reſpectable dans les langues, mais qu'il ne faut jamais le confondre avec l'abus.

Il lui marque qu'il appelle ainſi tout ce que la raiſon a droit de condamner.

Tel eſt, lui dit-il, l'emploi de la négation dans le vers, d'où je l'ai chaſſée.

L'uſage ne peut avoir lieu, que lorſque la raiſon voudroit attaquer ce qui eſt purement indifférent, & abandonné à la liberté des fondateurs d'une langue.

Obſervez, très-cher ami, pourſuit-il, que dans les langues dérivées, ainſi que la Françoiſe, en partie de la Latine, on doit toujours dans l'emploi des mots qui y ſont appellés d'après le latin, garder une très-étroite analogie entre les mots qui naiſſent de celui-ci, & ceux qu'on franciſe.

Nous ne parlons pas ici plus au long du commerce Epiſtolaire qui fut entre ces deux bons amis pendnnt pluſieurs années, ſoit ſur la Bibliographie ancienne & du moyen âge, ſoit ſur nos différens Poëtes François, parce que nous aurons très-ſouvent occaſion d'en parler ailleurs.

43. Venons à préſent à une partie du Commerce épiſtolaire que l'Abbé Rive continuoit d'avoir en Suede avec le plus ſçavant Bibliothécaire de la Bibliothéque Royale de Stockolm, connu ſous le nom de *Gioerwell.*

Ce Bibliothécaire l'avoit entâmé depuis deux ans, l'Abbé Rive s'y prêta volontiers juſqu'en 1787, que le dérangement de ce pauvre *Gioerwell* par un commerce de Librairie qu'il avoit malheureuſement trop étendu, vint l'interrompre.

L'Abbé *Rive* ignore à préſent ſi cet infortuné exiſte encore, & dans quel pays il s'eſt retiré; mais il a le cœur très-navré ſur ſon ſort, & s'il n'eût

pas été tant tracaſſé pendant toute ſa vie, & ſi ſon infirmité ne le lioit pas tant, il auroit certainement parcouru tout le Nord de l'Europe pour découvrir le triſte lieu où il ſe ſeroit caché, & pour partager avec lui, pendant qu'il auroit vécu lui-même, la miſérable portion du ſort, dont les plus cruelles adverſités, & certainement les moins méritées, lui ont donné la permiſſion de jouir.

Comme l'Abbé *Rive* ſe diſpoſoit dans le mois de Juillet de 1781, à publier une Notice très-exacte du livre intitulé : *Olav. Rudbeck'ii Atlantica*, qui doit être compoſé de trois éditions différentes du 1er. tom., & enſuite de trois autres volumes imprimés, ou *Mſts.* qui ſont venus après ſon premier, ſans y comprendre le volume des figures qui appartiennent à ce même tome, & qui eſt au nombre de quarante-deux planches, quoiqu'il y en ait quarante-trois de cottées ; mais dont la 5me. n'a jamais été gravée, & que d'ignorans Bibliographes comme le Moine *Mercier*, & l'Auteur de la *Bibliographie* remplacent très-mal-à-propos par deux tables Généalogiques qui ne doivent être qu'à la fin de ces quarante-deux planches : *Gioerwell* ayant appris en Suede la publication future de cete Notice, lui écrivit quelques jours avant le 21 d'Août ſuivant, de la différer, parce qu'il lui promit deux diſſertations de deux Sçavans de ce Pays, pour les inſérer dans ſa Notice.

L'Abbé *Rive* en ſuſpendit volontiers l'impreſſion juſqu'à ce qu'il eût reçu ces deux diſſertations.

Mais cette notice n'eſt pas encore parue, quoique ces deux pieces lui ſoient parvenues le même 21, parce qu'il n'a pas eu le tems d'exercer contre elles la critique qu'elles lui occaſionneront.

Il en nommera les Auteurs dans l'avant-derniere partie de cette *Chronique Littéraire*, où nous ren-

drons compte des pieces ſçavantes qui lui auront été confiées, pour paſſer à l'impreſſion ſous ſa coupelle, & avec les richeſſes de ſes notes.

Au reſte quand le livre, dont nous venons de parler, eſt bien complet, il vaut au moins 1500 liv.

Puiſque le Sous-Bibliothécaire des anciens Etats de Provence a tant de confiance aux DOCTISSIMES Bibliothécaires du Roi; (voyez la pag. 9 de ſes *Obſervations*) s'il eſt tenté de s'illuſtrer par une excellente Notice ſur ce livre, nous lui conſeillons d'aller emprunter leurs lumieres, pour tirer d'eux tout ce qui lui ſera néceſſaire, afin de nous produire un chef-d'œuvre littéraire, en nous décrivant ſi *ſçavamment* ce même *Atlantica*, & nous eſpérons que ſi ſa Notice eſt auſſi bien frappée que la TRÈS DOCTE NOTE qu'il a miſe à la fin de ſa pag. 4, ſur l'inſcription de la fameuſe Bibliothéque d'Alexandrie, il n'y aura pas aſſez de palmes littéraires dans l'Europe ſçavante, dont le cadet DUBREUIL cet INSIGNE RABULA, qui a honoré de ſon aſſiſtance l'Energumene PASCALIS, pérorant ſur les bords de la foſſe de nos anciens tyrans Robins, deux ou trois jours avant qu'ils y fuſſent plongés, nous a promis, d'après *l'illuſtre* burin du bon Curé de Miramas, la Mappe-Monde la plus exacte, pour couronner ſon digne chef.

Qu'on nous permette une petite longueur, pour rendre à cet homme ſi *célebre*, qui a appris *depuis ſa jeuneſſe*, *à faire ſur des cartes* DES NOTES EN TOUT GENRE, comme il nous l'apprend encore ſur la même pag. 9, tous les honneurs que nous lui devons.

En effet ne faut-il pas accabler de reconnoiſſance des Annotateurs *auſſi habiles que lui*. Il nous dit (pag. 4,) que chacun connoît l'inſcription qui étoit ſur la porte de la fameuſe Bibliothéque d'A-

lexandrie, & qu'il nous retrace ſi bien lui-même par les mots ſuivants TRÉSOR (*ſic*) DES REMEDES DE L'AME.

Mais ſon mot CHACUN nous choque terriblement, parce que nous confeſſons très-ingénument avoir beaucoup étudié, & n'avoir jamais trouvé cette inſcription ſur la porte de cette fameuſe Bibliothéque. Nous oſons même défier ce *Doctiſſime* Sous-Bibliothécaire, de nous prouver ce qu'il nous a très-gratuitement avancé.

D'ailleurs, comme il y avoit à Alexandrie deux Bibliothéques co-exiſtantes enſemble, l'une ſous le nom de BRUCHION, & l'autre ſous celui de SERAPEON, nous le ſupplions très-humblement, tant nous reſpectons le *haut* ſçavoir qu'il tire de ſa *brillante* jeuneſſe, de nous dire ſur quelle porte de ces deux Bibliothéques on liſoit cette inſcription, c'eſt que dans une foule d'Auteurs que nous avons lieu de regarder par leur ſcience encore plus éminente que la ſienne, comme de vrais Phénomenes littéraires, nous ne la trouvons aucunement.

Nous avons grandement peur que CE TRÈS DOCTE Annotateur n'ait confondu la Bibliothéque d'Alexandrie, avec celle qu'un ancien Roi d'Egypte, qui eſt connu dans les quatorze premieres Dynaſties des divers Rois de ce pays, leſquelles nous avons perdues, & dont Manethon, Jules Africain, Euſebe, & le Syncelle, n'ont pu nous conſerver la moindre trace, avoit fait conſtruire ſous ſon regne.

Ce Roi s'appelloit *Oſymandias*. *Diodore* de Sicile nous en a conſervé le nom, dans le n°. 49, du 1er. liv. de ſa *Bibliothéque hiſtorique*, (V. la pag. 58, du 1er. tom. de la meilleure édition que nous en avons, par *Petrus Weſſelingius*, Amſterdam, M. DCC. LVI; *in*-fol.) & il nous a appris que

l'inſcription qu'il avoit miſe ſur ſa porte ne s'appelloit pas, comme notre *inſigne* Annotateur nous le dit,..... *Tréſor des remedes de l'Ame*; mais ſimplement.... ψυχης ἰατρεῖον, *Medicatorium Animæ*, ou en bon François, *Pharmacie de l'Ame.*

Nous inſiſtons, ſur ces petites minuties, pour inſpirer à ce SÇAVANTAS l'exactitude hiſtorique qu'il méconnoît un peu trop, & nous le ſollicitons avec le plus grand ſoin à ne pas tant compter ſur les *très-habiles* notes qu'il a faites dans ſa premiere jeuneſſe.

Cette inſcription eſt connue dans le monde au moins deux mille ans, avant que la ville d'Alexandrie fût bâtie. Qu'on admire donc combien ce Sous-Bibliothécaire ſçait faire remonter auſſi haut qu'il le faut, la pouſſiere de l'érudition dont il nous éborgne.

Voilà certes un *digne* ouvrier *Bibliothécal* pour les cinq ſixiemes de la ville d'Aix, qui ſont ſi aveuglées, & qui ne courent qu'aux rapines de leur département, avec la même avidité qu'elles couroient jadis ſous les Corſaires Jean-de-Dieu, Dubreuil le cadet, Paſcalis & Roman, à celles de la totalité de leur ancienne Province.

Mais laiſſons de pareilles ſixiemes, & revenons avec un bien plus grand plaiſir à l'ancien am *Gioerwell.*

Telle eſt la lettre qu'il écrivit à l'Abbé Rive, le même 21 d'août.

» Voici, Monſieur les deux articles promis tou-
» chant l'Atlantique de *Rudbeck*, & je ſerois fort
» charmé, s'ils vous faiſoient quelque plaiſir.

» Si vous trouvez bon de les citer quelque part,
» je vous prie d'orthographier alors mon nom *Gioer-*
» *well*, de la même maniere que vous avez fait avec
» le nom de M. Schoepflin à Strasbourg, comme

» par exemple dans vos *étrennes aux joueurs de* » *Cartes*, p. 26.

» Son Excellence, M. le Baron de *Sparre*, Sé- » nateur du Roi & Gouverneur du Prince Royal, » m'a commandé de vous porter les remercimens » de S. M. le Roi de Suede *, du préſent de vos » notices, & dès-que j'aurai certitude que le *grand* » *Ouvrage*, ou *votre Catalogue* raiſonné des *Mſſ.* » & livres rares de la Bibliothéque du Duc de la » Valliere ſera mis ſous preſſe, j'ai ordre d'en faire » demander auſſi des exemplaires pour la Biblio- » théque du Roi ici **.

» Faites-moi, en attendant, la grace de m'en- » voyer auſſi les autres Brochures, que vous avez » publiées, comme par exemple celle ſur le titre des » Rois : *Nos Dei Gratia* ; au moins donnez-moi » note de tous vos ouvrages imprimés ou à im- » primer.

» Au reſte, Monſieur, comptez-moi parmi ceux » qui ſçavent eſtimer vos très-rares connoiſſances » dans l'hiſtoire littéraire, & qui s'intéreſſent vé- » ritablement pour vous, étant avec beaucoup » d'eſtime & de conſidération, Monſieur, &c, » *Gioerwell.*

* Le Roi de Suede, quand il étoit à Paris, avant de manier le ſceptre Suédois, étoit venu viſiter la Bibliothéque de l'Ex-duc de la Valliere, dans laquelle, il avoit conféré plus de deux heures avec l'Abbé *Rive*, ſur diverſes matieres littéraires.

Il ne faut donc pas être ſurpris des remercimens qu'il fait faire par le Baron de *Sparre* à l'Abbé *Rive*, pour les Notices qu'il en reçut, lorſqu'il fut monté ſur le trône.

Outre les deux heures de conférence qu'il avoit eues avec lui dans cette Bibliothéque, il avoit été

témoin en dinant ce jour-là chez le même Ex-duc, à la même table où se trouva l'Abbé *Rive*, des improvisations très-judicieuses, très-profondes, & très-justes que les convives faisoient ordinairement sortir dans les plus grands festins, de la tête de cet Abbé, qu'ils regardoient tous comme celle d'un Volcan qui ne portoit aucune fumée, mais qui ne faisoit qu'éclairer & échauffer ceux qui l'entendoient, selon le Baron de *Talleyrand*, & le Prince de *Montbarreyth.*

** Qu'on voie d'après les mots qu'on lit dans cette lettre si l'Abbé *Rive* a tort de se plaindre contre *Jean de Dieu Boisgelin*, des pertes qu'il lui cause, & que le Sçavant Bibliothécaire estime plus de 42 mille livres sur la pag. 9, du Mémoire qui est à la tête de *ses Lettres violettes & noires.*

Nous ne suivons pas ici toutes les relations que l'Abbé *Rive* eut pendant près de huit ans avec son ami *Gioerwell* qui l'accabloit de demandes littéraires, parce que ces relations formeroient seules un volume *in*-4°.

Nous choisissons seulement quelques-unes des lettres de ce *Gioerwell* pour donner à nos lecteurs une idée du grand cas qu'il faisoit de l'Abbé *Rive & de la haute estime qu'il avoit pour lui.*

Le 26 Juillet de l'an 1782, il lui écrivit une longue épitre qu'il commença ainsi.

» Permettez, cher Confrere, que je vous em-
» brasse avec le nom d'ami, quoique je vous re-
» connoisse pour mon maître dans toutes les bran-
» ches de la littérature, & en particulier dans l'art
» critique, & l'hist. littéraire. Comme tout ceci
» est la vérité pure, faisons dès-ce moment trève
» pour tout ce qui sent les complimens.

Que le Sous-Bibliothécaire de la Bibliothéque des

anciens Etats de Provence, s'il vaut au moins dans les Lettres autant que l'ami *Gioerwell*, mortifie très-fortement ſa morgue, en apprenant un aveu auſſi ſincere & auſſi vrai.

Il eſt très-indubitable que l'ami Suédois de l'Abbé *Rive* devoit lui parler ainſi, d'après tous les renſeignemens qu'il en avoit recus, & ſur-tout d'après le fameux Plan *Bibliothécal* que l'Abbé *Rive* lui avoit envoyé, & dont ſon ami *Gioerwell* lui renvoya une copie écrite de ſa propre main, en 16 pages, *in*-4°., d'une écriture très-petite & très-ſerrée, parce que cet Abbé lui en avoit fait paſſer l'original.

Enſuite, dans la même lettre dont nous venons de parler, ſon ami *Gioerwell* le félicite extraordinairement ſur ſon *Proſpectus* intitulé.... *Eſſai ſur l'Art de vérifier l'âge des Miniatures.*

Il lui dit que ce *Proſpectus* ſurpaſſe tous les autres, & même ceux à la *Beaumarchais* & à la *Baskerville.*

Il lui ajoute que le livre annoncé par ce *Proſpectus* ſera un des plus beaux monumens de l'Hiſtoire littéraire, & qu'il ne conviendra qu'à des Rois, ou à de très-riches Bibliothéques.

Pour lui rendre ſervice ſur le placement de ce livre, dont il regrette qu'il n'y ait que 80 exemplaires, il lui indique tous les Princes Souverains ou non de la Ruſſie, du Dannemarck, de la Pruſſe, de la Pologne, de l'Autriche & de l'Allemagne, ainſi que les principales Univerſités & Bibliothéques de ces Etats, auxquels ou auxquelles un auſſi beau livre doit parvenir.

Il demande, en finiſſant ſa lettre à l'Abbé *Rive*, des renſeignemens pour faire ſa Vie, & principalement quel eſt ſon âge, (l'Abbé *Rive* avoit alors 52 ans.) « Certainement vous n'êtes pas jeune, *lui dit-il*, parce qu'une connoiſſance auſſi profonde &

» auſſi étendue que la vôtre, dans une Science auſſi
» *difficile* que l'Hiſtoire littéraire ne vient pas d'en
» haut, mais qu'elle ne s'acquiert que par l'étude,
» & par la critique d'une longue ſuite d'années.

Ce *Gioerwell* avoit alors lui-même cinquante-un ans comme il le marque à l'Abbé *Rive* dans la même lettre.

Quoiqu'il n'eut qu'un an de moins que cet Abbé, ſa philoſophie lui faiſoit faux-bond, & il ne reconnoiſſoit pas aſſez que c'eſt de la différence des organiſations, que viennent aux hommes qui ont fait les mêmes études, la ſupériorité de lumieres; & il ſe trompoit certainement quand il ne ſçavoit pas prédire qu'il naîtroit un jour à Aix en Provence un *très-vaillant* ſous-Bibliothécaire, qui n'ayant marqué ſes premiers pas dans la carriere Bibliothécale que vers l'âge de 45 ans, croit ſurpaſſer déja tous les plus ſçavans Bibliothécaires de l'Europe, parce qu'il a employé près de quatre ans à appareiller comme un pur laquais trente mille volumes, à ce qu'il dit, de la Bibliothéque des anciens Etats de Provence.

Tant il eſt vrai que le petit *Argentier* de notre Royaume ſi éclairé & ſi ſplendide, a eu raiſon de dire à la pag. 78 de l'*Importance des Opinions religieuſes*, &c., *in*-8°..... « que la recherche des
» places importantes avec le ſentiment de ſon in-
» capacité, eſt une action très-repréhenſible, &
» que dans une Ville, (pag. 214 & 215) où la
» cupidité ſemble triomphante, & où chacun ſe
» montre à la pourſuite des places qui s'acquierent
» par l'intrigue, & par la foibleſſe, (& par la très-
» grande ignorance) de ceux qui les accordent,
» ce n'eſt plus le reſpect pour les intérêts du peuple,
» qui devient un ſujet de renommée.

Gioerwell, après ſes demandes, dit à l'Abbé *Rive*

Rive qu'il veut faire connoître à fonds un homme qu'il eſtime & qu'il aime autant que lui.

Il le remercie encore de tous les éclairciſſemens qu'il en a reçus.

Il l'exhorte à terraſſer le Moine *Mercier*, autant qu'il le pourra, & il le ſupplie de lui écrire très-ſouvent.

Il finit en l'embraſſant d'un cœur tout-à-fait dévoué à ſa perſonne & à ſes entrepriſes littéraires.

Le 2 Août de la même année, il lui marqua avec très-grande confiance, qu'il avoit envoyé à *Quillau*, Imprimeur du Journal de Paris, une lettre pour être inſérée dans ce Journal. Mais comme cette piece n'y fut pas imprimée pour le tems auquel il en deſiroit l'impreſſion, il ſuppoſa qu'elle avoit été ſupprimée par complaiſance pour le Moine *Mercier*.

Comme il la renvoya enſuite à l'Abbé *Rive*, il ſe flatta qu'elle verroit le jour dans cette même feuille.

En effet elle y fut enſuite imprimée.

Il lui demanda à propos de ce Journal, en quelle année il avoit commencé ; s'il y avoit des titres à la tête de chaque année, & des tables à la fin.

L'Abbe *Rive* lui répondit que ce Journal avoit été entrepris pour le premier Janvier de l'an 1777, & que la Collection complette de cette même année étoit épuiſée ; il lui ajouta qu'on n'en pouvoit plus avoir que les années ſuivantes, depuis celle de 1778 incluſivement, & qu'il n'y avoit point de titres à la tête de chaque année, ni de tables à la fin.

Voilà certes un Journal très-bien combiné, & très-utile à la République des Lettres.

Apparemment les tables y manquent par la ſuggeſtion du Moine *Mercier*, qui uniquement ſatisfait d'avoir un faux éclat éphémere, par les exécrables

piéces littéraires qu'il fait très-fréquemment gliſſer dans ce Journal, ne veut pas que les Critiques les y retrouvent, par le moyen d'une table alphabétique, pour les critiquer.

Mais ſi ce Moine a donné ce conſeil, il ſera bien dupe, lorſque le *Réveil-Matin* de l'Abbé *Rive* paroîtra, puiſqu'il reverra dans cet Ouvrage, depuis l'an 1777 juſqu'en 1788, une critique très-forte de toutes les broutilles *Bibliologiques* dont il a farci cette très-ignorante & très-médiocre compilation éphémere.

Entre les diverſes lettres de ce *Gioerwell* & de l'Abbé *Rive*, qui ſuivirent la précédente, nous croyons devoir inſérer ici celle qu'*Olavus Audré Knos*, attaché à la Bibliothéque de l'Univerſité d'Upſal, & Profeſſeur des Belles-Lettres dans la même Univerſité, fit paſſer par le moyen de *Gioerwell* de Stolkholm, le IV des Cal. de Juillet en 1783, à cet Abbé, pour le féliciter ſur la profondeur & la juſteſſe de ſa critique & ſur ſes vaſtes connoiſſances dans l'Hiſtoire littéraire.

La voici telle qu'elle eſt écrite en latin, mot-à-mot, ſans aucun retranchement, & ſans aucune addition.

VIRO CELEBERRIMO

DOMINO ABBATI RIVE,

BIBLIOTHECARIO, ET CRITICO CONSUMMATISSIMO,

S. P. D.

OLAVUS ANDREAE KNOS.

Bibliothecæ Univerſitatis Upſalienſis Amanuenſis

& ibidem Litterarum Humaniorum docens

Ne mireris, Vir illuſtris, ſed facilis ignoſcas, quod tibi prorsùs ignotus tenuis Litterarum cultor

incomtis te compellare audeat Litteris. Scilicet quî splendidâ, accuratissimâ, summâque crisi & AKRIBEIA (sic) consignata pariter & edita tua Scripta Critico-Litteraria, partim apud ampliſſimum Gjorwell (sic) ipse inspexi, partim ex novellis nostris Litterariis propé diem expectanda cognovi, te historiæ & ctiseos litterariæ nostri ævi Principem, in scientiæ, quam à teneris adamavi, incrementum quàm diutissimè superstitem futurum, ardentissimis semper optavi suspiriis. Proindè, quum editionum Atlanticæ Rudbeckianœ Suecicam recensionem tui gratiâ latinè reddendam mihi demandaret Giorwellius noster, multo mihi fuit gratissima hæc subitanea licet, opera, quod scilicet hoc pacto comperirem te etiam ad res litterarias Sueciæ nostræ accuratiùs cognoscendas animum advertisse. Nuper autem significavit mihi idem fautor meus singularis, tibi, Vir summe, non displiciturum, si Historiam Principis Sveorum Universitatis, Upsalienſem loquor, à celeb. Arrhenio inceptam, quam pro modulo virium continuandam haud ita pridem suscepi, tibi transmitterem. Etenim non solum te, quæ tua est humanitas, hosce conatus benignis respecturum oculis spondebat, verùm etiam sic mihi præstò futuram commodam declarabat occasionem, quâ voti compos fierem: quod tacitè intrà pectus meum conceperam, quod verò ut temerarium vix cum eodem fautore meo communicare ausus fueram, scilicet ut tibi, Criticorum & Litteratorum coryphæe, mea etiam aliquando innotesceret tenuitas, quo in adamatâ mihi scientiâ de tuo lumine lumen mutuari aliquâ ex parte mihi liceret. Illi igitur, cui occasionem dedit benevolus Giorwellii nostri in me animus, audaciæ ignoscas, quâ par est, obſervantiâ rogo, quod scilicet hoc opusculo transmittendo, incomtisque

hiſce litteris, tibi moleſtiam creare non dubitaverim.

Quod ſi ulteriùs ad Hiſtoriæ Litterariæ Sueciæ cognitionem tua ſe extendat curioſitas, adeò ut Suecica quædam operibus tuis Hiſtorico-Litterariis inſerere velis, longè mihi erit exoptatiſſimum, ſi vel virorum quorumdam Sueciæ eruditorum vitas, vel librorum noſtrorum rarorum, aut aliâ ex parte commemoratione dignorum, notitiam tibi ſuppeditare potero, quod omni ſtudio annitur (ſic), ſi qua, hâc ex parte, tua deſideria mecum communicare tibi placuerit. Vivas, Vir celeberrime, mihique, tui nominis cultori pariter & admiratori, faveas. Dab. Stockolmiæ, IV Cal. Julii A. D. M DCC LXXXIII.

Le 28 Août de l'an 1784, ſon ami *Gioerwell* lui écrivit une lettre très-preſſante pour l'exhorter à donner au public une nouvelle édition du *Dictionnaire* de Bayle, tellement il étoit enthouſiaſmé de ſes Notices & de ſes Biographies, comme de celle du Poëte Machau, que l'Abbé *Rive* lui avoit envoyée en 1780.

Ce fut, en faiſant les plus grands efforts auprès de lui pour cette nouvelle édition, qu'il lui marquoit lui offrir un champ très-vaſte & très-agréable à défricher.

Il lui faiſoit entrevoir qu'il auroit occaſion de rectifier dans cette entrepriſe tous les Bibliographes & Biographes de l'univers, & qu'un nouveau Bayle ſortant de ſes mains, ſeroit lu par tout le monde.

Il lui ajoutoit qu'étant lui-même aujourd'hui le plus grand Critique de l'Europe, comme Bayle l'étoit de ſon tems, il étoit auſſi le plus capable à nous donner cette nouvelle édition.

Il oſa même alors lui envoyer un plan d'environ trois pages, ſelon lequel il deſiroit que cette nouvelle édition fût exécutée.

Le bonhomme *Gioerwell* ne prévoyoit certainement pas la vaſte étendue de l'ouvrage qu'il lui propoſoit, & les profondes recherches qui étoient néceſſaires à l'Abbé *Rive*, outre les quinze cens mille qu'il poſſéde déja pour traiter cet ouvrage avec la critique la plus chatiée & la plus pleine.

Eſt-ce qu'un Bayle peut ſe redonner au public, ſi celui qui veut entreprendre ſa réviſion n'eſt beaucoup plus philoſophe que lui, & n'a une doctrine un million de fois plus épurée que la ſienne, même pour les plus petits faits ?

La ſupériorité de philoſophie ſur Bayle ne manque certainement pas à l'Abbé *Rive*, comme il vient de le prouver, ſur les pages 27 & 28 de ſa *Ligue Monachale ANTI-ÉLÉÉMOSINAIRE.* (not. 5.) *in*-8°., en Septembre de 1790.

Mais comment eſt-ce qu'un homme qui étoit auſſi appliqué que l'Abbé *Rive* l'étoit alors à l'étude, auroit eu le tems de dépiſter tous les petits Faits Hiſtorico-politiques, Littéraires & Bibliographiques, dont le Dictionnaire de Bayle eſt farci ?

Ce projet ne peut être exécuté que par des hommes de la trempe de l'Abbé *Rive*, qu'une Nation, beaucoup plus éclairée que la Françaiſe, pour le bien des Lettres, aſſociera entr'eux pour l'entrepriſe d'un pareil travail.

Cette Nation eſt un véritable enfant littéraire ; elle poſſede beaucoup trop d'Auteurs, & elle n'a aucun de leurs Ouvrages qui ne ſoit rempli de fautes.

Il faut même refondre ſa derniere Encyclopédie, dont le Proſpectus ne contient rien ſur l'Hiſtoire Littéraire.

Il faut également refondre ſon Moreri, où il y a plus de douze mille Auteurs oubliés, & ou ceux qui y ſont inſérés, ſont la plupart de plats Théologiens,

& ſur-tout d'imbécilles & de fougueux Janſéniſtes.

Nous n'en diſons pas davantage ici des grands travaux dont la refonte eſt néceſſaire à notre Nation.

Epargnons ſa Légiſlature préſente, parce que, quoiqu'elle n'ait pas connu le bien littéraire qu'elle devoit ſe promettre, elle a mis cette Nation ſur la route d'une très-vaſte intelligence littéraire, en lui procurant une demi-liberté.

Nous l'appellons ainſi, quoique bien des gens ſtupides & parfaitement ſots la qualifient autrement.

Nous renvoyons pour cela nos lecteurs à la lettre qui eſt imprimée à la fin de la *Ligue Monachale* dont nous venons de parler.

Cette lettre eſt adreſſée à la Garde Nationale de Lyon, & elle a été auſſi envoyée en *Mſt.* aux Gardes Nationales de Paris, de Bordeaux, de Rennes & de Rouen, auxquelles l'Abbé *Rive* avoit fait paſſer dans notre confédération Françaiſe du mois de Juillet par ſon frere, qui y aſſiſta en qualité de Député de la Ville d'Apt en Provence, ſa *Lettre vraiment Philoſophique à l'Evêque de Clermont*, *in*-8°., qu'il défie tous les Calotins, même de Sorbonne & de Salamanque de réfuter, ſoit de bonne-foi, ſoit en preuves victorieuſes.

44. L'Abbé *Rive* fit une nouvelle connoiſſance le 15 Avril de l'an 1782. Mr. *Hebert*, ancien Maître des Requêtes, retiré, vint, avec une lettre d'un des amis de l'Abbé *Rive*, le prier de lui communiquer le plus de renſeignemens qu'il pourroit par rapport à un Ouvrage qu'il compoſoit alors ſur la *Pairie*.

L'Abbé *Rive* reçut avec beaucoup de cordialité & d'aménité ce Mr. *Hebert*.

Il lui communiqua les divers éclairciſſemens qu'il lui demanda.

Mais enſuite il ne le revit plus, ſoit que cet Au-

teur tombât malade, ſoit qu'il comprît par lui-même, que tout ſon travail avoit beſoin d'une retouche très-critique.

45. Le 3 Décembre de la même année, l'Abbé *Rive* reçut une lettre de Londres de l'Abbé de *Magellan*, natif de Portugal, & Membre de la Société Royale de Londres, dans laquelle il le conſultoit de la part de Mr. le Chevalier de *Pinto*, Ambaſſadeur de Portugal en Angleterre, ſur les divers Auteurs, auxquels l'original du Roman d'Amadis eſt attribué, & ſur les éditions les plus rares de ce même Roman.

Comme nous avons envie de terminer cet Ouvrage au plus vîte, nous ne donnerons pas ici la lettre de ce Chevalier, parce qu'elle ſeroit trop longue.

Nous la renvoyons à la Diſſertation que l'Abbé *Rive* lui fit; ce ſera au commencement de cette piéce que cette lettre ſera imprimée.

Nous nous contenterons ſeulement de rapporter ici l'invitation charmante que ce très-eſtimable Chevalier lui fait pour cette même Diſſertation, le 14 Janvier de l'an 1783.

» Tout ce qui vient de votre part, Monſieur, » eſt ſi recommandable, que je dois infiniment à » M. de *Magellan* de m'avoir procuré l'occaſion » de vous faire un vrai hommage de mon eſtime & » de ma reconnoiſſance la plus ſincere.

46. Le 2 Février de l'an 1783, l'Abbé *Auger*, qui étoit l'intime ami de l'Abbé *Rive*, l'invita à recevoir chez lui très-amicalement Mr. *Herault de Sechelles*, qui étoit alors Avocat du Roi au Chatelet, & qui devint enſuite, par la protection de la Femme du Roi, Avocat-Général au feu Parlement de Paris.

L'Abbé *Rive* recut cet Avocat du Roi avec toute

ſorte de bontés, & ſe laiſſa conſulter par lui ſur le Divorce.

Mais comme l'Abbé *Rive* entrevit que ce Magiſtrat n'avoit aucune connoiſſance dans l'Hiſtoire du Droit Naturel, ainſi que preſque tous ceux de Paris, il lui conſeilla, avant de repondre à ſes queſtions, de lire là-deſſus l'*Eſſai ſur l'Hiſtoire du Droit Naturel*, par *Hubner*, livre en deux volumes *in*-8°., qui ne ſe trouve que rarement dans Paris, parce que cette fameuſe Ville, où l'eſprit court les rues, eſt très-ignorante dans l'Hiſtoire littéraire des Sciences & des Arts.

L'Abbé *Rive* prêta même à ce Magiſtrat ce livre qu'il lui garda juſqu'au 8 Mars 1783, ainſi que cela conſte par la lettre que nous allons en rapporter.

Après ce renvoi, ce Magiſtrat ſentit bien qu'il lui falloit beaucoup plus de Philoſphie & de Droit Public qu'il n'en avoit, pour profiter des grands renſeignemens que l'Abbé *Rive* lui auroit fournis ſur la matiere très-délicate touchant laquelle il avoit voulu le conſulter.

Copie de la Lettre de Mr. Hérault.

» Mr. *Herault* a l'honneur de renvoyer à Mon-
» ſieur l'Abbé *Rive* le livre qu'il a eu la bonté de
» lui prêter. Il lui fait un million d'excuſes d'avoir
» été auſſi peu exact. Il arrive de la campagne, & n'a
» reçu qu'à ſon retour la lettre de Mr. l'Abbé *Rive*.
» Mr. *Herault* ſe trouvera infiniment flatté de re-
» nouveller plus ample connoiſſance avec Mr. l'Abbé,
» & s'applaudit de pouvoir conſulter quelquefois un
» Sçavant auſſi diſtignué. »

Samedi Soir. 8 *Mars* 1783.

47. En Avril de la même année le ſieur *Megnon*

des Indes occidentales apporta à l'Abbé *Rive* les deux vers latins qu'il avoit faits pour lui.

Ce *Megnon* qui rravaillois alors à un Poëme latin sur l'Origine de l'Ecriture, & qui possédoit son Virgile comme jadis les *Capilupi*, étoit venu plusieurs fois consulter l'Abbé *Rive* sur cette origine, & il en atrendoit les plus grands éclaircissemens en poursuivant son travail, & les Notes les plus recondites, lorsqu'il l'auroit achevé.

Pour marquer à cet Abbé la très-grande estime qu'il avoit conçue pour son profond sçavoir & pour la netteté & la précision de ses idées, vint un jour lui laisser ces deux vers sur son bureau.

Ripa tibi nomen : sine ripis flumina inundant
Te, Ripa, ut mare fit, dat habetque scientia portum.

Comme les *Jean-de-Dieu*, les *Dubreuil* le cadet, les energumenes *Pascalis* & les menteurs (*) *Roman* savent si bien leur latin, nous nous dispensons par rapport à eux de donner la version françoise de ces deux vers ; mais obligés de céder à la demande de plusieurs autres honnêtes-gens de cette Ville, qui

---

(*) Telle est l'épithete exécrable que l'Abbé *Rive* est obligé de donner à cet odieux personnage. Il vint chez lui le 20 Mars de l'an 1789, lui témoigner les prétendus regrets qu'il lui disoit avoir contre les indignes traitemens qu'il avoit essuyés de la part de *Pascalis*, son indigne prédécesseur.

Ce qui est très-plaisant, c'est qu'il lui renouvelle les mêmes regrets dans sa lettre du 11 de Mai de la même année, comme on le voit dans la note [*] de la pag. 18 des *Lettres Purpuracées* de cet Abbé.

L'objet de la venue de ce *Roman* chez lui, ce même 20 Mars que nous avons cité ci-dessus, fut d'assurer à l'Abbé *Rive*, en présence du Sr. *Sabatier* qui a la bonté de travailler chez lui, que son Consulat *Purpuracé* ne disparoîtroit sûrement pas sans que la Bibliothéque ne fût érigée par ses mains ; il lui dit même que tout ce qu'il avoit écrit là-dessus sur la

n'entendent pas trop bien cette langue, ou qui ne ſont plus familiers avec elle, ou qui ne l'ont jamais appriſe, nous les rendons ainſi en françois.

Rive, tel eſt ton nom : ſans ce nom les fleuves nous inondent.

Rive, quoique ta ſcience ſoit une vaſte mer, ton nom lui ſert de port ; c'eſt-à-dire, que ta doctrine, quoiqu'elle ſoit immenſe & très-profonde, eſt en même tems très-ſolide & très-sûre, & que ton érudition nous éclaircit ſans nous accabler d'énormes citations.

48. En Juillet de la même année, l'Abbé *Rive* fut prié par le Libraire *Molini* de lui arranger, ſelon ſon Syſtême *Bibliothécal*, le Catalogue des livres de *Jeliotte*, jadis fameux Acteur & Chantre de l'Opéra, imprimé vers le 22 Septembre de l'an 1783, chez Couturier, in-8°.

L'Abbé *Rive* ſe prêta très-volontiers à cet arrangement ; mais il en fut enſuite très-fâché, parce que ce faquin de Libraire, qui vouloit auſſi paſſer pour en être l'Auteur, le falſifia, & le corrompit à plaiſir.

On y voit cependant un ordre qui ſuppoſe un autre intellect que le ſien.

La tyrannie des abus écraſe ordinairement les têtes *inorganiſées*, & les hommes, à qui la nature a communiqué un reſſort plus puiſſant, ne peuvent rien obtenir d'elle.

Cependant *Molini*, quoique fort gourmandé après ſon tirage par l'Abbé *Rive*, lui porta ſur papier

---

pag. 409, 416, 417 du premier tom. de *ſa Chaſſe aux Bibliographes*, ſeroit exécuté à la lettre. Mais le Conſulat de ce *Purpuracé* n'eſt-il pas fini ſans que ſa promeſſe ait été accomplie ? Voilà donc que l'épithete de *Menteur* que je lui applique ſera pour toujours inextinguible à côté de ſon nom.

d'Hollande un exemplaire de ce Catalogue dont il en avoit fait tirer quelques-uns.

Ces ſortes d'exemplaires ſont très-rares, & ce Catalogue contient une infinité de livres rares & précieux.

49. Les correſpondances de l'Abbé *Rive* avec les Gens de Lettres de l'Angleterre, en la même année, arracherent à ſa plume pour Mr. *Henry Maty*, Secrétaire du *Muſæum* Britannique de Londres, un éclairciſſement ſur les deux Catalogues que les deux Libraires de Paris, de *Bure* l'aîné & *Nyon* auſſi l'aîné, préparoient touchant la Bibliothéque que l'Abbé *Rive* avoit formée pour l'Ex-Duc de la *Valliere*.

Il lui marqua en même tems la maniere dont il eut exécuté celui qu'il avoit ſeul le droit de faire, comme Formateur & Garde de cette Bibliothéque pendant près de treize ans, ſi l'avidité d'un miſérable Exécuteur teſtamentaire, & de ſes deux exécrables Bibliopoles, n'euſſent croiſé ſon travail; non pour le bien des Lettres, mais pour le ſeul amour de l'or, & pour l'unique détriment de cette Ex-Ducheſſe, *pleine d'eſprit*, que cet Ex-duc appelloit ſa fille.

L'éclairciſſement que l'Abbé *Rive* envoya à ſon ami Mr. *Maty*, ſe trouve inſéré dans le Journal Anglois intitulé..... *A New. Review*; *with literary curioſities, and literary intelligence, for february*, 1783. *By Henry Maty, A. M. Secretary to the Royal Society, and Under Librarian, at the British Muſæum. London.* . 1783, *in*-8°., *pag.* 160.

Il eſt enſuite traduit en françois dans le Supplément de *Bure* fils aîné à la premiere partie de ſon Catalogue des livres du feu Duc de la *Valliere*, qui parut le 3 Octobre de l'an 1783., in-8°.

Ce Libraire fort choqué de cet éclairciſſement, ſe

permît, avec la méchanceté la plus horrible, toutes les inculpations *inimaginables* contre l'Abbé *Rive*, dont il ſera au plutôt forcé de ſe repentir devant nos nouveaux Jurés.

L'Abbé *Rive* ſe contente d'obſerver ici qu'il ſe moque très fortement de l'Ex-Ducheſſe de *Chatillon*, qui promet & qui jure, ſous la plume de ce Bibliopole, de ne reconnoître pour Catalogue de la Bibliothéque de celui qu'elle appelle ſon pere, que ceux des deux *honnêtes* Bibliopoles que nous venons de nommer.

Jadis ſous les *Le Noir*, ces hommes ſi abominables, & aujourd'hui ſi en horreur, ſon *grand eſprit* pouvoit lui permettre de pareils tons, mais aujourd'hui qu'elle n'eſt plus reconnue que comme une pauvre deſcendante du premier Cultivateur des champs, qui a étendu ſa très-vaſte & très-nombreuſe famille ſur le continent de notre France libre, & devenue l'antipode de toutes les indignes Ariſtocraties, peut-elle oſer prétendre d'interdire à l'Abbé *Rive* tous les Ouvrages qu'il produira ſur la Bibliothéque qu'il a lui-même formée, & dont elle a ſi bien daigné récompenſer la formation ?

Comment une Ex-Ducheſſe *auſſi ingénieuſe* ſe débarraſſera t-elle de l'Abbé *Rive* devant nos Jurés, lorſqu'il lui réprochera tant de falſifications qui ſe ſont gliſſées ſous ſon nom, dans les trois Procès-verbaux qu'elle fit très-injuſtement, très-témérairement & très-ignoramment prendre contre lui, ſans qu'elle ait eu, pour une pareille entrepriſe, d'autre ſuccès que celui d'avoir trop exalté la folie de ſa vengeance injuſte & ridicule.

Comment ſe tirera-t-elle encore des mêmes mains, lorſque cet Abbé lui prouvera par preuves irréfragables, & paſſées devant deux Notaires de Paris, la ſouſtraction déſavantageuſe & *damnifére*

qu'elle a fait opérer en 1785 dans le Catalogue de Nyon l'aîné, ainſi que nous l'avons déja expoſé à la pag. 29 *de la* LIGUE MONACHALE ANTI-ELÉÉMOSINAIRE de cet Abbé, *in*-8°. en Septembre de cette année.

Nous nous arrêterons ſeulement ici à la réponſe que l'Abbé *Rive* doit à une critique très-ignorante que le Bibliopole de *Bure* a joint à ſes obſervations qui ſont dans *l'Avertiſſement* qui précéde ce *Supplément*, pag. VII.

L'Abbé *Rive* cite dans ſon *Proſpectus* de l'an 1782, *in*-12., & non *in*-8°., comme on l'a dit mal-à-propos ſur la pag. 8. de l'ouvrage que nous faiſons imprimer actuellement..... *ingenium eſt confiteri, per quos profeceris*; & il attribue cette maxime à un Comique latin.

Le *Gros Guillaume*, qui eſt ce même de *Bure* que l'Abbé *Rive* a tant ridiculiſé dans ſa *Chaſſe aux Bibliographes mal advisés*, n'ayant conſulté que de médiocres érudits, tels que le Moine *Mercier*, & autres gens de cette trempe, réléve l'Abbé *Rive* ſur l'attribution qu'il a faite de cette maxime, à un Poëte qu'il ne connoîr pas, & qu'il ne connoîtra jamais, ſous prétexte qu'il l'a priſe peut-être lui-même dans un Auteur moderne, nommé *Charron*, (pag. 537, liv. 3., Chap. 9, N°. 18 de ſa *Sageſſe*, Elzeviers, 1646, *in*-12.) & qu'il l'a rapportée différemment que lui.

Quand ce ne ſeroit pas dans *Charron* qu'il l'auroit priſe, & qu'il l'auroit tirée de la Préface de *Pline* le Nat., (pag. 7., tom. 1, *in*-8°., Edit. *Cum Notis Variorum*,) s'enſuivroit-il pour cela que *Pline* en fût l'original, & qu'il ne l'eût dérivée dans ſa Préface, d'un Comique beaucoup plus ancien que lui, en ajoutant dans le paſſage où il l'a enchaſſée, des mots qui ne ſont pas dans la maxime

que l'Abbé *Rive* a rapportée, & qu'il a plu auſſi au *Gros Cuillaume* de ne pas mentionner ?

Ce même *Gros Guillaume* ne radote-t-il pas, lorſqu'il prétend que la maxime citée par l'Abbé *Rive* ne peut être en proſe ?

Connoît-il bien l'ancienne verſification pour avoir une telle prétention ?

D'ailleurs l'Abbé *Rive* cite-t-il formellement le paſſage d'où ſa maxime eſt tirée ? Ne ſe borne-t-il pas ſeulement à la citation d'elle ſeule ?

Quand les Peres des premiers ſiecles de l'Egliſe ont cité des maximes Evangeliques, les ont-ils tous rendues de la même façon ? ainſi il n'y a rien de plus plaiſant que de voir l'ignorant & très-ignorant *Guillaume*, perſiffler ici un Abbé, qui l'enterrera toujours dans tous les lieux & dans tous les tems, ſoit par ſa profonde érudition, ſoit par ſa critique très-ſagace.

Quoique l'Abbé *Rive* rende ici en proſe cette maxime, eſt-ce-à-dire pour cela qu'elle ne ſoit pas d'un Comique Latin ? Etoit-il obligé de la citer en vers ? Ne ſuffiſoit-il pas qu'il en rendît l'eſprit ?

Si l'Abbé *Rive* citoit ce proverbe en proſe, que *Virgile* (Æneid. Liv. 11. , V. 284 ,) & *Ovid.* (Faſt. , Liv. 2.) nous citent en vers, *Audentes fortuna juvat*, ou *audentes forsque Deuſque juvat*, auroit-il tort d'en attribuer l'eſprit à un Orateur latin plus ancien qu'eux, & le *Gros Gros Guillaume* auroit-il raiſon de le gourmander pour avoir, dit d'après *Ciceron*, (Liv. 2. de ſes Queſt. Tuſc.) que la fortune favoriſa toujours les forts..... *fortes fortuna juvat* ?

Ah ! le pauvre homme, ah ! l'infiniment pauvre homme, qu'eſt cet étourdi & inſenſé *Gros Guillaume* !

50. Dans le même mois d'Octobre de la même

année, l'Abbé *Rive* eut maille à parler avec l'Auteur *Suard*, ce grand évangeliſte du petit *Necker*. Mais le nommé *Suard* lui écrivit une lettre qui fit paſſer à l'Abbé *Rive* l'émotiou qu'il ſentoit depuis long-tems contre lui.

En voici la cauſe, ainſi que la lettre du Sr. *Suard*.

L'Abbé *Rive* avoit été lui-même avec l'Evêque de Leſcar, le 25 Juillet 1781, préſenter au *ſçavant* Miniſtre *Amelot* un Mémoire ſur l'*Hiſtoire de l'Origine de l'Imprimerie*, qu'il vouloit faire imprimer alors.

Comme il ne pouvoit ſe jetter dans la dépenſe de cette entrepriſe, ſans être ſoutenu par le Gouvernement, il expoſa à l'Ex-Miniſtre *Amelot* qu'il lui falloit pendant quelques années, dont il détermina le nombre d'une maniere fort courte, la ſomme annuelle de cinq mille livres; cet Ex-Miniſtre lui répondit qu'il ſe prêteroit très-volontiers à la conceſſion d'une pareille ſomme, auprès du Controlleur-Général, ſi l'Abbé *Rive* préſentoit ſon *Mémoire* à l'Académie des Belles-Lettres, pour le lui faire agréer.

L'Abbé *Rive* choqué d'une propoſition auſſi dépourvue de bon ſens, lui répondit qu'il paroiſſoit parfaitement ignorer le grand nom qu'il s'étoit acquis dans l'Europe dans cette ſorte de travail; il lui répondit avec fierté que ſi l'Académie des Belle-Lettres vouloit entreprendre elle-même un ouvrage ſemblable à celui qu'il avoit l'honneur de lui propoſer, elle ſeroit extraordinairement répréhenſible, ſi elle ne faiſoit pas paſſer auparavant ſes Mémoires ſous les yeux de l'Abbé *Rive*, parce qu'il avoit tant lieu de maltraiter dans l'ouvrage dont il l'entretenoit, les Abbé *Sallier*, les *Deboze*, les La-*Monnoye*, les *Capperonnier*, les *Foncemagne*, les *Ste. Pelaye*, &c. &c. &c. Et il ſortit tout de ſuite

de chez un pareil Miniſtre, dont toute l'érudition ſe bornoit à cajoler les plus jolies femmes de Paris, & de ſes Théâtres.

L'Evêque de Leſcar, qui avoit plus ſuccé que lui, l'eſprit miniſtériel, fit tous ſes efforts en le ramenant en ſon logis dans ſon carroſſe, pour l'engager à donner une copie du Mémoire qu'il avoit laiſſé entre les mains de *ce très-ſçavant* Miniſtre, (pag. 165, not. 1°. du per. tom. *de la Chaſſe aux Bibliographes* par l'Abbé *Rive*) à l'Abbé *Arnaud* de l'Académie Françoiſe & de celle des Belles-Lettres.

Il lui répréſenta que puiſque cet Abbé étoit ſon ami, & qu'il étoit natif de Carpentras dans le Comtat Venaiſſin, fort près de celle d'Apt en Provence, où l'Abbé *Rive* avoit eu le bonheur de naître, cet Abbé lui ſeroit très-favorable dans le rapport qu'il fairoit à ce Miniſtre.

L'Abbé *Rive* objecta à cet Evêque, que cet Abbé n'étoit qu'un Abbé *Fatras*, parce qu'il étoit de Carpentras, que n'entendant rien du tout à ſon Mémoire, loin de l'appuyer, il reſteroit bouche cloſe, ou il parleroit contre lui.

Ce Prélat, plein d'une exceſſive bonté pour l'Abbé Rive, lui demanda pour lui-même la même Copie qu'il lui avoit recommandé de porter à cet Abbé, & il alla lui même la lui remettre en la lui recommandant avec l'Abbé *Auger*, comme une piece qui les intéreſſoit tous les deux très-fortement.

Enſuite il vint avec le même Abbé *Auger* chez l'Abbé *Rive*, lui faire part de ce qu'il venoit de faire pour lui.

L'Abbé *Rive*, loin de l'en remercier, lui fit obſetver qu'il ne connoiſſoit pas les demi Sçavans, & qu'il ne ſoupçonnoit aucunement la mauvaiſe foi dont ils ſont pleins.

En

En effet, l'Abbé *Fatras* loin de parler de ce mémoire au Miniſtre *Amelot*, le remit au Sr. *Suard*, ſon intime ami, qui en prit les copies qu'il voulut, & qui les gliſſa, peut-être ſous ſon nom, dans ſes ouvrages ſi *Sçavans*, dans leſquels il a verſé de ſa petite moutarde.

L'Abbé *Rive* ayant appris depuis, que ce mémoire étoit paſſé dans ſes mains, le lui fit demander pluſieurs fois, mais il fut obligé d'en attendre la réception juſques à la fin d'Octobre de l'an 1783, & s'il le reçut alors, ce ne fut que parce qu'il fit ménacer par un de ſes intimes amis, qui connoiſſoit auſſi *Suard*, ce maudit plagiaire, de le traîner devant le Lieutenant-Criminel de Paris, comme un coupable de vol Littéraire.

Le nommé *Suard* comprit alors qu'il ne falloit pas ſe jouer de l'Abbé *Rive*, & lui renvoya ſur le champ ſon mémoire avec la lettre ſuivante, qui certes n'eſt pas auſſi bien écrite que les préfaces qu'il faiſoit pour le Miniſtre *Necker*, ce grand homme de bien, & à talens ſi ſublimes.

Lettre du Sieur Suard *à l'Abbé* Rive.

» Mille fois pardon, Monſieur, de mon inexpli-
» plicable négligence à vous répondre. J'étois à la
» campagne, quand votre lettre, & votre élégant
» *Proſpectus* ſont arrivés chez moi. A mon retour
» j'ai voulu en vous répondant vous renvoyer le mé-
» moire ci-joint que l'Abbé *Arnaud.* (*ſic*). Je l'ai
» cherché long-tems en vain, & je n'ai trouvé que
» le rhume épidémique qui m'a cloué dans mon
» lit pluſieurs jours, & me tient encore dans une
» foibleſſe que je n'ai pu guérir. Je retrouve enfin
» votre mémoire, & je me hâte de vous le renvoyer

» avec toutes mes excuſes d'un ſi long délai, avec » mille remercimens du joli préſent de votre *Proſ-* » *pectus* & des choſes obligeantes que vous avez » eu la bonté de me dire, avec mille complimens » ſur-tout ſur le beau plan de travail que vous an- » noncez, & dont tous les gens de lettres doivent » deſirer de voir l'exécution & le ſuccès. Perſonne » au monde ne fait plus de cas que moi, Monſieur, » de vos lumieres, & de vos talens, quoique je » ne ſois guere en état de les apprécier; mais » j'aime à m'inſtruire, & l'inſtruction me paroîtra » plus intéreſſante dans vos ouvrages.

» Recevez, je vous prie, les aſſurances de tous » les ſentimens d'eſtime & d'attachement avec leſ- » quels j'ai l'honneur d'être, Monſieur, &c.

» SUARD.

» Pardonnez mon griffonnage; j'écris à la hâte » au moment même où je fais mon paquet pour » un voyage que j'ai à faire.

51. Le 10 janvier de l'an 1784, nâquit pour l'Abbé *Rive* une nouvelle correſpondance littéraire entre lui & M. *Haillet de Couronne*, Lieutenant Criminel de la Sénéchauſſée de Rouen, perſonnage très-éclairé, & beaucoup plus inſtruit ſur notre hiſtoire littéraire en général & en particulier que ne l'étoient ordinairement tous les ſuppôts de Thémis, dans toutes les parties du Royaume.

Ce Magiſtrat, après l'avoir remercié de l'exemplaire de ſes *Éclairciſſemens ſur l'invention des Cartes à Jouer*, qu'il lui deſtinoit, lui demande de vouloir bien avoir la bonté de le ſatisfaire ſur les queſtions qu'il prend la liberté de lui faire en ce jour.

» Si je ne craignois de vous être à charge, je » vous prierois de m'accorder à quelques momens, » où vous ſerez moins occupé, une inſtruction

» touchant *Pegelius* de Roſtoch. J'ai vu cité, de lui,
» un ouvrage : *Theſaurus rerum ſelectarum, mag-*
» *narum, dignarum utilium, ſuavium pro generis*
» *humani ſalute oblatus.* Mais je ne trouve point(*ſic*)
» ni le lieu de l'impreſſion, ni l'année, ni le for-
» mat, ni le nombre de volumes de cet ouvrage.

» J'ai également vu cité un ouvrage de *Petrus*
» *Mormius* intitulé : *Arcana Collegii Roſiani de-*
» *tecta.* Or, je ne connois ni le format, ni le lieu,
» ni l'année, ni le nombre des tomes.

» A qui puis-je mieux m'adreſſer qu'à vous,
» Monſieur, & ſi vous daignez m'honorer d'une ré-
» ponſe & m'éclairer, je vous aurois (*ſic*)une vérita-
» ble obligation. Ce ſeroit même une double fa-
» veur, ſi vous pouviez alors m'indiquer *où & par*
» *quel prix je pourrois acquérir l'un & l'autre.*
» Il eſt encore un ouvrage que je voudrois avoir,
» c'eſt celui du *Pere Lana* & qui a pour titre
» *Prodromo all' arte Maeſtra* &c. Mais comment
» en province parvenir à ſçavoir où ſe trouvent de
» tels ouvrages, & quel prix on peut y mettre ?
» Je finis en vous réitérant l'aſſurance de mon reſ-
» pectueux attachement.

Voici la réponſe que l'Abbé Rive lui fit le 23 du même mois & de la même année.

» Je vois bien que c'eſt d'après le *Polyhiſtor*
» *Litterarius* de *Morhof*, & nos globes Aëroſta-
» tiques que vous voulez de plus amples éclair-
» ciſſemens ſur *Pegelius*, & ſur *Mormius* ou *Mor-*
» *nius.*

» Il me ſera difficile de vous en donner de bien
» grands. Vous n'ignorez pas que la France eſt la
» malheureuſe portion de l'Europe qui néglige tant
» les connoiſſances littéraires.

» Nos Bibliotheques de Paris ſont très-peu four-
» nies en livres hiſtoriques littéraires. Nos grands

» ouvrages, qui dans leur plan devroient embraſſer
» cette partie, ne l'ont jamais eue en vue. Notre
» *Moreri*, nos *Encyclopédies*, quels plaiſans ſecours
» pour l'hiſtoire littéraire !

» Cherchez *Pegelius* & *Mormius* ou *Mornius*
» dans la derniere Edition de *Moreri* ; on leur a
» refuſé un article.

» Nos hiſtoires profeſſionales ne ſont pas traitées
» avec plus d'exactitude. Ouvrez l'*hiſtoire des Ma-*
» *thématiques de Montucla* ; quoique *Pegelius* eût
» acquis beaucoup de réputation dans les ſciences,
» il n'y a pas moins été omis. Je ſuis étonné que
» ſon nom ne paroiſſe pas non plus dans l'*hiſtoria*
» *Matheſeos Univ... d'Heilbronner*, *in*-4°., qui eſt
» ſortie des mains d'un Allemand.

» *Mormius* ou *Mornius* eſt auſſi inconnu à ces
» deux Hiſtoriens. J'ai parcouru plus de 300 Catal.
» pour y déterrer les ouvrages de ces deux Auteurs ;
» que vous deſireriez acquérir, je ne les ai vus dans
» aucun. Parmi ces Catal. il y en a beaucoup d'é-
» trangers, où j'ai cru pouvoir les rencontrer ;
» mes recherches ont été infructueuſes. Si quelques
» François devoient avoir ces livres, c'étoient cer-
» tainement le Maréchal d'*Eſtrées*, *Falconnet*,
» *Aſtruc*, de *Mayran*. Mais ils n'étoient pas dans
» leurs Catalogues.

» Le Compilateur *Corneille de Beughem* ne parle
» ni de *Pegelius* ni de *Mormius* dans ſon *Biblioth...*
» *Medica* & *Phyſica*. Je n'ai plus ſous la main ſon
» *Bibliothcca Mathematica*, ainſi je ne puis vous
» dire s'il y a fait la même omiſſion.

» Je ſçais bien où l'on peut s'inſtruire ſur *Pegelius*,
» mais il faut trouver à Paris les livres qui parlent
» certainement de lui.

„ Morhof cite cet Auteur en trois endroits de
», ſon *Polyhiſtor* (1). Mais il n'en indique pas le nom

„ de Baptême, il ne lui donne pas d'autre prénom „ que celui de *Magnus*.

„ Si *Pegelius* s'appelloit *Conrad*, il exiſte un „ Programme de Luc *Bacmeiſter* ſur un *Conrad* „ *Pegelius*, Profeſſeur de Roſtoch. Il eſt en Alle- „ mand, & il a été imprimé en 1739. (2).

„ Comme *Pegelius* a profeſſé à Rostoch, il me „ paroît qu'on doit trouver quelque choſe de rela- „ tif à cet Auteur dans le livre de Jean Henri Seele, „ imprimé ſous ce titre.... *Schediaſma Hiſtoric.* „ *de Academia Roſtoch, apud Lubecences ann.* „ 1487. *& Seqq. Commemorata Lubecæ* 1782, „ *in*-4°. Et dans celui de Sebaſtien *Bacmeiſter*, in- „ titulé : *Megapoleos Litteratæ H. E. Hiſtoriæ* „ *Litterariæ Megapolenſis, ſpeciatim Roſtochien-* „ *ſis, Prodromus in quo agitur de Rectoribus* „ *Academiæ Roſtochienſis, ab ejus incunabulis* „ *ann.* 1419 *uſque ad annum* 1700. (3).

„ Comme *Pegelius* avoit auſſi profeſſé à *Helmeſ-* „ *tad*, il faut encore avoir recours au livre de „ *Théodore Meïer*, publié ſous le nom de *Monu-* „ *menta Julia Memorias Profeſſorum Helmeſta-* „ *dienſium qui diem ſuum obierunt exhibentia....* „ *Helmeſtad. Typis... Henr..... Day.... Mulleri*, „ 1780, *in*-4°. (4).

„ Si aucuns de ces livres ne vous fourniſſent rien „ ſur *Pegelius*, en voici un *ad hoc* ſur cet Auteur : „ *Johannis Nic. Frobeſii Memoriæ Magni Pe-* „ *gelii, Erh.... Hoffmanni, Simonis Mencii,* „ *& Franciſci Parcovii, Primorum Academiæ* „ *Juliæ Mathematicorum Helmſtadii.*, *in*-4°. (5).

„ *Morhof* indique le *Theſaurus rerum ſelecta-* „ *rum*, &c. &c. de *Pegelius*, dans les trois en- „ droits de ſon *Polyhiſtor* qui ſeront cités au bas „ de ma lettre, mais ce n'eſt pas toujours d'une „ maniere uniforme. Il ne dit pas dans les deux

„ premiers auquel tems ce livre eſt paru ; ce n'eſt „ que dans le 3me. qu'il nous apprend qu'il a vu „ le jour en 1604. Ce ne doit pas être un gros „ ouvrage, puiſque dans le même endroit il ne le „ qualifie que *Libellus*.

» Venons à Pierre *Mormius*, ou *Mornius*. „ *Moreri*, *Heilbronner*, *Montucla*, & *Corn. de Beu-* „ *ghem* n'en parlent également pas, l'un dans ſon „ Dictionnaire & les autres dans les ouvrages que j'ai „ cités. Morhof en fait mention deux fois dans ſon „ *Polyhiſtor* (6).

„ Il lui donne le nom de *Mormius* dans ces „ deux endroits. Il eſt au contraire appellé *Mor-* „ *nius* dans le *Lindenius Renovatus* (7) & dans „ le *Biblioth. Scriptorum Medicorum de Man-* „ *get* (8).

„ Son *Arcana totius naturæ ſecretiſſima*, &c. „ &c. y eſt auſſi mentionné, mais avec quelques „ différences.

Morhof appelle *Roſianum* le College cité ſur le „ titre de ce livre.

„ *Mercklin* & *Manget* le nomment *Roſeanum*. „ Vous voyez, Monſieur, combien il eſt difficile „ d'avoir la vérité des faits dans l'hiſtoire littéraire. „ Ce livre qui eſt très-curieux, eſt très-rare, ainſi „ que *le Theſaurus de Pegelius*. Je doute qu'ils „ ſoient à la Bibliothéque *du Roi*, *je ne ſçais* „ *s'ils ſont à celle de Ste. Genevieve.*

» (1) Polyhiſtor de Morhof. Tom. 1. Lubecæ 1747, » *in* 4°. p. 29. (L. 1, C. 2, n°. 26,) & pag. 426,) » (L. 2, Ch. IX, n°. 26) T. 2, pag. 140, (L. 2, » part. 1° Ch. 1°., n°. 17.)

» (2) Voyez le programme cité, à la page 1496., Col. 1. » du 2d. vol. du 1er. T. du Catalogue de Bunau.

» (3) Cet ouvrage eſt impr. dans le 1er. Tom. du *Miſ-*

» *cellanea* de cet Auteur, *in*-8°. 1734. V. le même Tom. » du *Biblioth. Bunaviana*, Vol. 1er., pag. 950. Col. 2.

» (4) Bibl. Bunav. même vol., pag. 937, Col. 2.

» (5) Même Catal., même vol., pag. 938, Col. 2.

» (6) Morhof. T. 1er., pag. 19 & 13, Liv. 1er., C. 2, n°. 27 : & Ch. XIII, n°. 38.

» (7) V. Lindenius Renovatus, pag. 901, Col. 1ere. Ce » livre y eſt daté de 1630 & marqué *in*-12. C'eſt ce que » Morhof n'a pas obſervé.

(8) *Manget*, *Biblioth. Script. Medicorum*, *T.* 2, part. 1re.; pag. 362, Col. 2.

P. S. Je ne vous dis rien ici, Monſieur, ſur le „ de *Lana* ou de *Lanis*, dont vous m'avez parlé, „ & dont j'ai preſque tous les onvrages, parce que „ je publierai bientôt la Notice curieuſe, & très- „ inſtructive que j'ai faite ſur lui dans ma *Biblio-* „ *théque profeſſionale* pour les Sciences & pour les „ Arts, ou dans mon choix des livres Encyclopé- „ dique?

Nos lecteurs trouveront ſur notre pag. 20 de cet ouvrage, n°. 22, l'indication de cette Bibliothéque.

Il va ſuivre ici la lettre de remercîmens que fit le même M. *Haillet* à l'Abbé *Rive.* Nous prions encore nos lecteurs d'y être très-attentifs, & d'être toujours plus courroucés contre le même Sous-Bibliothécaire, dont la fatuité & l'inſolence ont tant contribué aux privations littéraires de tant d'ouvrages utiles à l'Europe, que l'Abbé Rive lui auroit fournis.

„ Monſieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez „ fait l'honneur de m'écrire en datte (*ſic*) du 23 de „ Janvier, & je vous prie de croire que je ſuis „ infiniment ſenſible à la bonté avec laquelle vous „ accueillez ma ſupplique; mais dans un inſtant je

„ reviendrai à cette même lettre, & je dois me „ hâter, en vous en remerciant, de vous marquer „ que j'ai reçu hier au soir vos *éclaircissemens sur* „ *l'invention des Cartes à jouer*, morceau plein de „ recherches, & que j'ai déja lu avec AVIDITÉ... „ Daignez en recevoir tous mes remercîments.

» Lorsque j'ai pris la liberté de vous demander » quelques renseignemens sur *Pegelius* & sur P. » *Mormius* ou *Mornius*, je n'ai point fait mention » que c'étoit la lecture de ce qu'en avoit dit *Morhof*, » dans son *Polyhistor. Litterarius*, qui m'avoit dé- » terminé à vouloir les connoître plus particuliére- » ment. Mais vous avez bien deviné. Ce qu'a dit » *Morhof* m'avoit frappé, & les belles expériences » qu'on vient de faire, me rendoient de plus en » plus curieux de connoître ces deux Sçavans, qui, » dez il y a long-tems (sic), avoient entrevu ce que » Mr. de Montgolfier a exécuté.

» Les réflexions que vous me faittes (sic), Mon- » sieur, sur la négligence avec laquelle, en général, » on recueille tout ce qui a trait à l'*Histoire Litte-* » *raire Universelle*, devroient bien vous engager, » vous, dont les connoissances sont VASTES ET » PROFONDES ET SURES, à tracer le plan de cette » magnifique Histoire & à l'exécuter. C'est avec » plaisir que je répete que VOUS SEUL pouvez nous » donner cet Ouvrage, & en mon particulier j'ai- » me à croire qu'à la fin vous vous rendrez aux dé- » firs des Gens de Lettres, qui en connoissent le » prix, & qui désire (sic) l'exécution d'un tel pro- » jet, essayé déja plus d'une fois, & jamais mis à » fin. C'EST A VOUS, Monsieur, qu'appartient » l'honneur de rendre, en cette partie, la France » l'émule de l'Allemagne, & de l'élever, à la di- » gnité, où elle n'est que rien moins encore en ce sens.

» A l'égard de *Pegelius* vous m'avez fait grand » plaiſir de m'indiquer les Ouvrages, où l'on doit » eſpérer de trouver quelques particularités ; on ne » les a point en province : mais comme je tire » beaucoup de livres de l'Allemagne, & que j'ai » le bonheur d'avoir pour ami Mr. *Oberlin*, Biblio- » thécaire de l'Univerſité de Strasboug (*), je ſuis » à même de m'enrichir d'après les renſeignemens » que vous me donnez ; & quand je n'aurois pas » ſçu combien vous êtes ſçavant & érudit, votre » lettre, Monſieur, m'auroit donné une grande » vénération pour vous, tant je trouve de VRAIES » CONNOISSANCES LITTÉRAIRES dans votre lettre.

» Vous me faites eſpérer que bientôt nous ver- » rous paroître votre *Introduction à la Pierre de « touche Bibliopolique* (**) : je le déſire fort.

» Je ſuis avec des ſentimens bien ſinceres & » très-reſpectueux, Monſieur, votre très-humble » & très-obéiſſant ſerviteur, *Haillet de Couronne.*

(*) Cet *Oberlin* eſt le même que celui que nous nommons à la pag. 118 de cette Chronique, & qui eſt auſſi l'ami de l'Abbé *Rive.*

(**) Nous avertiſſons nos Lecteurs que nous avons oublié ci-deſſus dans la liſte des Ouvrages *Mſts.* de l'Abbé *Rive*, cette *Pierre de touche Bibliopolique*, qui eſt de la plus grande néceſſité pour les amateurs des livres de choix & des livres rares. L'Abbé *Rive* l'auroit déja fait paroître, s'il n'eût été très-fortement indigné de fournir des connoiſſances en ce genre au ſous Bibliothécaire de l'ancienne Province de Provence, parce qu'il auroit eu l'indigne témérité de s'en ſervir lui même, contre celui que l'Ex-Marquis de Mejanes appelloit hautement à Paris, le MAITRE des Libraires & des Amateurs. C'étoit ainſi qu'il déſignoit l'Abbé *Rive.*

52. Le 6 Mars de l'an 1784, un Flamand nommé Monſieur *Decroix*, que nous croyons être Préſident, d'après le manteau qui eſt ſur ſon cachet, lui écrivit la lettre ſuivante.

» Pourriez-vous, Monſieur, me faire le plaiſir
„ de m'adreſſer dans l'ancien Hôtel d'Hollande,
„ vieille Rue du Temple, une copie du Sonnet de
„ Pierre Corneille ſur la mort de Louis XIII ? je le
„ cherche en vain depuis pluſieurs jours. Vous pour-
„ rez du moins m'indiquer dans quel recueil il ſe trou-
„ ve. Je vous en aurai bien de l'obligation.

„ Si je puis vous être utile en Flandres, diſ-
„ poſez de celui qui eſt très-parfaitement, Mon-
„ ſieur, &c. *Decroix.*

Ce *Decroix* faiſoit des recherches pour enrichir les nouvelles éditions de Voltaire, que l'on faiſoit à Kell.

Voici ce que l'Abbé *Rive* lui écrivit, le 8 Mars 1784.

„ Je ne ſuis aucunement éloigné de croire, Mon-
„ ſieur, que le Sonnet dont vous me demandez une
„ copie, vous ait occaſionné beaucoup de recher-
„ ches infructueuſes. Je n'en connois aucune édition
„ imprimée. Je ne nie pas qu'il ne puiſſe y en avoir.
„ Si vous deſirez d'en avoir une copie imprimée,
„ demandez à la Bibliothéque du Roi, le Recueil de
„ Mr. de Fontanieu, & cherchez depuis le Porte-
„ feuille 463=480. Vous y trouverez peut-être
„ une édit imprimée de cette piece. S'il n'y en a
„ aucune, je vous offre une copie *Mſte.* d'après la
„ mienne que j'ai fait copier d'après un *Mſt.* du
„ du tems. Vous la verrez ci-deſſous.

„ Je ſuis très-parfaitement, Monſieur, &c.

l'Abbé RIVE.

ÉPITAPHE DE LOUIS XIII.

par P. CORNEILLE.

Sous ce marbre repoſe un Monarque ſans vice,
Dont la ſeule bonté déplut aux bons François.
Ses erreurs, ſes écarts, vinrent d'un mauvais choix
Dont il fut trop long-tems innocemment complice.

L'Ambition, l'Orgueil, la Haine, l'Avarice,
Armés de ſon pouvoir, nous donnerent des Loix.
Et bien qu'il fut en ſoi le plus juſte des Roix,
Son regne fut toujours celui de l'injuſtice.

Fier Vainqueur au dehors, vil eſclave en ſa Cour,
Son Tyran & le nôtre à peine perd le jour,
Que juſque dans ſa tombe il le force à le ſuivre.

Et par cet aſcendant ſes projets confondus,
Après trente-trois ans ſur le Thrône perdus,
Commençant à régner, il a ceſſé de vivre.

53. Le 25 Août 1786, ſix jours après que l'Abbé *Rive* eut été frappé de ſon accident de paralyſie, le Sr. *Beauzée* qui étoit venu le voir le 24 du même mois, lui écrivit la lettre ſuivante.

„ Je fus extrêmement affligé hier, Monſieur,
„ de l'état où je vous trouvai, & auquel je m'at-
„ tendois ſi peu. J'attendis quelque tems votre ré-
„ veil chez une des Dames qui habitent la même
„ maiſon que vous, & qui m'invita très-honnête-

„ ment à deſcendre chez elle ; mais j'avois affaire, „ & je fus obligé de m'en aller. Je ne peux encore „ aujourd'hui vous voir ; mais j'aurai peut-être de „ vos nouvelles par mon Commiſſionaire.

„ Si vous avez fait quelque choſe pour l'*Ency-* „ *clopédie*, je vous ſerai bien obligé de le lui faire „ remettre avec mon volume ; & ſi vous n'avez „ rien fait, je vous prie également de lui faire „ remettre mon volume : l'état où vous êtes ne me „ permet pas de vous propoſer le moindre travail, „ & les conjectures ne me laiſſent pas la liberté de „ retarder davantage

„ Puiſſé-je vous voir bientôt rétabli, & réta- „ bli ſolidement ! Voilà le ſeul vœu que je me per- „ mette aujourd'hui. J'irai au premier moment m'in- „ former de votre ſituation, & vous aſſurer de „ vive voix des ſentimens RESPECTUEUX avec leſ- „ quels je ſuis, Monſieur, votre très-humble & „ très-obéiſſant ſerviteur,

BEAUZÉE.

L'Abbé *Rive* qui avoit été frappé de cet accident la nuit du 19 du même mois lui renvoya tout de ſuite ſon volume, le pria de lui envoyer le lende-main ſon Secrétaire, auquel il ſe ſentoit la force de dicter les Articles ſuivans qui lui étoient néceſ-ſaires pour le Supplément qu'il s'étoit engagé de faire à la partie Grammaticale de la nouvelle *Ency-clopédie*.

Ces Articles ſont ceux-ci, & ils furent exécutés ſur 20 pages in-fol. dans trois fois trois heures.

Bibliocapele.	Bibliognoſte.
Bibliochrome.	Bibliographe.
Bibliochryſe.	Bibliographie.
Bibliognoſie.	Bibliologie.

Bibliologue.	Bibliophore.
Bibliomante.	Bibliotacte.
Bibliomantie.	Bibliotactique.
Bibliophage.	Bibliotaphe.
Bibliophagie.	Catalogue.
Bibliophile.	Livre.
Bibliophilie.	Papier.

Ainſi le Sr. *Beauzée* fut infiniment content d'avoir été auſſi bien ſervi par un Paralytique d'environ dix jours.

Si dans ſon Supplément à la nouvelle *Encyclopédie*, il a eu le plaiſir de jouir de ces Articles *introuvables* pour tout autre, ſa jouiſſance n'a pas été longue, & l'Abbé *Rive* a eu le malheur de le voir mourir avant lui.

Nous ſçavons bien que le ſous-Bibliothécaire de l'ancienne Province de Provence a ſouvent accuſé la mort de s'être trompée en faiſant appeller à elle le pauvre *Beauzée*, avant celui qui écraſera littérairement, avant de mourir, ce fat & ce préſomptueux.

Parmi les Articles que nous avons indiqués ci-deſſus, on lit celui qui eſt intitulé *Catalogue*; comme il contient lui ſeul environ 13 pages *in*-fol., il eût été très-néceſſaire de le donner ici, parce qu'il eût éclairé la ſage ſixieme partie de cette Ville que l'Abbé *Rive* eſtime tant, & il eut très-grandement ouvert les yeux aux M.M. de notre Département.

Mais comme nous ſommes très-preſſés pour l'impreſſion de cet Ouvrage, & encore plus pour ſa diſtribution, nous renvoyons ce même Article en un autre lieu & en un autre tems, & nous nous conſervons le plaiſir de bien mortifier ce ſous-Bibliothécaire en lui raviſſant un éclairciſſement qui lui auroit été ſi profitable.

34. L'An 1787 & le 4 Mars, le Préſident *Rolland* écrivit à l'Abbé *Rive* la lettre ſuivante, pour avoir de lui les renſeignemens qui lui étoient néceſſaires, & qui ſont détaillés dans ſa lettre.

» Dans le *Santoliana* imprimé en 1764, chez » Nyon, vol. in-12., compoſé par l'Abbé *Di-* » *nouart*, Chanoine de St. Benoît, on trouve p. » 2. ce qui ſuit.

» Claude Santeuil épouſa Madelaine Boucher, » deſcendue de la famille de Charles de St. Marc, » qui fut ennoblie, & ſa race avoit, à ce qu'on » dit, cette particularité de contraire à l'uſage, » que les filles de cette maiſon ennobliroient les » hommes qu'elles épouſeroient. Cette grace, dit- » on, lui fut accordée pour avoir été à pied à Je- » ruſalem, pour un de nos Roix relativement (ſic) » Philippe I, Roi de France, qui avoit fait vœu » d'y aller. Cette Madelaine Boucher portoit pour » armes, comme le reſte de ſa famille, d'argent à » cinq Croix de Jéruſalem de Gueule.

» Il y a sûrement erreur dans ce paſſage, car lors » de la premiere Croiſade, publiée en 1092 dans » le Concile de Clermont, Phllippe premier a » été excommunié, & je ne connois aucun Auteur » qui diſe qu'il ait pris la croix. Mais ſi le fait eſt » inexact relativement à Philippe premier, je le » crois vrai pour un autre Prince, & je crois l'a- » voir vu il y a quarante ans, mais je ne me rap- » pelle ni l'un ni l'autre, ni le nom du Roi. En con- » ſéquence, je demanderois que l'on voulût bien » me faire part des connoiſſances que l'on pour- » roit avoir ſur cet objet, & qui ſe réduit à trois » queſtions.

» 1°. Pour quel Roi Charles de Saint-Marc » a-t-il fait le voyage de Jeruſalem. [ſic]

„ 2°. Connoît-t-on (ſic) dans quelque recueil ces „ lettres d'ennobliſſement, & ſi l'on n'a pas ces „ lettres mêmes, quels ſont les Auteurs qui en par- „ lent. (ſic)

„ 3°. Ces lettres d'ennobliſſement portent-elles „ quelques clauſes en faveur des filles, pour les „ autoriſer à tranſmettre la nobleſſe à leurs deſcen- „ dants. (ſic)

Le préſident *Rolland* avant de faire paſſer cette lettre à l'Abbé *Rive*, la fit porter d'abord à un des Traducteurs de Perſe, nommé *Selis*, qui étoit fort lié avec cet Abbé, afin de lui faire gliſſer à lui-même une apoſtille de récommandation auprès de l'Abbé *Rive*. Voici cette apoſtille.

» J'ai l'honneur de ſaluer Mr. l'Abbé *Rive*, & „ de lui envoyer une lettre de Mr. le P. *Rolland*, „ où il montre ſa juſte eſtime pour le SÇAVOIR EX- „ TRAORDINAIRE de M. l'Abbé *Rive*. Je prends la „ liberté de le prier de vouloir bien adreſſer direc- „ tement ſa réponſe à Mr. le Préſident, en ſon „ hôtel, rue Mont-Martre.

„ Je ſuis avec RESPECT, &c. *SELIS*.

4 *Mars* 1787.

Cette lettre fut ſuivie dans peu de jours des renſeignemens qui avoient été demandés à l'Abbé *Rive*, & ce Préſident lui en adreſſa une autre deux ou trois jours après, ſur *Eudes*, ſurnommé le Maire.

Quoique l'Abbé *Rive* fut encore très-infirme, ſa nouvelle réponſe ne tarda pas long-tems, puiſqu'il ne ſe paſſa que neuf jours entre les demandes du Préſident *Rolland*, dont la premiere date du 4 du même mois cité ci-deſſus, & ſes remercîmens ſont du 13 ſuivant, ainſi que nous allons le voir dans la nouvelle lettre que nous allons en rapporter.

Nouvelle Lettre du Préſident Rolland, du 13 Mars de la même année.

„ Recevez, Monſieur, mes remercîmens des „ nouveaux éclairciſſemens (ſic) que vous avez bien „ voulu me donner, & permettez-moi de vous „ faire deux queſtions.

„ 1°. Où pourrois-je trouver la preuve que *Eudes* „ ne s'appelloit pas le Maire, & que le nom de „ Maire étoit le nom de ſa dignité & non le nom „ de ſa famille, car dans le douzieme Plaidoyer de „ *Le Bret*, de Mars 1596., Il eſt nommé *Eudes* „ *le Maire*, *dict Chalo Saint Mas* (ſic) (il faut „ dire *St. Marc.*)

„ 2°. Pourriez-vous m'indiquer le recueil, ou „ dans quel Auteur je trouverai la Déclaration de „ François premier, du 19 Janvier 1540, qui „ étend ce privilege d'*Eudes* le Maire juſqu'à per- „ mettre à ſes filles d'ennoblir leur poſtérité.

„ Je ſuis très-ſincérement, Monſieur, &c.

ROLLAND.

Nous ne rapportons pas ici tous les éclairciſſemens que l'Abbé *Rive* donna à ce Préſident, entre le 4 & le 13 Mars précédent, parce que nous ne voulons pas les détacher de ſes *Diverſes Obſervations de Chronologie & de Géographie techniques & hiſtoriques, d'Hiſtoire politique en général, & en particulier ſur l'Hiſtoire de France publique & privée*, que nous avons annoncées ci-deſſus, pag. 22. de cet Ouvrage, N°. 5.

55°. Le 11 Avril de la même année, il fut porté à l'Abbé *Rive* une lettre très-polie & d'un tour très-fin, de la part de Mr. *C. L. St. Yves*, qui poſſéde dans Paris un des plus beaux Cabinets d'Eſtampes,

d'Eſtampes, compoſé avec tout le goût & toutes les connoiſſances poſſibles.

Nous ne ſçavons pas ſi cet amateur eſt mort depuis la lettre que nous allons copier ici ; car il étoit déja fort vieux lorſqu'il l'envoya à l'Abbé *Rive*.

Si la mort l'a appellé à elle, nous annonçons au public les regrets dont l'Abbé *Rive* eſt affecté, à cauſe de la privation de ſa correſpondance, qui lui étoit très-chere.

Lettre de M. C. L. St. Yves.

„ Monſieur, je me donne l'honneur de vous „ écrire, dans l'impatience où je ſuis de découvrir „ un Auteur dont on m'a beaucoup vanté les ou„ vrages. Je me ſuis en vain adreſſé à tous MM. „ les Libraires, EN VAIN ME SUIS-JE TRANSPORTÉ „ A LA BIBLIOTHÉQUE DU ROI, ET A D'AUTRES, „ VOUS ETES LE SEUL, Monſieur, qui pouvez „ me ſecourir dans la recherche que je fais de „ deux ouvrages de Pierre *Baart* Flamand, Auteur „ d'un poëme ſur la *pratique du Laboureur de* „ *Friſe*, & d'un autre intitulé : le *Triton de Friſe*. „ Quelle obligation, Monſieur, ne vous aurois-je „ pas, ſi vous pouviez me procurer ces deux mor„ ceaux dont on m'a fait le plus grand éloge ; VOUS „ ETES MA SEULE ESPÉRANCE. *Tu mihi divus* „ *Apollo*. Sans l'éloignement qui nous ſépare, & „ l'incertitude de vous trouver chez vous, je n'au„ rois pas manqué de me rendre à votre logis ; „ ſouffrez que de loin je vous préſente l'aſſurance „ de mes civilités, & de la reconnoiſſance que je „ conſerverai de vos bienfaits. Tels ſont les ſenti„ mens dans leſquels j'ai l'honneur d'être, joints „ à la plus parfaite eſtime, Monſieur, &c.

C. L. St. Yves.

RÉPONSE de L'Abbé RIVE.

Ce Pierre *Baart*, n'eſt ni dans le *Delitiæ Poetarum Belgicorum* de *Gruther*, déguiſé ſous le nom de *Ranucius Gherus*, dont vous trouverez, Monſieur, la liſte des Auteurs dans Baillet, tom. 5. de ſon *Jugement des Sçavans*, pag. 106, *in*-4°., ni dans Baillet lui-même.

» Ce qui eſt très-ſurprenant, c'eſt que *Haller* » n'en parle aucunement dans ſon *Bibliotheca Bo-* » *tanica*. Puiſqu'il n'eſt pas dans ce livre de cet » Auteur, vous penſez bien qu'il ne doit être ni » dans le *Lindenius Renovatus* de l'Edition de » *Mercklin*, ni dans *Manget*, *Bibliotheca Scrip-* » *torum Medicorum*.

(Si l'Abbé *Rive* eût eu alors le don de Prophétie, dont a été poſſédé, à la fin de Septembre dernier, l'Energumene Paſcalis, dont la coupable tête a certainement mérité d'être enlacée (*) il auroit prédit auſſi

(*) Nous parlons ainſi, & nous avons très juſte raiſon, quoique *Linguet* (Ann. Pol., tom. 17., n°. 138, pag. 38.) gagné ſous main par quelque monſtrueux Député de cette Ville à notre auguſte Aſſemblée Nationale, faſſe tous ſes efforts pour le diſculper, qu'il l'appelle un homme d'eſprit, & avec lequel il ſe fait gloire d'avoir eu des penſées communes.

Nous le croyons bien que ces deux êtres ont eu des penſées COMMUNES. *Linguet* croit-il que nous ayions oublié en France tout ce qu'il a dit en faveur du deſpotiſme de nos anciens Rois juſqu'à Louis XV? Ainſi les penſées communes qu'il a eues avec le SCÉLÉRAT *Paſcalis*, ſont apparamment celles que nous liſons dans la proteſtation de cet énergumene, qui n'appartient qu'à lui ſeul, & non à la compagnie des Avocats de cette Ville, comme *Linguet* l'aſſure très-fauſſement, d'après les hommes abominables qui l'ont trompé. Voyez contre l'extravagance de *Linguet* ſur l'ancien deſpotiſme de nos Rois, la déteſtable & infernale préface qu'il a miſe à la tête du 1er. tom. de ſa théorie des Loix Civiles, imprimées en 1767, en 2 vol. in-12.

à M. de St. Yves, qu'il ne trouveroit pas non plus dans la tête du Sous Bibliothécaire de l'ancienne Province de Provence, les renſeignemens qu'il cherchoit auprès de l'Abbé *Rive* avec tant d'avidité.)

» Que ces ouvrages & leur Auteur ne ſoient » ni dans le *Lindenius Renovatus*, ni dans *Manget*, vous pouvez en être sûr, parce que je l'ai » vérifié. Vous ne les trouverez non plus, ni dans » *Bayle*, ni dans *Niceron*.

» *Morhof* en parle dans ſon *Polyhiſtor Litterarius*; (tom. 2, part. 2., liv. 2, càp. 47., n°. 3, » pag. 444, Lubecæ, 1747.) Mais ce n'eſt que dans » cet endroit, & il ne lui attribue ſur cette même » page, qu'un Poëme Flamand, ſur les membres du » corps humain.

» Je ſuis très-ſurpris que les Editeurs de *Moreri*, » & ſur-tout le dernier, aient conſacré un article » à ce *Pierre Baart* dans le ſecond tome de cette » nouvelle édition, (pag. 4, col. 2, & pag. 5, » col. 1.)

» Mais cet article eſt infiniment pauvre, & il » ſent étrangement le *Moreri*.

» Vous y trouverez cependant les deux Poë- » mes ſur leſquels vous me demandez des renſeigne- » mens. Mais il eſt très-inutile de me prier de » vous les procurer, parce que votre ville de Paris » eſt très-*gueuſe* dans les livres rares des langues » étrangeres.

„ Je ne ſuis pas ſurpris que vous n'ayiez trouvé „ aucun éclairciſſement ſur ces deux Poëmes à la „ Bibliothéque du Roi.

„ Quoique Louis XVI ſoit le Monarque de l'Eu- „ rope qui doive poſſéder la plus magnifique Bi- „ bliothéque, & être ſervi par les Bibliothécaires „ les plus ſçavans, ſa Bibliothéque eſt très-mal-

„ ſoignée, pour le rempliſſage des ſuites dont elle
„ doit être enrichie, & elle n'a & n'a jamais eu
„ que des Bibliothécaires très-ignorans dans la par-
„ tie *Bibliothécale*, quoique la plûpart d'entr'eux
„ poſſédaſſent très-ſçavamment beaucoup d'autres
„ parties.

„ Le déshonneur de notre France, ceſſera peut-
„ être un jour; l'embryon d'une nouvelle révolution
„ ſe forme, & les places ſeront données, quand il
„ ſera bien développé, au ſeul mérite.

„ Vous ne verrez plus à la Bibliothéque du Roi
„ alors, le faquin Abbé *Deſaunays*. ni le *Biblio-*
„ *capele*, ou le Frippier de livres *Van-Praët*.

„ Quoique vous recouriez à la derniere édition
„ de *Moreri*, vous ne ſerez pas plus ſatisfait ſur
„ les objets que vous me demandez, parce que je
„ les crois en Flamand, & que je me perſuade
„ qu'une langue ſi peu douce, & ſi peu harmo-
„ nieuſe, ne vous aura jamais inſpiré le goût de
„ l'apprendre.

„ Comme mes livres ſont preſque tous encaiſſés,
„ & que je n'ai ni le *Bibliotheca Belgica* de *Foppens*,
„ dern. édit., ni la *Bibliothéque de l'Hiſtoire Lit-*
„ *téraire des Pays-Bas*, je ne peux pas vous don-
„ ner de plus grands renſeignemens ſur cet Auteur,
„ & ſur ſes deux poëmes.

„ Je vous remercie de m'avoir donné de vos nou-
„ velles, je vous embraſſe de tout mon cœur, &
„ je vous prie de croire *neminem me tibi devinc-*
„ *tiorem*. L'Abbé Rive.

Le 14 Avril d'près.

56. Dom *Patert* de la Bibliothéque de St. Ger-
main-des-Prez, aimoit ſi fortement à ſe débarraſ-
ſer des recherches qui lui étoient demandées, ſur
le pauvre infirme, dont nous donnons ici la Chro-
nique intitulée ci-deſſus, que des Meſſieurs de Lyon

vinrent trois jours avant le départ de l'Abbé *Rive* pour cette maudite Ville, de la part de ce Bibliothécaire, environ sur les neuf heures du soir, le consulter sur l'ancienneté de la bâtisse à *Pisét*.

L'Abbé *Rive* leur répondit que cette bâtisse est la plus ancienne de toutes, & qu'elle date de l'origine des premieres cabanes qui ont été bâties dans le monde, & que le nom de *Pisét* vient des verbes latins *pinsére*, ou *pisére*, qui signifient *battre*.

En effet, cette sorte de bâtisse n'est qu'une terre battue très-fortement dans des caisses.

Ces Messieurs sortirent de chez l'Abbé *Rive* avec le plus grand étonnement, de l'éclaircissement qu'il leur donna sur une matiere qui les avoit tant embarrassés.

57. Vers la fin de Décembre de l'an 1788, le Pere *Laire*, Minime, devenu, depuis sa sortie de Rome, occasionnée par le livre très-exact du Pere *Audiffredy*, Jacobin, contre son *Specimen Historicum Typograph., Rom., in*-8°., Bibliothécaire du jadis Archevêque de Toulouse, puis Archevêque de Sens, ensuite premier Ministre, après Ex-Ministre, enfin Chanoine rouge du Pape, ce Doge fantastique de la très-absurde Chrétienté, vint le trouver à Aix pour lui demander de la part de son Chanoine rouge, quand est-ce qu'il pourroit jouir du discours, imprimé sur velin, de son *Essai sur l'art de vérifier l'âge des Miniatures*, auquel il avoit souscrit à Paris; l'Abbé *Rive* lui repondit que ce ne seroit que lorsque son Chanoine rouge apprendroit à ne plus finasser avec lui, & qu'il se repentiroit très-amérement de l'avoir exposé aux astuces, aux faussetés, aux injustices, & aux BÉLITRERIES de cet infame *Jean-de-Dieu*, sous lequel il étoit malheureusement tombé.

Comme l'Abbé Rive eſt très-honnête, & qu'il ſçait très-bien diſtinguer les perſonnes ſimples & droites qui viennent le viſiter, des maudits ſcélérats qui veulent lui nuire par leurs aſtuces, & leurs criantes injuſtices, il lia une converſation avec le P. *Laire* qui dura environ cinq heures, depuis dix du matin juſqu'à trois heures après midi ; & comme cette converſation ne roula que ſur des matieres *Bibliologiques* & Bibliographiques, dont ce Minime paroiſſoit très-friand à l'Abbé *Rive*, elle ſe renouvella le ſoir vers les cinq heures juſqu'à environ dix. Elle finit alors par la véritable date de l'invention des ſignatures dans l'origine de l'Imprimerie, ſur laquelle le P. *Laire* ne lui parut avoir que des idées erronnées, telles que celles qui ſont dans ſon *Specimen*, & que l'Abbé Rive avoit déjà réfutées dans le premier tome de *ſa Chaſſe aux Bibliographes*, pag. 136 = 141.

Le P. *Laire* partit le lendemain pour l'Italie. A peine il eut traverſé le Var, & fut arrivé à Monaco, qu'il écrivit à l'Abbé Rive, une lettre ſur les ſignatures, que nous rougirions de donner ici, tellement elle eſt remplie d'erreurs & d'abſurdités. Mais nous allons au contraire rapporter celle que l'Abbé *Rive* lui écrivit en réfutation. La voici :

MONSIEUR,

Que *Koehlof* ait imprimé en 1472, je ne m'y oppoſe pas, puiſque je connois un livre ſorti de ſa preſſe en 1470. Mais qu'il ait mis des ſignatures dans ceux qu'il a imprimés en 1472, je n'en ſerai parfaitement ſûr, que lorſque je les aurai vus. Il y a, dans les brocantage des livres, tant de frau-

des, & tant de tricheries, qu'on ne ſçauroit être trop en garde contr'elles.

Des impoſteurs vous collent d'une maniere ſi artificieuſe & ſi ſubtile un chiffre qu'ils découpent ſur quelques feuillets du livre touchant lequel ils ont intérêt de tromper, que les plus fins y ſont attrapés.

Quelquefois même, en raturant ſeulement un des jambages d'un 3, ils en font alors un 2, & ils complettent ainſi leur fourberie.

Je ne vous remercie pas moins du prétendu livre que vous m'avez indiqué avec ſignatures ſous l'an, 1472; mais je vous prie de faire une attention très-ſcrupuleuſe aux ſupercheries dont je viens de vous parler, & de ne pas oublier auſſi, que ce même Koehlof ſe trompoit fort aiſément dans l'impreſſion de ſes dates Typographiques, témoin celles qui ſont à la fin des lettres de Pie II, ſorties de ſes preſſes ſous l'an 1458, & d'une autre de ſes livres imprimés en 1474, & fautivement daté de 1447. (V. Pierre Scriverius, pag. 433, tom. 1er. du *Monum. Typ.* de J. Chr. Wolfius.)

Si l'édition de cet Imprimeur ne porte pas une fauſſe date ſous l'an 1472, il y a bien de quoi être ſurpris, qu'on ait oſé en cette même année inventer les réclames, tandis que les ſignatures exiſtoient déjà. Eſt-ce que la premiere de ces deux inventions eſt plus commode que l'autre, pour qu'elle n'ait été inventée qu'après elle? Les Arts marchent-ils à reculon?

Ayez, Monſieur, la bonté de vous détromper ſur la date de l'invention des réclames & des ſignatures. Celles-là ne peuvent être abſolument de 1469, comme on le prétend, d'après la 1re. Edition de Tacite, qu'on date, ſans aucune raiſon, de cette année. C'eſt ce que je démontre, ſur les

pages citées ci-avant de ma *Chaſſe aux Biblio-graphes mal-adviſés* qui va bientôt paroître, qui ſera de près de 800 pages, & dont les exemplaires *in*-8°., 2 vol. ſur papier d'Hollande, ſe vendront 36 liv.

Celles-ci, ſi elles ſont de 1472, d'après l'irréprochabilité ſuppoſée du livre dont vous me parlez, me jettent dans une ſurpriſe que je ne peux pas exprimer; mais ce qui me raſſure, c'eſt qu'il y aura peut-être quelque tricherie dans l'exemplaire que vous avez acquis.

Ayez la complaiſance de croire qu'il n'y a jamais eu des ſignatures en 1470, ainſi que vous l'avancez vous-même à la pag. 9 de votre *Specimen*. Cette erreur, vous l'avez priſe malheureuſement dans *Méerman*, qui, dans le même endroit que vous en avez copié ſans le nommer, (tom. 2, Orig. Typ., pag. 28, Nota 1.) fait quatre ou cinq lourdes bévues. Je les releve encore aux pages précédentes de l'ouvrage dont je viens de vous parler.

Le Moine *Mercier* a été trompé avant vous par ce guide infidéle; mais il n'a pas pouſſé ſon erreur auſſi loin que vous. Il s'eſt borné à mettre l'invention des ſignatures en 1470, en Argæw en Suiſſe, mais vous, plus attaché à *Méermanō*, que lui, vous nous en avez fait voir ſous la même date, à Paris chez *Gering*, & vous avez magnifiquement gobé l'erreur de *Méerman* qui a pris une édition des Lettres de *Gaſparin* par *Jean de Weſtfalie*, où il y a véritablement des ſignatures, pour une édition des mêmes Lettres chez *Gering*.

Le Pere *Audiffredi* ne *dort* pas, ainſi que vous me le marquez, lorſqu'il vous prête une édition des *Méditations latines de Turre Cremata*, en 1472, ſous le nom de Rome. Vous l'affirmez vous-

même dans la note (z) qui eſt au bas de votre page 184.

Votre *Henri de Rimini*, que vous faites de 1472, n'eſt pas de cette année. Sa Table a été compilée alors, mais la compilation de la table d'un livre & celle de l'impreſſion de ce même livre, ne doivent pas ſe confondre témérairement.

N'avons nous pas du même Auteur, qui a dreſſé cette Table, un autre ouvrage de la même eſpece à la tête du *Compendium Théologicæ veritatis* ? Cette table a été compilée en 1473, quoique l'impreſſion de ce *Compendium* ne puiſſe ſe dire de la même année ?

Vous me parlez auſſi du *Liber Barlaam*, avec ſignatures ; mais comme ce livre eſt ſans date, je ne ſçais pourquoi vous le faites remonter en 1472. Pour moi je ne le crois pas même de 1480, & je blâme tous les Bibliographes qui font des recherches étonnantes ſur les preſſes d'où de pareils bouquins ſont ſortis, ainſi que ſur leur date.

Je vous plains, Monſieur, ſi parmi les livres du 15me. ſiecle, que vous vous glorifiez d'avoir, il y a beaucoup de productions ſemblables.

La vétuſté des imprimés n'en fait aucunement le mérite, à moins qu'un bouquin du 15me. ſiecle ne contienne quelque trace remarquable touchant l'Art de l'Imprimerie, & les progrés de ſon invention, ſoit *extenſivement*, ſoit *intenſivement*, il ne doit jamais être recherché, & il eſt ſans valeur quelconque. Ç'a été contre mon gré & contre mes repréſentations réitérées que la derniere Bibliothéque du Duc de la *Valliere*, que j'avois formée moi-même, a été inondée de tant de ſemblables bouquins. Comme le Duc, auquel cette Bibliothéque appartenoit, manquoit abſolument d'eſprit &

de connoiſſances pour la Bibliothéque qu'il me faiſoit former, il achetoit du Moine *Maugerard* des caiſſes entieres de livres, & quand il les avoit reçues, au lieu d'en rejetter les bouquins qui y étoient contenus, il en faiſoit ordinairement relier la totalité en maroquin. De là jugez du beau choix que L'ILLUSTRE GUILLAUME nous a donné des livres de cette derniere Bibliothéque.

Je vous prie de me donner de vos nouvelles, quand vous ſerez à Monaco, où vous aurez la bonté de ſaluer de ma part M. Br...

A meſure que vous vous enfoncerez davantage dans l'Italie, & que vous aurez des découvertes bien conſtatées à me propoſer, vous me ferez très-grand plaiſir.

Je vous offre de mon côté toutes les diſcuſſions poſſibles avec la plus grande impartialité.

Les vraies gens de lettres doivent être animées de la plus grande franchiſe & de la plus grande loyauté les unes envers les autres.

La nature ne leur départ de grandes lumieres, qu'afin qu'en aſſociant enſemble toutes celles qu'elles ont reçues ſéparément, elles puiſſent être vraiment utiles aux ſiecles préſens & futurs.

La gloriole ne doit point être leur motif, elles ne doivent être embraſées que de l'amour de la vérité, & elles ſont tenues à une reconnoiſſance des plus inviolables envers ceux qui leur adminiſtrent des faits que leurs études ne leur avoient point offerts.

Vous aurez la bonté de préſenter mes très-humbles hommages à Monſeigneur l'Archevêque de Sens, & de lui bien expoſer, que s'il a influé en quelque façon que ce ſoit, à me faire venir ici, il m'a expoſé à m'y dévorer moi-même par l'inquiétude que me cauſent, & l'inertie dans laquelle on

m'y tient, & le poids de mes livres touchant leſquels on ne prend aucun arrangement.

Ma ſincérité, mon déſintéreſſement, mon zele patriotique, & mon ſacrifice devoient être d'aſſez grands Orateurs pour moi. N'y a-t-il pas déja longtems que tous les ouvrages que j'ai produits & que j'ai à produire auroient dû m'attirer de part ou d'autre un traitement bien différent de celui dont je jouis ?

Qu'on m'aſſigne un Auteur dans le Royaume, qui ait extirpé de la République des lettres plus d'erreurs que moi, & qui y ait fait entrer plus de vérités eſſentielles en tout genre.

Mais les Mémoires que je prépare depuis longtems pour ſervir à l'Hiſtoire de ma vie, ne me mettront pas ſeul devant la poſtérité ; & ceux qui y paroîtront en même tems avec moi, ſous les rapports que j'aurai eus avec eux, ne penſent certainement pas à la maniere dont nous y ſerons confrontés les uns avec les autres.

Vale, Cariſſime, cura ut valeas.

Comme la date de cette lettre a été oubliée le jour qu'elle a été écrite, nous croyons, d'après le ſouvenir des époques que nous avons, qu'elle eſt de la fin de 1788, ou au plus tard des premiers mois de 1789.

N°. 58. Le 9 mars de la même année l'Abbé *Rive* reçut l'Epitre ſuivante d'un de ſes amis de Monaco, avec lequel il étoit beaucoup lié à Paris.

On verra, ſans que nous entrions dans une plus grande explication du ſujet ſur lequel il fut conſulté, ce ſujet lui-même dans la lettre dont nous venons de parler.

Monaco ce 9 Mars 1789.

MONSIEUR,

Je ne vous croyois pas ſi près de nos terres, lorſque des Pariſiens qui ſont paſſés chez vous, me l'ont appris en arrivant ici. J'ai été nouvellement flatté par le hazard le plus heureux, de vous ſçavoir connoiſſance, & bonne connoiſſance de Milord (ſic) *Camelford* qui eſt à Carnoles, maiſon de campagne du Prince, depuis le mois de Décembre dernier. Vous ne doutez pas, que bien ſouvent il eſt fait commémoration de vous. Je puis vous aſſurer que vous avez fait ſa conquête, comme vous devez faire celle de tous ceux qui vous connoiſſent; malheureuſement Milord (ſic) compte repartir vers la fin du mois avec un deſir extrême de vous voir à Aix.

Il laiſſe ici un petit monument de ſouvenance; il a fait bâtir dans un bois vers le bord de la mer un piedeſtal avec des Inſcriptions latines, qu'on a ici trouvé (ſic) ſuperbes: je n'entends pas parfaitement le latin pour en juger comme vous pourriez le faire; mais comme tout ce que j'ai vu, & entendu de Milord (ſic) m'a paru (ſic) d'une perſonne du plus grand mérite, je me range du côté de ſes admirateurs; ſeulement j'ai été en queſtion avec lui ſur la traduction françoiſe qu'il a voulu faire d'une de ces (ſic) Inſcriptions; il s'agit du terme *à jamais* ou *pour jamais*.

Le Dictionaire (ſic) de l'Academie eſt pour mon opinion; il dit béni ſoit Dieu *à jamais*, & je fais mes addieux (ſic) *pour jamais*; Milord (ſic) ſoutenant la ſienne ſur les vers de Voltaire dans *Zulime*.

Je vais mettre *à jamais* dans un autre univers,
Entre mon Pere & moi, la barriere des mers?

Prétend laiſſer *à jamais*, & non *pour jamais*, dans ladite traduction, malgré le Dictionnaire de l'Académie, à moins, dit-il, que l'abbé Ribes (ſic) n'en décide autrement; j'ai voulu parier un fromage de *Cheiſter*, que vous ſeriez de mon avis; je ſerois bien flatté de pouvoir vous en faire manger ici. Nous avons des eaux, & des bains, qui valent mieux que ceux de Balaruc; venez voir nos valons, (ſic) nos ALCINNOI SILVÆ, nos IRRIGUÆ VALLES, & SAXOSUM NEMUS.

Je ſerois comblé de vous renouveller de vive voix le ſincere attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Mr., &c. Br...

Voici les trois inſcriptions que Milord (ſic) *Camelfort* a fait graver ou ſculpter, ou peindre ſur ce piedeſtal.

I.

HONORATO. III.
CUJUS. IMPERIO.
HÆC. LÆTANTUR. OMNIA.
BENEFICII. MEMOR.
PEREGRINUS. HOSPES.
GRATO. ANIMO.
POSUIT.

M. DCC LXXXIX.

II.

Littora myrtetis lætiſſima,
Fluctu levi percuſſa littora,
Saxoſum nemus,

Aprici Colles ;
Prærupti juga montis ;
Et vos !
Alcinoi ſylvæ ,
Vos ! & irriguæ valles ;
Linquenda tandem
Amœna rura !
Valete :
Heu
Quando reviſurus !

III

Traduction françoiſe de l'inſcription II.

Rivage de myrthes orné ,
Rivage par les flots doucement arroſé , (ſic)
Bois ſolitaires & ſombres ,
Qui ſous vos ombres
Cachez des rochers ſourcilleux ;
Côteaux que dore le Soleil , (ſic)
Cîme des monts , qui juſqu'au Ciel
Portez vos fronts majeſtueux ;
Eh vous
Jardins de la fable ,
Vallons enchanteurs toujours frais ,
Sejour aimable.
Adieu !
Peut-être à jamais.

*A Monſieur Br****

MONSIEUR,

Je ſuis dans votre voiſinage depuis le 28 Juin 1787. Les Etats de Provence m'y ont appellé pour avoir la régie d'une Bibliothèque d'environ 60000 volumes, qui leur a été léguée ; mais que j'eſpere de ne jamais voir ériger, à moins que je ne vive deux ou trois ſiecles, parce que vous ſçavez qu'il y a trop de petits deſpotes en Provence, pour ne pas y croiſer les établiſſements les plus utiles au bien public & à la gloire nationale.

Je n'ai quitté Paris, que pour me ſacrifier au bonheur littéraire de ma patrie ; mais comme ce ſont des hommes taillés au hazard, qui m'y ont appellé, & qu'ils n'ont pas conſulté la nature pour ſçavoir ſi les individus, dont je devois travailler les têtes, étoient organiſés pour recevoir mes inſtructions, & pour profiter des lumieres *Bibliothécales*, que je pourrois leur départir, leur vocation ſera ſans fruit, & je ſerai obligé de leur demander congé avec le rembourſement de tous mes frais, & un gros dédommagement de mon tems perdu.

Je ſuis très-flatté d'avoir reçu une ſeconde fois de vos nouvelles. Mr. * & Made. *, paſſant par ici à leur retour de Monaco, ne m'ont pas laiſſé ignorer la place que j'occupois toujours dans votre ſouvenir, & votre lettre que je viens de recevoir me le confirme parfaitement. Je l'ai reçue avec un plaiſir d'autant plus inexprimable, que vous m'y parlez d'un des plus illuſtres perſonnages du ſiecle.

Oüi j'ai l'honneur d'être connu de Mylord *Camelford*, & c'eſt une des connoiſſances, que j'apprécie le plus, parmi celles que je puis avoir.

S'il a obtenu l'admiration de l'élite de vos compatriotes, elle lui eſt due par toute ſorte de titres.

Je ſerai extrêmement ſenſible à l'honneur de le revoir ici, & tout mon regret, c'eſt de n'avoir pas un logement à lui offrir.

Mais je me dédommagerai en partie par le préſent que je lui ferai, s'il daigne l'accepter, d'un nouvel Ouvrage que je viens de faire imprimer.

Vous en trouverez le titre ſous votre enveloppe; il ſera en deux parties, qui ſeront chacune en deux volumes, *in*-8°.

Il ne paroît à préſent que le premier volume de la premiere, & il eſt de 557 pages.

Le ſecond ſortira de la preſſe dans une 15ne. de jours, & Mylord le trouvera en arrivant ici.

Si vous me fourniſſez une commodité pour Monaco, je vous enverrai auſſi à vous-même *gratis* les deux tomes de cette premiere partie.

J'ai fait imprimer 17 Ouvrages depuis 1769; il ne m'en reſte aucun, & cependant je les ai vendus très-cher.

Je n'en ai jamais fait tirer qu'un très-petit nombre; ils ſont très-bien imprimés ſur beau papier; j'en ai d'une feuille ſeule que j'ai vendus 2 liv., & d'autres *in* fol. d'environ 160 pages, dont le prix a été de 600 liv., & preſque tous les Potentats de l'Europe, depuis la Ruſſie juſqu'à Rome, y ont ſouſcrit.

Celui dont vous lirez le titre, n'eſt tiré qu'à 300 exemplaires, dont 250 ſur papier ordinaire, & 50 ſur papier d'Hollande.

Les uns ſe vendent 18 liv., & les autres 36.

Venons à la queſtion que vous m'avez propoſée.

Vous me citez un plaiſant livre, la rapſodie lexique des 40; vous ne pouviez me rapporter une plus méchante autorité. On n'eſt jamais grand Grammairien,

mairien, que lorſqu'on eſt très-grand Métaphyſicien.

Ni Glébe ducale, ni Prélature ne nous offernt de pareils hommes.

Sçavez-vous comment Eſtienne Paſquier répondoit à cette queſtion ?

Où parle-t-on le meilleur françois ? Eſt-ce à la Cour, ou au Barreau, ou dans la Capitale de la France ?

En aucun de ces trois lieux, répondoit-il, mais ſous la plume d'un écrivain philoſophe & penſeur.

Les deux exemples de l'Académie que vous me citez me font véritablement pitié, & je ſuis très-ſurpris, qu'il faille être 40 pour raiſonner ſi mal.

A jamais, & pour *jamais* n'ont jamais ſignifié *pour toujours.*

L'adverbe *jamais* ſignifie *en aucun tems* ; or, comme l'on ne diroit pas *à* & *pour* en aucun tems, on ne doit jamais dire *à* & *pour jamais.*

Nos Œdipes académiques, dont je recommande à nos Etats-Généraux, la deſtruction abſolue dans l'Ouvrage que je viens de faire depuis la page 449 du premier tome, &c., n'ont jamais compris que dans les paradigmes ou dans les exemples qu'ils ont rapportés, il y avoit une ellipſe, c'eſt-à-dire, un verbe avec une négation ſous-entendue, & que quand on dit *Dieu ſoit loué à jamais*, ou *adieu pour jamais*, c'eſt comme ſi l'on diſoit : *Dieu ſoit loué à ne finir jamais*, ou bien, *adieu pour ne jamais nous revoir.*

L'adverbe *jamais* en françois eſt une modification négative qui tombe ſur le verbe, & qui répond à celle de la même eſpece, que les Latins nommoient *unquam* ; or, *unquam* n'a jamais ſignifié chez eux que *ullo tempore* ; ils n'ont jamais aſſocié les prépoſitions *ad* & *pro* avec l'adverbe *unquam* ;

ils n'ont jamais dit *ad unquam* ou *pro unquam*! Ainſi, ſi nous les aſſocions nous-mêmes avec le mot *jamais*, ce n'eſt qu'à cauſe de l'ellipſe dont je viens de parler. Il s'enſuit qu'à *jamais* & *pour jamais* ſignifient préciſément la même choſe chez nous, qu'il eſt fort indifférent de dire l'un ou l'autre.

Cependant comme l'euphonie eſt la modificatrice des locutions équivalentes, on dit en poéſie beaucoup plus ſouvent *à jamais* que *pour jamais*.

Ce n'eſt pas pour ſuivre *Voltaire* que j'aime mieux dire *à jamais*, parce que c'eſt d'hazard que ce petit Critique a adopté cette expreſſion.

Il n'avoit pas aſſez philoſophiquement anatomiſé ſa langue pour combiner ſi bien ſes expreſſions.

Payez votre fromage, & ſi je ne ſuis pas du déjeûné, buvez au moins à ma ſanté. Préſentez mes très-humbles hommages à Mylord, & recevez vous-même mes tendres embraſſades. *Vale ut valeas, cariſſime.* L'Abbé Rive. A Aix ce 17 Mars 1789.

Je n'ai diferé, mon très-cher, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire [ſic], parce qu'à peine je l'ai reçue (ſic), elle (ſic) me fut enlevée par Miledy (ſic), qui n'a plus voulu me la rendre. Elle ſera communiquée à Madame la Ducheſſe de *Briſſac*, qui, quoique fille d'un des 40, penſe comme vous, & Miledy (ſic) auſſi, ſur le compte de cette Académie. Votre lettre m'a rappellé que lorſque Mr. *d'Angervilliés* fit mettre des gazons dans la cour du Louvre, il ſortit un quatrain qui diſoit que c'étoit pour y faire pâturer les 40. Je ne me rappelle plus des [ſic] vers de ce quatrain. Milord (ſic) a été glorieux de votre déciſion, & je conteſſe qu'elle eſt juſte venant de vous. Ils partent d'ici la ſeconde Fête de Paques. Vous les verrez donc inceſſamment à Aix, curieux de vous

revoir, & ils ont raiſon. Soyez bien perſuadé de mon ſincere & inviolable attachement. *Vale & me ama.* De Br . . .

Monaco, ce 31 *Mars* 1789.

2°.

*Renſeignemens demandés à l'*Abbé Rive, *& refuſés par cet Abbé, pour cauſe.*

Que l'Abbé *Rive* ait donné des renſeignemens, ou qu'il en ait refuſé, pour cauſe, à divers grands Seigneurs d'autrefois, ſa gloire n'en ſouffre aucunement; elle a toujours le même prix, puiſque ceux qui ſe ſont adreſſés à lui pour en avoir, ont reconnu dans ſa perſonne les grandes lumieres qu'ils venoient puiſer auprès d'elle.

1°.

Refus fait au ci-devant Marquis de Paulmy.

En 1775, cet Ex-Marquis fit demander à l'Abbé *Rive*, chez le Duc de la *Valliere*, au milieu d'un dîner, par ſon gendre l'Ex-Duc de *Luxembourg*, des éclairciſſemens ſur l'Ordre Chronologique, & ſur la *totalité des Romans de Chevalerie de la Table ronde.*

L'Abbe *Rive* répondit à cet Ex-Duc, que ſi lui-même, faiſant quelque Ouvrage dans les Lettres, réclamoit ſes lumieres, elles lui ſeroient communiquées avec la plus grande aménité & la plus vaſte profuſion; mais il lui ajouta fiérement qu'il n'auroit jamais les mêmes bontés pour ſon Beau-Pere, qui, outre qu'il ne les méritoit aucunement, pour pluſieurs raiſons, que cet Abbé ne voulut pas expliquer par diſcrétion [*], s'attribuoit enſuite à lui-même, les

éclairciſſemens qu'il demandoit aux autres ; que pour les tourner à ſa maniere infidelle & très-erronée, il les dépravoit entiérement, & qu'on ne le regardoit dans la république des Lettres, ſçavante & éclairée, que comme un miſérable Compoſiteur de *Bibliothéque de Château.*

(*) L'Abbé *Rive* avoit déja eu à ſe plaindre de cet exécrable Ex-Marquis depuis l'an 1771, parce qu'il lui avoit refuſé de ſortir de chez le Duc de la *Valliere* pour aller s'établir chez lui.

Cet Ex-Marquis, extraordinairement fâché du refus de l'Abbé *Rive*, s'étoit déchaîné pluſieurs fois contre lui, & ſa cruelle vengeance ne reconnut plus aucune borne, après la mort de l'Ex-Duc de la *Valliere*, pour irriter *l'ingénieuſe* fille de cet Ex-Duc contre cet Abbé.

Il ne l'exaſpéra contre lui, que par un autre motif, indigne d'un vrai honnête-homme.

Ce fut afin qu'elle ne fût plus éclairée des lumieres de cet Abbé dans la vente de la Bibliothéque de ſon pere, puiſque, outre ce qu'elle avoit perdu ſur ſes livres rares, il lui fit perdre encore plus de cent-vingt mille livres, ſur les livres qui lui reſtoient de la Bibliothéque dont elle avoit hérité, pour les procurer au Comte d'Artois, non ſans un énorme profit de ſa part.

2°.

Eclairciſſemens refuſés par l'Abbé RIVE *au Prince de* BEAUVAIS.

Ce ne fut pas par animoſité que l'Abbé *Rive* refuſa à cet Ex-Prince les éclairciſſemens qu'il lui fit demander. L'Abbé *Rive*, l'a toujours reconnu comme un excellent perſonnage. Il l'a vu monter fréquemment dans ſa chambre, quand il venoit à l'Hôtel de la *Valliere*, pour lui demander lui-même des exemplaires des Ouvrages que cet Abbé venoit de faire imprimer.

Quand, en 1772, cet Ex-Prince fit demander

à cet Abbé, par l'Ex-Duc de la *Valliere*, l'éloge de *Jerôme Bignon*, mort en cette année, & celui de *Beauzée*, Récipiendiaire de l'Académie Françoiſe en la même année, cet Abbé mit tout de ſuite la main à la plume, & exécuta pour lui les Eloges qu'il requéroit. Mais ſon pinceau fut manié de maniere que cet Ex Prince ne pourroit jamais ſe ſervir de ces deux pieces, qui étoient faites avec tant de profondeur, avec tant d'art, tant de méthode & de mots techniques, qu'il craindroit de ne pas paſſer pour en être l'Auteur.

On a la preuve de ce que l'Abbé *Rive* nous dit là-deſſus, dans la lettre que cet Ex-Prince écrivit le 9 Juin de la même année, au même Ex-Duc, & que nous allons copier ici.

„ *Verſailles, ce 9 Juin.*

„ Vous avez déja bien voulu, mon cher Duc, „ me procurer par le Grand-Maître [*] de votre „ Bibliotéque [ſic], une Notice très-ſatisfaiſante ſur „ *Jerome Bignon*; je me recommande encore à „ vous & à lui pour en avoir une exacte de tout „ ce qui a rapport à la traduction de Salluſte par „ le Sr. *Beauzée*, que je ſuis dans le cas de rece- „ voir à l'Académie. Vous obligerez véritablement „ votre fidele ſerviteur.

„ Le Roi va lundi coucher à Bellevue, mardi „ il va à St. Denis & ſouppe [ſic] à Lucienne.

[*] Voici un grand mot de ces petits penſeurs. Les Gens de Lettres qui ſe laiſſent malheureuſement gonfler par de pareilles verboſités, ſont indignes d'entrer dans le ſanctuaire des Muſes.

De ſi plates adulations ne doivent jamais obtenir de leur plume la moindre complaiſance.

Si l'Abbé *Rive* exécuta alors pour cet Ex Prince ce qu'il lui faiſoit demander par l'Ex-Duc de la *Valliere*, ce ne fut que parce qu'il eut l'envie d'imiter

dans la compoſition de ces deux pieces, le tour de SOSTRATE le *Gnidien*, contre *Pèoltmée Philadelphe*, dans la conſtruction du Phare d'Alexandrie.

[**] Au reſte l'Ex-Duc de la *Valliere* remit à l'Abbé *Rive*, pour la garder entre ſes mains, la lettre que cet Ex-Prince lui avoit écrite.

Cela eſt ſi vrai qu'on va en juger par les deux articles ſuivans.

1°. Cet Ex-Prince lui écrivit le 11 Septembre de l'an 1780 la lettre dont voici la copie.

» Le Prince de Beauveau ſeroit très-obligé à » Monſieur l'Abbé Rives (ſic) de lui mander s'il » a connoiſſance d'un recueil de lettres de Ma- » dame de *Grignan*, qui n'a rien de commun avec » celles qui ſe trouvent parmi les lettres de Ma- » dame de *Sevigné*, & dans le dernier ſupplé- » ment qu'on en a donné.

» Le Libraire *Hocherau* a dit derniérement à » quelqu'un qu'il avoit connoiſſance de ce recueil, » & que l'édition en étoit épuiſée.

» On croit ce recueil en deux ou trois volumes » au plus.

Au Val ce 11 *Septembre* 1780.

Voici l'apoſtille que nous avons trouvée au bas de cette lettre écrite par l'Abbé *Rive* lui-même.

» Nous n'avons pas répondu à cette lettre, » parce que nous avons trouvé fort ridicule de » nous voir peſés dans la même balance que le » Libraire *Hocherau*.

Telles ſont ordinairement les perſonnes de la Cour. On ne voit chez elles que des imprudences & des légéretés.

Auſſi un Littérateur ſage, éclairé & fort les

juge très-dignes de mépris, quand elles l'abordent ; ou qu'elles lui écrivent avec cette légéreté, & ce peu de circonspection.

2°. Voici une autre demande faite par cet Ex-Prince, le 24 du même mois, mais d'une maniere indirecte, & par conséquent très-indiscrette, & très peu judicieuse, à l'Abbé *Rive*.

Cet Ex-Prince s'adressa d'abord à l'Abbé de *La-Chau* pour avoir un éclaircissement sur le livre de l'Abbé *Primi Visconti*, intitulé en italien : *Histoire de la guerre de la Hollande* en 1672 ; & il lui marqua dans la même lettre qu'il lui écrivit, que s'il ne pouvoit pas le satisfaire là-dessus, il s'adressât de sa part à l'Abbé *Rive*.

Quelle nouvelle légéreté, & quel peu de discernement littéraire dans un tel Ex-Prince !

L'Abbé de *La-Chau* étoit un pauvre défroqué des Loyolistes, qui avoit mendié une place auprès du Duc d'Orléans, Pere de notre très-illustre & très-excellent Citoyen *L. Philippe*, pour griffonner quelques mauvaises pages, ainsi qu'on le verra dans le *Réveil-matin* de l'Abbé *Rive*, sur ses pierres gravées. Mais il ne s'étoit jamais donné pour un *Bibliologue* profond, à moins que le *partage* de cet Abbé sur les livres tels quels, n'en eût imposé à l'Ex-Prince de *Beauveau*, dont les lectures ne peuvent être que très-légeres, comme le sont toutes celles des gens de Cour.

Telle est sa lettre à cet Abbé.

» Voici une nouvelle recherche que Mr. le » Prince de *Beauveau* prie Mr. l'Abbé de *La-Chau* de vouloir bien faire pour lui.

» S'il n'y réussit pas par lui-même, il est prié » de vouloir bien faire passer cette note (de la » part du Prince de Beauveau) *à Mr. l'Abbé*

„ *Rives*, (*sic*) *chez Mr. le Duc de* LA VAL-
„ *LIERE*, *rue du Bacq.*

„ Au Val ce 24 Septembre 1780.

L'Abbé de *La-Chau*, loin de mettre la main à la plume pour lui, envoya une belle épitre à l'Abbé *Rive*, avec celle que cet Ex-Prince lui avoit écrite à lui-même, & la même note qu'il avoit jointe à cette épitre, & réclama son secours.

Nous donnnos ici la lettre de cet Abbé à l'Abbé *Rive*, & la courte réponse que l'Abbé *Rive* lui fit.

Nous sommes fâchés de ne pouvoir pas également donner les éclaircissemens que l'Abbé *Rive* fit en même-tems sur cette note, sans les communiquer.

Ces éclaircissemens sont au bas de la réponse qu'il fit à cet Abbé. On les trouvera dans sa Bibliothéque profession*a*le pour les sciences & les arts, ou choix de livres encyclopédiques dont nous avons déja parlé ci-dessus, qui est cité à la page 20 de cet ouvrage, N°. 22.

Lettre de l'Abbé de *La-Chau* à l'Abbé *Rive.*

„ *Au Palais Royal lundi soir* 25 *Septembre.*

„ L'Abbé de La-Chau n'étant pas en même de
„ faire une réponse sati-faisante à Mr. le Prince
„ de *Beauveau* au sujet de la note ci-jointe, il
„ l'envoie à M. l'Abbé *Rives* (sic) conformément
„ à l'intention de ce Prince. Si Monsieur l'Abbé
„ *Rives* (sic) veut lui répondre, il pourra envoyer sa
„ réponse au Palais Royal, & l'Abbé de *La-*
„ *Chau* la faire parvenir tout de suite au Val, si
„ mieux il n'aime l'envoyer à l'hôtel de Beau-
„ veau, faux-bourg St. Honnoré. L'Abbé de *La-*
„ *Chau* auroit été très-aise de profiter de cette

„ occaſion pour faire connoiſſance avec ſon con-
„ frere Monſieur l'Abbé *Rives*, (ſic) mais une indiſ-
„ poſition qui le retient chez lui l'empêche d'avoir
„ cet honneur.

Telle fut la réponſe de l'Abbé *Rive* à cette lettre.

„ Mr. je tiens en ce moment ſous la main,
„ un ouvrage ſi épineux, qu'il ne me permet
„ aucun écart bibliographique ; je n'ai pas même
„ le tems d'achever la lecture de la longue note
„ qui vous a été adreſſée. Je ſuis bien ſenſible à
„ votre indiſpoſition.

„ J'ai l'honneur d'être Mr., &c. l'Abbé *Rive*.

Paris, 26 *Septembre* 1780.

Que nos lecteurs connoiſſent bien le charactere de l'homme dont nous parlons.

S'il n'épargne pas les légéretés des Ex-Princes, & les baſſes adulations de ceux qui leur font la cour, renoncera-t-il, pour les *Jean-de-Dieu*, les *Emmanuel-François*, les *Dubreuil le cadet*, les *Paſcalis*, les *Roman*, & le ſous-Bibliothécaire de l'ancienne Province de Provence, aux *belles* épithétes, dont il a criblé leur nom, puiſque, pour le bonheur de la république, il ne trempe ſon pinceau que ſur les couleurs que les *Horace*, les *Juvenal*, les *Perſe*, les *Boileau* lui ont broyées ?

Ne faut-il pas qu'il y ait dans l'empire de l'opinion publique de ces théatres de douleurs & de ſupplices, où les malheureux ou les ſots qui ont la rage de l'affronter, ſoient dépouillés de leur Robes civiles pour y être revêtus de celles que leurs *anti-vertus* politiques, ou *anti-mérites* littéraires leur ont très-juſtement méritées ?

3°.

Ecrits d'autres auteurs, confiés à l'Abbé RIVE, *pour les faire imprimer, d'après ſa critique & ſes notes.*

1°. Lettres de l'Abbé *Le-Clerc* du Séminaire de St. Irenée de Lyon, à Mr. de *La-Monnoie*, (ſur le jugement des Sçavans de *Bailler*, & ſur divers articles de *La-Croix-du-Maine*, & de *Du-Verdier*) depuis l'an 1722 = 1727.

Ces Lettres ſont encore Mſtes.; elles ſont parfaitement dans le genre, & dans le goût de l'Abbé *Rive*.

L'Editeur des Bibliothéques de *La Croix-du-Maine*, & de *Du-Verdier*, d'après les Notes de *La-Monnoie*, n'ayant pas connu ces Lettres de l'Abbé *Le-Clerc*, ne s'eſt pas apperçu des plagiats qu'on peut reprocher à ſon *La-Monnoie*, & des ſecours qu'il mendioit auprès de cet Abbé.

On verra dans le tems, par les Notes critiques de l'Abbé *Rive* ſur ces Lettres, que l'Abbé *Le-Clerc* n'étoit verſé aucunement ni dans l'Hiſtoire critique de l'Hiſtoire de l'Imprimerie en général, ni dans celle de la ville de Lyon, où il réſidoit.

2°. Mêlanges d'Hiſtoire naturelle, & de Médecine, venans du Cabinet du Médecin *Falconet*, ſur les Accouchemens extraordinaires, ſur les Parts pétrifiés dans certaines femmes groſſes, ſur les livres concernant la *Lomoiographie*, *&c.* in-4°.

Ces Mſts. furent remis à l'Abbé *Rive* par ſon ami l'Abbé *Leblond*, membre de l'Académie des Belles-Lettres, pour les faire imprimer ſous ſa Critique, & avec ſes Notes.

Ils étoient paſſés du Cabinet de *Falconet*, dans ſes mains, & cet Abbé, moins amateur de cette ſorte de mêlanges que des antiquités Grecques & Romaines, les ſacrifia au deſir de l'Abbé *Rive*.

3°. Mémoire ſur les connoiſſances géographiques des Anciens.

Ce Mémoire eſt bien frappé ; mais il a beſoin de correction de ſtyle, d'éclairciſſemens hiſtoriques, & de notes critiques.

Il eſt in-4°. ainſi que la plupart des lettres de l'Abbé *Le-Clerc*

4°. Diſſertation de Mr. *Mariette* ſur le THEWRDANCKS en 1757.

Cette piece Mſte. fut vendue à la vente des livres de Mr. *Mariette* en 1775, avec l'exemplaire de ce livre qu'il poſſédoit.

Cet exemplaire étoit ſur velin; de *Bure* fils ainé, qui a été enſuite métamorphoſé ſous la plume de l'Abbé *Rive* en GROS GROS GUILLAUME, après ſa très-indécente, & très injuſte brouillerie avec lui, acheta cet exemplaire, & fit préſent à cet Abbé de cette diſſertation Mſte., parce que Mr. *Mariette*, qui avoit été confronter ſon exemplaire ſur celui que l'ex-Duc de la *Valliere* paſſoit pour poſſéder, & qui fut enſuite réclamé après ſa mort, par les Moines de Ste. Geneviéve, avoit reçu de l'Abbé *Rive* la connoiſſance d'un Monogramme gravé ſur une des planches de ce livre, dont il ne s'étoit aucunement apperçu.

La façon dont Mr. *Mariette* cite l'Abbé *Rive* ſur ſa page 37, eſt très-flateuſe pour cet Abbé, comme partant de la plume d'un homme qui paſſoit pour très-ſçavant & très-exact.

Voïci cette citation.

» Mes recherches ſur cet article n'alloient pas » plus loin, lorſque Mr. l'abbé *Rive*, Bibliothé» caire (*) de Mr. le Duc de la Valliere, A QUI » RIEN N'ÉCHAPPE, m'a fait appercevoir ſur la » planche 70e le Monogramme ordinaire, pré„ cédé d'une autre marque ainſi figurée, &c. „

(*) Le bon Mr. *Mariette* étoit très ſçavant dans les monumens, mais il etoit très-peu Philoſophe, & il n'entendoit aucunement le droit naturel & le droit public, pour donner, ſans le ſçavoir & ſans le vouloir, à l'Abbé Rive, une qualification auſſi odieuſe & auſſi ſervile.

O cinq *Illuſtres* ſixiemes de la ville d'Aix. O préſomptueux ſous-Bibliothécaire de l'ancienne Province de Provence, déférérez-vous à cet éloge, & vous convaincrez-vous par les témoignages de l'un des hommes les plus ſçavans de France, des ſecours profonds que l'Abbé *Rive* étoit venu vous communiquer ?

Mais non, ils ne ſeront plus pour vous, & vous ne conſerverez éternellement que la honte & l'opprobre dont vous vous êtes couverts avec votre *Jean-de-Dieu*, vos ignorants, & infames Purpuracés, en négligeant un homme tel que lui.

La diſſertation de Mr. *Mariette* a beſoin des mains critiques de l'Abbé *Rive*, ne fût-ce que par rapport à la date chronologique de l'ancienne Pâques en France.

Il y a bien d'autres endroits où elles doivent lui être appliquées très-ſoigneuſement ; & comme ce grand Sçavant avoit négligé le deſſin de ſa langue, les mêmes mains le redreſſeront aſſez ſouvent.

5°. Diſſertation du même M. *Mariette* ſur les chars de triomphe de *Maximilien* Ier., dont il eſt parlé aſſez fautivement dans le premier tome du Cat. du Duc de la *Valliere*, par le *Gros Guillaume*, n°. 2035.

Ce même *Gros Guillaume* rapporte ſous ce n°., que l'Abbé *Rive* avoit acheté à la vente de *Mariette*, une Note que ce Sçavant avoit miſe au bas du frontiſpice de ce livre, & ne parle aucunement de la diſſertation manuſcrite qu'il y avoit jointe, & dont l'Ex-Duc de la *Valliere* fit préſent à cet Abbé, lorſ-

qu'il eut acheté ce livre pour ſa Bibliothéque.

Ce livre n'ayant été vendu que 1000 l. à ſa vente, a été donné pour rien.

Voici la Note de Mr. *Mariette.*

Cet Ouvrage eſt tellement RARE, *qu'il n'en a paru (ſic) juſqu'à préſent que trois exemplaires; l'un qui eſt à Vienne, dans la Bibliotheque Impériale, un ſecond que le Roi de Suéde poſſéde, & que lui a tranſmis le Comte de Teſſin, & celui-ci qui appartient à moi Pierre-Jean Mariette. Dès le tems que Joachim Sandrart écrivoit, il paſſoit pour conſtant à Ausbourg, que les planches y avoient péri (*) dans un incendie. Le livre eſt connu en Allemagne ſous le nom de* Triumpfwagen, *qui eſt celui que l'Empereur avoit jugé à propos de lui choiſir, & qui répond au titre que l'on lui donne ici en françois.*

(*) Mr. Mariette ne poſſédoit aucunement la philoſophie de la langue en écrivant ainſi,

Il devoit dire : *étoient péries.*

Qu'on voye, d'après cette Note, ſi ce livre a été vendu à ſa juſte valeur. Quoique l'Abbé *Rive* ne l'eût payé que 721 liv., il valoit au moins cinq cents écus.

Le *Bon Baſan*, qui cite ce même livre à la pag. 406 du Catologue raiſonné de différens objets de curioſité, &c. de Mr. *Mariette*, n°. 1402, eſtropie ſur la pag. 407 le mot *Triumpfwagen.*

6°. Diverſes Notes de Mr. *Mariette* ſur la Peinture en général, & ſur divers Peintres anciens & modernes de différentes écoles, en différens formats.

Ces différentes Notes ſont parvenues entre les mains de l'Abbé *Rive*, de divers côtés, & elles

peuvent former un vol. *in*-12., ſelon l'ordre, & les diviſions très-ſagement inventées ſous leſquelles cet Abbé les produira.

7°. Copie de la lettre que la Pucelle d'Orléans écrivit à *Philippe-le-Bon*, Duc de Bourgogne, le 17 Juillet 1429, pour l'engager à aſſiſter au Sacre de *Charles* VII, & pour aller enſuite combattre les Sarraſins, *in*-fol., un feuillet.

Cette copie fut remiſe par Mr. *de Croix*, Flamand d'origine, vers les premiers jours de Mars de l'an 1780.

Elle avoit été fournie à ce Seigneur d'alors, par le Garde du Thréſor des Chartes à Lille.

L'Abbé *Rive*, qui ſçavoit que cette piéce étoit dans ce Thréſor, pria Mr. *de Croix* de lui en fournir une copie. Cet Ex-Seigneur le ſatisfit bientôt, en lui communiquant celle dont il jouiſſoit lui-même depuis quelques années. Ce fut le 8 Mars de l'an cité ci-deſſus, que l'Abbé *Rive* la lui renvoya.

Cette lettre ſervira merveilleuſement à l'Abbé *Rive* pour la Notice qu'il a faite ſur le *Quinte-Curce* tranſlate en françois de la Bibliothéque de l'Ex Duc de la *Valliere*.

Comme dans cette Notice il a occaſion de parler du vœu du Faiſan dont *Olivier* de la Marche nous a laiſſé un récit très-curieux & très-détaillé que *Mathieu* de Coucy qui eſt venu après lui, a abrégé en certains endroits & ſuppléé en d'autres, & dont *Fabert* n'a parlé qu'en paſſant, (anc. édit., pag. 233 & 234; n. édit., tom. 1, *in*-12., pag. 145, & 162 de ſon Hiſt. des Ducs de Bourgogne). Il préſume que ce vœu que *Philippe-le-Bon* avoit fait pour aller reconquérir les Lieux ſaints, ne lui fut ſuggéré que par cette prétendue inſpirée, dont la politique françoiſe d'alors manioit les organes & les reſſorts.

C'eſt pour cela que l'Abbé *Rive* demanda très-inſtamment à M. *de Croix*, la communication de ſa piece.

8°. Diſſertation touchant l'*Atlantica de Rudbeck*, *in*-4°.

Cette Diſſertation eſt de Charles Guſtave de *Warmholtz*, Conſ. Aul. du Roi de Suede.

Il l'avoit faite pour la Bibliothéque de *David Clement*; mais comme cet Auteur mourut avant qu'il en fût à la lettre alphabétique par laquelle commence le nom de *Warmholtz*, celui-ci retint ſa Diſſertation, & il a prié Mr. *Gioerwell* de la faire paſſer à l'Abbé *Rive*.

9°. Autre Diſſertation envoyée de Suede au même Abbé par ſon intime ami *Gioerwell*, ſur le même *Atlantica*, en la même année que nous avons nommée ci-deſſus, pag. 153, au bas de laquelle nous avons promis de nommer auſſi les Auteurs de ces deux pieces.

Cette ſeconde Diſſertation a été inſérée en Suédois dans le tome premier du *Collectio Gioerwelliana*, part. 2de., traduite du Suédois en Latin.

Elle a été enſuite envoyée en cette ſeconde langue à l'Abbé *Rive*.

2.

Livres imprimés avec des Notes Mſtes.

Recherches ſur les Théâtres de France, depuis l'année onze cens ſoixante-un juſqu'à préſent, par Mr. de *Beauchamps*. A Paris, &c. M. DCC. XXXV., *in*-4°., grand papier, avec des notes manuſcrites de divers Auteurs & de l'Abbé *Rive*.

Nous allons copier ici, par rapport à ce livre qui eſt très-néceſſaire pour la Dramaturgie Françoiſe, la Note *Mſte.* que l'Abbé *Rive* a fait appoſer ſur le *verſo* du feuillet blanc qui eſt au devant du titre.

„ Ce bel exemplaire appartenoit auparavant à „ l'ancien Duc de la *Valliere.*

„ Il m'en fit préſent le jour de ſa fête, qui étoit „ celle de St. Louis, le 25 Août 1778.

„ Entrant ce jour-là dans ſa Bibliothéque, il „ m'y trouva occupé à inſérer quelques notes de „ ma main ſur ce même exemplaire, ſur lequel il „ y en avoit déja de la ſienne, & de quelques autres, „ tant ſur ſes pages imprimées, que ſur des feuilles „ volantes.

„ Comme le jour de ſa fête le regaillardiſſoit, „ & lui donnoit une très-bonne humeur, je lui „ demandai de m'en faire un cadeau, c'eſt ce qu'il „ m'accorda de bonne grace, & c'eſt-là le premier „ & le dernier préſent que j'ai eu de lui.

Les Additions & Corrections qui ſont dans cet „ exemplaire, ou ſur les feuillets volants que j'en „ enlevai pour en faire un paquet à part, & don- „ ner de ce livre une nouvelle édition, le rendent „ très-précieux, & me le font eſtimer 120 liv.

Fin de la Chronique Litréraïre.

NOTES

NOTES de la Premiere PARTIE.

[1] *SUR ſes Lettres Philoſophiques.*

Voici ce qu'on en dit dans le troiſieme tome du *Porte-feuille Hebdomadaire.*, Paris, 1771.

„ L'Auteur de cette réfutation ne nous permet „ point de le nommer ; ce rare trait de modeſtie „ releve encore ſon mérite. Nous n'avons pas be- „ ſoin de ſa permiſſion, [celle de la vérité nous ſuf- „ fit] pour aſſurer que ſa production eſt marquée „ au coin de la Logique la plus ſaine, de la Phy- „ ſique la plus exacte, de la Métaphyſique la plus „ ſublime, de l'érudition la plus vaſte, & du ta- „ lent le plus diſtingué .....

„ Nous ne tarderons point à publier la fin de „ cette réfutation victorieuſe que nous avons été „ forcés d'interrompre, parce que l'Auteur pour „ vaquer à d'autres occupations, a été obligé „ de la ſuſpendre un moment. Si tout n'y étoit „ pas de la même force, de la même évidence, „ de la même *irréſiſtibilité*, en un mot, également „ bon, nous oſerions dire que ce qui nous reſte à „ donner vaut encore mieux que ce qu'on a déja „ vu. „

Nous ne diſons rien ici dans ces Notes ſur ſon *Eloge à l'Allemande*, & nous nous contentons de renvoyer à ce qu'on lit ſur les pages 29 & 30 de notre *Chronique Littéraire.*

[3] [4] [5]

Nous ne répétons pas ici dans ces Notes ce qu'on trouve ſur les pieces qui y ſont annoncées dans différens Journaux indiqués ſur les pages 44=48 des

Eclairc. Hiſtor., &c. *de l'Invent. des Cartes à jouer*, &c., Paris, M DCC LXXX, & dans *l'Eſſai ſur la Muſique du Sr. Laborde*, cité ci-deſſus.

Mais nous allons donner ſur ces ſix morceaux qui ſont mentionnés dans les Notes rapportées ci-devant, une Lettre qui fera connoître le grand mérite de l'Abbé *Rive* dans les Notices Bibliographiques.

Cette Lettre eſt de l'Abbé *Barthelemi* l'oncle. On y verra que cet Abbé, par les aveux qu'il y fait, eſt plus propre à faire des ANACHARSIS, qu'à ſe mêler des Arts *Bibliothécaux*, *Bibliologiques* & Bibliographiques.

Lettre de l'Abbé BARTHELEMI *l'Oncle.*

MONSIEUR,

„ Je viens de lire vos deux nouvelles Notices „ avec le même plaiſir que les quatre autres que „ vous aviez eu la bonté de m'envoyer, & dont je „ n'avois pas encore eu l'honneur de vous remercier. Mon projet étoit d'avoir celui de paſſer chez „ vous. Des infirmités fréquentes m'en ont empêché juſqu'à préſent. Agréez, je vous prie, „ mes excuſes & mes reſpects.

„ Les détails où vous entrez ſur la *Calligraphie* „ m'avoient un peu étonné ; mais vous m'en expliquez le motif dans votre lettre, & je TROUVE „ QUE VOUS AVEZ TOUTE RAISON.

„ Quant à la PARTIE BIBLIOGRAPHIQUE, on „ ne peut pas pouſſer l'exactitude plus loin, & „ VOUS AVEZ ENCORE RAISON. La plupart de ces „ Collections où l'on a raſſemblé des faits ne ſont „ que des Collections d'erreurs. On ne vous fera „ pas le même reproche, & l'on TROUVERA DE „ PLUS DANS VOTRE OUVRAGE DES ÉCLAIRCISSEMENS TRÈS-PROPRES A DIRIGER NOS CRITIQUES „ ET NOS HISTORIENS.

„ J'aurois desiré que vous n'eussiez pas taxé de „ mauvaise foi Mr. l'Abbé *Le Bœuf*, je l'ai beau- „ coup connu. Jamais homme ne fut plus simple „ & plus éloigné de vouloir en imposer. Il a pu „ se tromper par négligence, mais il n'eut jamais „ le projet de tromper personne. [*]

„ Je suis avec une estime sincere & respectueuse, „ Monsieur, votre très-humble & très-obéissant „ serviteur, *Barthelemi.*

„ *Paris le* 12 *Juin*, 1779. „

(*) L'Abbé *Barthelemi* ne fait pas assez d'attention à la maniere démonstrative dont l'Abbé *Rive* a attaqué la mauvaise foi de son Abbé *Le Bœuf*, dans sa Notice de Machau.

Il ne connoît pas assez l'esprit de certains hommes de Lettres ; l'imputation de l'Abbé *Rive* faite à cet Abbé est totalement irréfutable, & l'esprit de Corps paroît ici trop séduire le bon Abbé *Barthelemi.*

Au reste, nous avertissons ici le public que le nommé *Didot* le cadet a réimprimé en Octobre de 1784 une Notice de la *Guirlande de Julie*, extraite du Supplément à la premiere part. du Cat. de livres rares & précieux du Duc de la *Valliere*, rédigé par *Guillaume de Bure* fils aîné, qui en a fait la vente depuis le 12 Janvier jusques au 5 Mai 1784., & nous joignons à notre avertissement la menace terrible de l'Abbé *Rive* contre cette impression, parce qu'elle est non seulement très-erronnée, & qu'il y a au moins 45 bévues, mais parce qu'elle est encore remplie de fausletés & de plagiats, tirés de l'excellente *Notice* que l'Abbé *Rive* a publiée sur le même *Mst.*, cinq ans auparavant.

Cette *Notice* de *Didot* cadet n'a été tirée, comme on l'a dit à Paris à l'Abbé *Rive*, qu'au nombre de six exemplaires, dont trois sur vélin, & dont trois autres sur papier vélin.

Nous avons ſupprimé dans notre liſte des pieces imprimées de l'Abbé *Rive*, la *Diatribe* qu'il avoit gliſſée ſous le nom de *Mayer* contre les *Fabliaux de Le Grand* dans le *Mercure de France* du 22 Avril 1780, dont il eſt queſtiou aux pages 81 & 89 de cette *Chronique*, par égard pour ſon ami *Mayer*.

Si nous l'y euſſions mentionnée, nous aurions pu aire ſur elle la Note que nous avons cottée [6] ci-deſſus, pag. 7., & nous euſſions placé ſous cette Note la lettre du Pere *Giraut*, Biblioth. des Jac. de la rue du Bacq, qui va ſuivre ici.

Nos lecteurs y verront une preuve excellente de la pénétration & de la force qui animent & dirigent l'Abbé *Rive* dans les matieres critiques.

Copie de cette Lettre.

„ J'ai lu avec un vrai plaiſir l'excellente réfutation „ de l'Ouvrage de Mr. *Le Grand* contre les *Trou-* „ *badours*. Mr. l'Abbé *Rive* a très-ſavamment ache- „ vé à cet égard ce qui n'avoit gueres été qu'ébau- „ ché dans les *Affiches de Province*.

„ Qu'il me ſoit permis de lui dire ici ſans flatte- „ rie que je ſuis toujours plus frappé de l'étonnante „ érudition, & de l'extrême exactitude qui regnent „ dans toutes ſes productions littéraires. Dieu le „ préſerve de la tentation de devenir jamais Jour- „ naliſte. Il feroit enrager les demi-Sçavans, & il „ ſeroit bien difficile aux vrais Sçavans même d'évi- „ ter ſa ſévere & judicieuſe critique. *Vivat pro* „ *Litterariæ Reipublicæ bono & ad utilitatem* „ *quoque noſtram*.

Que nos Lecteurs ſçachent encore que la dépravation très-injuſte que *Didot* cadet a faite de la *Notice de la Guirlande de Julie* par l'Abbé *Rive*, n'eſt pas le ſeul outrage que cet Abbé ait enduré de la part de cet indigne Libraire.

Il en a auſſi reçu un très-grand, par rapport à ſa lettre ſur la *formule par la grace de Dieu*, de la part de *Dupuy*, membre de l'Académie des Belles-Lettres ; ce Littérateur très-borné qui a toujours eu la ſotte fantaiſie de vouloir paſſer pour le plus grand érudit de la France, parce qu'il obtenoit dans ſon corps une grande prépondérance.

Ah ! quelle plaiſante prétention d'érudition, celle d'être un peu moins inſtruit que 40 Ecrituriers penſionnés par un grand Roi qui ne ſcait rien dans le genre littéraire !

Nous ne racontons pas ici l'exécrable tour que ce *très-petit Dupuy* joua à l'Abbé *Rive*, relativement à cette *formule*, parce que l'on trouvera dans le *Réveil-Matin* de cet Abbé toutes les anecdotes qui ſeront néceſſaires pour exciter toute l'indignation publique contre ſa manœuvre.

(6) Si toute l'Europe a prodigué les plus grands éloges à l'Abbé *Rive* pour ſes *Eclairciſſemens ſur l'invention des cartes à jouer*, n'a-t-il pas fallu encore que le jaloux & très-jaloux *Dupuy* lançât dans le public de nouvelles obſervations contre cette piece, qui ſont ſans aucune critique ſolide, & ſans aucune érudition profonde ?

L'Abbé *Rive* y répondra très-vigoureuſement dans *l'Appendix* qu'il promet à ce ſujet, ci-deſſus, pag. 7.

Comme il fit part en Août de 1780, en paſſant par Braine, qui eſt à deux lieues de Soiſſons, pour aller à Rheims, à un très-aimable Littérateur de ce Pays-là, appellé *Jardel*, de ſa réponſe critique à *Dupuy*, nous nous contentons de rapporter ici les deux lettres que ce Littérateur lui écrivit le 9 du même mois, & le 10 Septembre d'après, relativement à ſes mêmes éclairciſſemens & à ſa réponſe critique.

Premiere Lettre de *Jardel* du 19 Août.

„ J'ai lu avec bien de la ſatisfaction, Monſieur, „ vos curieux Eclairciſſemens ſur l'origine des cartes ; vous y détruiſez avec les plus fortes armes „ un ancien préjugé qui n'avoit jamais été attaqué „ ni vraiſemblablement examiné. Vos preuves ſont „ ſans replique, car elles ſont fondées ſur des autorités qu'il n'eſt pas pas poſſible de détruire. „ Si tous nos Critiques diſcutoient auſſi ſçavamment „ & auſſi nettement les ouvrages qu'ils attaquent, „ on ſeroit mieux inſtruit ſur bien des objets bien „ mal vus par beaucoup de perſonnes. Mais, Monſieur, il faut avoir un fonds d'érudition comme „ vous l'avez, & en même tems pouvoir puiſer dans „ les ſources, pour entreprendre de pareils projets. J'ai été bien flatté de l'honneur de vous „ connoître, & je le ſerai toujours de pouvoir „ vous en donner des preuves, ſi je ſuis aſſez heureux d'en trouver l'occaſion.

„ J'ai l'honneur d'être avec la plus EXTREME „ conſidération, Monſieur, votre très-humble & „ très-obéiſſant ſerviteur JARDEL.

Seconde Lettre de JARDEL *du* 10 *Septembre d'après.*

„ Mr. *Dupuy*, Monſieur, n'a pas beau jeu de „ vous attaquer. Vos réponſes à ſes obſervations „ ſont foudroyantes, & que pourra-t-il oppoſer à „ des faits ? Je ne ſçaurois concevoir la mauvaiſe „ foi que bien des gens mettent dans leurs critiques. „ Eſt-ce qu'ils s'imaginent qu'on les croira ſur leur „ parole, ſans examiner, ſans vérifier rien de ce „ qu'ils avancent ? L'autorité doit ſoutenir la Critique, & quand on ne donne que la ſienne, on „ n'en impoſe pas long-tems. Et que pourra répondre Mr. *Dupuy* à toutes celles que vous alléguez,

» & dont il eſt aiſé de ſe convaincre ? Les rai-
» ſonnemens ne ſont point des preuves, & ils ne
» peuvent les détruire quelque éloquence qu'on y
» mette. Je penſe qu'il faut avoir plus de jugement
» que de ſcience pour être bon Critique, & il
» paroît que ce n'eſt pas de quoi ſe pique votre ad-
» verſaire. Il faudra voir ce qu'il répondra à votre
» réponſe, & comment il ſe tirera de là. Le meil-
» leur étoit de ne pas s'y fourrer.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

(7) Contre le *Proſpectus* de l'Abbé *Rive* ſur l'*Eſſai de vérifier l'âge des Miniatures*, dont toute l'Europe littéraire a fait le plus grand cas, ne voilà-t-il pas encore que le même *Dupuy*, qui ſe trouve obligé, dans le *Journal des Sçavans* de Janvier de 1783, de convenir *que cette piece n'eſt pas la ſimple annonce d'une Souſcription, mais qu'elle A UN MÉRITE PARTICULIER, parce que l'utilité n'en eſt pas momentanée*, s'aviſe de haſarder très-témérairement quelques nouvelles réflexions idiotes & à ſa guiſe ?

Nous n'arrêtons pas encore ici nos lecteurs, & nous les ſupplions d'attendre que le *Réveil-Matin* de l'Abbé *Rive*, où ce Critique inſenſé eſt enterré, ſorte de l'Imprimerie, ils verront alors la maniere juſte & légitime dont ils doivent le juger.

(8) Quand *Lami* le Libraire alla retirer cet Ouvrage d'entre les mains du Cenſeur, qu'on appelloit *Béjot*, & qui étoit Membre de l'Académie des Belles-Lettres, & un des Gardes des *Mſſ.* de la Bibliothéque du Roi, ce Cenſeur lui dit n'avoir jamais lu, depuis qu'il exiſtoit en qualité d'homme de Lettres, aucun Ouvrage plus profond & d'une critique plus sûre dans les Antiquités que celui qu'il lui remettoit.

[9] Voici la lettre qu'écrivit à l'Abbé *Rive* ſur cette *Notice de Galeotto Martio*, un autre Membre de l'Académie des Belles-Lettres, appellé *Keralio*.

» Recevez, Monſieur, mes ſinceres remercî-
» mens de l'intéreſſante Notice que vous avez eu
» la bonté de m'envoyer. Je l'ai lue avec une entiere
» ſatisfaction, & j'ai admiré combien de travail &
» de recherches ce peu de pages ont dû vous coû-
» ter. La ſuite de ces Notices ne peut que former
» un ouvrage très-précieux.

» Je ſuis avec des ſentimens diſtingués, Mon-
» ſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſervi-
teur. *Keralio.*

5 *Août* 1786.

[10] Sur la *Chaſſe aux Bibliographes*, ſans mentionner beaucoup de lettres qui ont été écrites à l'Abbé *Rive* ſur ce livre, nous ne rapporterons que les deux ſuivantes, dont l'une eſt de *Bochart* de (ſic) *Saron*; & l'autre, du Pere *Bernardin*, Aug. Ref., & Bibliothécaire des Auguſtins de Notre-Dame des Victoires, à Paris.

Lettre de Bochart de Saron, 9 Juillet 1789.

» Mr. votre frere vient, Monſieur, de me re-
» mettre à l'inſtant l'Ouvrage que vous aviez pris
» la peine de m'annoncer par la lettre que vous
» m'aviez fait l'honneur de m'écrire. Je vous prie
» d'en recevoir mes remercîmens. On doit toujours
» être flatté de conſerver quelque place dans votre
» ſouvenir, & je ſerois bien tenté d'en prendre un
» peu d'amour-propre, ſi je n'avois eté témoin
» qu'aucun objet n'échappé jamais à votre mémoire.

» Le ſujet de votre Ouvrage avoit ſans-doute

» beſoin du ſel qu'il me paroît, à l'ouverture du » livre, que vous y avez répandu, & il ne peut » que le rendre auſſi intéreſſant qu'inſtructif.

» Je ſuis avec les ſentimens les plus diſtingués, » Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant » ſerviteur,

Bochart de Saron.

Lettre du Pere Bernardin *ci-deſſus*

MONSIEUR ET TRÈS CHER ABBÉ,

„ Ce SÇAVANT Ouvrage ne peut qu'être utile, „ puiſqu'il ne tend qu'à bannir les erreurs dans „ leſquelles, ſoit par ignorance, ſoit par négligence, „ ſoit par ſurpriſe, ſoit par trop de confiance en la „ foi d'autrui, ſont tombés pluſieurs.

„ Comme la vérité ſuſcite toujours des ennemis „ à ceux qui, comme vous, font profeſſion de la dire „ librement, je penſe que vous ne devez pas né- „ gliger de vous prémunir contre toutes les intri- „ gues & cabales de ceux qui ſe croyant maltraités „ dans votre Ouvrage, ne manqueront pas d'employer „ tous leurs efforts pour en empêcher le débit, & „ pour en faire enlever tous les exemplaires dans „ tous les lieux où ils pourront découvrir qu'ils „ ſont.

„ Animé du deſir de vous rendre utile à vos Con- „ citoyens, vous promettez pluſieurs autres Ouvra- „ ges après celui-ci; je ſouhaite que le Seigneur „ favoriſe vos deſſeins, & qu'il vous accorde la „ longue vie, & toute la ſanté néceſſaire pour les „ accomplir. Jé ſuis, &c. *Bernardin*, Relig. Aug. „ Réf. du Couvent de notre Dame des Victoires, „ Paris 12 Juillet 1789.

Nous ſommes perſuadés que les *Saints Facon & Ricard* du Couvent des petits Auguſtins d'Aix, que l'Abbé *Rive* a tant fulminés dans ſa L. V. P. à l'Ev. de Cl., ne font pas des ſouhaits ſi ardens pour ſa longue vie, comme ce bon Pere *Bernardin*; c'eſt que les enthouſiaſtes y voient d'un autre œil que les gens de lettres, & qu'ils obéiſſent plus volontiers aux *Jean-de-Dieu*, aux *Emmanuel François*, & aux *Colliers Bleus* qu'à Minerve & aux Muſes qui ſont les ſeules directrices & protectrices de la race humaine.

(11) Ces deux ſortes de lettres feront éternellement le tombeau des deux *Violets*, *Cucé & Bauſſet*.

(12) Qu'on ne perde jamais de vue cet *accompliſſement*. Il explique bien mieux que les écrits de notre Auguſte Aſſemblee Nationale l'origine des Sociétés, celle des Puiſſances exécutrices & des pouvoirs qu'elles doivent exercer.

(13) Ce traité eſt le véritable PATIBULUM des Calotins & des Capuchons.

Il a mis aux genoux de l'Abbé *Rive* le très-illuſtre & très-excellent Patriote *Des-Moulins*. V. ſon n°. 41, pag. 50 & 51.

Tout ce que *Des-Moulins* a dit contre la groſſeur de ce traité eſt un petit menſonge pour s'excuſer, dans la trop grande fatigue dont il eſt accablé, de le lire tout entier.

La maniere dont il en traite le ſtyle eſt très-pliſante. Il l'accuſe d'être *colérique & gaillard*.

Il eſt certain que lui même écrit ſans émotion ſur-tout contre les *Malouet* & les *J. F. Maury*.

Il eſt encore plus certain que le Chriſt, quand il traitoit de *race de viperes* & de *ſépulcres blanchis*, les Calotins, les *Carthuſiens* & les autres Moines de ſon tems, & que lorſqu'il chaſſoit les

vendeurs de ſon temple le fouët à la main, il étoit d'un très-grand ſang-froid.

D'ailleurs, ſi on eut voulu l'accuſer d'emportement & de vivacité, il ſe ſeroit bien juſtifié en diſant qu'il viendroit après lui ſon bon Apôtre Paul qui diroit qu'il eſt permis de ſe fâcher ſans pécher, & qui prouveroit ce qu'il diroit par le *Pſalmiſte* (*Iraſcimini, ſed nolite peccare.*)

Pour ce qui eſt du mot *Gaillard*, *Des-Moulins* eſt encore plus plaiſant. Comment voudroit-il que l'Abbé *Rive* reſpectât les *Egliſiers* & leurs fables? Eſt-ce que le mot *Gaillard*, ne ſignifie pas ſimplement PEU REVERENTIEUX? Faut-il donc qu'un honnête homme reſpecte des impoſteurs, & ſe mette aux genoux de leurs impoſtures?

(14) *Lettre à Des-Moulins.*

Cet Auteur n'y a pas répondu, & auroit-il oſé y répondre.

(15) *La Ligue Monachale, &c.*

Nous n'ajoutons pas ici deſſous la belle Lettre anonyme dont un gros Porte-Faix à Capuchon de la Ville d'Aix a régalé l'Abbé *Rive* ſur cet ouvrage.

Chacun fait comme il peut. *Deus fecit nos, & non ipſi nos.*

FIN DES NOTES.

ERRATA de la CHRONIQUE *LITTÉRAIRE ci-dessus, &c.*

1°. *Pag.* 6., cinquieme & dixieme alinéa, à la suite du 3me. vol., *lisez* 4me.
2°. *Pag.* 8, 5me. alinéa, in-8°., *lisez* in-12.
3°. *Pag.* 10, 5me. alinéa, la Chasse, &c., *lisez* le titre de ce livre en italique.
4°. *Pag.* 11, dernier alinéa (14), *lisez* (13).
5°. *Pag.* 12, 4me. alinéa, (12), *lisez* (14).
6°. *Pag.* 24, 1er. alinéa, le Comté Venaissin, *lisez* le Comtat.
7°. *Pag.* 26, 4me. alinéa, très-savant, *lisez* très-sçavant.
8°. *Pag.* 30, 4me. alinéa, inligibles, *lisez* inlisibles.
9°. *Pag.* 42, 5me. alinéa, imprimé en 1519, *lisez* 1619.
10°. *Pag.* 57., 5me. alinéa, *Scurtzfleisc*, *lisez* *Schurtzfleisch.*
11°. *Pag.* 59, 4me. alinéa, Horus Appollo bis, *lisez* Horus Apollo.
12°. *Pag.* 65, 5me. alinéa, l'ait écrite, *lisez* écrit.
13°. *Pag.* 95, 6me. alinéa, *Montagnagoute*, *lisez* *Montagnagout.*
14°. *Pag.* 106, 10me. alinéa, environ cinq ou six ans après, *lisez* trois ou quatre ans après.
15°. *Pag.* 108, 2ond. alinéa, & prononcez. *lisez* une virgule au lieu de ce point.
16°. *Pag.* 115, 4me. alinéa, retournez la lettre l, du mot leur.
17°. *Pag.* 136, 5me. alinéa, le lui dédier, *lisez* la lui dédier.

18°. *Pag.* 165 , 3me. alinéa , ANTI-ÉLÉÉMOSINAIRE , *lisez* ANTI-ÉLÉÉMOSYNAIRE.

19°. *Pag.* 173 , 1er. alinéa , corrigez la même faute.

20°. *Ibid.* , 3me. alinéa , *ingenium est* , lisez *ingenuum.*

21°. *Pag.* 176 , 3me. alinéa , natif de Carpentras , *lisez* de la Ville de Carpentras.

22°. *Pag.* 211 , 5me. alinéa , refus fait , *lisez* fait.

23°. *Pag.* 214 , 1er. alinéa , *Peoltmée* , *lisez Ptolemée.*

24°. *Pag.* 216 , 9me. alinéa , l'Abbé de Lachau , *lisez* le nom de Lachau en italique.

25°. *Pag.* 229 , 2ond. alinéa , moins instruit , *lisez* plus instruit.

26°. *Pag.* 232 , avant-dernier alinéa , n'échappé , *lisez* n'échappe.

ADDITION

POUR la Note 10 *qui eſt ſur la pag.* 232 *de la* Chronique Littéraire *de l'Abbé* Rive, *contenant le grand éloge que* Senebier, *Bibliothécaire de Geneve, Sçavant Auteur du Catalogue des Mſts. de cette Bibliothéque, fait de la* Chaſſe aux Bibliographes & aux Antiquaires mal-adviſés, *par cet Abbé.*

MONSIEUR,

La Famille de Monſieur *Diodati* (1), en me chargeant de vous apprendre ſa mort, arrivée au mois de Juin paſſé, m'a remis votre lettre, & m'a prié de vous répondre. Je dois vous aſſurer d'abord que M. *Diodati* mon collegue vous étoit fort attaché. Il m'a parlé ſouvent de vous d'une maniere qui annonçoit le plaiſir qu'il avoit eu de faire votre connoiſſance, & il mérite à cet égard & à divers autres, vos regrets.

Quant à moi, Monſieur, il y a long-tems que j'ai deſiré l'avantage de vous connoître, & de vous témoigner la ſinguliere eſtime que je fais de vos connoiſſances Bibliographiques; il y a long-tems

(1) *Diodati* : il étoit premier Miniſtre & premier Bibliothécaire de Geneve.

que je répete à ceux qui me parlent de Bibliographie, que vous êtes un des premiers Bibliographes du siecle & du monde. *Votre Chasse aux Bibliographes modernes* que M. *Diodati* me prêta, & que j'ai *lue d'un bout à l'autre, & que je veux* RELIRE ET ÉTUDIER, m'a confirmé dans cette opinion, & m'a fait regretter extrêmement de n'avoir pu vous voir à Geneve pour PRENDRE VOS LEÇONS; ET PROFITER DE VOS GRANDES LUMIERES, afin d'être plus utile à la Bibliothéque de Geneve.

J'aime la Bibliographie avec passion, & elle me prend assez de tems. J'ai entrepris de laisser des notices sur les livres rares renfermés dans notre Bibliotheque, pour instruire ceux qui me succéderont, & je sens *quid valeant humeri, quid ferre recusent.* Néanmoins je vais en avant comme je puis & avec peu de secours, car la partie de notre Histoire Littéraire est assez maigre. Il y a bien des livres du XVIe. Siecle sur lesquels je suis perplexe, il y en a pour lesquels je manque tout-à-fait d'instruction; il y en a d'autres dont je ne puis calculer la rareté, parce que je n'ai pas des données suffisantes pour cela. Ce que dit *Clément* (1) sur ces différens degrés de rareté me paroît tout-à-fait arbitraire. Si je vous avois vu à Geneve, je vous aurois fait voir des choses que vous auriez été charmé de voir, & j'en aurois appris que je n'apprendrai jamais, parce

---

(3) David Clément est Auteur d'un Catalogue de livres rares & difficiles à trouver, en 9 vol. in-4°. Son livre n'est pas achevé. Il ne contient que des recherches très-peu savantes, quelquefois très fautives, & il n'offre que des détails de cabinets qui sont très-fastidieux & très-inutiles.

que vous ne me paroiſſez pas diſpoſé à publier les livres que vous annoncez.

Oſerai-je vous demander de m'envoyer votre *Chaſſe aux Bibliographes modernes*; c'eſt *UN LIVRE A CONSULTER TOUJOURS, QUAND ON VEUT ÉVITER L'ERREUR, ET QUAND ON VEUT LA CRAINDRE.*

Je fais bien du cas des Ouvrages de M. Dennis, Bibliothécaire de Vienne, ſoit en Allemand, ſoit en Latin (1).

Quant à votre propoſition, rélativement à vous & à vos Manuſcrits, elle eſt malheureuſement impoſſible, notre Gouvernement eſt dans l'indigence (2), il ſe ſoucie outre cela fort peu des Lettres, & ce que vous ne croirez pas, en me comptant, il n'y a pas trois perſonnes qui s'occupent un peu de Bibliographie à Geneve. Je voudrois vivre avec vous, DEVENIR VOTRE DISCIPLE, ſi mes affaires me le permettoient un peu, vous pourriez bien me voir ſolliciter chez vous votre protec-

---

(1) Et moi je le mépriſe, parceque cet ex-Jéſuite n'eſt que très médiocrement inſtruit, & qu'il n'eſt qu'un véritable faquin, ainſi que je le démontre dans la prétendue note (34) de ma *Lettre vraiment Philoſophique à l'Evêque de Clermont.*

Le livre, dont parle *Senebier*, je l'avois déja plus de 6 ans avant cet ex-Jeſuite, ébauché en Manuſcrit d'une maniere bien plus ſçavante. V. la pag. 17. de ma *Chronique littéraire.*

(2) L'endroit de cette lettre démontrera combien je ſuis attaché à mon ancienne Province.

Si je lui demande des indemnités; ce n'eſt qu'après avoir tout épuiſé,

tion, (1) vos leçons, & j'oſe le croire, vous ſeriez content de ma docilité & de ma reconnoiſſance.

Vous parlez des défauts de la claſſification du Catalogue de M. *Diodati*. J'y ai fait quelques changemens pour le catalogue général de la Bibliothéque que je commence à faire copier, mais je ſerois bien aiſe de pouvoir profiter de vos remarques pour la diſpoſition des différentes claſſes de nos livres.

Je finis, Monſieur, en vous faiſant des excuſes ſur mes queſtions & mes importunités, mais on demande la lumiere au Soleil.

J'ai l'honneur d'être avec une reſpectueuſe conſidération,

Monſieur,

Votre très-humble & obeiſſant Serviteur. SENEBIER.

Geneve le 22 Décembre 1790.

---

(1) Mot très déplacé vis-à-vis de moi, je ſuis le plus humble des hommes, quoique j'en ſois un des plus forts. L'égalité que j'aime à faire régner entre eux tous, ne me rendra jamais protegéant, mais véritable frere & ami ſincere.